

Denis Szabo (1929-2018)

criminologue, département de criminologie, École de criminologie comparée,
Université de Montréal

(1970)

Déviance et criminalité

Textes réunis par Denis Szabo

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par mon épouse, Diane Brunet, bénévole, guide retraitée du Musée de la Pulperie de Chicoutimi:

Page web dans Les Classiques des sciences sociales :

http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_brunet_diane.html

Courriel : Brunet_diane@hotmail.com

à partir du texte de :

Denis SZABO

DÉVIANCE ET CRIMINALITÉ.

Textes réunis par Denis Szabo. Paris : Librairie Armand Colin, 1970, 378 pp. Collection “U/U2”.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur, le 25 mai 2005, de diffuser la totalité de ses publications en libre accès dans Les Classiques des sciences sociales].



Courriels : denis.szabo@umontreal.ca

ou son assistante : gwladys.benito@umontreal.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

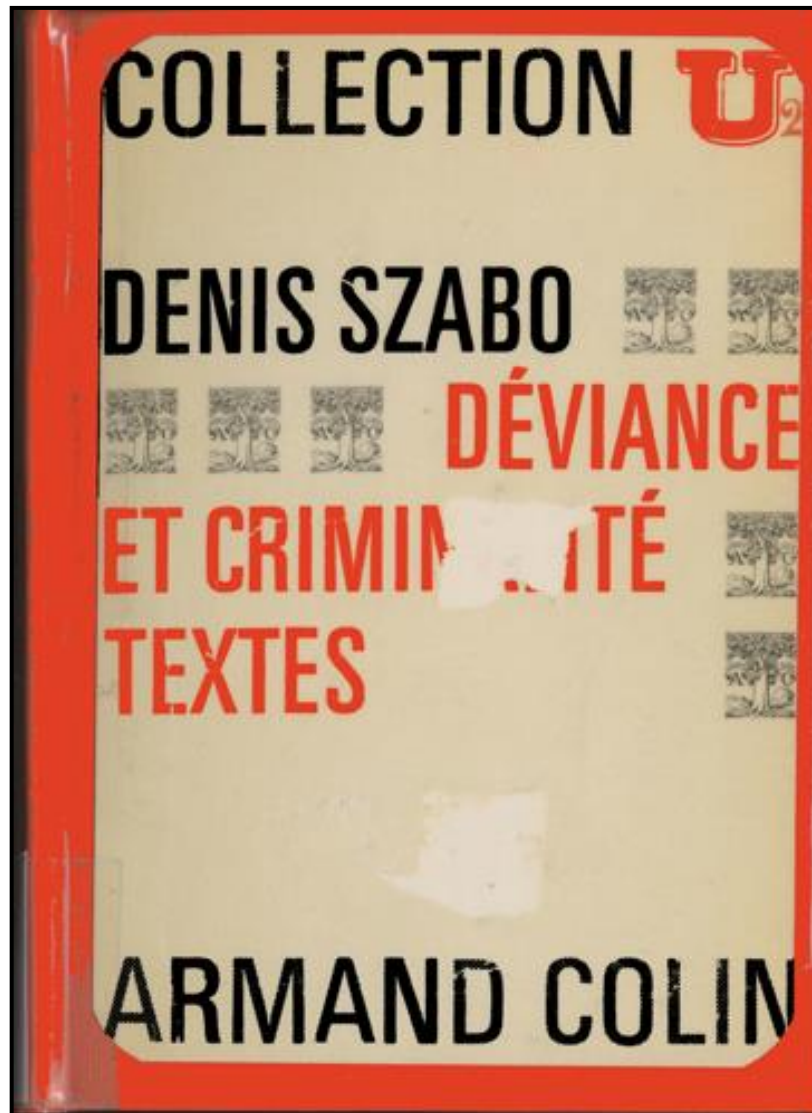
Édition numérique réalisée le 12 novembre 2019 à Chicoutimi, Québec.



Denis Szabo (1929-2018)

criminologue, département de criminologie, École de criminologie comparée,
Université de Montréal

DÉVIANCE ET CRIMINALITÉ.



Textes réunis par Denis Szabo. Paris : Librairie Armand Colin,
1970, 378 pp. Collection "U/U2".

COLLECTION U/U2

Série Sociologie

Sous la direction de HENRI MENDRAS

- | | |
|----------------------------------|--|
| Henri MENDRAS | <i>Éléments de Sociologie U</i>
<i>Éléments de Sociologie. Textes. U2</i> |
| Roger CORNU et
Janina LAGNEAU | <i>Hierarchies et classes sociales. Textes. U2</i> |
| Henri MENDRAS | <i>La Fin des paysans. U2</i> |
| Armand CUVILLIER | <i>Introduction à la Sociologie. U2</i> |
|
À paraître | |
| Théodore CAPLOW | <i>L'Enquête Sociologique.</i> |
| Philippe BESNARD | <i>Protestantisme et Capitalisme, la controverse
post-webérienne.</i> |
| Jean-René TRÉANTON | <i>Sociologie urbaine.</i> |

DÉVIANCE ET CRIMINALITÉ

TEXTES

réunis par

DENIS SZABO

Professeur à l'Université de Montréal

avec la collaboration de

André Normandeau

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel - Paris Ve

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[377]

Déviance et criminalité.**Table des matières**[Quatrième de couverture](#)[Avant-propos](#) [5][Introduction](#) [9]

- Texte 1. Maurice CUSSON, “[Guide de lecture.](#)” [33]
- Texte 2. Henri LÉVY-BRUHL, “[Évolution du crime et de la peine.](#)” [50]
- Texte 3. Émile DURKHEIM, “[Le crime, phénomène normal.](#)” [76]
- Texte 4. Karl MARX, “[Bénéfices secondaires du crime.](#)” [84]
- Texte 5. Émile DURKHEIM, “[Définitions du crime et fonction du châtement.](#)” [88]
- Texte 6. Thorsten SELLIN, “[Groupes de pouvoir, législation et criminalité.](#)” [102]
- Texte 7. Edwin H. SUTHERLAND et Donald R. CRESSEY, “[Une théorie sociologique du comportement criminel.](#)” [120]
- [378]
- Texte 8. Robert K. MERTON, “[Structure sociale, anomie et déviance.](#)” [132]
- Texte 9. Louis CHEVALIER, “[Classes laborieuses et classes dangereuses.](#)” [166]
- Texte 10. Denis SZABO, “[Urbanisation et criminalité.](#)” [176]
- Texte 11. Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée, “[Étiologie de la délinquance en bande.](#)” [196]
- Texte 12. Philippe ROBERT, “[La formation des bandes délinquantes.](#)” [240]
- Texte 13. Mustafa HIJAZI, “[Le vol de voitures.](#)” [260]
- Texte 14. Shlomo SHOHAM, “[Étude d'un cas de stigmaté : Jean Genet.](#)” [274]
- Texte 15. Edwin E. SUTHERLAND, “[Le voleur professionnel.](#)” [308]
- Texte 16. André NORMANDEAU, “[Les « déviations en affaires » et les « crimes en col blanc ».](#)” [332]

Texte 17. André DAVIDOVITCH, “[Statistiques criminelles descriptives.](#)” [354]

Texte 18. Thorsten SELLIN, “[La criminologie, discipline de synthèse.](#)” [370]

Déviance et criminalité.

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

H. Lévy-Bruhl, E. Durkheim, K. Marx, T. Sellin, E.H. Sutherland et D. R. Cressey, R. K. Merton, Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée, Ph. Robert, M. Hijazi, S. Shoham, A. Normandeau, A. Davidovitch, L. Chevalier.

[4]

[5]

Déviance et criminalité.
AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

La sociologie de la déviance — néologisme qui apporte quelques nuances à la terminologie plus classique de « sociologie criminelle » ou de criminologie — fut un chapitre majeur dans la sociologie de langue française du passé. Emile Durkheim et Gabriel Tarde, deux des plus grandes figures de cette discipline au XIX^e siècle, ont apporté des contributions majeures tant à la théorie générale qu'à l'examen empirique de la criminalité, de la sanction et de la responsabilité pénales. Ils ont analysé les manifestations de la conduite antisociale. Cette tradition de la recherche a survécu outre-Atlantique où un quart environ des sociologues se spécialisent dans l'étude de la déviance et il n'y a pas d'enseignement sociologique qui n'y réserve une part substantielle.

Il n'en est pas de même en France où la préoccupation concernant la criminalité s'est glissée dans le domaine des facultés de droit où elle a survécu grâce à l'intérêt et à la sollicitude des maîtres de formation sociologique comme le regretté Henry Lévy-Bruhl. Nous sommes donc d'autant plus heureux de présenter ce choix de textes pour marquer la réinsertion des études sur la déviance dans le tableau général des sciences sociales, là même où Durkheim l'avait placée, comme en témoigne la nomenclature, aujourd'hui encore respectée, de *L'Année sociologique*.

Sociologie de la vie morale, de la déviance, de la criminalité et du fonctionnement de l'administration de la justice : voici le fil conducteur théorique et pratique dans le champ abordé par le lecteur. Ce qui est jugé bon ou mauvais, nuisible ou dangereux, par la société et ses

organes chargés [6] de la protection sociale, constitue l'objet de nos études. Les distinctions entre la morale, les mœurs, le droit, à l'échelle d'une société politique au sein des multiples groupes, couches, cultures et sous-cultures qui la constituent, représentent un sujet d'intérêt majeur pour nous. Ceux qui appliquent les sanctions : parents, groupes de pairs, voisins, police ou tribunaux nous intéressent à un titre identique.

Les éléments théoriques et quelques contributions empiriques ont été privilégiés dans ce recueil. Leur application dans les divers mécanismes de contrôle social, de resocialisation ou de protection sociale pourrait faire l'objet d'un deuxième volume. Le champ est vaste. En effet, à côté de la machinerie de la justice, il y a l'école, les services de protection des jeunes, les colonies de vacances et de loisirs, les grands ensembles immobiliers, etc. qui constituent un domaine d'exploration et d'expérimentation du sociologue qui se mue, cette fois-ci, en « ingénieur social », c'est-à-dire tente d'appliquer ses connaissances à résoudre des problèmes sociaux.

Ce volume constitue, par conséquent, une première initiation pour tous ceux qui abordent l'étude de la sociologie en général. Ce serait une grave erreur, du moins dans la perspective adoptée dans ce volume, que de le considérer comme une spécialisation dans le domaine particulier qui a trait à la justice criminelle. Nous nous proposons au contraire de restituer à l'analyse de la déviance, la perspective de ses fondateurs français qui la considéraient comme un chapitre majeur de la sociologie générale recouvrant largement le champ de celle de la vie morale. Il ne semble pas exagéré de penser qu'à l'aube d'une décennie qui connaîtra un intérêt nouveau — et forcé — pour les problèmes de la morale, l'intérêt pour des recherches sociologiques mérite d'être renouvelé.

L'enseignement de la sociologie, orienté vers l'étude des problèmes sociaux, doit pénétrer dans les milieux de la pédagogie, de l'assistance sociale, de l'administration de la justice (police, tribunaux, services chargés de l'application des peines) et d'administration publique. Les textes présentés dans ce volume les inviteront, très probablement, [7]

à d'utiles réflexions en fonction des problèmes qu'ils ont à résoudre. Dans la mesure où l'apport de ces textes déçoit l'attente, ce n'est qu'une preuve supplémentaire de la grande pauvreté de ces recherches, en particulier dans les pays de langue française.

Le choix de ces textes a été l'œuvre commune du soussigné et de ses collègues et collaborateurs au département de Criminologie de l'Université de Montréal, en particulier d'André Normandeau, de Denis Gagné, de Marc Leblanc et de Maurice Cusson. La mise au point finale de l'ouvrage a été assurée par François Paul-Boncour.

Il va de soi, cependant, que seule la responsabilité morale du signataire est engagée par la présentation finale du volume.

Denis SZABO

[8]

[9]

Déviance et criminalité.

INTRODUCTION

[10]

[11]

[Retour à la table des matières](#)

Bien que les premières études importantes sur les criminels aient été l'œuvre de médecins, qui se plaçaient dans une perspective biologique largement influencée par la pensée darwiniste, dès la fin du XIX^e siècle, les travaux de Ferri, de Joly et de Bonger, pour ne parler que d'eux, mettaient en lumière l'importance pour l'étude de la criminalité, du facteur économique et social.

Longtemps avant, d'ailleurs, Thomas More y songeait dans son *Utopie*. Chez les Polytérites, en effet, l'agriculture, l'industrie et le commerce avaient une organisation si harmonieuse que la vague de criminalité qu'avait connue l'Angleterre du XVI^e siècle, n'y était point concevable.

Dans l'Europe du XIX^e siècle, l'industrialisation provoqua des migrations internes inouïes, entassant les populations illettrées des campagnes dans les bas quartiers et aux barrières des grandes villes. Il se forma ainsi un véritable bouillon de criminalité. Chevalier ¹ a souligné cette « rencontre de l'égout et du crime » qui lie la civilisation urbaine, porteuse d'espoir, de progrès technologique et moral, aux turpitudes, à l'avalissement et à la criminalité. La rencontre de la misère sans fond des uns avec l'opulence sans limite des autres crée une situation explosive : la loi a une fonction purement répressive, elle est l'arme des possédants et sert à protéger leurs biens et leur personne. Les nombreuses exécutions capitales provoquent d'abominables délires collectifs, car l'ordre social apparaît [12] sacré à ceux qui en profitent

¹ Cf. Texte, p. 166.

alors que la « populace » se confond dans la même entreprise indifféremment politique ou criminelle. On assiste à l'éclosion d'une civilisation chaotique où les plus belles promesses s'entremêlent aux pires abjections.

Cette réalité est reflétée dans les théories et les interprétations de Ferri et de Tarde. Ferri ², que l'on peut considérer comme le fondateur de la sociologie criminelle, fut profondément influencé par Darwin (*via* Lombroso) et par Marx (*via* Loria). Il fit du déterminisme la clef de voûte, à la fois scientifique et morale, de son système. Les forces exogènes façonnent l'homme, et celui-ci n'est qu'un reflet, certes complexe, des forces biologiques, psychologiques et socio-économiques. Pour l'étude de la criminalité, Ferri fait entrer en ligne de compte la densité de la population, l'opinion publique, les us et coutumes, les mœurs et la religion. Il aborde aussi la famille, le niveau de l'enseignement, le degré de l'industrialisation, l'alcoolisme, les conditions de la vie économique et sociale, le fonctionnement des administrations publiques (judiciaire, politique, policière, pénitentiaire). Il s'agit, en définitive, de tous les courants collectifs qui agissent sur l'individu.

Et le socialiste Ferri est d'un optimisme à toute épreuve quant à l'issue de la crise sociale de son époque : grâce au progrès de la science, lié à celui de l'industrialisation, le progrès moral amènera le socialisme comme système philosophique, économique et social, seul compatible avec les exigences scientifiques de l'époque, et bien plus encore de l'avenir.

Tarde et Ferri se rencontrent au niveau de la méthode : collecter des faits, observer objectivement la réalité par des méthodes « scientifiques » plutôt que recourir à la démarche déductive des philosophes ou à la démarche inductive des juristes. Mais ils se séparent et s'opposent même souvent quant aux interprétations des mêmes faits et des mêmes tendances historiques. Pour [Tarde](#), la [13] « nature humaine » existe, avec ses vices et ses vertus, ses passions constructives ou destructives. Les formes d'expression changent, parfois même radicalement — d'où les grandes variations dans le temps et l'espace des formes et des volumes de la criminalité — mais le fond demeure identique. Il ne partage pas l'optimisme de Ferri quant à la vertu

² FERRI, E., *La sociologie criminelle*, paris, Rousseau, 1893.

magique de la méthode scientifique. Il croit à un progrès bien plus lent dû au « rayonnement continu des imitations d'homme à homme et la lente assimilation qui en résulte, source de nouvelle sympathie ». Et pour Tarde, ce processus ne produit pas seulement une pacification des esprits et des conduites ; il est aussi source de tensions, de conflits : la criminalité croît dans les régions frontières, portuaires, urbaines, partout où des courants divers se mélangent.

Mais Tarde rejoint Ferri quant à l'importance qu'il accorde à l'application de la méthode scientifique pour l'étude de la criminalité, et quant à l'idée que la criminalité résulte de l'interaction de forces bio-psychiques et socioéconomiques. Pour Ferri, de plus, à chaque phase d'évolution de la société correspond un équilibre assez constant entre les causes physiologiques et sociales de la délinquance. Ferri désigne ce rapport sous le nom de « loi de saturation criminelle ». L'hypothèse de base, suggérant l'interdépendance des facteurs d'ordre physique et social et d'ordre individuel et collectif, demeure.

Cette tradition est représentée dans la criminologie contemporaine par les travaux de Sellin, de Verkko, de Lejins, de Davidovitch et de la plupart des publications de l'Institut de Criminologie de Cambridge en Angleterre. Leurs analyses sont concentrées sur le phénomène de la criminalité, la méthode ne permettant pas de saisir le phénomène du criminel. Leurs limitations tiennent principalement aux sources dont elles disposent : statistiques des crimes. Ces données, comme on le sait, sont souvent contestables. Elles ne livrent que la criminalité reconnue et poursuivie par l'appareil policier et judiciaire. Ces travaux constituent néanmoins d'importantes sources de renseignements sur l'étendue du phénomène criminel et sur les caractéristiques des populations criminelles.

[14]

La tendance de la sociologie empirique lancée par Ferri et illustrée jusqu'à nos jours par des travaux importants a été suivie, ou plutôt dépassée, par une analyse de la criminalité centrée davantage sur la théorie sociologique. L'application la plus importante de la théorie de Durkheim³ a porté sur un problème de pathologie sociale, en marge de la criminalité : le suicide. Et une de ses préoccupations constantes a été

³ Cf. Texte, p. 76.

le problème du normal et du pathologique en matière sociale. Il a montré qu'il n'y avait pas de société où, sous une forme ou une autre, ne s'observe une criminalité plus ou moins développée. Il n'est pas de peuple dont la morale ne soit quotidiennement violée. Selon Durkheim le crime est nécessaire, il ne peut pas ne pas être, les conditions fondamentales de l'organisation sociale, telles qu'elles sont connues, l'impliquent logiquement. Et il conclut par conséquent que le crime est normal. Le critère du caractère normal d'un phénomène est, pour Durkheim, sa généralité. « Pour que la sociologie soit vraiment une science des phénomènes sociaux, il faut que la généralité de ces phénomènes soit prise comme critère de leur normalité »⁴. Dans toutes les sociétés, on peut distinguer deux types de phénomènes sociaux : ceux qui sont dominants et concernent l'ensemble de l'espèce, c'est-à-dire, sinon tous les individus, du moins la plupart d'entre eux : s'ils ne sont pas absolument identiques dans tous les cas, les variations qu'ils subissent sont comprises entre des limites très rapprochées ; ceux qui sont exceptionnels, et auxquels Durkheim applique le terme de pathologiques. Un fait social est normal pour un type de société déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la généralité des sociétés de cette espèce prises à la même phase de développement.

La criminalité est donc toujours criminalité par rapport à une société ou une culture particulière, et le mérite de Durkheim est d'avoir montré qu'un phénomène considéré comme pathologique n'est pas d'ordre accidentel et ne procède [15] pas de causes fortuites. Au contraire, il est lié « normalement » à la société, il fait partie de la culture et découle par conséquent du fonctionnement « régulier » de celle-ci. Pour Durkheim la criminalité est fonction des idées morales, ces dernières étant considérées comme des manifestations d'une conscience collective, elle-même fonction des transformations économiques et sociales.

Sans doute le criminel est-il déjà perçu par Marx⁵ comme un agent du progrès économique car, dit-il, le progrès des serrures n'est pas concevable sans l'action des voleurs, non plus que celui des opérations

⁴ DURKHEIM, E., *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F., 1950, 2e édition.

⁵ Cf. Texte, p. 84.

bancaires sans les opérations des fraudeurs. Et même le présent livre, qui fait étudier les chercheurs, travailler les typographes et les libraires, est provoqué par les criminels... Comment nier leur influence novatrice ? Mais Durkheim ⁶ saisit cette fonction sur le plan des idées morales, en rappelant que Socrate était un criminel d'après le droit athénien, dont la condamnation n'avait rien que de juste. Cependant son crime, à savoir l'indépendance de pensée, était utile pour préparer une morale et une foi nouvelles dont les Athéniens avaient alors besoin, les traditions qu'ils avaient respectées jusqu'alors n'était plus en harmonie avec leurs conditions d'existence.

Lévy-Bruhl ⁷ souligne bien cet aspect de la théorie de Durkheim qui oriente l'étude de l'infraction — on ne parle pas encore de déviance — vers l'étude des changements des idées morales. Le crime est un indice des transformations de la conscience collective, des systèmes de valeurs. Et de là l'intérêt porté par la tradition durkheimienne à l'étude de la sanction qui exprime sous forme d'indice objectif le degré de la réprobation morale. La tolérance plus ou moins grande dont jouissent les manifestations de la sexualité constitue un indice privilégié des transformations de la conscience morale.

Une autre contribution importante de Durkheim à l'explication de la conduite délinquante est son concept d'anomie. [16] Cherchant les causes sociales du suicide, il a mis en lumière l'importance de l'affaiblissement des normes et des forces de contrainte dans nos sociétés modernes face à l'ambition effrénée, orientée aussi bien vers les symboles de prestige social que vers l'acquisition des biens, que fait naître l'industrialisation.

Sutherland ⁸, qui se situe dans la lignée de la pensée durkheimienne, et que l'on peut considérer comme le fondateur de la sociologie criminelle américaine, considère que la criminalité est un processus socio-culturel inhérent à chaque société. On peut résumer sa théorie dans les axiomes suivants :

⁶ Cf. Texte, p. 76.

⁷ Cf. Texte, p. 50.

⁸ Cf. Texte, p. 308.

1) Le processus dont résulte le comportement criminel ne diffère en rien d'un processus de comportement normal.

2) Le comportement criminel prend son sens dans un groupe, tout comme le comportement normal. Chacun d'eux a son monde social organisé en groupes, cliques ou associations plus ou moins durables, qui possèdent leur propre système de valeur.

3) C'est dans un groupe (ou « association différentielle ») que se développe la personnalité du criminel. Les mêmes processus de base, la socialisation, qui caractérisent l'intégration des personnalités dans une culture, président à la formation de la personnalité criminelle. Les normes morales en vigueur dans cette culture déterminent l'attitude devant les « infractions ». Ces normes peuvent, par exemple, n'indiquer aucune répréhension vis-à-vis des vols qui constituent dans ce cadre une activité normale.

4) Le criminel est membre d'associations et de groupes qui l'intègrent comme un membre « normal ».

5) La décomposition de la société globale en plusieurs fractions en conflit les unes avec les autres, l'apparition de cultures particulières — les sous-cultures — sont les causes fondamentales du comportement dit criminel qui n'a de sens que dans une situation conflictuelle. Pour Sutherland, [17] le comportement criminel est lié à l'existence d'« associations différentielles », qui ne se développent que dans des situations conflictuelles. Pour qu'il y ait crime, il faut que soient réunies trois conditions : a) les valeurs ignorées ou niées par les criminels doivent être appréciées par la majorité de la société globale, ou encore, par ceux qui sont politiquement puissants ; b) l'isolement de certains groupes fait que ceux-ci s'écartent des normes de la culture globale et entrent en conflit avec elle ; c) c'est la majorité qui frappe la minorité de sanctions.

C'est cette manière de voir qui a permis à Sutherland⁹ de découvrir d'autres formes de criminalité qui échappent, la plupart du temps à la répression. C'est, par exemple, la « *white collar criminality* », la délinquance des « cols blancs », — celle des milieux économiquement

⁹ Sutherland, E. H., « Crime and business », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, septembre 1941, 217, pp. 472-486.

puissants qui transgressent les règles gouvernant l'activité de leurs professions. Leur comportement est semblable à n'importe quel autre comportement criminel, à cette différence près qu'il est peu ou pas sanctionné.

On est ainsi amené à une définition plus large de la criminalité : est considérée comme telle toute violation des lois, des normes, des valeurs en vigueur dans une culture donnée. La criminalité réprimée par le code pénal ne constitue qu'une partie — celle qui est propre, en général, aux milieux déshérités, victimes du rapport de force existant dans la société, — de la criminalité réelle. ¹⁰

*
* *

La théorie de Sutherland et celles de quelques sociologues américains aboutissent à considérer le crime et le comportement criminel comme des faits s'expliquant uniquement en fonction des systèmes socio-culturels.

Pourtant la motivation d'un acte qui fait de son auteur un délinquant est toujours strictement individuelle. Ni les conditions biologiques, ni les conditions d'ordre socioculturel ne remplacent les motivations inhérentes à la [18]

conscience individuelle. E. de Greeff ¹¹ avait raison d'écrire que « les causes sociologiques » ne tiennent que jusqu'au moment où l'on se trouve placé en face de l'homme criminel. Pourquoi est-ce justement X qui a cédé à la tentation criminelle, alors qu'il partage la même hérédité que son frère jumeau Y et qu'il se trouve dans la même condition sociale que d'innombrables autres personnes ?

En distinguant l'étude de la criminalité de celle du criminel, de Greeff a indiqué, très opportunément, la ligne de démarcation entre les deux domaines d'investigation. Les deux approches — psychologique et sociologique — sont incontestablement légitimes et doivent être considérées comme complémentaires, bien qu'elles se présentent souvent comme contradictoires.

¹⁰ Cf. à ce sujet le texte de A. NORMANDEAU p. 332.

¹¹ DE GREEFF, E., *Introduction à la criminologie*, Bruxelles, Vandenplas, Vol. 1, 1946.

Du reste certains chercheurs se sont efforcés de jeter un pont entre la sociologie criminelle, qui étudie les conditionnements sociaux de la criminalité et considère celle-ci comme étant le produit de la société, et les théories psychologiques qui tentent d'expliquer l'acte criminel à la lumière d'un destin purement personnel.

J. Dollard a tenté de systématiser les mobiles des actes criminels dans une théorie psychosociologique. Son hypothèse fondamentale peut se résumer ainsi : toute agression est la conséquence d'une frustration. Pour l'étude de la criminalité, qui est un genre d'agression, il ajoute la notion de crainte de la punition (*anticipation of punishment*). Cette crainte de la punition est la forme d'agression exercée par les forces de l'ordre. Il conclut que le niveau de la criminalité dépend de l'équilibre entre la frustration et la crainte de la punition. Si les frustrations sont peu nombreuses, la criminalité ne sera pas très forte. Elle ne le sera pas non plus si les frustrations sont nombreuses, mais la crainte de la punition forte. En revanche, si cette crainte est faible et si les frustrations sont nombreuses, la criminalité atteindra certainement un niveau élevé.

[19]

Un autre effort de synthèse a été tenté par Jeffery ¹² Son point de départ est la constatation d'une carence dans l'explication du phénomène criminel : ni la psychanalyse (les théories de Freud) ni la sociologie (la théorie de Sutherland) ne peuvent rendre compte de tous les crimes et de tous les comportements délictueux. Car tous les criminels ne sont pas névrotiques et tous n'ont pas fait l'apprentissage de leur conduite criminelle dans des bandes criminelles. Au lieu de partir du subconscient ou des groupes sociaux extérieurs à la conscience individuelle, notre auteur fonde sa théorie sur la notion d'aliénation sociale.

Le délinquant se caractérise, selon lui, par ce qu'il appelle une « dépersonnalisation sociale » : la formation de son moi et de son sur-moi a été défectueuse par son identification imparfaite avec les figures parentales ; son intégration dans la société laisse à désirer : il n'a pas su s'y situer comme il le souhaitait. Il n'a intériorisé les valeurs de la

¹² JEFFERY, C.R., « An Integrated Theory of crime and criminal behaviour », *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 1959, vol. 49 (6), pp. 533-552.

culture globale que partiellement, ce qui le place dans un isolement relatif. Jeffery souligne la « dépersonnalisation » des relations sociales qui se manifeste dans l'inauthenticité de celles-ci.

Selon l'auteur, le concept d'aliénation sociale pourrait englober toutes les théories criminologiques de la psychiatrie, de la psychologie et de la sociologie touchant à l'étiologie de la délinquance, puisque les troubles émotionnels comme les troubles d'origine sociale affectent l'intégration de la personnalité, et que, de ces troubles, résultent aussi bien le suicide, l'usage des stupéfiants, l'alcoolisme, la schizophrénie, les troubles névrotiques ou le comportement criminel. Et, en effet, sa théorie intègre toutes les autres, car elle est la plus abstraite, mais cet avantage lui fait perdre un attribut indispensable à toute théorie scientifique : la prédiction. Dès qu'il s'agit d'expliquer un phénomène criminel particulier, les concepts traditionnels réapparaissent.

[20]

Plus généralement, on peut se demander s'il est possible d'élaborer une théorie intégrée du crime, du type de celle de Jeffery ou de Dollard. Nous sommes tentés de répondre par la négative. Notre scepticisme se fonde sur les considérations suivantes : tout d'abord, ce qui constitue un délit est déterminé par la loi. Or celle-ci est l'expression des aspirations d'une partie plus ou moins importante des diverses couches sociales ; la législation criminelle ne représente pas une œuvre rationnelle, elle résulte de l'évolution des mœurs d'une société particulière. Et la pérennité relative de certaines lois ne reflète que l'évolution particulièrement lente des idées morales. Il paraît vain, dans ces conditions, de rechercher un principe unique qui gouvernerait aussi bien le comportement d'un adolescent qui vole une voiture pour parader devant sa petite amie, que celui d'un tueur du « syndicat du crime » ou celui d'escrocs de grande envergure. La conduite déviante est essentiellement relative, il n'y a guère d'acte humain qui, à un certain moment de l'histoire, n'ait été considéré comme criminel.

Si chaque culture détermine quelles conduites doivent être qualifiées de criminelles, il y a lieu d'évaluer chaque acte déviant sous tous ses angles de perception sociale. Qui a commis l'acte ? Comment celui-ci a-t-il été évalué par la propre sous-culture de l'individu ? Par la culture de la société globale ? Par la police, les tribunaux, les parquets, etc. ? C'est pour n'avoir pas précisé ces distinctions d'ordre culturel touchant

l'évaluation même de la conduite criminelle que les explications étiologiques laissent tellement à désirer.

Par ailleurs, seule une typologie des délinquants permet de marquer l'importance relative des facteurs socio-culturels et des facteurs biopsychiques dans chaque cas. On ne dénoncera jamais assez l'erreur d'optique que manifestent les explications de la délinquance en général. L'explication étiologique ne peut porter que sur des types de délinquants, de même qu'on explique des maladies et non pas la maladie. Bien des discussions apparaissent oiseuses lorsqu'on précise de quel type de délinquant il s'agit : les facteurs étiologiques seront bien différents dans le cas d'un [21] épileptique qui commet un meurtre et dans le cas d'un tueur à gages.

*
* *

Les études sur la personnalité criminelle ont porté essentiellement sur des individus condamnés à de longues peines d'emprisonnement, et par conséquent susceptibles de se prêter à des observations approfondies. Deux tendances opposées : celle qui place l'accent sur la biologie et en fait découler le psychologique¹³ et celle qui place le psychologique, produit d'influences parentales, au point de départ de la réflexion. Les explications psychologiques et biologiques ont ceci en commun : le monde socio-culturel apparaît sous la forme de facteur déclenchant, secondaire. Certains criminologues contemporains ont été jusqu'à traiter la conduite délinquante habituelle comme une conduite symptomatique, c'est-à-dire comme une manifestation apparente d'une condition pathologique latente. En effet, comme la compulsion de répétition compte parmi les indications de la névrose, l'incorrigibilité et le récidivisme peuvent être considérés comme des symptômes psychopathologiques.

D'après une étude approfondie d'une population pénale britannique, due à West¹⁴, contrairement au stéréotype répandu au sujet des récidivistes, fort peu parmi eux appartiennent à la catégorie des criminels violents, dangereux, exerçant le métier de criminel en

¹³ Par exemple KINBERG, O., *Les Problèmes fondamentaux de la criminologie*, Paris, Cujas, 1960.

¹⁴ WEST, D.J., *The Habitual Prisoner*, London, MacMillan, 1963.

« professionnels ». West trouvait au contraire une grande proportion de personnes atteintes de troubles psychotiques. 88 % des détenus avaient des personnalités sérieusement déviantes et étaient incapables d'assumer les responsabilités sociales et morales qui incombent à un adulte normal. Pour certains, cela était dû à leur personnalité égocentrique, labile, et aux attitudes d'exploitations qu'ils avaient à l'égard de leur entourage. Bien plus souvent, cependant, la cause directe de leur inadaptation sociale procédait d'une personnalité névrotique, introvertie, hypersensible et solitaire. Chez seulement 12% [22] on ne relevait pas de névrose ou de perturbations familiales graves. Il s'agissait d'individus qui étaient bien intégrés dans un milieu criminel.

Remarquons que la position de l'observateur détermine largement ses opinions au sujet du récidiviste : le juge d'instruction et le policier qui observent une large portion de la criminalité et ne parviennent à en arrêter qu'une fraction, seront toujours plus sensibles, dans leurs conceptions du récidiviste, à cette partie de la criminalité qui leur échappe. Ils seront donc portés à s'acharner contre ceux des récidivistes dont ils ont pu s'assurer la personne. Ils contestent les observations cliniques qui semblent prouver le caractère névrotique de la plupart. En revanche les cliniciens sont portés à oublier promptement que les récidivistes qu'ils observent ne constituent qu'une fraction peu représentative du monde criminel.

Comme l'indique West, du reste, sa description du récidiviste est fondée sur une sélection arbitraire opérée par la justice ; on ne prononce des sentences qu'à l'encontre des personnes que l'accusation a réussi à confondre devant le juge. Or on peut se poser des questions sérieuses sur le caractère représentatif de ces criminels, condamnés d'une manière répétée à de longs termes d'emprisonnement et qui constituent le fond commun de nos pénitenciers.

On peut se demander, plus généralement, si une véritable criminologie pénitentiaire n'est pas née et ne s'est pas développée, malgré elle, à la place d'une criminologie globale. On peut bien répondre que le criminologue observe les criminels qu'il a sous la main, mais force lui est alors d'admettre que ses conclusions sont gauchies et ne valent pas pour la criminalité réelle. En effet, il ne faut pas confondre les causes de la criminalité avec les causes de la capture. Rien ne nous permet de penser que la partie invisible de la criminalité ressemble à la partie observable. La justice, la police, les tribunaux, les parquets font

une sélection dans la faune criminelle dont on ignore les critères. Qui échappe à la police ? Qui échappe, une fois arrêté, à l'accusation ? Qui reçoit telle ou telle peine ? Qui est incarcéré ? Qui bénéficie des mesures de libération conditionnelle ? Les réponses qu'on peut faire sont plus ou [23] moins précises : ce que nous avons appelé « criminologie pénitentiaire » tente de répondre aux troisième et quatrième question. À part quelques tentatives toutes récentes — tel l'indice de délinquance de Sellin et Wolfgang sur lequel nous reviendrons — nous ne savons pas répondre aux premières.

Les criminologues se sont heurtés, à l'instar des autres spécialistes des sciences de la société, à l'opacité des chiffres présentés dans les statistiques officielles. On ne dispose de séries systématiques que depuis le début du XIX^e siècle. Les premiers « statisticiens » étaient imbus de préoccupations scientifiques ; il s'agissait pour eux de mesurer, en plus de l'activité de la police et des tribunaux, l'évolution de la « santé morale et sociale » de la collectivité. Avant de devenir professeur au Collège de France, Gabriel Tarde fut responsable des statistiques de la Chancellerie ! Dans la meilleure tradition sociologique, Davidovitch ¹⁵ examine la valeur et les limitations des statistiques officielles : ce qu'il dit des documents français vaut, *grosso modo*, pour les dénombrements publics dans les autres pays. On ne peut prétendre aujourd'hui que les statistiques des condamnés, comme celles des infractions, mesurent fidèlement la quantité de la criminalité réelle, punie et impunie d'un pays. Mais depuis Quételet les chercheurs supposaient que la relation entre la criminalité légale et la criminalité réelle fut constante. À partir de cette hypothèse, de nombreuses études mettant en corrélation l'indice de la criminalité légale et d'autres phénomènes sociaux furent entreprises.

Aujourd'hui, pour compléter notre connaissance du phénomène criminel, on tente des enquêtes par voie de questionnaires. Les questionnaires cherchent à connaître, de ceux qui les ont commis, les délits qui n'ont pas été punis ou découverts ; ils sont très révélateurs, même si leur crédibilité demeure sujette à caution. Une autre méthode, suggérée par Davidovitch et réalisée depuis par une enquête de la commission américaine de justice criminelle, consiste [24] à interroger les victimes quant aux agressions dont elles auraient été l'objet. Ces

¹⁵ Cf. Texte, p. 354.

enquêtes ont un plus haut degré de crédibilité que les précédentes ; leur combinaison cerne de plus près les contours de la réalité criminelle.

Un pas important a été franchi par la construction d'un indice de gravité des infractions, telles qu'elles sont évaluées par la police ¹⁶. L'uniformité factice imposée par la loi — un délit constitue une unité de compte, quelle que soit sa nature — est remplacée par une évaluation aussi objective que possible de la gravité relative de l'infraction, ce qui permet de mieux suivre l'évolution de la criminalité.

L'étude du potentiel criminel d'une société, par le truchement de sa moralité tant individuelle que collective, est une tâche aussi importante que l'examen des personnalités ou des groupes criminels dont la justice s'est saisie. Les deux points de vue se complètent ; notre laboratoire n'est pas uniquement le milieu lugubre des prisons, l'enceinte solennelle des tribunaux, les locaux rébarbatifs de la police. Jadis les faits criminels relevaient d'un ordre infra-humain et l'acte criminel était d'une essence radicalement différente de celle des autres actions humaines. Ces conceptions appartiennent au passé, mais il faut bien constater que le fossé reste entier entre le point de vue singularisant du travail clinique et le point de vue généralisant du travail sociologique. S'il y a une large interprétation des techniques d'analyse et même des divers concepts — aucun sociologue ne peut ignorer la théorie freudienne, de même qu'aucun psychiatre ne saurait laisser dans l'ombre la théorie de l'anomie — les finalités de ces deux types d'explications demeurent incompatibles. Pinatel ¹⁷ éminent criminologue français, indique la voie à suivre : il suggère qu'on abandonne l'idée d'une différence de nature entre délinquants et non-délinquants. Il soutient qu'il n'y a qu'une différence de degré qu'il s'agit d'établir et de préciser grâce aux méthodes d'observation. Si ce sont des différences de degré qui [25] séparent les criminels entre eux, du délinquant occasionnel jusqu'au récidiviste le plus endurci, parler de personnalité criminelle n'implique rien d'autre que le souci de préciser les différences de degré : le concept de personnalité criminelle est opératoire.

¹⁶ SELLIN Th. et WOLFGANG, M.E., *The Measurement of Delinquency*, New York, Wiley, 1965.

¹⁷ PINATEL, J. *Traité de droit pénal et de criminologie* (avec BOUZAT, P.) Tome III, Criminologie, Paris, Dalloz, 2e éd. 1970.

D'un autre côté les études empiriques sont suffisantes pour donner un sens concret, opératoire, au facteur socioculturel, réduit pendant longtemps au rôle de mythe, ou de facteur métaphysique insaisissable aux yeux des praticiens et des responsables qui avaient à faire face aux problèmes de la prévention criminelle. Nous savons avec assez de précision ce qui dans le système familial, économique, social, scolaire, culturel, etc., exerce un rôle criminogène.

Dans ce domaine, la plupart des recherches récentes prennent leur départ théorique dans le concept d'anomie de Durkheim, tel qu'il a été réinterprété par Merton ¹⁸. La notion d'anomie permet de rendre compte de bien des inadaptations psychosociales dont la délinquance est un des aspects majeurs. En distinguant entre culture et société, Merton a marqué, d'une part, l'existence d'un système organisé de valeurs qui gouvernent la conduite des individus appartenant au même groupe et, d'autre part, celle de normes et de moyens institutionnalisés qui règlent l'accès aux buts définis par la culture.

Or une tension s'établit entre les buts (culture) et les moyens admis (société) : tous n'ont pas la même facilité d'accès aux moyens, la même capacité ou la même habileté pour user des moyens admis. Suivant les cas, on constate que ce sont les moyens qui prennent le pas sur les buts (c'est ce qui se passe dans les sociétés stables, intégrées, connaissant un lent développement économique et social), ou bien les buts qui prennent le pas sur les moyens (c'est le cas des sociétés hétérogènes, connaissant une évolution économique très rapide).

L'anomie résulte d'un trop grand décalage entre les buts proposés et les moyens accessibles et légitimes. Les valeurs [26] culturelles peuvent susciter, dès lors, des conduites qui vont à l'encontre même de ces valeurs. Cette désarticulation de la culture et de la société, où l'un empêche ce que l'autre propose, conduit à un état social caractérisé par l'absence de normes.

La conduite déviante sera en fonction du statut social, ethnique, etc., car chacun, dans une certaine mesure, règle les possibilités d'accès des individus aux buts définis par la culture. Sous la pression des difficultés, certains choisiront les moyens illégitimes pour réaliser les objectifs. L'exemple du jeu et de ses règles est éclairant : si l'objectif du gain

¹⁸ Cf. Texte, p. 132.

domine tous les autres, les joueurs auront tendance à faire fi des règles et essaieront de gagner à tout prix, même en trichant.

Comment l'individu va-t-il s'adapter dans une société caractérisée par l'anomie ? Merton énumère cinq possibilités : conformisme (buts culturels et moyens institutionnels admis), innovation (buts culturels acceptés, moyens institutionnels rejetés), ritualisme (buts culturels rejetés, moyens institutionnels acceptés), retraitsme (buts culturels et moyens institutionnels rejetés), rébellion (buts et moyens rejetés et remplacés).

Il importe de noter que le concept d'anomie ne désigne pas un état d'esprit ou des caractéristiques individuelles. Il désigne un système social, où aucune norme ne s'impose incontestée et incontestable. C'est L. Srole qui a tenté de développer un concept désignant cette fois un état de l'individu qu'il a qualifié d'« anomia ». Bien que les deux concepts soient distincts et s'appliquent à des réalités également distinctes, on peut supposer que les individus caractérisés par l'anomia sont d'autant plus susceptibles d'avoir une conduite déviante que le système social est lui-même caractérisé par l'anomie. On pourrait combiner les indices d'anomie et d'anomia et procéder ainsi à une étude systématique des diverses formes de conduites déviantes.

C'est dans cette perspective théorique générale que se situent la plupart des contributions récentes à l'étiologie de la délinquance, dont nous allons brièvement esquisser les résultats.

[27]

L'examen de la répartition des désordres psychosociaux dans l'espace urbain a révélé, depuis les années 30, notamment à Chicago, que certains milieux sociaux, bien localisés, fournissaient bien plus que leur part à la criminalité. Pendant trop longtemps, la réaction de la collectivité fut la même que celle de Lombroso et de ses adeptes : comme les criminels-nés, les pauvres sont les ennemis de la société, et il faut les éliminer par les rigueurs de la loi. Une sorte d'eugénisme social de fait a prévalu dans la plupart de nos pays à cet égard pendant longtemps. En France on identifiait, au XIX^e siècle, classes laborieuses et classes dangereuses¹⁹. Dans les statistiques criminelles, les personnes d'origine ouvrière sont surreprésentées par rapport à celles

¹⁹ Cf. Texte, p. 166.

des autres classes sociales. Plusieurs recherches intéressantes ont été consacrées à cette question aux États-Unis : celles de Miller, de Kvaraceus, de Cohen, de Cloward et Ohlin, notamment. D'après ces travaux, les classes ouvrières se caractérisent par une culture qui les prédispose à la délinquance. Le délit est déterminé par d'autres classes, les classes supérieures, dans de tels termes qu'il s'applique à la conduite « normale » propre à la classe ouvrière. Ainsi, par exemple, être rude, excité, malin, avoir un sentiment d'indépendance en même temps que de soumission au destin, tout cela semble caractériser tant les milieux ouvriers que les milieux délinquants.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas ou peu de délinquance dans les autres classes sociales ? Certainement pas. Sans parler des « criminels en col blanc »²⁰, les études faites sur les conduites délictueuses telles qu'elles sont librement rapportées par des jeunes, semblent indiquer que le potentiel criminel ne diffère pas énormément d'une couche sociale à l'autre. Mais son expression est sensiblement différente et les réactions suscitées varient encore plus. Le code pénal, l'action de nos polices, de nos tribunaux, de nos parquets s'acharne davantage contre les formes de la délinquance propre à la classe ouvrière.

[28]

De même les mesures préventives conçues et expérimentées furent essentiellement orientées vers les problèmes posés par les classes inférieures. Cloward et Ohlin²¹ dans un livre qui eut peut-être la plus grande influence dans le champ qui nous intéresse, depuis les travaux de Shaw et McKay dans les années 30 à Chicago, proposent des solutions qui sont conformes en tous points aux traditions de la pensée sociologique : c'est en effectuant des changements à l'échelle de la structure et de l'organisation sociale qu'une influence bénéfique pourrait être escomptée. La réorientation des conduites collectives doit se faire à partir des structures et non l'inverse. L'inverse fut pratiqué pendant un siècle sans résultat : les meilleures techniques de rééducation des personnalités délinquantes sont vouées à la faillite si le

²⁰ Cf. Texte, p. 332.

²¹ CLOWARD, R.A., et OHLIN, L.E., *Delinquency and Opportunity. A Theory of Delinquent Gangs*, New York, The Free Press of Glencoe, 1960.

milieu qui a produit cette délinquance ne subit des changements notables.

Si le système scolaire, le système familial et toute la culture ambiante orientent la jeunesse vers des valeurs de succès et de progrès propres aux classes moyennes, une proportion notable des jeunes issus de ces milieux ne peuvent, pour des raisons tant psychologiques que sociales, espérer atteindre les critères de succès établis par la culture globale. De nouveaux critères leur sont alors fournis grâce aux valeurs « déviantes », que sont les contre-valeurs des sous-cultures délinquantes. Ces sous-cultures leur assurent un sentiment d'appartenance, une estime de soi qui résulte de l'estime des pairs. Avec Cloward et Ohlin²² nous distinguerons trois types de sous-cultures : les sous-cultures du crime organisé, les sous-cultures de violence, les sous-cultures retraitistes.

Le crime organisé, dont les dirigeants se camouflent dans des organisations honnêtes, offrent des possibilités à des jeunes qui, tout en désirant améliorer leur situation matérielle sont incapables de se soumettre aux normes et [29] de recourir aux moyens que la culture dominante propose comme légitimes. Ils se socialiseront donc très tôt dans une sous-culture criminelle.

Les travaux de Sutherland²³, sur le voleur professionnel, constituent des illustrations classiques de sa théorie des associations différentielles que nous avons exposée par ailleurs. D'une part la société oblige à la spécialisation, à la professionnalisation de l'activité criminelle et impose à ceux qui exercent ces métiers les mêmes formes d'organisation et de rituels que celles que nous rencontrons chez les non-délinquants. Il montre combien la bonne organisation et l'excellence de la performance constituent la clé de la réussite dans les affaires, qu'elles soient criminelles ou non. Mais là où on ne rencontre pas le crime organisé, il n'y a pas de modèles de conduites criminelles offertes pour remplacer l'apprentissage des jeunes ; les activités criminelles sont dispersées, disparates, assurant peu de revenus et peu de prestige. C'est dans ces zones qu'on rencontre des bandes

²² Cf. Ouvrage cité *supra*.

²³ Cf. Texte, p. 308.

criminelles violentes, aux activités anarchiques et imprévisibles : les travaux de Vaucresson, dans lesquels s'insèrent ceux de Ph. Robert ²⁴, s'intéressent au phénomène des bandes, moment capital dans la socialisation de l'adolescent. Devant le rejet du monde adulte et de la difficulté à s'intégrer à sa propre génération, l'adolescent prédélinquant se retire au sein des bandes, dont la naissance quasi spontanée correspond à un besoin profond de sécurité et en même temps d'évasion.

Le relâchement du contrôle familial, la proximité des camarades dans les grandes villes surpeuplées, la similitude des problèmes ou des échecs créent rapidement des solidarités qui se manifestent dans les bandes. Leur rôle socialisateur est des plus puissants. La bande assure un appui moral et matériel vis-à-vis du monde adulte et extérieur qui est perçu comme hostile ; elle assure un statut dans le voisinage, donnant l'impression de pouvoir, d'autorité, de prestige, en même temps qu'une protection contre les [30] menaces réelles ou imaginaires. Elle est l'incarnation de la conscience collective, la source de moralité par excellence. En effet, la bande est le groupe de référence sur lequel les conduites seront modelées. Elle est aussi le lien où les tendances profondes se subliment et constitue le cadre d'une activité symbolique, rituelle correspondant à des besoins profondément ancrés dans l'adolescent.

Les jeunes des milieux ouvriers, à l'orée des strates petites-bourgeoises de la société, constituent le secteur le plus exposé aux tensions de la société de consommation. Mais le phénomène a tendance à s'étendre à l'échelle de toute la société, les adolescents des classes moyennes et de la bourgeoisie manifestent des malaises semblables. On voit donc que la structure de classe cède en importance à la structure d'âge dans l'explication de la délinquance des adolescents, en particulier dans leurs formes collectives, au sein des bandes. Celles-ci se substituent à la famille, au milieu de travail, à l'école, voire à l'armée comme agent socialisateur. Etant donné que plus des trois quarts des infractions sont commises par des personnes de moins de trente ans, on conçoit l'importance des études dans ce domaine.

L'analyse des bandes invite également vers l'ouverture aux disciplines psychologiques : les besoins « instinctuels » profonds sont

²⁴ Cf. Texte, p. 240.

présents dans la constitution de tels groupements et une initiation aux travaux psychologiques, parfois d'inspiration psychanalytique s'impose.

C'est ce qui apparaît clairement chez Hijazi ²⁵: la motivation des jeunes voleurs d'autos s'éclaircit bien plus grâce au symbolisme de possession quasi sexuelle de l'objet convoité que par la valeur utilitaire de celui-ci. Des analyses de la signification culturelle des actes déviants sont d'une grande importance dans une société comme la nôtre, surchargée de symbolismes et d'aspirations contradictoires grâce à l'action débordante des moyens de communication de masse. Certains actes de vandalisme, de violence contre les personnes, également la « contestation » dans les lycées et les universités ne peuvent être compris sans référence à [31] ce monde du symbole. Enfin, certains adolescents, à cause d'inhibitions de toutes sortes, ne peuvent s'intégrer ni dans les sous-cultures de crime organisé, ni dans les sous-cultures de violence ; ils constituent une sous-culture résiduelle « retraitiste », organisée autour d'activités telles que la consommation de l'alcool, de drogues, etc.

La désorganisation sociale, l'anomie, n'expliquent donc pas toutes les manifestations de la conduite criminelle ; si on les retrouve à l'origine du développement de la sous-culture, en ce qui concerne le crime organisé, des conduites précises sont prescrites et sanctionnées, qui n'ont rien d'anomique.

En réaction contre la tradition mertonienne qui oriente les recherches vers l'explication de la déviance en terme de conduite déviante individuelle résultante d'une pression des structures socio-culturelles, certains sociologues reviennent à une tradition durkheimienne plus orthodoxe. ²⁶ Durkheim affirmait que le crime n'est rien d'autre que ce que la société définit comme tel : par conséquent il faut rechercher dans la réaction sociale suscitée par un acte s'il est déviant, non conformiste ou criminel. De ce point de vue, la déviance n'est pas une propriété « inhérente » à certaines formes de comportement. C'est une caractéristique conférée à celles-ci par les milieux qui sont en leur présence. Il s'ensuit que la variable stratégique importante n'est pas la personne accusée de déviance, mais bien la

²⁵ Cf. Texte, p. 260.

²⁶ Cf. Texte, p. 88.

réaction des collectivités aux dits actes. En effet, ce sont ces collectivités qui décideront si tel ou tel acte va être considéré comme proscrit ou dangereux : la déviance n'est pas une « qualité » de l'acte mais la conséquence de l'application de sanctions (les « règles » des autres) au « délinquant ». Le déviant est donc celui qui est étiqueté comme tel, la conduite déviante est celle qui est stigmatisée comme telle par la collectivité ²⁷.

[32]

L'accent étant mis sur l'interaction entre celui qui commet une « infraction » et celui ou ceux qui y réagissent, on redécouvre l'importance des relations entre le « criminel » et sa « victime ». En effet, peut-on donner une explication satisfaisante de l'acte de prostitution sans aborder le problème du client ? N'est-ce pas le statut sociologique du « criminel » ou du « déviant » défini par la collectivité qui déterminera l'action de celui qui est ainsi stigmatisé, de la même manière que les autres statuts sociologiques déterminent la conduite individuelle ?

Mais alors, si le déviant est à l'intérieur de sa sous-culture un conformiste, voire un honnête homme, et si par ailleurs son comportement est en partie réglé par les attentes de la société globale qui lui propose un statut, que devient la notion même de déviance ? Quelle est la spécificité du criminel ? On le voit, la démarche sociologique débouche sur des considérations d'ordre éthique.

²⁷ Cf. BECKER, Howard S., *Outsiders*, New York, The Free Press, 1963, p. 9. ERIKSON, Kai T., « Notes on the Sociology of Deviance », *Social Problems*, 1962, 9, p. 308. KITUSE, John I, « Societal Reaction to Deviant Behaviour Problems of Theory and Method », *Social Problems*, 1962, 9, p. 253.

[33]

Déviance et criminalité.

“Guide de lecture.”

par

Maurice CUSSON

[34]

[35]

[Retour à la table des matières](#)

Œuvres classiques

Il s’agit d’ouvrages dont la valeur est universellement reconnue ou qui sont considérés comme des modèles dans leur genre. Certains d’entre eux sont l’œuvre de juristes, d’ethnologues ou de sociologues qui ont étudié des questions d’intérêt criminologique. La criminologie est une science si jeune qu’il nous a paru justifié d’inclure dans la section classique des œuvres du XX^e siècle.

Traités

Ce sont des livres qui tentent de résumer l’ensemble des connaissances criminologiques à partir d’un point de vue particulier.

Politique criminelle

Le criminologue ne se contente pas d’étudier le phénomène criminel : il se préoccupe aussi des problèmes pratiques de la lutte contre le crime. La politique criminelle est la criminologie appliquée. On y étudie les mesures à prendre à l’égard du crime et du criminel. Ceci comprend : la prévention du crime, les mesures législatives, judiciaires et policières, les peines et la resocialisation des criminels.

Criminologie clinique

Il s'agit de l'étude psychologique du délinquant. Elle vise à comprendre la dynamique de la personnalité du délinquant et à élaborer un programme de traitement approprié.

[36]

Études des bandes

Le type de délinquance qui a le plus intéressé les criminologues contemporains est sans contredit la délinquance juvénile en bandes. De nombreux ouvrages d'excellente qualité ont été écrits sur ce sujet. C'est pourquoi nous y consacrons une section.

Œuvres littéraires

Depuis toujours, les hommes de lettres ont été fascinés par le crime. Nous proposons quelques ouvrages faits par des écrivains dont quelques-uns ont eu une expérience personnelle du crime ou de l'incarcération.

[37]

Œuvres classiques

1. BECCARIA, C. (1764), [Des délits et des peines](#), Genève, Droz, 1965, 80 p.

Ce livre est la première œuvre importante de la criminologie. L'auteur y fait une critique du système pénal de son époque : il fustige l'arbitraire, la sévérité des peines. Il réfléchit sur l'origine des peines et sur la relation entre le délit et la peine. La question fondamentale qu'il se pose, à savoir comment lutter efficacement contre le crime avec des mesures humaines, reste toujours actuelle.

2. DURKHEIM, E. (1897), [Le Suicide ; étude de sociologie](#), Paris, Presses Universitaires de France, 1960, 461 p.

Dans ce livre, Durkheim se penche sur les causes sociales d'un phénomène qui s'apparente au crime sous plusieurs aspects.

Dans les chapitres 3 et 5, Liv. II, il nous donne une explication de deux types de suicides.

1. Le suicide égoïste qu'on trouve dans les sociétés peu intégrées.
2. Le suicide anémique, celui des sociétés où les règles qui régissent les comportements des individus perdent leur influence.

3. FERRI, E. (1893), [La Sociologie criminelle](#), Paris, Rousseau.

Le célèbre représentant de l'école positive italienne expose dans les extraits suggérés, sa classification des criminels, la loi de la saturation criminelle qui explique les statistiques criminelles et les substituts pénaux, des mesures autres que les peines, visant à réduire la criminalité.

4. GLUECK, S., Eleanor, T. (1956), *Délinquants en herbe ; sur les voies de la prévention*, Paris, Vitte, 274 p.

Les Glueck ont consacré leur vie à l'étude de la délinquance et de la récidive.

« Délinquants en herbe » est une version simplifiée de leur ouvrage le plus connu « Unravelling Juvenile Delinquency ». Ils y font une étude approfondie des caractéristiques de 500 délinquants persistants comparés à 500 non-délinquants. Ils relèvent les différences entre les deux groupes dans les antécédents familiaux, les types de constitution physique, le tempérament et la structure caractérielle.

5. MALINOWSKI, B. (1933), [Trois Essais sur la vie sociale des primitifs](#), Paris, Petite bibliothèque Payot, 184 p.

[38]

L'auteur, ethnologue illustre, a longtemps vécu parmi les indigènes d'une île du Pacifique. Les deux premiers essais de ce livre sont particulièrement intéressants pour le criminologue :

1. La loi et l'ordre dans les sociétés primitives.
2. Le crime et les châtiments dans les sociétés primitives.

Dans ces essais, Malinowski se demande quelle est la fonction des règles et des lois, pourquoi les hommes s'y soumettent, pourquoi certains

décident d'enfreindre des lois et quelles sont les réactions du groupe social à ces infractions.

6. SELLIN, J.T. (1938), *Culture Conflict and Crime*, New York, Social Science Research Council, 116 p.

Dans ce petit ouvrage, un sociologue élabore la théorie selon laquelle le crime résulte du choc entre des normes de conduite différentes dans une même société. Cette théorie est encore actuelle et presque toutes les théories de sociologie criminelle s'en inspirent encore. C'est une très bonne introduction aux problèmes de sociologie criminelle.

7. Sutherland, E.H. (1937), *Le Voleur professionnel d'après le récit d'un voleur de profession*, Paris, Spes, 1963, 162 p.

Sutherland, ayant très bien connu un voleur qui avait pratiqué son métier pendant plus de vingt ans, lui demanda de raconter la vie du voleur professionnel. Celui-ci s'exécuta, décrivant les techniques, les habitudes et les règles des voleurs de profession, en particulier les pickpockets, les voleurs à l'étalage, les escrocs et les faussaires.

Sutherland contrôla les affirmations de son interlocuteur et ajouta un commentaire à ce récit où il démontre que la théorie de l'association différentielle s'applique particulièrement bien au sujet étudié.

8. Whyte, W.F. (1955), *Street Corner Society: the Social Structure of an Italian Slum*, Chicago, University of Chicago Press, 366 p.

L'auteur vécut pendant trois ans dans un quartier pauvre d'une ville américaine. Il fit partie d'un gang et acquit une connaissance parfaite de ce milieu. « Street Corner Society » est le produit de cette observation participante. Whyte y décrit la vie et le fonctionnement du gang, montrant comment celui-ci est rattaché aux rackets et à la politique du quartier.

[39]

Traités

9. FERDINAND, T.N. (1966), *Typologies of Delinquency : a Critical Analysis*, New York, Random House.

Présentation claire et complète des typologies sociologiques et psychologiques de la délinquance. Essai de synthèse. Cet exposé est important au début de la formation en criminologie pour situer l'information reçue par ailleurs.

10. KINBERG, O. (1959), *Les Problèmes fondamentaux de la criminologie*, Paris, Cujas.

Kinberg traite avec originalité des principaux problèmes de politique criminelle tels que : les objectifs à poursuivre dans la détermination des peines, la prévention générale et la prévention spécifique, l'évaluation de la dangerosité. Il traite aussi de l'étiologie de la délinquance en illustrant ses thèses de nombreuses histoires de cas. Ce livre comporte certaines longueurs et n'est pas toujours de lecture facile ; il n'en constitue pas moins une importante contribution à la criminologie.

11. PINATEL, J., BOUZAT, P. (1963), *Traité de droit pénal et de criminologie*, Tome III : « Criminologie », par Jean PINATEL, Paris, Dalloz, 542 p., 2^e éd. 1970.

Ce traité met le lecteur au courant des grandes tendances de la criminologie européenne. C'est une des rares analyses qui couvre pratiquement tous les aspects de la criminologie. L'ouvrage est très encyclopédique. S'il n'est pas question de le lire tout d'une traite, il constitue cependant une source de références importante.

12. Seelig, E. (1956), *Traité de criminologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 409 p.

Ce traité vaut surtout par la bonne typologie de criminels qu'il présente. Abondamment illustré d'histoires de cas, c'est un des rares traités de criminologie dans lequel on parle en détail de l'enquête policière, des problèmes de témoignage et de preuve.

13. Sutherland, E.H., Cressey, D.R. (1966), *Principes de criminologie*, Paris, Cujas, 662 p.

C'est un traité classique de criminologie, récemment traduit en français. La première édition de cet ouvrage parut en 1924 et, depuis ce temps, Sutherland, puis son disciple Cressey, l'ont constamment remis à jour. C'est une mine de renseignements et un très bon exemple de sociologie criminelle.

[40]

À noter dans ce livre : la célèbre théorie de l'association différentielle, chapitre 4.

14. WEST, DJ. (1967), *The Young Offender*, Harmonds worth, Penguin Books (Pélican original), 333 p. (Collection de poche).

L'auteur étudie les problèmes relatifs aux délinquants de moins de 21 ans. Tous les aspects de la question : facteurs sociaux, biologiques, psychologiques, prévention, traitement, etc., sont examinés à la lumière des acquisitions scientifiques les plus récentes.

Politique criminelle

15. ANCEL, M. (1954), *La Défense sociale nouvelle : un mouvement de politique criminelle humaniste*, (2e éd. rev.), Paris, Cujas, 391 p.

La Défense sociale nouvelle conteste les philosophies pénales traditionnelles basées sur l'idée que le criminel doit être châtié. Elle propose plutôt que l'on protège la société contre le crime en utilisant les méthodes les plus humaines possibles.

Ce livre, écrit par un grand juriste, nous donne une excellente idée de l'histoire des conceptions pénales et nous introduit aux problèmes de la réforme pénale.

Livre un peu difficile.

16. Boyer, R. (1966), *Les Crimes et les châtiments au Canada français du XVIIe au XXe siècle*, Montréal, Cercle du livre de France, 542 p.

Ouvrage passionnant, abondamment illustré par le récit de faits étranges et surprenants qui se sont déroulés au cours de notre histoire.

Derrière l'objectivité de l'historien, on sent l'homme profondément engagé, révolté par la cruauté de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi. La description des châtiments excessivement sévères de l'époque nous incite à réfléchir sur la pénologie, un des aspects centraux de la criminologie actuelle.

Sommaire : Les lois — La peine capitale — Les galères — Les mutilations — La flétrissure — Le bourreau — La question — Magie et sorcellerie — Les crimes contre les mœurs — Les prisons — etc.

[41]

17. GOFFMAN, E. (1968), *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les Editions de Minuit.

Goffman, sociologue américain fort perspicace, fit pendant trois ans une observation participante dans un hôpital psychiatrique. Partant de cette expérience, l'auteur élargit le problème pour traiter de l'ensemble des établissements fermés qui présentent une structure de relations interpersonnelles fondamentalement similaire : prisons, hôpitaux psychiatriques, monastères, casernes, etc. Dans ces « institutions totalitaires », les reclus séjournent pendant de longues périodes dans l'enceinte de l'institution sans relations avec le monde extérieur et soumis à une organisation bureaucratique qui étend son autorité sur leurs moindres gestes. Livre essentiel pour comprendre la structure et le fonctionnement des prisons, ses conflits, et l'influence qu'elle peut avoir sur les détenus.

18. Ohlin, L.E. (1956), *Sociology and the Field of Corrections*, New York, Russel Sage Foundation.

Ce grand criminologue américain étudie dans une perspective sociologique les prisons, la probation et la libération conditionnelle. La partie la plus importante de ce petit livre est consacrée aux problèmes des prisons, question que l'auteur connaît bien pour y avoir longtemps travaillé.

19. President's commission on law enforcement and administration of justice (1967), *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington, United States Government Printing Office, 340 p.

Ce rapport peut être considéré comme un des documents criminologiques les plus importants du siècle. Les meilleurs spécialistes américains de la question y ont collaboré. Tous les problèmes du crime et de la lutte contre le crime y sont décrits. Soulignons en particulier : les effets économiques et sociaux de la criminalité ; les causes et la prévention de la délinquance juvénile ; les fonctions, le rôle et l'organisation de la police et des cours de justice ; le système pénitentiaire ; le crime organisé, l'alcoolisme et les narcotiques.

20. Sykes, G.M. (1958), *The Society of Captives*, New York, Athenum, 1965, 144 p. (Collection de poche).

Ce livre est une étude psycho-sociologique d'une importante prison à sécurité maximum des États-Unis. Il constitue la meilleure introduction dont on dispose sur le problème de la prison.

[42]

Contenu : les fonctions de l'emprisonnement, les problèmes de la sécurité, de la discipline, du traitement en prison, l'administration de la prison, le comportement des détenus, etc.

Criminologie clinique

21. Aichhorn, A. (1925), *Wayward Youth*, New York, Viking Press, 1965, 241 p.

Éducateur autrichien, Aichhorn connut personnellement Freud qui lui apprit les principes de la psychanalyse. Il appliqua ces principes à la délinquance dans son travail à une clinique pour enfants-problèmes. Plus tard, il dirigea un centre de rééducation pour jeunes délinquants.

« *Wayward Youth* » décrit comment les conceptions psychanalytiques nous aident à comprendre et à traiter la délinquance. L'auteur analyse des cas de délinquance de différents types. Le récit de son expérience dans un centre de rééducation est particulièrement intéressant.

22. CENTRE DE RECHERCHE EN RELATIONS HUMAINES, *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, n° 6, Montréal, Lévrier, 323 p.

Ce numéro de la revue est consacré exclusivement à la criminologie. Les meilleurs spécialistes canadiens français traitent, dans une perspective psychologique, des problèmes de la personnalité des délinquants, de la police, etc.

Retenons d'abord les travaux de Mailloux et son équipe en ce qui concerne la psychothérapie de groupe avec des délinquants, la perception de la société par le délinquant, les mécanismes de défense des groupes de jeunes délinquants en cours de rééducation, le fonctionnement du sur-moi chez le délinquant.

Cormier et ses collaborateurs présentent ensuite un article sur la famille et la délinquance.

Ciale, Fréchette, Gendreau et Tessier traitent, dans des perspectives différentes, de la police.

23. DEBUYST, C. (1960), *Criminels et valeurs vécues : étude clinique d'un groupe de jeunes criminels*, Louvain, Publications universitaires, 344 p.

C'est une étude minutieuse de 33 jeunes adultes délinquants, de leurs comportements antisociaux et de leurs attitudes face à l'action de la justice. L'auteur compare ses sujets avec d'autres groupes et fait ressortir, chez les délinquants, la tendance à dévaloriser autrui.

[43]

Debuyst est un fin clinicien qui a recueilli une masse impressionnante d'informations sur ses sujets grâce à une enquête sociale approfondie, une série d'interviews avec chacun et des tests psychologiques.

24. Hesnard, A. (1963), *Psychologie du crime*, Paris, Payot, 354 p.

Ce psychanalyste de grande réputation fait le point des connaissances sur l'étude en profondeur du criminel. Il s'efforce d'élaborer une synthèse nouvelle en utilisant les contributions de l'anthropologie clinique, de la psychanalyse et de la phénoménologie. Assez théorique. Sommaire : Critique de la biocriminogénèse et de la sociocriminogénèse. Crimes pathologiques — Délinquance juvénile — Vol — Homicide — État dangereux, etc.

25. HIJAZI, M. (1966), *Délinquance juvénile et réalisation de soi*, Paris, Masson.

Huazi présente une théorie selon laquelle le délit serait une tentative du délinquant de retrouver une valeur personnelle qu'il n'a pu atteindre par des moyens socialement acceptables. Théorie intéressante mais qui manque de spécificité. — La première partie de l'ouvrage est consacrée à une revue

critique des théories biologiques, psychologiques et sociologiques de la délinquance.

26. MCCORD, W.M., MCCORD, J. (1964), *The Psychopath : an Essay on the Criminal Mind*, Toronto, Van Nostrand (An insight book), 223 p.

C'est un petit livre de lecture facile.

Le psychopathe est le type parfait du criminel, l'« archi-criminel », agressif, impulsif, asocial. Les McCord font une revue assez complète de la littérature concernant le problème du diagnostic, des causes et du traitement de la psychopathie.

27. REDL, F., WINEMAN, D. (1964), *L'Enfant agressif*, Paris, Fleurus.

Tome I : Le moi désorganisé : 310 p.

Tome II : Méthodes de rééducation : 319 p.

Redl est l'héritier intellectuel de Freud et d'Aichhorn. Il a longtemps travaillé avec des délinquants dans différents projets pilotes en rééducation.

L'Enfant agressif est un livre de base sur la psychologie et le traitement des délinquants. Dans le premier tome, Redl se consacre surtout à l'étude de la psychologie du délinquant. Il analyse en détail les faiblesses du « moi » du délinquant, ses résistances au changement, ses mécanismes de défense et les déficiences de sa conscience.

[44]

Le second tome est consacré aux méthodes de rééducation : le type de milieu qu'il faut créer, le rôle de l'éducateur, etc.

Études des bandes.

28. BLOCH, H.A., NIEDERHOFFER, A. (1958), *Les Bandes d'adolescents*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 278 p.

Les auteurs, un sociologue et un policier, s'efforcent d'expliquer le phénomène des bandes en tenant compte des connaissances ethnologiques. Ils considèrent que les bandes d'adolescents hostiles à la société se développent parce que la société moderne néglige cette phase de transition qu'est l'adolescence, à la différence des sociétés primitives qui prennent en charge le passage de l'enfance à la maturité.

Les auteurs font aussi une description d'une bande délinquante de milieu ouvrier : ses chefs, son organisation et ses activités.

29. CLOWARD, R.A., OHLIN, L.E. (1960), *Delinquency and Opportunity ; a Theory of Delinquent Gangs*, New York, Free Press of Glencoe, 220 p.

Les auteurs démontrent avec une grande rigueur comment la délinquance constitue pour le jeune de milieu ouvrier, une possibilité d'accéder à certains objectifs, dans une société qui lui inculque certaines ambitions mais ne lui donne pas les moyens de les réaliser.

Dans ce livre, on voit comment le fait de réfléchir sur la délinquance peut conduire à contester certains aspects de la société globale.

30. Cohen, A.K. (1955), *Delinquent Boys : the Culture of the Gang*, Free Press, 198 p.

Petit livre théorique bien construit. Définition très claire de la sous-culture délinquante et explication ingénieuse du phénomène. Les jeunes de classe ouvrière qui ne peuvent s'adapter aux exigences d'un monde dominé par les classes moyennes se regroupent en gangs et élaborent des normes opposées à celles de la société bourgeoise.

31. PARROT, P. (1959), *Les Gangs d'adolescents ; psycho-sociologie de la délinquance juvénile : de l'observation à la thérapeutique*, Toulouse, Privat, 219 p.

Livre bien fait et de lecture facile. Les auteurs expliquent le développement des gangs, leurs significations psychologiques [45] et les mesures à prendre à leur endroit. L'interprétation du phénomène est faite en termes psychanalytiques.

32. ROBERT, P. (1966), *Les Bandes d'adolescents*, Paris, Editions ouvrières, 388 p.

L'auteur fait une bonne synthèse des études françaises sur les bandes. Il montre comment la bande est un phénomène adolescent. Il étudie les rapports qu'entretient la bande avec la société globale. Dans la seconde partie il aborde le problème des mesures de prévention de la délinquance en bande, il insiste sur le fait qu'il faut agir sur les groupes et non pas seulement sur les individus.

33. Yablonsky, L. (1962), *The Violent Gang*, Baltimore-Maryland, Penguin Books (A Pélican Book), 1966, 256 p.

L'auteur, qui a longtemps travaillé avec les gangs de New York, donne une excellente description de la vie d'un gang particulièrement violent : les combats entre gangs, les chefs de gang, etc.

Il parle en outre des problèmes que rencontre le criminologue dans son travail avec les jeunes délinquants en milieu libre.

Œuvres littéraires

34. CAMUS, A., KOESTLER, A. (1957), *Réflexions sur la peine capitale*, Paris, Calmann-Levy, 238 p.

Écrit par deux romanciers célèbres, ce livre est une des critiques les plus virulentes de la peine de mort. Au-delà de ce problème spécifique, cet ouvrage donne l'occasion de réfléchir sur la peine en général, sur la responsabilité pénale, etc.

35. Capote, T. (1965), *De Sang-froid ; récit véridique d'un meurtre multiple et de ses conséquences*, Paris, Gallimard, 421 p.

Truman Capote a été frappé par le meurtre, apparemment absurde, d'une famille américaine. Il a rencontré régulièrement les deux auteurs de ce

meurtre, depuis le moment de leur arrestation jusqu'à celui de leur pendaison.

Dans son ouvrage *De Sang-froid*, l'auteur analyse sous une forme romancée tout ce qui a trait à cet événement en s'attardant à la personnalité des meurtriers, à leurs motivations, à la préparation de leur crime, au passage à l'acte, au processus policier et judiciaire déclenché par ce meurtre, [46] aux réactions du milieu des victimes, à la vie en prison des condamnés.

C'est un « best-seller » de la littérature américaine.

36. CHEVALIER, L. (1958), *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Plon.

Au début du XIX^e siècle, Paris a une très forte criminalité. Les gens n'osent pas s'aventurer dans les rues le soir. Le gouvernement est obsédé par ce problème. Les gens de lettres et ceux qui étudient les questions sociales en font un de leurs thèmes principaux. On n'a qu'à lire les œuvres de Victor Hugo et de Balzac pour s'en rendre compte.

L'auteur analyse la criminalité de cette époque à l'aide de témoignages et de statistiques criminelles. Puis il met ce phénomène en relation avec les problèmes démographiques et sociaux de l'époque.

37. DEL CASTILLO, M. (1965), *Le Faiseur de rêves*, Paris, Julliard.

Autobiographie où l'auteur raconte son expérience dans une maison de correction, en Espagne, en 1946, de 12 à 16 ans. Comment se fait-il qu'en 1968, on retrouve la même situation à Florence ? L'auteur a raconté son enfance dans *Tanguy*, son premier roman.

38. Dostoïevsky, F. (1861), [Souvenirs de la maison des morts](#), Paris, Union générale d'édition (Le monde en 10-18), 311 p. (Collection de poche).

Arrêté pour activités subversives, Dostoïevsky passa quatre ans dans un bagne de Sibérie. Les *Souvenirs* sont le récit, à peine romancé, de cette étape de sa vie. On y trouve de nombreux renseignements d'intérêt criminologique : les impressions d'un nouveau prisonnier, des réflexions sur le criminel et son bourreau, une étude de personnalités criminelles : meurtriers, brigands, etc. Cette description de la vie quotidienne dans un bagne recoupe, en plusieurs points, celles qui ont été faites récemment de la vie des prisons par les criminologues américains.

39. Dostoïevsky, F. (1866), [Crime et châtement](#) (Collection de poche).

Tout criminologue doit avoir lu cette célèbre histoire d'un jeune homme qui tue une vieille usurière et qui, par la suite, est inexorablement poussé par son évolution intérieure à se dénoncer à la police.

40. KEROUAC, J. (1963), *Les Clochards célestes*, Paris, Gallimard.

Titre original : *The Dharma Bums*. Récit romancé des origines, ou d'une tranche de vie des beatniks américains, des [47] jeunes gens en révolte à l'assaut des conventions, à la recherche de nouvelles valeurs. Pour le criminologue, ce beatnik est l'homme « normatif », ancêtre ou contemporain du hippie.

41. Lapassade, G. (1963), *L'Entrée dans la vie*, Paris, Minuit.

Le passage de l'enfance à l'adolescence et, de là, à la maturité. L'auteur remet en question le sens traditionnel de maturité. Analyse extrêmement stimulante de la nouvelle génération, qui permet de comprendre ou d'entrevoir le visage du « révolté sans cause ».

42. Le Breton, A. (1967), *Les Hauts murs*, Paris, Plon.

Récit romancé de l'enfance de l'auteur, enfance passée dans les orphelinats, les maisons de redressement. Autobiographie passionnante à lire.

43. Le Breton, A. (19 ?), *La Loi des rues*, Paris, Plon.

Sorti des maisons de correction, l'auteur raconte son intégration aux voyous de Saint-Ouen, à l'âge de 18 ans. Récit autobiographique agréable à lire tout en étant prudent.

44. LEWIS, O. (1961), [Les Enfants de Sanchez](#), Paris, Gallimard, 638 p.

Histoire de la vie quotidienne d'une famille sous-prolétaire de Mexico racontée par un anthropologue. Ce récit est basé sur de longues conversations très poussées avec chacun des membres de la famille.

45. SARRAZIN, Albertine (1965), *La Cavale*, Paris, Pauvert, 475 p.

Écrivain de talent, morte à 35 ans, Albertine Sarrazin passa plusieurs années de sa vie dans des institutions pour délinquantes et dans des prisons. « La cavale » qui en argot signifie « l'évasion » est le récit romancé d'un de ses séjours en prison. L'auteur y décrit son violent désir d'évasion, et ses habitudes de vie en prison.

46. SARTRE, J.-P., (1952), *Saint Genet comédien et martyr*, Paris, Gallimard.

Avant d'être écrivain, Jean Genet était un voleur récidiviste. Sartre qui l'a bien connu fait une pénétrante analyse de son évolution psychologique. Il montre en particulier comment, enfant, Jean fut étiqueté comme voleur par ses parents adoptifs. Genet décide alors « d'être ce que le crime a fait de lui », il assume l'identité qui lui est imposée et prend la résolution d'exceller dans le mal.

[48]

Ce livre fait de Sartre le précurseur des théories sur la stigmatisation présentement à la mode dans les milieux criminologiques anglo-saxons.

Revues

À ceux qui veulent connaître les tous derniers développements de la criminologie, nous recommandons la lecture des nombreuses revues criminologiques.

Parmi ces revues les plus susceptibles d'intéresser les étudiants sont les suivantes :

- *Revue internationale de criminologie et de police technique* (Genève).
- *Federal Probation* (Washington).
- *Crime and Delinquency* (Washington).
- *British Journal of Criminology* (Londres).
- *Revue de science criminelle et de droit comparé* (Paris).

[49]

Le crime et la peine sont des notions universelles ; mais, à travers les civilisations, elles ont pris des valeurs et des significations très différentes. L'histoire du droit, comme l'ethnologie, contribuent à nourrir une réflexion sur des notions qui sont au cœur de la sociologie criminelle.

[50]

Déviance et criminalité.

“Évolution du crime et de la peine.”

par
Henri LÉVY-BRUHL

[Retour à la table des matières](#)

La sociologie criminelle — son nom l’indique assez — est à la fois un aspect de la criminologie et une branche de la sociologie. La criminologie est une science relativement jeune : elle date d’un siècle à peine, et n’est pas encore très assurée de son objet et de ses méthodes. Sans doute le phénomène criminel a, de tout temps, frappé le cœur et l’imagination des hommes, mais on dirait que l’horreur même qu’il suscite a été un obstacle à une réflexion scientifique portant sur lui. Certes, dans toutes les sociétés, le crime est constaté et réprimé. Mais cette répression a-t-elle été l’objet d’une réflexion préalable ? Il faut ici faire une distinction entre les sociétés régies par la coutume et celles qui sont soumises au règne de la loi. Pour les premières on peut dire d’une manière un peu générale que la réaction est spontanée et plutôt due à des réflexes émotionnels qu’à une recherche méthodique. Au contraire la loi pénale, en raison même de ses modes d’élaboration, postule un minimum de réflexion. Il n’en est pas moins vrai que, même dans cette hypothèse, ce qui est recherché, c’est un résultat immédiat et pratique : la meilleure manière de combattre un comportement criminel. On est sur le terrain du droit pénal. Certes, pour être en mesure de remplir efficacement sa fonction, le pénaliste, comme le législateur,

devra étudier au préalable la conjoncture sociale et mesurer à l'avance les incidences de la règle nouvelle qu'il se propose d'instaurer. Mais ces « travaux préparatoires » ont un but très [51] défini et une portée très limitée. Ils n'existent qu'en fonction de la loi nouvelle.

Tout autre est le point de vue du criminologue. Il se donne pour tâche non d'établir des règles de conduite, mais d'étudier le fait social qui s'appelle « crime » sous tous ses aspects, d'une manière scientifique et désintéressée. Le criminologue n'est pas un moraliste ni un réformateur social : c'est un savant. Son rôle est de méditer sur les faits criminels, de chercher à en approfondir la notion, et non d'en tirer des conséquences pratiques.

Comme on vient de le dire, c'est à une époque toute récente que l'on s'est avisé qu'il y avait là tout un ordre de faits qui relevaient de l'observation et de l'investigation méthodiques. Nous verrons tout à l'heure quand et comment s'est créée cette théorie nouvelle. Il convient de marquer ici comment elle conçoit son objet actuellement.

À la vérité, cet objet est double, car l'on peut envisager le crime sous deux aspects principaux qui, bien que profondément différents, sont complémentaires l'un de l'autre. On peut, en effet, prendre pour objectif ou le criminel, ou le crime. Dans le premier cas, le criminologue devra surtout user des méthodes de la biologie et de la psychiatrie. Il se penchera sur la personne du criminel pour en faire l'examen clinique, rechercher ses antécédents, les influences qu'il a pu subir, les déficiences physiques et morales qu'il a pu endurer. Ces recherches le conduiront, si elles sont bien menées, à une sorte de typologie, à une classification d'un intérêt scientifique évident. Son intérêt pratique n'est pas moindre, car le traitement du délinquant est nécessairement fonction des observations méthodiques ainsi pratiquées. Ici encore, il conviendra d'éviter une confusion trop facile. Il existe un certain nombre de criminologues qui sont médecins ; il est fort utile que ces criminologues aient reçu une culture médicale très poussée. Mais leur rôle, tout au moins leur rôle principal, ne consiste pas à soigner les criminels : il consiste à en étudier le comportement en vue de saisir, par-delà leurs personnes, la genèse et les modalités du fait criminel dont ces délinquants sont, en quelque sorte, les représentants qualifiés.

Ce premier aspect de la criminologie peut paraître, à première vue, très éloigné de la sociologie criminelle. Nous verrons plus loin qu'elle s'en rapproche plus qu'on ne pourrait le penser. Il n'en est pas moins vrai que la sociologie criminelle est essentiellement pratiquée par ceux qui, parmi les criminologues, s'attachent moins à l'étude de la personne du criminel qu'à celle du crime.

C'est à ce titre que la sociologie criminelle est une branche de la sociologie. Puisque — nous l'avons dit déjà et reviendrons sur ce point — il n'y a pas de société sans crime, on ne saurait concevoir une sociologie qui laisserait de côté cet aspect sinistre, mais nécessaire, de son activité. Sans aller jusqu'à dire, comme le font certains, que c'est à son attitude envers le crime qu'un ensemble social décèle le mieux sa personnalité, il n'en est pas moins vrai qu'elle est un élément de première importance pour connaître et mesurer les valeurs courantes dans une société, et plus largement l'évolution des idées et des sentiments collectifs de groupes sociaux divers à l'égard de certains comportements.

Seule la sociologie — à condition, bien entendu, d'être munie des connaissances techniques indispensables — est à même d'entreprendre cette tâche. Il est, en effet, impossible de parler d'un crime — j'entends d'un crime considéré *in abstracto* et non d'un crime particulier — sans évoquer en même temps le milieu social où il a pris naissance et a, dans une mesure plus ou moins grande, mais toujours effective, contribué à sa naissance, à son développement ou à son déclin. Pour ce genre de problèmes, les criminologues de formation médicale ou psychiatrique déclarent forfait. Il est de la compétence exclusive des sociologues. Nous avons affaire ici, en effet, non plus à des cas particuliers, mais à des séries, non à des êtres vivants, mais à des faits saisissables dans leur abstraction, le plus souvent par des chiffres ou par des cartes.

Ici encore il faut se garder d'affirmations trop péremptoires et de distinctions trop tranchées. Sans doute, comme nous le verrons, la méthode la plus chère au sociologue criminel est la statistique. Il n'en est pas moins vrai qu'il aura souvent avantage à humaniser ses recherches en [53] se mettant en contact avec le criminel, tout au moins en étudiant la carrière de certains d'entre eux pris comme échantillons, en consultant leurs dossiers dans les greffes, à défaut de leur parler dans les lieux de détention. Ce « bain de concret » pourra servir utilement de

contrôle — ou même parfois de correctif — aux résultats obtenus par l'étude des documents chiffrés.

Devant traiter ici de la sociologie criminelle, il saute aux yeux que nous laisserons de côté cette face de la criminologie que l'on peut appeler la criminologie clinique, pour nous en tenir aux problèmes sociaux que pose le crime. Il n'est pas moins évident qu'il nous sera impossible, dans le petit nombre de pages qui nous est imparti, de traiter à fond ces problèmes. Aussi concevons-nous cette étude plutôt comme une « Introduction à la sociologie criminelle » que comme un exposé dogmatique de cette science.

I. Histoire

Comme il a été dit plus haut, la sociologie criminelle, plus encore que la criminologie, est une science relativement récente, et nous en avons donné les raisons : l'horreur qu'inspire un crime paraît s'être opposée à ce qu'on le considère avec l'objectivité, la sérénité indispensables au savant. Sans doute pour des motifs semblables, quoique opposés, la sociologie des religions n'a été, elle aussi, édifiée qu'à une époque toute récente.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que la sociologie criminelle est née bien après le droit pénal qui, lui, répondant à des besoins primordiaux, a, peut-on dire, existé de toute antiquité. De plus, la sociologie criminelle est plus jeune encore que la criminologie, car il est naturel que l'attention se soit portée d'abord et exclusivement sur l'auteur de l'acte criminel avant qu'une réflexion plus poussée, dans laquelle il entre une certaine dose d'autocritique, en vienne [54] à considérer les choses plus largement et à reconnaître que la société, qui est une victime du crime, peut en être aussi, dans une certaine mesure, l'auteur.

Ici comme presque partout, il faut remonter à la Grèce ancienne, cette mère de toute notre pensée. On trouve chez deux de ses plus grands penseurs, Platon et Aristote, chez ce dernier surtout, l'idée que l'organisation économique et sociale pourrait bien être une cause de la criminalité et que l'indigence est une condition favorable à la délinquance. Mais cette idée n'est pas exprimée avec beaucoup de force et de conviction, les facteurs sociaux n'agissant pas directement, mais

par l'intermédiaire de la volonté et des sentiments. « Ce n'est pas la richesse ni la pauvreté qui pousse au mal : c'est la passion ».

En somme, si l'on peut trouver en Grèce le point de départ d'une sociologie criminelle, ce n'est qu'une faible lumière. Rome ne nous donnera guère plus. Ses jurisconsultes n'ont pas médité sur cette matière et le droit pénal romain est essentiellement empirique. On ne peut noter, de la part des Prudents, aucun effort doctrinal de quelque valeur. Dans la littérature latine même, on ne rencontre que des lieux communs sur la misère, mère des vices, tandis que d'autres moralistes — ou les mêmes — font l'éloge de la pauvreté et prêchent le mépris des richesses.

La littérature patristique reprendra ces thèmes stoïciens en les imprégnant d'esprit chrétien, mais n'ira pas beaucoup plus loin dans l'analyse. Le Moyen Age ne s'est guère penché sur ces problèmes. Il faut attendre la Renaissance pour qu'ils soient de nouveau agités. Encore ne peut-on alors citer qu'un seul nom important, celui de l'écrivain anglais Thomas More ou Morus (1478-1535).

More semble avoir été le premier à avoir perçu les causes sociales du crime et cherché à les approfondir. Frappé de la forte criminalité qui sévissait alors dans son pays en même temps qu'une extrême misère dans les classes populaires, il préconise, pour y porter remède, un adoucissement des peines, et le travail forcé. Mais sa voix semble être restée sans écho. Ce n'est que vers le milieu du XVIII^e siècle qu'un puissant courant naquit et se développa, en France [55] surtout, pour combattre, au nom de l'humanité et de la tolérance, un système pénal qui était à la fois très rigoureux et inefficace. On s'éleva aussi, alors, contre l'arbitraire et l'inégalité des peines.

À cette lutte prirent part, chacun suivant son tempérament, les principaux « philosophes » de ce temps, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Diderot, d'Holbach. Ils préparèrent ainsi l'opinion et entraînent à leur suite quelques juristes. C'est ainsi que Brissot de Warville (1754-1793) n'hésite pas à écrire : « Le coupable est un malade ou un ignorant. Il faut le guérir, l'instruire et ne pas l'étouffer ». Cette influence se fit sentir surtout à l'étranger et ce sont surtout les noms de l'Italien Beccaria et de l'Anglais Bentham qu'il faut retenir. En 1764, le premier, âgé seulement de 25 ans, publie à Milan un petit livre intitulé : *Des délits et des peines*, qui connut aussitôt un très grand

succès. Il s'insurge avec vigueur contre l'excessive cruauté de certains châtiments et demande que les peines ne soient plus arbitraires, mais qu'elles aient une base légale. Dans ce cadre plus limité, elles doivent être, selon lui, appliquées inexorablement. Ainsi le criminel, conscient du risque qu'il court, renoncera souvent à perpétrer son forfait. Le grand philosophe et juriste Jeremy Bentham (1748-1832), très inspiré par les penseurs français, surtout par Rousseau, exprime ses idées dans de nombreux écrits, notamment dans ses *Principes de Code pénal*. On trouve chez lui beaucoup de vues originales et fécondes, notamment l'attention qu'il porte à la notion d'alarme, autrement dit de danger social, notion qui sera reprise sous la forme d'état dangereux dans les théories criminalistiques les plus récentes. Dans l'ensemble, il est juste de dire que les réformateurs de la fin du XVIII^e siècle ont pour souci primordial la sécurité sociale et se préoccupent assez peu de la personne du criminel, en tout cas de son amendement. Au reste, même s'ils n'explicitent pas clairement cette doctrine, leur attitude à son égard est largement déterministe. Pour eux, le criminel est, dans une grande mesure, le produit de son milieu. En conséquence, ils seront portés à préconiser des réformes sociales, mais ne porteront guère l'accent sur ce point, et l'on ne saurait voir en eux que des précurseurs, [56] et non des fondateurs de la sociologie criminelle. Pourtant, les coups qu'ils porteront aux théories traditionnelles ne resteront pas sans effet et, pendant les trois premiers quarts du XIX^e siècle, on essaya de réaliser un équilibre fragile entre les idées nouvelles et les doctrines spiritualistes inspirées de Kant et de Fichte. Cette école éclectique est souvent appelée « néo-classique ».

Vers les années 1875-1880, les idées régnantes furent soumises à une critique très serrée suscitée en grande partie par une observation plus rigoureuse de la criminalité, observation qui avait été facilitée par une documentation statistique relativement précise. L'attaque fut menée, au début, par des anthropologues et des sociologues italiens, Lombroso et Ferri.

Le premier attribue catégoriquement au crime une cause biologique. C'est dans l'organisme que sont inscrits les traits qui font de l'homme un criminel. Il y a là une fatalité organique à laquelle il ne peut échapper. Son ouvrage principal, *L'Homme criminel* (1876), décrit avec précision les symptômes qui le caractérisent. La conséquence logique de cette doctrine est l'élimination de tous ceux qui présentent

ces tares criminogènes. Après avoir remporté un grand succès, les théories lombrosiennes sont aujourd'hui en grande partie abandonnées et l'on reconnaît généralement que, si certains criminels présentent des traits physiques analogues, cela ne concernerait au mieux que certains types de crimes et qu'au surplus la prétendue prédestination qui obligerait certains hommes à les commettre n'est qu'un mythe.

Si l'œuvre de Lombroso ne touche qu'indirectement la sociologie, tout le monde s'accorde, par contre, à voir dans Enrico Ferri (1854-1928) le fondateur de la sociologie criminelle. C'est d'ailleurs le titre d'un de ses principaux ouvrages, paru en 1881. Bien qu'il admette en grande partie les théories de Lombroso, il porte l'accent sur les causes sociales et sur les conséquences sociales du crime. Pour éliminer la criminalité (dans la mesure où cela est possible), en tout cas pour l'empêcher de se développer, c'est donc sur le milieu social qu'il faut agir. Il convient de déceler et de combattre les causes sociales du crime par des réformes [57] hardies tendant à une amélioration des conditions matérielles et morales de l'existence. L'école positiviste ouvrait là un magnifique champ d'investigation aux criminologues et se révélait comme très féconde. Malheureusement, son influence fut compromise par certaines prises de position outrancières et au moins inutiles. Ainsi la négation absolue du libre arbitre et, corrélativement, l'affirmation d'un déterminisme radical. De même, les adeptes de cette école auraient tendance à dénier toute valeur à la peine entendue au sens d'une mesure répressive. L'orientation qu'elle préconise est sans doute celle de l'avenir, mais ne peut-on lui reprocher de brûler les étapes ? Il y a tout lieu de penser que l'abolition brutale de l'appareil pénal provoquerait une recrudescence de la criminalité. Il n'en est pas moins vrai que, si les idées positivistes se rattachent, comme nous l'avons vu, à un concept qui s'était formé environ un siècle plus tôt, c'était bien la première fois qu'elles se présentaient sous l'aspect d'une doctrine cohérente et scientifique.

Elle ne rencontra pas immédiatement une adhésion sans réticence. En Italie se constitua vers 1890 une doctrine qui fut désignée sous le nom de *Terza Scuola* et qui, sans revenir aux théories classiques ou même néo-classiques, s'éloigne cependant sur des points importants, aussi bien de Lombroso que de Ferri. En France, dans l'ensemble, la tendance spiritualiste imprégnée de croyances religieuses était restée prédominante. C'est elle qui inspira les ouvrages d'Henri Joly.

Pourtant, les idées nouvelles trouvèrent un appui sérieux chez Taine et la création des *Archives d'Anthropologie criminelle* avec Lacassagne et Manouvrier est indubitablement due à leur influence. À la fin du XIX^e siècle, trois noms surtout sont à retenir dans le domaine de la criminologie théorique : ceux de Tarde, de Saleilles et de Durkheim.

Gabriel Tarde (1843-1904), qui fut un magistrat et dirigea longtemps le Service de la Statistique criminelle, a écrit de nombreux ouvrages de criminologie. On y trouve nombre de fines remarques de détail, mais ses conceptions générales se trouvent, dans une large mesure, faussées par une idée fondamentale qui s'est avérée, sinon erronée, du moins [58] stérile, le principe d'imitation qui, selon lui, pouvait servir de clé à toute l'évolution sociale. Or, l'imitation n'explique rien. En particulier, elle ne joue pas de rôle déterminant sur la genèse des crimes.

Raymond Saleilles (1855-1912) est avant tout un juriste. Son œuvre maîtresse, en matière criminelle, est *L'Individualisation de la peine*, fruit d'un enseignement donné en 1897-1900 au Collège libre des Sciences sociales. Il est assez proche des théories italiennes, qu'il loue d'avoir substitué la considération du criminel à une idée abstraite de la liberté comme fondement de la peine. Comme l'indique assez le titre de son livre, sa principale préoccupation consiste à nuancer la peine, à l'assouplir dans le double intérêt de la société et du criminel lui-même. Pourtant, bien que Saleilles soumette à une sévère critique l'hypothèse d'une volonté libre sur laquelle reposent les théories classiques, il la conserve comme base théorique de la répression, tout en convenant que son application est fonction des circonstances et spécialement du milieu social. Saleilles est donc tout près de la sociologie criminelle. Toutefois, ce n'est pas un sociologue : il prend pour point de départ la conscience individuelle et ignore la spécification du fait social.

C'est au contraire en sociologue que Durkheim (1858- 1917), philosophe et moraliste de formation, abordera les problèmes de la criminalité. On sait que Durkheim peut être regardé comme le fondateur de l'école sociologique française qui se constitua à la fin du xix' siècle. Il a touché au phénomène criminel dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans les *Règles de la méthode sociologique* et dans *Le Suicide*. Il n'est pas douteux que Durkheim se soit beaucoup inspiré de Ferri, mais, tandis que celui-ci a préconisé une méthode éminemment empirique, l'analyse de Durkheim porte en profondeur et ne se contente

pas d'être purement descriptive. À la suite d'une étude serrée, il conclut que le crime est un fait normal, encore que pathologique : il découle du fondement régulier de la société, ce qui est démontré par la constance relative de son taux dans un groupe donné. Parce qu'il en est ainsi, la criminalité devient un aspect socio-culturel de [59] chaque société et devient un objet passible d'investigation scientifique. La criminologie a conquis ses bases théoriques en sociologie. Il est donc permis de dire que, par l'apport combiné de Ferri et de Durkheim, la sociologie criminelle est devenue une véritable science.

Pourtant, chose curieuse, pendant la première moitié du XX^e siècle, l'élan théorique en notre matière parut stopper. On ne peut guère citer que la thèse intéressante de Paul Fauconnet sur *La Responsabilité*. Mais les idées nouvelles faisaient leur chemin dans les esprits et se traduisaient par des discussions organisées dans des comités comme l'*Union internationale*, devenue plus tard l'*Association internationale de Droit pénal*, ou encore par la création et le développement des tribunaux pour enfants. En ce qui concerne la criminalité des adultes, d'importantes modifications législatives ont été introduites, notamment en Belgique, par la loi de 1930 dite loi de défense sociale, qui met en application la doctrine qui porte ce nom et qui a été pour la première fois élaborée par Adolphe Prins. Cette doctrine, tant sous cette forme que sous l'aspect renouvelé qui lui a été donné assez récemment et auquel s'attache le nom de M. Marc Ancel, est sans aucun doute en accord avec les principes de la sociologie criminelle. Elle laisse de côté, comme plus philosophique que scientifique, la querelle du libre arbitre et du déterminisme et se préoccupe d'observer la réalité criminelle sans idée préconçue, avec le seul désir de protéger le corps social contre les entreprises antisociales et de prendre des mesures préventives et prophylactiques.

Cette attitude tourne résolument le dos aux théories classiques. Celles-ci portaient l'accent sur l'amendement du coupable et négligeaient plus ou moins l'intérêt de la société qui est, au contraire, le souci majeur de la nouvelle doctrine, comme déjà celui de l'école positiviste et, bien entendu, des sociologues. Est-ce à dire que la défense sociale se désintéresse de la personne du criminel ? En aucune façon. Sous sa dernière forme tout au moins, elle fait de lui un des principaux objets de ses efforts. Sans rechercher s'il est une victime ou l'artisan de son propre malheur, elle voit en lui un être dégradé qu'il

convient, [60] autant que possible, de reclasser dans la société en le plaçant dans des conditions telles que, non seulement il cesse d'être un danger social, mais qu'il puisse se considérer et être considéré par autrui comme un homme nouveau, semblable aux autres. Partant de ces principes à la fois réalistes et humanitaires, la défense sociale préconise une modification de notre système pénal et pénitentiaire qui est en voie de se réaliser.

De ce qui vient d'être dit, on peut conclure que la défense sociale est essentiellement une forme nouvelle de politique criminelle. Elle prend appui sur un certain nombre de données fournies par la sociologie, mais n'en est pas partie intégrante. Il convient, répétons-le une fois de plus, de distinguer la science et ses applications, quelles que puissent être leurs connexions.

Revenons donc maintenant à la sociologie criminelle proprement dite et considérons son objet.

II. L'objet

La sociologie criminelle, nous l'avons dit plus haut, se donne pour tâche d'étudier ce phénomène social à deux faces qui porte le double nom de crime et de peine. Ces deux aspects sont inséparables. Toutefois, pour la clarté de l'exposition, nous les examinerons l'un après l'autre, en priant le lecteur de ne jamais oublier la liaison nécessaire qui existe entre les deux termes.

Le crime

La définition du crime, empruntée à Durkheim, à savoir que c'est « un acte blessant les états forts de la conscience commune » ne saurait se suffire à elle-même. Elle appelle quelques commentaires.

Tout d'abord — et la remarque est importante — elle implique que le crime n'est pas un acte déterminé, ayant [61] une nature particulière, une spécificité. On a souvent comparé le crime à une maladie sociale, et ce rapprochement n'est pas dénué de valeur. Mais il y a au moins

cette différence entre le crime et la maladie, que cette dernière se reconnaît objectivement par des signes ou des symptômes, qu'elle a donc des caractères matériels qui permettent de la considérer comme telle. Au contraire, il n'est aucun acte qui soit, par lui-même, un crime. Si graves que soient les dommages qu'il ait pu causer, son auteur ne sera regardé comme un criminel que si l'opinion commune de son groupe social le considère comme tel. En d'autres termes, ce ne sont pas les caractères objectifs d'un acte qui en font un crime, mais le jugement que porte sur lui la société. Cela est si vrai que les actes qui provoquent chez nous le plus d'horreur, comme le parricide, sont considérés, dans certaines sociétés arriérées, comme parfaitement innocents s'ils sont accomplis dans des circonstances déterminées. En sens contraire, ces mêmes sociétés regardent comme des crimes inexpiables des violations de tabou sexuel ou alimentaire qui nous laissent parfaitement froids. Le crime est donc une notion éminemment sociale, c'est-à-dire éminemment relative, et l'on comprend que les législateurs aient renoncé à chercher une définition positive. En définissant l'infraction par la peine dont elle est l'objet, comme le fait notre code pénal, on n'a pas, comme on serait trop vite porté à le croire, formulé un aveu d'impuissance. Au fond, les auteurs du code se sont rencontrés avec les sociologues et ont déclaré à leur manière : la gravité du crime s'affirme par la sanction qui lui est infligée.

Il y a lieu, cependant, de pousser plus loin l'analyse. Durkheim a recherché si le crime était, du point de vue sociologique, un fait normal ou anormal. Ayant posé en principe qu'« un fait social est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la généralité des sociétés de cette espèce considérées à la phase correspondante de leur évolution », il en conclut que la criminalité est un phénomène normal. On le constate en effet dans toutes les sociétés humaines, à condition, bien entendu, de prendre ce mot société au sens de société globale. Par [62] ailleurs, normal ne s'oppose pas à pathologique. Ici, la comparaison avec la maladie se justifie : il n'y a pas de société globale sans maladie. Au reste, le caractère pathologique du crime ne doit pas être affirmé sans nuance, et il conviendrait de faire des distinctions. Il est des comportements qui sont considérés comme criminels dans une société donnée, mais qui sont destinés à cesser d'être regardés comme tels, non seulement dans d'autres groupes sociaux, mais dans les mêmes

groupes, mieux éclairés. Quoi qu'il en soit, depuis les analyses de Durkheim, le crime est reconnu comme un phénomène normal, c'est-à-dire que la criminalité n'est pas un fait accidentel et ne procède pas de causes fortuites.

Cette conception de la normalité, on le voit, n'est qu'une simple constatation d'ordre, pourrait-on dire, statistique. Elle ne prétend pas qu'un fait social, parce qu'il est fréquent dans un certain nombre de sociétés, ou même parce que, jusqu'à présent, il y a été toujours constaté, est de nature à se produire toujours. C'est ainsi que des phénomènes comme les guerres peuvent être considérés comme normaux, sans qu'une anticipation portant sur leur existence dans l'avenir puisse être regardée comme légitime. De même, la pérennité des crimes dans toute société future n'est nullement affirmée par le fait qu'on trouve le crime dans toutes les sociétés passées ou présentes.

On voit aussi que cette conception durkheimienne du phénomène social normal n'oppose pas ce dernier au pathologique. Elle ne comporte aucun jugement de valeur et ne se prononce pas sur le caractère utile ou nuisible du crime. Cette question pourtant mérite d'être soulevée, car il ne faut pas se hâter de déclarer, comme paraît le suggérer le sens commun, que le crime ne remplit pas une fonction utile. Du moins, conviendrait-il de faire à ce sujet une distinction fondée précisément sur la nature sociale du crime, sur le fait, affirmé au début de ce paragraphe, que le crime est un jugement d'opinion. S'il en est bien ainsi, l'appréciation d'un même comportement diffère nécessairement suivant les modifications qui se produisent dans les sentiments et les croyances d'un milieu social qui, par définition, ne reste jamais identique à lui-même. Il suit de [63] là que des actes qui, à un certain moment, sont regardés comme coupables et punis d'une peine sévère, peuvent, quelque temps plus tard, être considérés non seulement comme innocents, mais comme hautement honorables. Il suffira d'évoquer les noms de Socrate et de Jésus. On pourrait être enclin à penser que ceci ne concerne que des délits d'ordre intellectuel ou idéologique : ce serait une erreur. Ce sont là des exemples particulièrement frappants, mais la remarque vaut pour tous les crimes. Ainsi, chacun sait que l'avortement, sévèrement réprimé en France est, au contraire, officiellement autorisé au Japon, et pourrait l'être aussi dans notre pays si les conditions d'ordre démographique l'exigeaient. Donc, s'il est vrai que le crime, par lui-même, est un fait pathologique

parce qu'il provoque un traumatisme dans la conscience collective, le sociologue criminologue ne saurait perdre de vue que certains actes jugés criminels aujourd'hui peuvent être hautement approuvés et favorisés demain et qu'un conformisme trop rigide est parfois un obstacle sérieux au progrès humain. C'est en ce sens que l'on peut énoncer ce paradoxe que le crime peut jouer un rôle bienfaisant.

Évolution du crime

Si, comme nous l'avons dit, il y a toujours eu dans un groupe humain d'une certaine ampleur, des hommes ayant une conduite antisociale, il est aisé de constater que ce ne sont pas les actes de même nature qui ont toujours été regardés comme criminels, qui ont provoqué cette réaction passionnelle qu'est la peine. On ne retiendra ici que quelques étapes caractéristiques de cette évolution.

Aussi haut que nous puissions remonter dans le cours des civilisations — c'est-à-dire chez les peuples que, faute d'un meilleur terme, nous appellerons les « primitifs » — le crime par excellence est l'acte qui porte un trouble à l'ordre social traditionnel. Il ne faut pas oublier que, chez ces populations, l'organisation sociale est très stricte et que l'activité des membres de la tribu ou du clan est limitée par des prescriptions rigoureuses dont la transgression est [64] censée mettre en péril la collectivité dans son ensemble. C'est pourquoi le crime le plus grave est la violation des tabous, notamment des tabous sexuels, en particulier l'inceste. La sorcellerie clandestine — par opposition à la sorcellerie officielle — est aussi regardée comme un instrument de subversion de l'ordre établi et sévèrement réprimée. Ce ne sont certes pas les seuls actes criminels, mais ces exemples suffiront à montrer que le crime principal, aux yeux des populations dont nous parlons, est l'acte qui porte atteinte à l'ordre établi.

Dans les sociétés plus évoluées où l'individu s'est, dans une mesure plus ou moins large, émancipé du réseau serré des impératifs tribaux, la conception que l'on se fait du crime s'est sensiblement modifiée. Sans doute, on continue à attacher un grand prix à l'organisation sociale — aucune société ne peut s'en dispenser — mais l'offense la plus vivement ressentie n'est plus là : elle consiste dans l'attentat à la vie.

C'est l'homicide qui est regardé comme le crime par excellence. L'image classique que ce vocable évoque à l'esprit est celle d'un meurtre. C'est celle qui émeut le plus et frappe le plus violemment l'imagination.

À côté de l'homicide et de ses variétés, englobés dans l'appellation générale de « crimes de sang », à côté aussi des délits sexuels comme l'adultère, qui semblent avoir toujours existé, la création de la propriété individuelle a déterminé l'apparition d'une autre catégorie délictuelle, les crimes contre les biens. Encore qu'à certains moments ils aient été l'objet de peines très rigoureuses, les infractions de cette nature n'ont jamais provoqué une réaction émotionnelle de la même intensité que les premiers, ce qui s'explique, semble-t-il, par le caractère quasi sacré attaché à la vie humaine.

Pourtant, les conditions de la vie moderne et l'importance croissante qu'y prennent les conditions économiques sont de nature à donner tous les jours plus de poids à ce qu'on appelle couramment la criminalité « astucieuse ». On entend par là moins les vols, qui exigent en général plus d'adresse que d'ingéniosité, que les abus de confiance ou escroqueries de diverses natures dont les ravages se chiffrent par milliards. Il y a lieu de remarquer que cette [65] forme relativement récente de la délinquance a entraîné non seulement un changement dans la nature des délits, mais aussi dans la catégorie sociale des criminels. Tandis que pour les crimes de sang — en dehors du cas spécial des crimes passionnels où se rencontrent toutes les classes — les assassins, les auteurs de coups et violences, etc., sont, en grande majorité, des individus sans ressources, et qu'il en est de même des voleurs, des cambrioleurs, etc., les choses changent d'aspect avec les crimes astucieux proprement dits. Là, les coupables appartiennent au monde des affaires et sont, en général, des gens ayant reçu une certaine instruction et possédant, au moins au départ, une situation relativement aisée. C'est là du moins ce que nous révèlent les statistiques. Mais il ne faut pas oublier que c'est spécialement dans ce genre de délit que fleurit et se développe la criminalité « à col blanc », criminalité insaisissable et inchiffable, mais dont la réalité est bien établie. Or, si l'on tient compte de cette délinquance, il faut déclarer comme une chose certaine que la criminalité des classes dites supérieures est bien plus répandue qu'on ne le croit généralement. Nous reviendrons sur ce point en examinant la statistique.

La peine

La peine est la sanction sociale provoquée par le crime. Comme il a été dit plus haut, c'est elle qui mesure la gravité des troubles causés par l'acte asocial dans la conscience collective : plus celle-ci est violemment traumatisée, plus la peine est sévère.

Pourtant, il convient de serrer de plus près cette notion, car elle est prise, surtout de nos jours, dans des acceptions différentes et risque de provoquer des confusions.

Tout en définissant ce terme comme nous l'avons fait, on peut lui donner — on lui donne en fait — un sens étroit ou un sens large.

Le sens étroit est celui qu'on lui attribue généralement et traditionnellement. Il n'est pas du reste entièrement conforme à l'étymologie qui voit l'origine du mot dans le [66] grec *ποιγή* et le latin *poena*, c'est-à-dire une composition, une compensation, le plus souvent pécuniaire du trouble causé par le délit. La peine est autre chose et, dans l'esprit d'un lecteur non averti, se rapprocherait plutôt d'un autre sens du même mot qui désigne l'effort, la souffrance. La peine qui frappe le criminel est avant tout un châtement, blessure ou humiliation, bref une diminution de son intégrité, de sa personnalité. Les Romains diraient une *diminutio capitis* si cette expression n'avait pris chez eux une acception plus technique.

À cette conception, qui est aujourd'hui la plus répandue dans le public, s'oppose une conception plus large d'où tout élément affectif ou même répressif peut être absent. C'est ce que nous fera comprendre une étude historique, si succincte soit-elle. Cette étude portera sur les fonctions de la peine, elles-mêmes corollaires nécessaires des idées et des sentiments régnant dans les groupes sociaux considérés. La question de la responsabilité pénale s'y trouve étroitement liée.

Dans les sociétés dites « primitives » ou « archaïques » l'unité sociale est la collectivité et non l'individu, et la permanence, la pérennité de cette collectivité est la préoccupation maîtresse de chacun de ses membres. C'est pourquoi, comme nous l'avons dit plus haut, les crimes les plus graves sont ceux qui portent atteinte à l'équilibre du

clan. Cette conception du crime détermine la fonction de la peine : elle devra rétablir l'ordre troublé, restaurer l'équilibre rompu.

En d'autres termes, comme l'a fort bien vu Fauconnet, la peine n'est pas dirigée directement contre le criminel, mais contre le crime lui-même. Il y a là une conception abstraite dont pourront seuls s'étonner ceux qui croient faussement que les populations primitives sont rebelles à l'abstraction. Aussi bien l'équilibre dont il est question ici n'est-il pas comparable à un équilibre physique ou à une égalité mathématique. Il y entre des éléments de nature mystique dont on ne saurait surestimer l'importance, et aussi, bien souvent, des éléments passionnels.

Le cas qui paraît se rapprocher le plus d'un simple rétablissement de l'équilibre rompu nous est présenté par certaines tribus amérindiennes où, lorsqu'un homme a été [67] tué, son meurtrier vient simplement prendre sa place dans le clan de la victime, après y avoir été juridiquement intégré par des procédés légaux : par exemple il épousera la veuve ou sera adopté à titre de fils ou de frère. On peut faire entrer dans la même catégorie l'institution des « compositions pénales » qui, en principe, sont des compensations destinées à indemniser le préjudice subi par la victime ou son groupe. Mais il convient de faire à leur égard deux observations. Tout d'abord, on ne doit pas se laisser abuser par les mots composition ou compensation. Nous ne sommes pas ici sur le terrain économique, et même si cette composition se fait par la prestation de lingots métalliques, ces lingots n'ont pas, dans les sociétés archaïques, une valeur monétaire comparable à notre monnaie moderne : ils ont une fonction symbolique et ne sauraient servir d'instrument d'acquisition. Par ailleurs, le régime des compositions pénales est doué d'une certaine souplesse, et permet de réaliser tantôt un rétablissement de l'équilibre, comme dans l'hypothèse précédente, tantôt d'y adjoindre un élément affectif en augmentant le montant de la composition, en le portant par exemple au double ou au quadruple.

Enfin, dans le même ordre d'idées, il convient de signaler le talion, qui est une manifestation assez rudimentaire et grossière du principe du rétablissement de l'équilibre. Il consiste, on le sait, dans le droit que possède la victime, de faire subir à son agresseur exactement la même souffrance qui lui a été infligée à elle-même.

S'il est vrai de dire que la peine, dans ce type de civilisation, est moins dirigée contre l'auteur du crime que contre le crime lui-même, il

suit de là que tout crime doit être l'objet d'une répression. Il faut à tout prix réparer l'ordre troublé. Il suit de là que toute considération relative à la personnalité du criminel, à sa responsabilité, est exclue. C'est ainsi que, dans certaines tribus africaines on abat l'arbre dont une branche a tué un homme. De même des animaux pourront être mis à mort, parfois à la suite d'un procès régulier. Lorsqu'il s'agit d'êtres humains, plusieurs hypothèses sont à distinguer, selon qu'il s'agit d'un flagrant délit, ou d'une personne ayant provoqué des soupçons, ou enfin d'un crime n'ayant permis de soupçonner [68] qui que ce soit. Dans le premier cas — le flagrant délit — il est rare que l'élément passionnel n'intervienne pas, et ne soit prédominant : pour les crimes présumés graves, la réaction est immédiate et brutale : c'est généralement la mort. Il arrive souvent qu'à la suite d'un crime présumé — et dans ces sociétés bien des événements accidentels ou même naturels sont attribués à une volonté malfaisante — une ou plusieurs personnes sont considérées comme étant les auteurs ou les instigateurs. Dès lors elles sont l'objet de la réprobation collective, traitées en suspectes, et ne pourront se dégager de cette ambiance funeste qu'au moyen d'une procédure qui porte le nom d'ordalie et qui comporte, pour elles, les plus grands risques. En deux mots l'ordalie est un mécanisme destiné à faire intervenir les puissances sacrées en faveur ou à l'encontre d'un individu qui est soupçonné d'avoir commis un méfait. On voit comment l'ordalie, par l'évocation des forces surnaturelles, donne satisfaction aux besoins que ressentent les primitifs de réprimer les crimes.

Plus curieuse encore, et peut-être encore plus absurde en apparence pour nos esprits rationnels, est la solution donnée dans la troisième situation, celle où les circonstances du crime présumé sont telles que l'on n'a aucune indication sur son auteur. De nos jours, après de sérieuses investigations, l'affaire serait « classée ». Mais, comme nous l'avons vu, les choses ne peuvent pas se passer ainsi chez les « primitifs ». Il faut un coupable. Si l'expérience humaine se révèle impuissante à en trouver, on consulte les dieux ; on a recours à la divination sous des formes variées et singulières. Telle est la pratique dite de « l'interrogation du cadavre ». Le défunt, porté à dos d'homme, est censé désigner lui-même, par un mouvement impulsif, celui des personnes qui se tiennent debout dans la case, qui est l'auteur de sa mort. Ou encore, on égalise soigneusement la terre au-dessus de la tombe, et la direction que prend la première fourmi qui apparaîtra

indiquera la tribu à laquelle appartient le meurtrier. Aussitôt, le clan de la victime part pour une expédition punitive destinée à la venger.

À ce régime exclusif de toute responsabilité personnelle, et dans lequel la peine a essentiellement pour fonction de [69] restaurer l'ordre social troublé par le crime, a succédé, dans des sociétés plus différenciées et plus individualistes, un régime où la peine, se portant désormais sur la personne du délinquant, se donne pour objet de le châtier en recherchant, le plus équitablement possible, la mesure de sa responsabilité. Certes, il y aurait bien des nuances à apporter, mais l'on peut dire, *grosso modo*, que ce régime, dans ses grandes lignes, est celui de l'Antiquité classique, du Moyen Age et des temps modernes jusqu'à une époque très rapprochée. On peut cependant, pour être exact, distinguer deux tendances. La première, celle que nous venons d'indiquer, donne pour but à la peine l'amendement du coupable : elle est fondée sur la notion d'expiation qui est sans doute très ancienne, mais qui a été surtout enseignée et répandue par l'Eglise. Dans cette perspective, la peine revêt un caractère nettement moral et présuppose une faute du coupable. En d'autres termes, il n'y a d'autre responsabilité pénale que la responsabilité subjective.

L'autre courant, qui se manifeste en France surtout à l'époque monarchique, est tout à fait différent : il s'inspire du souci de la sécurité sociale et assigne à la peine une fonction que l'on peut appeler intimidante ou exemplaire. Partant de l'idée que la rigueur d'un châtiment fera réfléchir ceux qui seront tentés de mal faire et aura un effet salutaire, les lois criminelles de cette époque étaient souvent d'une cruauté extrême. Il y a lieu de penser que cette théorie reposait sur des principes erronés et que la sévérité des châtiments n'a jamais, en fait, empêché sérieusement la perpétration des crimes. Néanmoins, il est intéressant pour le sociologue de constater à cette époque une telle préoccupation, encore qu'elle s'exprime par des moyens défectueux. Malgré tout, ce courant est relativement secondaire et l'on peut dire que pendant de longs siècles, la peine visa essentiellement à l'amendement du coupable.

On a vu plus haut que, depuis deux siècles, un fort courant de pensée est venu combattre ces fondements classiques de la criminologie, et que ce mouvement présente trois vagues successives. Chacune d'elles a eu naturellement son contrecoup sur les peines, et c'est pourquoi nous y revenons rapidement ici.

[70]

La première manifestation de ce courant, celle qui date de la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'est surtout attaquée à l'administration des peines et à combattre leur cruauté et leur arbitraire. On a cherché à tempérer la rigueur et à donner au justiciable certaines garanties, tant en ce qui concerne l'incrimination que pour l'application des sanctions. Mais, à cette époque, on ne semble pas être allé plus loin et, dans l'ensemble, la peine conserve la même fonction qu'auparavant.

Beaucoup plus profonde est la réforme préconisée par l'école positiviste à laquelle est attaché le nom de Ferri. Cette école, rappelons-le, conteste catégoriquement la liberté du choix de l'auteur de l'acte criminel et professe qu'il a été victime d'une impulsion à laquelle il lui était impossible de se soustraire. En d'autres termes, elle élimine la notion de responsabilité pénale. Partant de ces prémisses, le problème de la peine se présente sous un tout autre aspect. Il ne serait pas exagéré de dire qu'il cesse, lui aussi, de se poser. On ne saurait infliger de châtiment à un individu qui n'a pas voulu le mal et qui l'a commis parce qu'il y était contraint. Quelles sont donc les mesures qui s'imposent devant un crime ? Elles sont de deux sortes. Tout d'abord, en ce qui concerne l'auteur, le mettre dans l'impossibilité de nuire. Mais surtout, il convient de s'attaquer aux causes mêmes du crime, c'est-à-dire aux conditions défectueuses qui ont provoqué l'acte criminel. Aux peines traditionnelles devront donc se substituer toute une série de mesures de caractère social destinées à procurer à chacun une vie meilleure, et par conséquent, beaucoup moins susceptible de susciter des occasions de nuire.

La troisième « vague » de ce mouvement est la doctrine de « défense sociale » qui a pris naissance vers 1920 et dont nous avons déjà parlé. Elle se rattache étroitement à l'école positiviste et ne cherche pas à renier cette filiation. Pourtant, elle s'en distingue sur un point important. Ses adeptes ne tranchent pas le problème du déterminisme et du libre arbitre et, d'une façon générale, s'abstiennent de prendre parti sur cette querelle qui leur paraît d'ordre métaphysique. À la vérité, leur position sur ce point se rapproche de celle de l'école classique : ils laissent une [71] certaine place à la notion de responsabilité, et n'excluent pas le point de vue moral parmi les fonctions de la peine. Pourtant, comme son nom l'indique, la préoccupation essentielle de la nouvelle doctrine est la protection du groupe social contre des atteintes

provenant d'éléments antisociaux. Ce souci détermine la conception qu'elle se fait de la peine. Celle-ci consiste, d'une part, dans les moyens prophylactiques que préconisait Ferri, c'est-à-dire dans une politique sociale résolument progressive et égalitaire. Mais, pour obtenir le résultat cherché, la défense sociale, du moins sous sa dernière forme, s'attache également à la personne du délinquant. Partant de l'idée selon laquelle, le plus souvent, il ne s'agit pas d'un sujet foncièrement incorrigible, elle se propose moins de le châtier, ou même d'obtenir de lui un repentir plus ou moins sincère, que de le reclasser dans la société, de faire de lui un homme comme les autres. On le voit, dans son attitude à l'égard du criminel, cette école se distingue nettement de l'école classique. Tandis que cette dernière cherchait avant tout à amender le coupable en lui faisant expier sa faute, la défense sociale se tourne résolument vers l'avenir et cherche à faire du coupable un homme nouveau délivré de ses tares et de ces instincts antisociaux. C'est dire que le système des peines qu'elle préconise devra être très différent de ceux qui avaient cours dans le passé. Si elles consistent dans l'emprisonnement, du moins cette détention sera organisée de telle sorte que le condamné puisse, autant que possible, apprendre ou réapprendre un métier, s'insérer dans un cadre sain ; bref, se reclasser socialement. On cherchera aussi à éviter l'usage des courtes peines de prison, qui sont des écoles du vice, soit par l'emploi du sursis qui est déjà ancien dans notre législation, puisqu'il date de 1891, soit par la pratique de la mise à l'épreuve que nous avons imitée de la *probation* anglaise. Une étude minutieuse du prévenu, matérialisée par un *dossier de personnalité* consulté par le juge a été rendue obligatoire pour les adultes après l'avoir été pour les enfants.

Dans le même esprit, on cherche à suivre les condamnés pendant l'exécution de leur peine et après son expiration. L'autorité judiciaire comme l'administration pénitentiaire [72] sont conviées à collaborer pour les réintégrer le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions, dans la vie normale.

Ce ne sont là que des exemples : tout laisse supposer que cet effort pour le reclassement sera poursuivi.

On a proposé d'aller plus loin dans cette voie et l'on a préconisé un certain nombre de mesures destinées à protéger la société contre le crime ; il n'est pas fait allusion ici aux réformes sociales d'ordre général que j'ai signalées plus haut (lutte contre le taudis, l'analphabétisme,

l'alcoolisme, les maladies mentales, etc.), mais à des mesures individuelles destinées à écarter, avant qu'il ne se produise, un péril imminent qu'on a tout lieu de craindre de la part d'individus considérés comme suspects. Ce problème est fort délicat, car plusieurs intérêts légitimes peuvent se trouver en conflit. Il est naturel sans doute que la société se défende contre des personnes dangereuses et n'attende pas qu'un crime soit commis, s'il a été prévu et qu'on ait pu l'empêcher. Mais, d'autre part, la sécurité de tous les citoyens n'est-elle pas menacée s'il est permis de prendre des mesures, nécessairement restrictives de la liberté, contre des personnes n'ayant commis aucun délit et qui, par conséquent, doivent théoriquement être regardées comme jouissant de tous les droits que leur confère la loi. De telles pratiques ne sont-elles pas directement contraires au principe salubre qui s'exprime par les quatre mots : « *Nulla poena sine lege* » ? N'est-il pas à craindre que l'autorité publique, le pouvoir politique ne se servent de cet instrument commode pour supprimer ou inquiéter ses adversaires ? On ne saurait donc, en pareille matière, agir avec trop de circonspection. À la vérité, des mesures de sûreté de ce genre existent déjà, et depuis fort longtemps, dans tous les pays. Ce sont celles qui ont pour objet les fous. Ceux-ci, s'ils sont dangereux pour eux-mêmes, ou pour autrui, sont enfermés dans des asiles et il ne viendrait à l'esprit de personne de réclamer leur libération au nom du respect des libertés individuelles. Mais il s'agit ici d'une maladie caractérisée qui, reconnue par des spécialistes présentant toute garantie, présente un danger évident pour la sécurité de tous. Il faudrait, si l'on étend des [73] mesures de ce genre à d'autres hypothèses, qu'elles présentent un caractère d'urgence égal et qu'elles soient entourées de pareilles garanties.

On le voit, ces mesures de sûreté contemporaines sont bien éloignées de la peine telle qu'elle était connue, non seulement chez les peuples « primitifs », mais aussi dans des temps beaucoup plus proches de nous. Elles en sont tellement différentes qu'on est en droit de se demander si on peut leur donner le nom de peine. Oui, sans doute, si nous nous référons à la définition que nous avons proposée : la réaction du groupe social devant un acte antisocial (il faudrait ajouter présent ou futur), définition qui ne comporte pas nécessairement la notion d'un châtement à infliger. Les idées sur la peine se sont ainsi profondément modifiées dans un sens à la fois plus réaliste et plus humaniste. Puisque,

comme il est malheureusement probable, toute société est et sera longtemps encore, peut-être toujours, exposée à des actes criminels, l'attitude la plus judicieuse n'est-elle pas de tirer le meilleur parti possible de ce mal nécessaire en cherchant à limiter les dégâts qu'il peut provoquer, tant dans le groupe social que sur la personne même de l'auteur de l'acte, en d'autres termes, en s'efforçant d'éliminer de la peine son élément passionnel ?

Remarques finales

Une étude comme celle-ci ne saurait comporter de conclusion. Elle ne veut être qu'une introduction et elle a rempli sa tâche si elle a ouvert au lecteur des perspectives sur ces phénomènes troublants et universels que sont les faits criminels, et lui a permis de se les représenter comme un objet d'études scientifiques. La sociologie criminelle ne va pas au-delà de cette étude. Elle n'est pas une science normative s'il est permis d'associer ces deux mots contradictoires. Disons plus correctement : elle ne se soucie pas des applications que l'on est susceptible de tirer des résultats auxquels elle aboutit. Pourtant, il n'est pas interdit de montrer, en terminant, que ces applications sont nombreuses [74] et importantes. Il n'est pas douteux que le crime, cette maladie sociale, soit, à l'égal des maladies organiques, un fléau de l'humanité, même si l'on est porté à admettre qu'à certains égards, il joue un rôle bienfaisant. En tout cas, sa réduction progressive est une des tâches qui s'imposent, et la lutte contre la délinquance, qu'elle soit préventive ou répressive, sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera davantage sur les données fournies par la sociologie criminelle. Sans prétendre minimiser le moins du monde la part jouée par les influences organiques et psychiques dans le comportement du criminel et, partant, le rôle du médecin et du psychiatre dans la prophylaxie ou même la diminution des délits, il est incontestable que la cause médiate ou immédiate des crimes est, dans l'immense majorité des cas, d'origine sociale. En conséquence, c'est dans les travaux des sociologues criminels que les praticiens, responsables de la santé morale des sociétés, notamment les législateurs et les magistrats, trouveront les éléments d'une politique criminelle efficace et parviendront progressivement, non pas sans doute à abolir le crime, ce qui peut-être n'est pas de tout point souhaitable, mais à en

éliminer les effets les plus funestes, et à rendre ainsi les relations sociales moins dangereuses et plus fraternelles.

G. GURVITCH (éd.). *Traité de sociologie*, vol. I, Paris, P.U.F., 1961, 2e édition, pp. 207-220 et 225. Vol. 2.

[75]

Le crime est normal, parce qu'une société qui en serait exempte est tout à fait impossible ; telle est la première évidence paradoxale que fait surgir la réflexion sociologique.

[76]

Déviance et criminalité.**“Le crime,
phénomène normal.”**par
Émile DURKHEIM[Retour à la table des matières](#)

S’il est un fait dont le caractère pathologique paraît incontestable, c’est le crime. Tous les criminologistes s’entendent sur ce point. S’ils expliquent cette morbidité de manières différentes, ils sont unanimes à la reconnaître. Le problème, cependant, demandait à être traité avec moins de promptitude.

Appliquons, en effet, les règles précédentes. Le crime ne s’observe pas seulement dans la plupart des sociétés de telle ou telle espèce, mais dans toutes les sociétés de tous les types. Il n’en est pas où il n’existe une criminalité. Elle change de forme, les actes qui sont ainsi qualifiés ne sont pas partout les mêmes ; mais, partout et toujours, il y a eu des hommes qui se conduisaient de manière à attirer sur eux la répression pénale. Si, du moins, à mesure que les sociétés passent des types inférieurs aux plus élevés, le taux de la criminalité, c’est-à-dire le rapport entre le chiffre annuel des crimes et celui de la population, tendait à baisser, on pourrait croire que, tout en restant un phénomène normal, le crime, cependant, tend à perdre ce caractère. Mais nous n’avons aucune raison qui nous permette de croire à la réalité de cette régression. Bien des faits sembleraient plutôt démontrer l’existence d’un mouvement en sens inverse. Depuis le commencement du siècle,

la statistique nous fournit le moyen de suivre la marche de la criminalité ; or, elle a partout augmenté. En France, l'augmentation est près de 300%. Il n'est donc pas de phénomène qui présente de la manière la plus irrécusée tous les symptômes de la normalité, puisqu'il apparaît comme [77] étroitement lié aux conditions de toute vie collective. Faire du crime une maladie sociale, ce serait admettre que la maladie n'est pas quelque chose d'accidentel, mais, au contraire, dérive, dans certains cas, de la constitution fondamentale de l'être vivant ; ce serait effacer toute distinction entre le physiologique et le pathologique. Sans doute, il peut se faire que le crime lui-même ait des formes anormales ; c'est ce qui arrive quand, par exemple, il atteint un taux exagéré. Il n'est pas douteux, en effet, que cet excès ne soit de nature morbide. Ce qui est normal, c'est simplement qu'il y ait une criminalité, pourvu que celle-ci atteigne et ne dépasse pas, pour chaque type social, un certain niveau qu'il n'est peut-être pas impossible de fixer conformément aux règles précédentes ²⁸.

Nous voilà en présence d'une conclusion, en apparence assez paradoxale. Car il ne faut pas s'y méprendre. Classer le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes ; c'est affirmer qu'il est un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine. Ce résultat est, au premier abord, assez surprenant pour qu'il nous ait nous-même déconcerté et pendant longtemps. Cependant, une fois que l'on a dominé cette première impression de surprise, il n'est pas difficile de trouver les raisons qui expliquent cette normalité, et, du même coup, la confirment.

En premier lieu, le crime est normal parce qu'une société qui en serait exempte est tout à fait impossible.

Le crime, nous l'avons montré ailleurs, consiste dans un acte qui offense certains sentiments collectifs, doués d'une énergie et d'une netteté particulières. Pour que, dans une société donnée, les actes

²⁸ De ce que le crime est un phénomène de sociologie normale, il ne suit pas que le criminel soit un individu normalement constitué au point de vue biologique et psychologique. Les deux questions sont indépendantes l'une de l'autre. On comprendra mieux cette indépendance, quand nous aurons montré plus loin la différence qu'il y a entre les faits psychiques et les faits sociologiques.

réputés criminels pussent cesser [78] d'être commis, il faudrait donc que les sentiments qu'ils blessent se retrouvassent dans toutes les consciences individuelles sans exception et avec le degré de force nécessaire pour contenir les sentiments contraires. Or, à supposer que cette condition pût être effectivement réalisée, le crime ne disparaîtrait pas pour cela, il changerait seulement de forme ; car la cause même qui tarirait ainsi les sources de la criminalité en ouvrirait immédiatement de nouvelles.

En effet, pour que les sentiments collectifs que protège le droit pénal d'un peuple, à un moment déterminé de son histoire, parviennent ainsi à pénétrer dans les consciences qui leur étaient jusqu'alors fermées ou à prendre plus d'empire là où ils n'en avaient pas assez, il faut qu'ils acquièrent une intensité supérieure à celle qu'ils avaient jusqu'alors. Il faut que la communauté dans son ensemble les ressente avec plus de vivacité ; car ils ne peuvent pas puiser à une autre source la force plus grande qui leur permet de s'imposer aux individus qui, naguère, leur étaient les plus réfractaires. Pour que les meurtriers disparaissent, il faut que l'horreur du sang versé devienne plus grande dans ces couches sociales où se recrutent les meurtriers ; mais, pour cela, il faut qu'elle devienne plus grande dans toute l'étendue de la société. D'ailleurs, l'absence même du crime contribuerait directement à produire ce résultat ; car un sentiment apparaît comme beaucoup plus respectable quand il est toujours et uniformément respecté.

Mais on ne fait pas attention que ces états forts de la conscience commune ne peuvent être ainsi renforcés sans que les états plus faibles, dont la violation ne donnait précédemment naissance qu'à des fautes purement morales, ne soient renforcées du même coup ; car les seconds ne sont que le prolongement, la forme atténuée des premiers. Ainsi, le vol et la simple indécatesse ne froissent qu'un seul et même sentiment altruiste, le respect de la propriété d'autrui. Seulement ce même sentiment est offensé plus faiblement par l'un de ces actes que par l'autre ; et comme, d'autre part, il n'a pas dans la moyenne des consciences une intensité suffisante pour ressentir vivement la plus légère de ces deux offenses, celle-ci est l'objet d'une plus grande tolérance. Voilà pourquoi on blâme simplement [79] l'indélicat tandis que le voleur est puni. Mais si ce même sentiment devient plus fort, au point de faire taire dans toutes les consciences le penchant qui incline l'homme au vol, il deviendra plus sensible aux lésions qui, jusqu'alors,

ne le touchaient que légèrement ; il réagira donc contre elles avec plus de vivacité ; elles seront l'objet d'une réprobation plus énergique qui fera passer certaines d'entre elles, de simples fautes morales qu'elles étaient, à l'état de crimes. Par exemple, les contrats indéclicats ou indéclicatement exécutés, qui n'entraînent qu'un blâme public ou des réparations civiles, deviendront des délits. Imaginez une société de saints, un cloître exemplaire et parfait. Les crimes proprement dits y seront inconnus ; mais les fautes qui paraissent vénielles au vulgaire y soulèveront le même scandale que fait le délit ordinaire auprès des consciences ordinaires. Si donc cette société se trouve armée du pouvoir de juger et de punir, elle qualifiera ces actes de criminels et les traitera comme tels. C'est pour la même raison que le parfait honnête homme juge ses moindres défaillances morales avec une sévérité que la foule réserve aux actes vraiment délictueux. Autrefois, les violences contre les personnes étaient plus fréquentes qu'aujourd'hui parce que le respect pour la dignité individuelle était plus faible. Comme il s'est accru, ces crimes sont devenus plus rares ; mais aussi, bien des actes qui lésaient ce sentiment sont entrés dans le droit pénal dont ils ne relevaient primitivement pas ²⁹.

On se demandera peut-être, pour épuiser toutes les hypothèses logiquement possibles, pourquoi cette unanimité ne s'étendrait pas à tous les sentiments collectifs sans exception ; pourquoi même les plus faibles ne prendraient pas assez d'énergie pour prévenir toute dissidence. La conscience morale de la société se retrouverait tout entière chez tous les individus et avec une vitalité suffisante pour empêcher tout acte qui l'offense, les fautes purement morales aussi bien que les crimes. Mais une uniformité aussi universelle et aussi absolue est radicalement impossible ; car le [80] milieu physique immédiat dans lequel chacun de nous est placé, les antécédents héréditaires, les influences sociales dont nous dépendons varient d'un individu à l'autre et, par suite, diversifient les consciences. Il n'est pas possible que tout le monde se ressemble à ce point, par cela seul que chacun a son organisme propre et que ces organismes occupent des portions différentes de l'espace. C'est pourquoi, même chez les peuples inférieurs, où l'originalité individuelle est très peu développée, elle n'est cependant pas nulle. Ainsi donc, puisqu'il ne peut pas y avoir de

²⁹ Calomnies, injures, diffamation, vol, etc.

société où les individus ne divergent plus ou moins du type collectif, il est inévitable aussi que, parmi ces divergences, il y en ait qui présentent un caractère criminel. Car ce qui leur confère ce caractère, ce n'est pas leur importance intrinsèque, mais celle que leur prête la conscience commune. Si donc celle-ci est plus forte, si elle a assez d'autorité pour rendre ces divergences très faibles en valeur absolue, elle sera aussi plus sensible, plus exigeante, et, réagissant contre de moindres écarts avec l'énergie qu'elle ne déploie ailleurs que contre des dissidences plus considérables, elle leur attribue la même gravité, c'est-à-dire qu'elle les marquera comme criminels.

Le crime est donc nécessaire : il est lié aux conditions fondamentales de toute vie sociale, mais, par cela même, il est utile ; car ces conditions dont il est solidaire sont elles-mêmes indispensables à l'évolution normale de la morale et du droit.

En effet, il n'est plus possible aujourd'hui de contester que non seulement le droit et la morale varient d'un type social à l'autre, mais encore qu'ils changent pour un même type si les conditions de l'existence collective se modifient. Mais, pour que ces transformations soient possibles, il faut que les sentiments collectifs qui sont à la base de la morale ne soient pas réfractaires au changement, par conséquent, n'aient qu'une énergie modérée. S'ils étaient trop forts, ils ne seraient plus plastiques. Tout arrangement, en effet, est un obstacle au réarrangement, et cela d'autant plus que l'arrangement primitif est plus solide. Plus une structure est fortement accusée, plus elle oppose de résistance à toute modification et il en est des arrangements [81] fonctionnels comme des arrangements anatomiques. Or, s'il n'y avait pas de crimes, cette condition ne serait pas remplie ; car une telle hypothèse suppose que les sentiments collectifs seraient parvenus à un degré d'intensité sans exemple dans l'histoire. Rien n'est bon indéfiniment et sans mesure. Il faut que l'autorité dont jouit la conscience morale ne soit pas excessive ; autrement, nul n'oserait y porter la main et elle se figerait trop facilement sous une forme immuable. Pour qu'elle puisse évoluer, il faut que l'originalité puisse se faire jour ; or pour que celle de l'idéaliste qui rêve de dépasser son siècle puisse se manifester, il faut que celle du criminel, qui est au-dessous de son temps, soit possible. L'une ne va pas sans l'autre.

Ce n'est pas tout. Outre cette utilité indirecte, il arrive que le crime joue lui-même un rôle utile dans cette évolution. Non seulement il

implique que la voie reste ouverte aux changements nécessaires, mais encore, dans certains cas, il prépare directement ces changements. Non seulement, là où il existe, les sentiments collectifs sont dans l'état de malléabilité nécessaire pour prendre une forme nouvelle, mais encore il contribue parfois à prédéterminer la forme qu'ils prendront. Que de fois, en effet, il n'est qu'une anticipation de la morale à venir, un acheminement vers ce qui sera ! D'après le droit athénien, Socrate était un criminel et sa condamnation n'avait rien que de juste. Cependant son crime, à savoir l'indépendance de sa pensée, était utile à préparer une morale et une foi nouvelles dont les Athéniens avaient alors besoin parce que les traditions dont ils avaient vécu jusqu'alors n'étaient plus en harmonie avec leurs conditions d'existence. Or le cas de Socrate n'est pas isolé ; il se reproduit périodiquement dans l'histoire. La liberté de penser dont nous jouissons actuellement n'aurait jamais pu être proclamée si les règles qui la prohibaient n'avaient été violées avant d'être solennellement abrogées. Cependant, à ce moment, cette violation était un crime, dans la généralité des consciences. Et néanmoins ce crime était utile puisqu'il préluait à des transformations qui, de jour en jour, devenaient plus nécessaires. La libre philosophie a eu pour précurseurs les hérétiques de toute sorte que le bras séculier a justement frappés pendant [82] tout le cours du Moyen Age et jusqu'à la veille des temps contemporains.

De ce point de vue, les faits fondamentaux de la criminologie se présentent à nous sous un aspect entièrement nouveau. Contrairement aux idées courantes, le criminel n'apparaît plus comme un être radicalement insociable, comme une sorte d'élément parasite, de corps étranger et inassimilable, introduit au sein de la société ³⁰ ; c'est un agent régulier de la vie sociale. Le crime, de son côté, ne doit plus être conçu comme un mal qui ne saurait être contenu dans de trop étroites limites ; mais, bien loin qu'il y ait lieu de se féliciter quand il lui arrive de descendre trop sensiblement au-dessous du niveau ordinaire, on peut être certain que ce progrès apparent est à la fois contemporain et solidaire de quelque perturbation sociale. C'est ainsi que jamais le chiffre des coups et blessures ne tombe aussi bas qu'en temps de disette

³⁰ Nous avons nous-même commis l'erreur de parler ainsi du criminel, faute d'avoir appliqué notre règle (Division du travail social, p. 395, 396).

³¹. En même temps et par contrecoup, la théorie de la peine se retrouve renouvelée ou, plutôt, à renouveler. Si, en effet, le crime est une maladie, la peine en est le remède et ne peut être conçue autrement, aussi toutes les discussions qu'elle soulève portent-elles sur le point de savoir ce qu'elle doit être pour remplir son rôle de remède. Mais si le crime n'a rien de morbide, la peine ne saurait avoir pour objet de le guérir et sa vraie fonction doit être cherchée ailleurs.

Les règles de la méthode sociologique, Paris, P.U.F., 14^e édition, 1960, pp. 65-72.

³¹ D'ailleurs, de ce que le crime est un fait de sociologie normale, il ne suit pas qu'il ne faille pas le haïr. La douleur, elle non plus, n'a rien de désirable, l'individu la hait comme la société hait le crime, et pourtant elle relève de la physiologie normale. Non seulement elle dérive nécessairement de la constitution même de tout être vivant, mais elle joue un rôle utile dans la vie et pour lequel elle ne peut être remplacée. Ce serait donc dénaturer singulièrement notre pensée que de la présenter comme une apologie du crime. Nous ne songerions même pas à protester contre une telle interprétation, si nous ne savions à quelles étranges accusations on s'expose et à quels malentendus, quand on entreprend d'étudier les faits moraux objectivement et d'en parler dans une langue qui n'est pas celle du vulgaire.

[83]

Non seulement le crime est normal, mais il est facile de prouver qu'il a bien des utilités.

[84]

Déviance et criminalité.

“Bénéfices secondaires du crime.”

par
Karl MARX

[Retour à la table des matières](#)

Un philosophe produit des idées, un poète des vers, un curé des sermons, un professeur des bouquins, etc. Un criminel produit la criminalité. Mais si les liens entre cette branche soi-disant criminelle de la production et toute l'activité productrice de la société sont examinés de plus près, nous sommes forcés d'abandonner un certain nombre de préjugés. Le criminel produit non seulement la criminalité mais aussi la loi criminelle ; il produit le professeur qui donne des cours au sujet de la loi criminelle et de la criminalité, et même l'inévitable livre de base dans lequel le professeur présente ses idées et qui est une marchandise sur le marché. Il en résulte un accroissement des biens matériels, sans compter le plaisir qu'en retire l'auteur dudit livre.

De plus, le criminel produit tout l'appareil policier ainsi que de l'administration de la justice, détectives, juges, jurys, etc., et toutes ces professions différentes, qui constituent autant de catégories dans la division sociale du travail, développent des habiletés diverses au sujet de l'esprit humain, créent de nouveaux besoins et de nouveaux moyens

de les satisfaire. La torture elle-même a permis l'invention de techniques fort ingénieuses, employant une foule d'honnêtes travailleurs dans la production de ces instruments.

Le criminel produit une impression tantôt morale, tantôt tragique, et rend un « service » en piquant au vif les sentiments moraux et esthétiques du public. Il ne produit pas seulement les livres de droit criminel, la loi criminelle elle-même, et ainsi les législateurs, mais aussi l'art, la littérature, les romans et les drames tragiques dont le [85] thème est la criminalité, tel que *Cedipe et Richard III*, ou *Le Voleur* de Schiller, etc. Le criminel interromp la monotonie et la sécurité de la vie bourgeoise. Il la protège ainsi contre la stagnation et fait émerger cette tension à fleur de peau, cette mobilité de l'esprit sans lesquelles le stimulus de la compétition elle-même serait fort mince. Il donne ainsi une nouvelle impulsion aux forces productrices. Le crime enlève du marché du travail une portion excédentaire de la population, diminue la compétition entre travailleurs, et jusqu'à une certaine limite met un frein à la diminution des salaires, et la guerre contre le crime, de son côté, absorbe une autre partie de cette même population. Le criminel apparaît ainsi comme une de ces « forces équilibrantes » naturelles qui établissent une juste balance et ouvrent la porte à plusieurs occupations soi-disant « utiles ».

L'influence du criminel sur le développement des forces productrices peut être détaillée. Est-ce que le métier de serrurier aurait atteint un tel degré de perfection s'il n'y avait pas eu de voleurs ? Est-ce que la fabrication des chèques bancaires aurait atteint un tel degré d'excellence s'il n'y avait pas eu d'escrocs ? Est-ce que le microscope aurait pénétré avec autant d'efficacité le monde commercial de tous les jours s'il n'y avait pas eu de faux-monnayeurs ? Le développement de la chimie appliquée n'est-il pas dû autant à la falsification des marchandises et aux tentatives pour y remédier, qu'aux efforts productifs honnêtes ? Le crime, par le développement sans fin de nouveaux moyens d'attaquer la propriété, a forcé l'invention de nouveaux moyens de défense, et ses effets productifs sont aussi grands que ceux des grèves par rapport à l'invention des machines industrielles.

Laissant le domaine du crime privé, y aurait-il un marché mondial, est-ce que les nations même existeraient s'il n'y avait pas eu de crimes nationaux ? L'arbre du mal n'est-il pas aussi l'arbre du savoir depuis le

temps d'Adam ? Le jour où le Mal disparaîtra, la Société en serait gâtée, si même elle ne disparaît pas !

Theorien über den mehrwert, vol. I, pp. 385-387, éd. Par Karl KAUTSKY, 1905-1910. Traduit par André NORMANDEAU.

[86]

Le châtement est destiné à agir sur les honnêtes gens, non sur les criminels, et nous ne réprouvons pas un acte parce qu'il est criminel, mais il est criminel parce que nous le réprouvons.

[87]

[88]

Déviance et criminalité.

“Définition du crime et fonction du châtement.”

par
Émile DURKHEIM

[Retour à la table des matières](#)

Le lien de solidarité sociale auquel correspond le droit répressif est celui dont la rupture constitue le crime ; nous appelons de ce nom tout acte qui, à un degré quelconque, détermine contre son auteur cette réaction caractéristique qu'on nomme la peine. Chercher quel est ce lien, c'est donc se demander qu'elle est la cause de la peine, ou, plus clairement, en quoi le crime consiste essentiellement.

Il y a sans doute des crimes d'espèces différentes ; entre toutes ces espèces, il y a non moins sûrement quelque chose de commun. Ce qui le prouve, c'est que la réaction qu'ils déterminent de la part de la société, à savoir la peine, est, sauf les différences de degrés, toujours et partout la même. L'unité de l'effet révèle l'unité de la cause. Non seulement entre tous les crimes prévus par la législation d'une seule et même société, mais entre tous ceux qui ont été ou qui sont reconnus et punis dans les différents types sociaux, il existe assurément des ressemblances essentielles. Si différents que paraissent au premier abord les actes ainsi qualifiés, il est impossible qu'ils n'aient pas quelque fond commun. Car ils affectent partout de la même manière la conscience morale des nations et produisent partout la même

conséquence. Ce sont tous des crimes, c'est-à-dire des actes réprimés par des châtements définis.

[89]

On a cru trouver ce rapport dans une sorte d'antagonisme entre ces actions et les grands intérêts sociaux, et on a dit que les règles pénales énonçaient pour chaque type social les conditions fondamentales de la vie collective. Leur autorité viendrait donc de leur nécessité ; d'autre part, comme ces nécessités varient avec les sociétés, on s'expliquerait ainsi la variabilité du droit répressif. Mais nous nous sommes déjà expliqué sur ce point. Outre qu'une telle théorie fait au calcul et à la réflexion une part beaucoup trop grande dans la direction de l'évolution sociale, il y a une multitude d'actes qui ont été et sont encore regardés comme criminels, sans que, par eux-mêmes, ils soient nuisibles à la société. En quoi le fait de toucher un objet tabou, un animal ou un homme impur ou consacré, de laisser s'éteindre le feu sacré, de manger de certaines viandes, de ne pas immoler sur la tombe des parents le sacrifice traditionnel, de ne pas prononcer exactement la formule rituelle, de ne pas célébrer certaines fêtes, etc., a-t-il pu jamais constituer un danger social ? On sait pourtant quelle place occupe dans le droit répressif d'une foule de peuples la réglementation du rite, de l'étiquette, du cérémonial, des pratiques religieuses. Il n'y a qu'à ouvrir le Pentateuque pour s'en convaincre, et, comme ces faits se rencontrent normalement dans certaines espèces sociales, il est impossible d'y voir de simples anomalies et des cas pathologiques que l'on a le droit de négliger.

Cependant, on n'a pas défini le crime quand on a dit qu'il consiste dans une offense aux sentiments collectifs ; car il en est parmi ces derniers qui peuvent être offensés sans qu'il y ait crime. Ainsi, l'inceste est l'objet d'une aversion assez générale, et cependant c'est une action simplement immorale. Il en est de même des manquements à l'honneur sexuel que commet la femme en dehors de l'état de mariage, du fait d'aliéner totalement sa liberté entre les mains d'autrui ou d'accepter d'autrui une telle aliénation. Les sentiments collectifs auxquels correspond le crime doivent donc se singulariser des autres par quelque propriété distinctive : ils doivent avoir une certaine intensité moyenne. Non seulement ils sont gravés dans toutes les consciences, mais ils y sont fortement gravés. Ce ne sont [90] point des velléités hésitantes et superficielles, mais des émotions et des tendances qui sont fortement

enracinées en nous. Ce qui le prouve, c'est l'extrême lenteur avec laquelle le droit pénal évolue. Non seulement il se modifie plus difficilement que les mœurs, mais il est la partie du droit positif la plus réfractaire au changement.

Une dernière addition est encore nécessaire pour que notre définition soit exacte. Si, en général, les sentiments que protègent des sanctions simplement morales, c'est-à-dire diffuses, sont moins intenses et moins solidement organisés que ceux que protègent des peines proprement dites, cependant il y a des exceptions. Ainsi, il n'y a aucune raison d'admettre que la piété filiale moyenne ou même les formes élémentaires de la compassion pour les misères les plus apparentes soient aujourd'hui des sentiments plus superficiels que le respect de la propriété ou de l'autorité publique. Cependant, le mauvais fils et l'égoïste même le plus endurci ne sont pas traités en criminels. Il ne suffit donc pas que les sentiments soient forts, il faut qu'ils soient précis. En effet, chacun d'eux est relatif à une pratique très définie. Cette pratique peut être simple ou complexe, positive ou négative, c'est-à-dire consister dans une action ou une abstention, mais elle est toujours déterminée. Il s'agit de faire ou de ne pas faire ceci ou cela, de ne pas tuer, de ne pas blesser, de prononcer telle formule, d'accomplir tel rite, etc. Au contraire, les sentiments comme l'amour filial ou la charité sont des aspirations vagues vers des objets très généraux. Aussi les règles pénales sont-elles remarquables par leur netteté et leur précision, tandis que les règles purement morales ont généralement quelque chose de flottant.

Nous pouvons donc, résumant l'analyse qui précède, dire qu'un acte est criminel quand il offense les états forts et définis de la conscience collective ³².

[91]

La lettre de cette proposition n'est guère contestée, mais on lui donne d'ordinaire un sens très différent de celui qu'elle doit avoir. On l'entend comme si elle exprimait non la propriété essentielle du crime, mais une de ses répercussions. On sait bien qu'il froisse des sentiments

³² Nous n'entrons pas dans la question de savoir si la conscience collective est une conscience comme celle de l'individu. Par ce mot, nous désignons simplement l'ensemble des similitudes sociales, sans préjuger la catégorie par laquelle ce système de phénomènes doit être défini.

très généraux et très énergiques ; mais on croit que cette généralité et cette énergie viennent de la nature criminelle de l'acte, qui, par conséquent, reste tout entier à définir. On ne conteste pas que tout délit soit universellement réprouvé, mais on prend pour accordé que la réprobation dont il est l'objet résulte de sa délictuosité. Seulement on est ensuite fort embarrassé pour dire en quoi cette délictuosité consiste. Dans une immoralité particulièrement grave ? Je le veux ; mais c'est répondre à la question par la question et mettre un mot à la place d'un autre ; car il s'agit précisément de savoir ce que c'est que l'immoralité, et surtout cette immoralité particulière que la société réprime au moyen de peines organisées et qui constitue la criminalité. Elle ne peut évidemment venir que d'un ou plusieurs caractères communs à toutes les variétés criminologiques ; or, le seul qui satisfasse à cette condition, c'est cette opposition qu'il y a entre le crime, quel qu'il soit, et certains sentiments collectifs. C'est donc cette opposition qui fait le crime, bien loin qu'elle en dérive. En d'autres termes, il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune. Nous ne le réproouvons pas parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réproouvons.

La peine consiste donc essentiellement dans une réaction passionnelle, d'intensité graduée, que la société exerce par l'intermédiaire d'un corps constitué sur ceux de ses membres qui ont violé certaines règles de conduite.

Or la définition que nous avons donnée du crime rend très aisément compte de tous ces caractères de la peine.

Puisque donc les sentiments qu'offense le crime sont, au sein d'une même société, les plus universellement collectifs qui soient, puisqu'ils sont même des états particulièrement forts de la conscience commune, il est impossible qu'ils tolèrent la contradiction. Surtout si cette contradiction [92] n'est pas purement théorique, si elle s'affirme non seulement par des paroles, mais par des actes, comme elle est alors portée à son maximum, nous ne pouvons manquer de nous raidir contre elle avec passion. Une simple remise en état de l'ordre troublé ne saurait nous suffire ; il nous faut une satisfaction plus violente. La force contre laquelle le crime vient se heurter est trop intense pour réagir avec tant de modération. D'ailleurs, elle ne pourrait le faire sans s'affaiblir, car

c'est grâce à l'intensité de la réaction qu'elle se ressaisit et se maintient au même degré d'énergie.

On peut s'expliquer ainsi un caractère de cette réaction que l'on a souvent signalé comme irrationnel. Il est certain qu'au fond de la notion d'expiation il y a l'idée d'une satisfaction accordée à quelque puissance, réelle ou idéale, qui nous est supérieure. Quand nous réclamons la répression du crime, ce n'est pas nous que nous voulons personnellement venger, mais quelque chose de sacré que nous sentons plus ou moins confusément en dehors et au-dessus de nous. Ce quelque chose, nous le concevons de manière différente suivant les temps et les milieux ; parfois, c'est une simple idée, comme la morale, le devoir ; le plus souvent, nous nous le représentons sous la forme d'un ou de plusieurs êtres concrets : les ancêtres, la divinité. Voilà pourquoi le droit pénal non seulement est essentiellement religieux à l'origine, mais encore garde toujours une certaine marque de religiosité : c'est que les actes qu'il châtie paraissent être des attentats contre quelque chose de transcendant, être ou concept. C'est par cette même raison que nous nous expliquons à nous-mêmes comment ils nous paraissent réclamer une sanction supérieure à la simple répartition dont nous nous contentons dans l'ordre des intérêts purement humains.

D'autre part, on comprend que la réaction pénale ne soit pas uniforme dans tous les cas, puisque les émotions qui la déterminent ne sont pas toujours les mêmes. Elles sont, en effet, plus ou moins vives selon la vivacité du sentiment froissé, et aussi selon la gravité de l'offense subie. Un état fort réagit plus qu'un état faible, et deux états de même intensité réagissent inégalement suivant qu'ils sont plus ou moins violemment contredits. Ces variations se [93] produisent nécessairement, et de plus elles servent, car il est bon que l'appel de forces soit en rapport avec l'importance du danger. Trop faible, il serait insuffisant ; trop violent, ce serait une perte inutile. Puisque la gravité de l'acte criminel varie en fonction des mêmes facteurs, la proportionnalité que l'on observe partout entre le crime et le châtement s'établit donc avec une spontanéité mécanique, sans qu'il soit nécessaire de faire des supputations savantes pour le calculer. Ce qui fait la graduation des crimes est aussi ce qui fait celle des peines ; les deux échelles ne peuvent, par conséquent, pas manquer de se correspondre, et cette correspondance, pour être nécessaire, ne laisse pas, en même temps, d'être utile.

Quant au caractère social de cette réaction, il dérive de la nature sociale des sentiments offensés. Parce que ceux-ci se retrouvent dans toutes les consciences, l'infraction commise soulève chez tous ceux qui en sont témoins ou qui en savent l'existence une même indignation. Tout le monde est atteint, par conséquent, tout le monde se raidit contre l'attaque. Non seulement la réaction est générale, mais elle est collective, ce qui n'est pas la même chose ; elle ne se produit pas isolément chez chacun, mais avec un ensemble et une unité, d'ailleurs variables suivant les cas. En effet, de même que des sentiments contraires se repoussent, des sentiments semblables s'attirent, et cela d'autant plus fortement qu'ils sont plus intenses. Comme la contradiction est un danger qui les exaspère, elle amplifie leur force attractive. Jamais on n'éprouve autant de besoin de revoir ses compatriotes que quand on est en pays étranger ; jamais le croyant ne se sent aussi fortement porté vers ses coreligionnaires qu'aux époques de persécution. Sans doute, nous aimons en tout temps la compagnie de ceux qui pensent et qui sentent comme nous ; mais c'est avec passion, et non plus seulement avec plaisir, que nous la recherchons au sortir de discussions où nos croyances communes ont été vivement combattues. Le crime rapproche donc les consciences honnêtes et les concentre. Il n'y a qu'à voir ce qui se produit, surtout dans une petite ville, quand quelque scandale moral vient d'être commis. On s'arrête dans la rue, on se visite, on se retrouve aux [94] endroits convenus pour parler de l'événement et on s'indigne en commun. De toutes ces impressions similaires qui s'échangent, de toutes les colères qui s'expriment, se dégagent une colère unique, plus ou moins déterminée suivant les cas, qui est celle de tout le monde sans être celle de personne en particulier. C'est la colère publique.

Elle seule, d'ailleurs, peut servir à quelque chose. En effet, les sentiments qui sont en jeu tirent toute leur force de ce fait qu'ils sont communs à tout le monde, ils sont énergiques parce qu'ils sont incontestés. Ce qui fait le respect particulier dont ils sont l'objet, c'est qu'ils sont universellement respectés. Or, le crime n'est possible que si ce respect n'est pas vraiment universel ; par conséquent, il implique qu'ils ne sont pas absolument collectifs et il entame cette unanimité, source de leur autorité. Si donc, quand il se produit, les consciences qu'il froisse ne s'unissaient pas pour se témoigner les unes aux autres qu'elles restent en communion, que ce cas particulier est une anomalie,

elles ne pourraient pas ne pas être ébranlées à la longue. Mais il faut qu'elles se réconfortent en s'assurant mutuellement qu'elles sont toujours à l'unisson ; le seul moyen pour cela est qu'elles réagissent en commun. En un mot, puisque c'est la conscience commune qui est atteinte, il faut aussi que ce soit elle qui résiste, et, par conséquent, que la résistance soit collective.

Ainsi l'analyse de la peine a confirmé notre définition du crime. Nous avons commencé par établir inductivement que celui-ci consistait essentiellement dans un acte contraire aux états forts et définis de la conscience commune ; nous venons de voir que tous les caractères de la peine dérivent en effet de cette nature du crime. C'est donc que les règles qu'elle sanctionne expriment les similitudes sociales les plus essentielles.

On voit ainsi quelle espèce de solidarité le droit pénal symbolise. Tout le monde sait, en effet, qu'il y a une cohésion sociale dont la cause est dans une certaine conformité de toutes les consciences particulières à un type commun qui n'est autre que le type psychique de la société. Dans ces conditions, en effet, non seulement tous les membres du groupe sont individuellement attirés les uns [95] vers les autres parce qu'ils se ressemblent, mais ils sont attachés aussi à ce qui est la condition d'existence de ce type collectif, c'est-à-dire à la société qu'ils forment par leur réunion. Non seulement les citoyens s'aiment et se recherchent entre eux de préférence aux étrangers, mais ils aiment leur patrie. Ils la veulent comme ils se veulent eux-mêmes, tiennent à ce qu'elle dure et prospère, parce que, sans elle, il y a toute une partie de leur vie psychique dont le fonctionnement serait entravé. Inversement la société tient à ce qu'ils présentent tous ces ressemblances fondamentales, parce que c'est une condition de sa cohésion. Il y a en nous deux consciences : l'une ne contient que des états qui sont personnels à chacun de nous et qui nous caractérisent, tandis que les états que comprend l'autre sont communs à toute la société³³ La première ne représente que notre personnalité individuelle et la constitue ; la seconde représente le type collectif et, par conséquent, la

³³ Pour simplifier l'exposition, nous supposons que l'individu n'appartient qu'à une société. En fait, nous faisons partie de plusieurs groupes et il y a en nous plusieurs consciences collectives ; mais cette complication ne change rien au rapport que nous sommes en train d'établir.

société sans laquelle il n'existerait pas. Quand c'est un des éléments de cette dernière qui détermine notre conduite, ce n'est pas en vue de notre intérêt personnel que nous agissons, mais nous poursuivons des fins collectives. Or, quoique distinctes, ces deux consciences sont liées l'une à l'autre, puisqu'en somme elles n'en font qu'une, n'ayant pour elles deux qu'un seul et même substrat organique. Elles sont donc solidaires. De là résulte une solidarité *sui generis* qui, née des ressemblances, rattache directement l'individu à la société ; nous pourrions mieux montrer dans le chapitre prochain pourquoi nous proposons de l'appeler mécanique. Cette solidarité ne consiste pas seulement dans un attachement général et indéterminé de l'individu au groupe, mais rend aussi harmonique le détail des mouvements. En effet, comme ces mobiles collectifs se retrouvent partout les mêmes, ils produisent partout les mêmes effets. Par conséquent, chaque fois qu'ils entrent [96] en jeu, les volontés se meuvent spontanément et avec ensemble dans le même sens.

C'est cette solidarité qu'exprime le droit répressif, du moins dans ce qu'elle a de vital. En effet, les actes qu'il prohibe et qualifie de crimes sont de deux sortes : ou bien ils manifestent directement une dissemblance trop violente contre l'agent qui les accomplit et le type collectif, ou bien ils offensent l'organe de la conscience commune. Dans un cas comme dans l'autre, la force qui est choquée par le crime qui le refoule est donc la même ; elle est un produit des similitudes sociales les plus essentielles, et elle a pour effet de maintenir la cohésion sociale qui résulte de ces similitudes. C'est cette force que le droit pénal protège contre tout affaiblissement, à la fois en exigeant de chacun de nous un minimum de ressemblances sans lesquelles l'individu serait une menace pour l'imité du corps social, et en nous imposant le respect du symbole qui exprime et résume ces ressemblances en même temps qu'il les garantit.

On s'explique ainsi que des actes aient été si souvent réputés criminels et punis comme tels sans que, par eux-mêmes, ils soient malfaisants pour la société. En effet, tout comme le type individuel, le type collectif s'est formé sous l'empire de causes très diverses et même de rencontres fortuites. Produit du développement historique, il porte la marque des circonstances de toute sorte que la société a traversées dans son histoire. Il serait donc miraculeux que tout ce qui s'y trouve fût ajusté à quelque fin utile ; mais il ne peut pas ne pas s'y être introduit

des éléments plus ou moins nombreux qui n'ont aucun rapport avec l'utilité sociale. Parmi les inclinations, les tendances que l'individu a reçues de ses ancêtres ou qu'il s'est formées chemin faisant, beaucoup certainement ou ne servent à rien, ou coûtent plus qu'elles ne rapportent. Sans doute, elles ne sauraient être en majorité nuisibles, car l'être, dans ces conditions, ne pourrait pas vivre ; mais il en est qui se maintiennent sans être utiles, et celles-là même dont les services sont le plus incontestables ont souvent une intensité qui n'est pas en rapport avec leur utilité, parce qu'elle vient en partie d'autres causes. Il en est de même des passions collectives. Tous les actes qui les froissent ne sont [97] donc pas dangereux par eux-mêmes, ou, du moins, ne sont pas aussi dangereux qu'ils sont réprochés. Cependant, la réprobation dont ils sont l'objet ne laisse pas d'avoir une raison d'être ; car, quelle que soit l'origine de ces sentiments, une fois qu'ils font partie du type collectif, et surtout s'ils en sont des éléments essentiels, tout ce qui contribue à les ébranler ébranle du même coup la cohésion sociale et compromet la société. Il n'était pas du tout utile qu'ils prissent naissance ; mais une fois qu'ils ont duré, il devient nécessaire qu'ils persistent malgré leur irrationalité. Voilà pourquoi il est bon, en général, que les actes qui les offensent ne soient pas tolérés. Sans doute, en raisonnant dans l'abstrait, on peut bien démontrer qu'il n'y a pas de raison pour qu'une société défende de manger telle ou telle viande, par soi-même inoffensive. Mais une fois que l'horreur de cet aliment est devenue partie intégrante de la conscience commune, elle ne peut disparaître sans que le lien social se détende, et c'est ce que les consciences saines sentent obscurément ³⁴.

Il en est de même de la peine. Quoiqu'elle procède d'une réaction toute mécanique, de mouvements passionnels et en grande partie irréfléchis, elle ne laisse pas de jouer un rôle utile. Seulement, ce rôle n'est pas là où on le voit d'ordinaire. Elle ne sert pas ou ne sert que très

³⁴ Cela ne veut pas dire qu'il faille quand même conserver une règle pénale parce que, à un moment donné, elle a correspondu à quelque sentiment collectif. Elle n'a de raison d'être que si ce dernier est encore vivant et énergique. S'il a disparu ou s'il est affaibli, rien n'est vain et même rien n'est mauvais comme d'essayer de la maintenir artificiellement et de force. Il peut même se faire qu'il faille combattre une pratique qui a été commune, mais ne l'est plus et s'oppose à l'établissement de pratiques nouvelles et nécessaires. Mais nous n'avons pas à entrer dans cette question de casuistique.

secondairement à corriger le coupable ou à intimider ses imitateurs possibles ; à ce double point de vue, son efficacité est justement douteuse et, en tout cas, médiocre. Sa vraie fonction est de maintenir intacte la cohésion sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune. Niée aussi catégoriquement, celle-ci perdrait nécessairement de son énergie si une réaction émotionnelle de la communauté ne venait compenser cette perte, et il en résulterait un [98] relâchement de la solidarité sociale. Il faut donc qu'elle s'affirme avec éclat au moment où elle est contredite, et le seul moyen de s'affirmer est d'exprimer l'aversion unanime, que le crime continue à inspirer, par un acte authentique qui ne peut consister que dans une douleur infligée à l'agent. Ainsi, tout en étant un produit nécessaire des causes qui l'engendrent, cette douleur n'est pas une cruauté gratuite. C'est le signe qui atteste que les sentiments collectifs sont toujours collectifs, que la communion des esprits dans la même foi reste tout entière, et, par-là, elle répare le mal que le crime a fait à la société. Voilà pourquoi on a raison de dire que le criminel doit souffrir en proportion de son crime, pourquoi les théories qui refusent à la peine tout caractère expiatoire paraissent à tant d'esprits subversives de l'ordre social. C'est qu'en effet ces doctrines ne pourraient être pratiquées que dans une société où toute conscience commune serait à peu près abolie. Sans cette satisfaction nécessaire, ce qu'on appelle la conscience morale ne pourrait pas être conservé. On peut donc dire sans paradoxe que le châtement est surtout destiné à agir sur les honnêtes gens ; car, puisqu'il sert à guérir les blessures faites aux sentiments collectifs, il ne peut remplir ce rôle que là où ces sentiments existent et dans la mesure où ils sont vivants. Sans doute, en prévenant chez les esprits déjà ébranlés un affaiblissement nouveau de l'âme collective, il peut bien empêcher les attentats de se multiplier ; mais ce résultat, d'ailleurs utile, n'est qu'un contrecoup particulier. En un mot, pour se faire une idée exacte de la peine, il faut réconcilier les deux théories contraires qui en ont été données ; celle qui y voit une expiation et celle qui en fait une arme de défense sociale. Il est certain, en effet, qu'elle a pour fonction de protéger la société, mais c'est parce qu'elle est expiatoire ; et d'autre part, si elle doit être expiatoire, ce n'est pas que, par suite de je ne sais

quelle vertu mystique, la douleur rachète la faute, mais c'est qu'elle ne peut produire son effet socialement utile qu'à cette seule condition ³⁵.

[99]

Il résulte de ce chapitre qu'il existe une solidarité sociale qui vient de ce qu'un certain nombre d'états de conscience sont communs à tous les membres de la même société. C'est elle que le droit répressif figure matériellement, du moins dans ce qu'elle a d'essentiel.

De la Division du travail social, Paris, P.U.F., 12^e édit., 1960, pp. 35-39, 43-48, 64-68.

³⁵ En disant que la peine, telle qu'elle est, a une raison d'être, nous n'entendons pas qu'elle soit parfaite et ne puisse être améliorée. Il est trop évident, au contraire, qu'étant produite par des causes toutes mécaniques en grande partie, elle ne peut être très imparfaitement ajustée à son rôle. Il ne s'agit que d'une justification en gros.

[100]

Seules sont introduites dans la loi ces normes qui protègent les valeurs morales et les intérêts des groupes qui possèdent le moyen d'agir sur le gouvernement, et ce qu'un groupe déterminé peut considérer comme une attitude digne de louange peut être regardé comme un crime par la nation.

[101]

[102]

Déviance et criminalité.

“Groupes de pouvoir Législation et criminalité.”

**La loi, le conflit de normes
et la criminologie**

par

Thorsten SELLIN

[Retour à la table des matières](#)

Un des groupes sociaux les plus importants auxquels nous appartenons est cette communauté que nous appelons une nation. Des personnes vivant à l'intérieur d'une région géographique, s'attachant au pays qui leur fournit les moyens de subsistance et ayant besoin d'agir de commun accord pour le protéger contre les envahisseurs, tendent à se créer à la fois des intérêts communs, ainsi que des organismes et des institutions communes pour développer et protéger ces intérêts. Tant à l'intérieur de ces groupes sociaux qu'entre eux, apparaissent tôt ou tard des conflits qui ne peuvent être réglés ou résolus sans l'existence d'une autorité supérieure à celle dont chaque groupe est investi. Pour régler de tels conflits et pour favoriser une vie sociale ordonnée et paisible, des règles d'application générale s'établissent ainsi qu'un mécanisme pour leur mise en vigueur. C'est ce mécanisme que nous appelons gouvernement. Dans les nations plus évoluées, les principes et la forme de gouvernement sont enchâssés dans une loi fondamentale [103] ou

constitution. Nous appelons cet ensemble un État, ce qui n'est qu'un nom donné aux symboles, à l'organisation politique et aux rouages administratifs que les membres des groupes sociaux à l'intérieur des frontières géographiques déterminées ont élaborés pour régler des affaires qui les concernent tous d'une façon ou d'une autre. C'est en poursuivant ces buts que ces membres agissent en tant que groupe national, distinct des autres groupes, mais recrutant cependant ses membres dans tous ceux-ci ou dans la plupart d'entre eux.

On peut dire que la nation, en tant que groupe social, possède un système de valeurs morales et de normes de conduite qui lui est particulier. Ces normes sont formulées dans les statuts, les décrets administratifs et les décisions judiciaires qui constituent ensemble la loi de l'État. Elles représentent une sélection de normes de conduite qui ont pris forme dans les groupes sociaux, à l'intérieur de la nation. Le fait qu'elles aient été inscrites dans la loi indique que ces groupes ont trouvé que d'autres moyens d'en exiger le respect étaient inutiles, inappropriés ou insuffisants, et que, par conséquent, il fallait recourir à cet effet aux organes de l'État. Beaucoup de ces normes s'appliquent à des conduites que tout individu dans l'État — exception faite, éventuellement, de jeunes enfants — serait virtuellement capable d'adopter ; d'autres se rapportent à des conduites des groupes ou des personnes occupant des fonctions ou des postes déterminés. Leur ensemble constitue le système *officiel* de normes de conduite des groupes sociaux que la nation contient. Elles ne diffèrent des autres normes de conduite des autres groupes sociaux qu'en ce qu'elles sont explicitement précisées, que les sanctions qu'entraîne leur infraction sont formellement indiquées et que le gouvernement est responsable de leur mise en vigueur, ainsi que de l'application des sanctions encourues. Il est probable que la plupart des normes de conduite officielles se trouvent dans la loi pénale, mais quelques-unes sont inscrites dans d'autres lois. Leur importance est particulièrement mise en valeur par le fait que, seul le gouvernement dispose de certains pouvoirs de contrôle des actes, [104] tels que la privation de la vie ou de la liberté, ou encore la confiscation des biens.

Quoique la nation soit le groupe social le plus important qui possède des normes de conduite explicitement formulées, ce n'est pas le seul groupe qui ait des règles de cette espèce. Beaucoup d'associations bénévoles, telles que des organisations religieuses, des associations

professionnelles de travail et de commerce, ont des statuts ou codes moraux qui comprennent des normes de conduite explicitement formulées, des sanctions prévues en cas d'infraction, et des organes pour juger ces infractions et appliquer les peines.

Les groupes sociaux, à l'intérieur d'une nation, ne désirent pas que toutes leurs normes de conduite soient transformées en normes officielles, ils ne s'y attendent pas et ne l'exigent pas. Ils comptent sur d'autres moyens que l'aide du gouvernement pour s'assurer que leurs membres s'y conforment. Quand la violation d'une norme de conduite se produit dans une famille, un enfant, par exemple, peut être privé de certaines faveurs, être obligé de rester à la maison, et même soumis à une punition physique douloureuse. Les associations bénévoles peuvent donner un avertissement au membre qui contrevient, le punir d'amende, le suspendre momentanément ou l'expulser définitivement ; l'Eglise peut l'excommunier. Par conséquent, se pose l'intéressante question de savoir quels sont les groupes particuliers de normes qui se trouvent introduits dans la loi et qui reçoivent ainsi un statut officiel ? La force de police de l'État n'est cependant pas appelée à ne protéger que ces valeurs morales et à n'appliquer que ces normes de conduite qu'acceptent à la fois tous les groupes sociaux. En tout cas, nous ne connaissons aucun État où cela s'est produit. Toutes les nations ont compris des groupes sociaux qui ont développé des valeurs morales et des normes de conduite qui sont en désaccord avec les valeurs et les normes de l'un ou de plusieurs autres groupes.

Il est donc évident que, seules, sont introduites dans la loi ces normes qui protègent des valeurs morales du groupe ou des groupes qui possèdent le pouvoir d'imposer [105] leur volonté aux autres et le moyen d'agir sur le gouvernement. Ce n'est pas toujours facile d'observer le déroulement de ce processus, mais il est parfois tout à fait apparent. Ce processus est obscurci par le fait que les normes de conduite qu'on introduit dans la loi appartiennent souvent à tous ou presque tous les groupes de la nation ; il ne devient manifeste que si les normes de divers groupes sociaux sont mutuellement incompatibles et entrent donc en conflit. Si, dans ces circonstances, les organes de l'État doivent servir à assurer l'adhésion à une de ces normes controversées, seule celle qui est adoptée par les membres des groupes influents ou dominants sera transformée en règle officielle de conduite. En un sens, par conséquent, le code officiel de conduite de la nation, imprimé dans

la loi, comprend les normes qui sont entretenues par les intérêts ou les groupes dominants de la nation et que ceux-ci estiment devoir être spécialement protégés par le gouvernement.

Il semble à peine nécessaire d'avancer des preuves à l'appui de ces affirmations. Prenons, par exemple, les pays communistes. D'une façon assez uniforme, les codes pénaux de ces nations établissent clairement que la loi est faite pour protéger les intérêts des paysans et des travailleurs, du prolétariat. Ou les pays fascistes. Lorsque les nationaux-socialistes s'emparèrent du pouvoir politique en Allemagne, leur philosophie raciale les incita à introduire dans le droit pénal une série de normes destinées à protéger ce qu'ils appelaient la pureté de la race. Ou encore les démocraties. Les codes pénaux de beaucoup d'États du Sud des États-Unis interdisent encore le mariage entre personnes de race blanche et de race de couleur. Si vous avez suivi dans les journaux les événements qui se sont produits depuis que la Cour suprême des États-Unis a réaffirmé le Principe de l'égalité de toutes les races, ou plutôt celui de l'égalité des chances pour toutes les races, vous avez lu la description des efforts implacables et, dans beaucoup d'États, très étendus pour protéger la suprématie politique des Blancs. Et s'il est vrai que les codes de servage des États du Sud, qui existaient avant l'émancipation, imposaient [106] nettement à l'esclave des règles de conduite différentes de celles des Blancs, il est également vrai de dire qu'aujourd'hui, dans ces mêmes États, on a, grâce à divers moyens et expédients dont se servent les groupes dominants de Blancs, dénié au nègre le droit de vote, d'être choisi comme juré ou de remplir une fonction politique.

Parlant du Mexique, Manuel Gamio a dit, il y a vingt-cinq ans environ :

Nos législateurs... font des lois pour la minorité dominante, semblable par la race, les traditions ou la civilisation, aux peuples de l'Europe... ce qui a pour conséquence que les lois sont, dans une large mesure, inspirées de modèles étrangers... ; des majorités sociales, particulièrement les populations indigènes, demeurent en dehors des limites de ces lois qui ignorent leurs besoins biologiques et la nature de leurs processus mentaux,

leur culture indo-hispanique particulière, leur statut économique, leurs aspirations et leurs tendances ³⁶.

C'est un groupe puissant de tempérants, recrutant ses membres dans une série d'autres groupes, qui a imposé l'adoption de l'amendement à la constitution des États-Unis, érigeant en crime fédéral le fait d'acheter, de posséder, de fabriquer ou de vendre des boissons alcooliques. Dans la théocratie qu'était la colonie de Massachusetts au XVII^e siècle, le décalogue fut incorporé dans la loi pénale comme il l'avait déjà été dans beaucoup de pays européens. Les Puritains, qui avaient quitté l'Angleterre parce qu'ils n'y trouvaient pas de liberté religieuse, décidèrent que leur propre religion seule serait tolérée dans leur nouveau pays. Lorsque les quelques premiers quakers arrivèrent dans la colonie, ils furent mis en garde et rapidement rapatriés, mais lorsqu'ils revinrent, ils furent emprisonnés, fouettés, leur langue blasphématoire brûlée au fer rouge, et certains d'entre eux pendus comme hérétiques.

Les siècles passent, les nations changent et se développent, cependant que leur culture évolue et que la structure de l'État se transforme. Nous apercevons cette transformation [107] lorsque nous jetons un coup d'œil sur ce que sont devenues les normes introduites dans la loi par la volonté des groupes religieux. Le refus d'accepter la religion authentique de l'Eglise catholique a conduit aux luttes contre l'hérésie et à l'Inquisition, qui a fait brûler, avec l'aide de l'État, tant de milliers de victimes. Les procès de sorcellerie du Moyen Age, et jusqu'au XVIII^e siècle encore, les peines rigoureuses en cas de blasphèmes qu'illustre l'exécution du Chevalier de la Barre, rendue fameuse par un *Essai* de Voltaire, témoignent de la puissance de l'Eglise dans le domaine politique. Cette puissance a décliné, la réglementation de la conduite relative aux croyances religieuses est passée de l'État à d'autres groupes sociaux, et est en soi une preuve de la modification qu'a subie la nature même du sentiment religieux, par suite du développement de l'enseignement laïc. Et, dès lors, les groupes religieux n'ont plus ressenti le même besoin d'exiger la répression des crimes antireligieux par les codes pénaux, ou encore se sont sentis impuissants, soit à empêcher l'élimination de ces crimes des codes

³⁶ GAMIO, M., *Hacia un Mexico nuevo*, Mexico City, 1935, pp. 186-187.

pénaux, soit à s'opposer à la dévaluation de ces règles légales d'une situation élevée à une place inférieure dans l'échelle des valeurs. Le blasphème, aujourd'hui, dans les pays protestants au moins, est considéré, non plus comme un crime contre la religion, mais comme une forme de conduite inadmissible, contraire à la décence ou à l'ordre public, mais les peines infligées sont en général des amendes légères et il est rare que des poursuites soient engagées.

Il va de soi que la même chose est vraie pour bien d'autres formes de conduite, sur lesquelles des organisations religieuses disposant d'un grand pouvoir politique jetaient l'anathème. Les hommes ou femmes adultères qui auraient été brûlés vifs s'ils avaient vécu au Moyen Age sont rarement poursuivis de nos jours et l'homosexualité a pratiquement disparu des codes criminels de plusieurs pays. Ces quelques exemples me paraissent souligner un des problèmes les plus intéressants de la sociologie du droit, notamment le problème de la transformation du droit à la suite du déplacement de la structure du pouvoir normatif à [108] l'intérieur d'un pays. Malheureusement, cette discipline a été trop souvent étudiée comme branche de la philosophie plutôt que comme champ de recherche expérimentale.

On a donc suffisamment démontré que dans toutes les nations, la loi, considérée comme code unique, uniforme et officiel de conduite, ne coïncide pas à tous points de vue avec les normes de conduite que tous les groupes sociaux considèrent comme obligatoires. Dans certains secteurs et dans certains groupes de la population se manifestent des formes de conduite que stigmatise la loi, mais qui ne sont pas flétries par ces secteurs ou groupes ou qui prennent une autre place dans leur hiérarchie de normes. Ce qu'un groupe déterminé peut considérer comme une attitude digne de louange peut être regardé comme un crime par la nation.

Au cœur de la cité de Detroit vivait autrefois un petit groupe d'immigrants d'Europe Centrale. Peut-être y vivent-ils toujours, leur vie s'étant modifiée au cours des trois décennies qui se sont écoulées depuis qu'un sociologue les a étudiés. Un jour, alors que ce chercheur interrogeait le diacre de la petite église qui desservait la communauté, il lui demanda comment l'église survivait en cette période de dépression économique. Le prêtre répondit que le prix élevé du combustible les aurait placés dans une situation embarrassante s'ils n'avaient pas eu la chance d'acheter du charbon pour les mois d'hiver

au taux modeste de trois dollars la tonne. À la question de savoir comment cela était possible, le prêtre répondit que les « gamins », c'est-à-dire quelques jeunes garçons appartenant aux familles de la paroisse, lui fournissaient du charbon chaque fois qu'il en commandait. « D'où obtenaient-ils ce charbon ? » demande l'enquêteur. « Du chemin de fer », lui fut-il répondu. « Voulez-vous dire qu'ils le volaient ? » « Oh, je n'appellerais pas cela du vol. Vous savez que je ne vous prendrais pas un sou, pas plus que vous n'en voleriez un — mais le chemin de fer... c'est si grand... ». Soit dit en passant, cette attitude envers la propriété des grandes industries, grands magasins, etc., est assez répandue, dans les classes inférieures en particulier. Visitant un ménage, l'enquêteur interrogea [109] le père d'une famille nombreuse : celui-ci, parlant de ses fils, fit l'éloge de deux d'entre eux qu'il considérait comme de particulièrement bons enfants. « Savez-vous, dit-il, qu'ils nous ont fourni du charbon tout l'hiver sans aucune dépense pour nous ? » « Je suppose qu'ils l'ont obtenu au chemin de fer ? » dit l'enquêteur. Il avait évidemment parfaitement raison. Le charbon provenait des voies de garage et sans doute des wagons se trouvant dans la gare de marchandises ³⁷.

Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de la façon dont ce groupe social en était venu à considérer que le vol de charbon était une conduite admissible. L'auteur du rapport sur cette enquête était enclin à croire que cette norme découlait de la culture étrangère du groupe, mais le même comportement et les mêmes attitudes se retrouvent dans tous les groupes de classes pauvres et inférieures qui vivent à proximité de sources semblables de combustibles. Pendant la répression en Pennsylvanie où se trouvent, dans certains secteurs, de vastes dépôts de charbon, de pauvres gens qui avaient perdu leur emploi dans les mines, ont remis en activité des carrières ou des puits de qualité inférieure qui ne pouvaient plus être exploités avec profit par les grandes compagnies minières qui les possédaient. Les hommes en retiraient le charbon, non seulement pour leur propre usage, mais aussi pour le vendre. Du charbon de contrebande était même livré dans des cités avoisinantes. Mais lorsque les propriétaires des puits voulurent poursuivre les « voleurs », ils ne trouvèrent aucun soutien de la part des autorités

³⁷ BEYNON, E.-D., « Crime and custom of the Hungarians in Detroit », *Journal of the American Institute of Criminal Law and Criminology* 25 : 755-774, Jan. Feb. 1935.

judiciaires, et il était notoire que les mineurs qui fraudaient ne pourraient être condamnés, car les jurys sympathisaient avec eux. Cette pratique a disparu avec le retour de la prospérité. Il est difficile d'établir si ceci était dû à un changement réel des valeurs morales et des normes de conduite, temporairement modifiées par le besoin économique.

[110]

Le conflit entre le code officiel de conduite et les normes des groupes sociaux qui en dépendent, est peut-être le plus facile à observer, lorsque le droit pénal est étendu à des territoires conquis qu'habitent des peuples appartenant à une autre culture. Les puissances coloniales ont eu de nombreuses expériences de cet ordre et ont parfois modifié certains aspects de leur législation pour faire face à cette situation. Je n'ai pas fait d'étude sur le Congo Belge, mais j'imagine que l'expérience de la Belgique pourrait offrir de nombreux exemples de conflit culturel. On nous dit que de tels conflits apparurent lorsque la France introduisit son code pénal dans les colonies. Chez les Kabyles d'Algérie, par exemple, la coutume immémoriale exigeait que le père ou le frère de la femme qui avait commis un adultère, la tue pour laver l'honneur de la famille dans le sang. Le meurtre par vengeance était aussi une obligation. Le code pénal considérait ces meurtres rituels ou vindicatifs comme des crimes. Il en résultait que les parents ou voisins qui étaient, le plus souvent, les témoins de ces massacres, se refusaient à déposer plainte, et s'ils étaient appelés à témoigner, déclaraient ne rien connaître de l'incident. Dans l'un comme dans l'autre cas, les poursuites officielles devenaient vaines. Cette conspiration du silence, comme l'a appelée un magistrat, était la preuve la plus claire de l'existence d'un conflit de règles de conduite³⁸.

En dépit de son autorité évidente, par conséquent le code officiel de conduite de l'État ne peut jamais coïncider complètement avec les normes admises comme valables par les groupes sociaux qui relèvent de sa juridiction. Certaines personnes, qui tombent sous le coup de la loi, agissent en fait d'une façon conforme aux règles d'un groupe influent auquel elles appartiennent. Elles deviennent des criminels aux

³⁸ MAUNIER, R., « La diffusion du droit français en Algérie », Harvard Trecentenary Publications, *Indépendance, Convergence and Borrowing in Institutions, Thought and Art*, Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1932, pp. 84-85.

yeux de la loi, mais sont des conformistes aux yeux de leur autre groupe. La norme légale peut parfois leur être inconnue et, si elles la connaissent, peut n'avoir qu'un rang [111] assez bas dans l'échelle des valeurs qu'elles ont appris à respecter. Cette norme est, dès lors, incapable de faire sentir son autorité par la règle plus forte du groupe social.

Mais, direz-vous, même si l'on ne peut contredire ce qui a été exposé jusqu'à présent, cela a-t-il la moindre signification ? Je crois que oui, même si j'hésitais à y attribuer une valeur précise. Ces conflits culturels dont j'ai parlé doivent être mieux compris par le législateur, par ceux qui s'occupent de l'administration de la Justice et du traitement des délinquants.

Ils présentent une certaine importance pour celui qui étudie les causes du crime et devraient être connus par ceux qui établissent ou qui exécutent des projets sur la prévention du crime. J'aurai donc quelques mots à ajouter sur ces points.

Il y a un an, un jury d'accusation du comté de King (Brooklyn) dans l'État de New York, qui avait étudié pendant l'année précédente des délits relatifs au jeu, a présenté au tribunal de ce comté un rapport justificatif ³⁹ dont je vais citer de larges extraits.

Le jeu est le centre vital du crime organisé, sur le plan local comme sur le plan national. Assez curieusement, cette conclusion essentielle, qui devrait être évidente à tous ceux qui se préoccupent de l'application de la loi, est admise en théorie, mais est virtuellement ignorée en pratique... Les crimes couverts par le terme de « jeu »... sont sinistres. Le public a été trompé en ce qui concerne la nature réelle du jeu et de sa véritable influence sur le corps politique, car on le confond avec des pratiques auxquelles se livre de temps à autre une large proportion de citoyens respectables de la communauté. Presque chacun a l'une ou l'autre fois joué, soit lors d'une partie de cartes privée, à une fête paroissiale, aux courses, à une machine de pari mutuel, ou de telle autre façon. Le résultat en est une acceptation générale du jeu comme quelque chose d'inhérent à la nature humaine et, par conséquent, un

³⁹ Presentment of the Second Additional March 1958 Grand Jury of the County of Kings on Effective Means of Combatting Violations of Laws Relating to Gambling and Police Corruption. 16 pp. mimeo. Brooklyn : Office of the District Attorney of Kings County, 1959.

délit peu important. Cette attitude est, dans une large mesure, responsable de l'apathie du public à l'égard de l'application des lois relatives au jeu...

[112]

Permettez-moi, ici, d'indiquer que toute forme de jeu, y compris les loteries de toutes espèces, paris, etc., est illégale dans l'État de New York, à l'exception du pari mutuel par les spectateurs sur un champ de course. Cependant, le rapport justificatif indique clairement que la plupart des gens aiment parier et qu'une large proportion de citoyens respectables s'adonnent à cette pratique. En d'autres termes, les normes de conduite de larges groupes sociaux de New York ne considèrent pas que le jeu est moralement mauvais. Dans ces circonstances, il est facile de comprendre « l'apathie du public » au sujet de l'application des lois sur le jeu.

L'existence de ce goût pour le jeu a suscité de vastes entreprises commerciales qui en tirent profit. Une de ces entreprises est la loterie illégale, connue à New York sous le nom de « politique », mais qui, dans d'autres villes, est habituellement appelée « nombres ». Ce jeu a plusieurs variantes, mais je n'en décrirai qu'une forme usuelle.

Supposez que quelqu'un veuille tenter sa chance aux « nombres ». Il doit d'abord découvrir comment acheter un billet de loterie. Avec un minimum de recherches, il découvrira rapidement qu'il peut le faire auprès d'une personne du voisinage qui sert d'agent. Ce peut être quelqu'un qui dessert un kiosque à journaux ou un magasin de tabac, le serveur dans un débit de boissons ou un flâneur habituel. Il n'y a pas de véritable billet. Vous dites à l'agent que vous désirez parier que telle combinaison de trois chiffres va gagner et vous lui payez la somme que vous voulez, ne fût-ce que quelques sous. Il note le nombre sur un morceau de papier et prend votre adresse. A la fin de la journée de travail, il remet tous ces morceaux de papier et l'argent reçu à un receveur qui, à son tour, les remet à un soi-disant banquier ou au bureau qui organise la loterie.

Il y a un « tirage » chaque jour. Il ne peut prendre la forme typique du tirage du « sweepstake » irlandais, par exemple. Le banquier a imaginé, à sa place, une façon aisée de déterminer quelle est la combinaison de chiffres gagnante. Chaque jour, en fin d'après-midi, le Comptoir des Règlements [113] Financiers de New York, par lequel

passent tous les chèques déposés dans les banques pendant la journée, publie un communiqué qui indique le montant total de tous ces chèques. Ce chiffre est habituellement publié à la page financière des journaux locaux. Les trois derniers chiffres peuvent servir à désigner le nombre gagnant. En tant que joueur, vous connaissez le système et pouvez donc déterminer facilement si vous avez gagné votre pari. Les chances sont à mille contre une. L'entreprise repose sur la confiance mutuelle comme n'importe quelle autre affaire et, s'il y a des exemples d'opérations « malhonnêtes » du point de vue du joueur, et de « banqueroutes » officieuses, il est cependant difficile de prétendre que ces défaillances sont plus nombreuses que dans le monde des affaires légitimes.

Cependant, comme tant d'autres affaires qui se passent dans l'ombre cette entreprise rapporte de grands profits à celui qui la conduit, surtout s'il parvient à éviter l'impôt, comme c'est souvent le cas. Il y a quelques décennies, les services de la police fédérale se sont emparés des livres de compte de l'un de ces hommes d'affaires qui avait été mis définitivement hors combat par un rival. Ils apprirent que cette affaire particulière, qui contrôlait le jeu des « nombres » à Manhattan, atteignait un chiffre d'affaires brut de 6 millions de dollars par an rien que pour cette catégorie d'opérations. Une telle entreprise étant illégale et, par conséquent, sujette à être recherchée et poursuivie par la loi, sa survivance dépend de la possibilité d'obtenir l'approbation tacite des agents chargés de l'application de la loi ou des politiciens disposant d'un pouvoir suffisant pour éviter l'application de celle-ci ou pour en annuler les effets. Ceci conduit, d'une part, à la corruption et, d'autre part, rend l'affaire vulnérable au chantage de la police et des politiciens.

Le rapport justificatif déclare :

Les exemples de corruption de la police montrent, à diverses reprises au cours de nombreuses décennies, non seulement dans ce comté, mais dans des villes des États-Unis tout entiers, que, dans la majorité écrasante des cas, la corruption de la police [114] se produit dans des brigades chargées de faire respecter les lois relatives au jeu et au vice... Cette corruption produit la méconnaissance de la loi et de l'ordre public et le mépris de ceux qui sont chargés de veiller à l'application de la loi... elle empoisonne l'esprit de beaucoup de nos jeunes gens... Elle les conduit à se moquer des

convenances et de la bonne conduite, et favorise ainsi la délinquance juvénile.

Les tribunaux paraissent partager l'apathie du public. Le jury d'accusation s'est plaint de ce que les « bookmakers » reconnus coupables n'étaient pas assez sévèrement punis. En 1956, aucun des 145 « bookmakers » reconnus coupables dans le Comté ne reçut une peine d'emprisonnement et, en 1957, un seul de 157 fut puni de cette façon. On fit valoir que cette même attitude était prise par les tribunaux des autres comtés.

Il est facile de voir, poursuit le rapport, que les tribunaux qui traitent de ce crime ne comprennent pas la gravité des crimes commis et leurs conséquences sur le bien-être public. Les bookmakers et les pseudo « banquiers » considèrent ces procès, qui se terminent le plus souvent par des amendes comme faisant partie des frais généraux des affaires, comme une sorte de droit de patente.

Enfin, indiquait le jury d'accusation, quoique les agents en uniforme qui patrouillent dans les rues puissent le mieux savoir où se pratique le jeu, où se trouvent les bookmakers et les agents des loteries illégales, ils n'arrêtent que rarement les gens pour ces délits, abandonnant ce devoir aux brigades spécialisées de détectives. Citons à nouveau le rapport :

Dans l'ensemble de notre Comté de 3 millions d'habitants, pendant toute l'année 1957, seulement 13 arrestations pour « book-making » et 20 pour loterie illégale ont été opérées par les agents de police en uniforme.

L'expérience faite après la première guerre mondiale aux États-Unis, d'interdire dans l'ensemble du pays la fabrication, la distribution et la consommation de boissons alcooliques offre un autre exemple de l'impossibilité d'employer une loi pénale pour obliger la population à adopter une norme légale lorsque les groupes importants au sein de l'État sont attachés traditionnellement à une norme [115] opposée Dans

beaucoup d'États, la majorité de la population ne voyait rien d'immoral au fait de boire, de fabriquer du vin ou d'acheter de l'alcool. La loi manqua son objet d'une façon marquante et, comme les produits illicites trouvaient un large marché, avide de boissons, des entreprises illégales, qui réservaient auparavant leurs activités à fournir les clients des maisons de prostitution et de jeu, ont saisi l'occasion de développer leur champ d'action et d'élargir leurs services. Le crime organisé s'est développé dans des proportions inconnues à ce jour, grâce à ces entreprises illégales, dans les villes qui offraient les marchés les plus importants où, en d'autres termes, « des personnes par ailleurs respectables » désiraient ardemment consommer des boissons défendues dans des « speakeasies » (débits clandestins) ou acheter ces boissons pour les consommer à domicile. A Chicago, une de ces entreprises rendue fameuse par le nom de Capone, employait quelque quinze mille familles qui fabriquaient le vin dans leurs propres caves, exploitait ou contrôlait un grand nombre de cafés, restaurants et tavernes, possédait une armée de camions et de garages, avait, sur ses listes de salaires, quelque 800 gardes (on les appelait « gunmen ») pour protéger les expéditions par camion et pour faire respecter les règlements de l'établissement. Il est clair que, pour faire marcher une pareille entreprise, il était nécessaire d'avoir une organisation considérable et efficace, structurée comme n'importe quelle autre affaire.

Dans ce domaine de forte compétition, il devint nécessaire aussi d'éliminer les rivaux et des moyens peu orthodoxes furent employés pour le faire. Étaient également éliminés les membres de la corporation ou les employés qui violaient les normes de conduite de l'entreprise et servaient d'espions pour des firmes rivales, ou abusaient de la confiance en divulguant des secrets à la police. Dans les années 1920, il y eut à Chicago 300 meurtres de ces catégories, dont aucun ne put être poursuivi avec succès.

Lorsqu'il devint apparent que la période de prohibition allait toucher à sa fin par la suppression de la loi qui l'avait créée, ces établissements luttèrent bravement pour [116] le maintien de ces dispositions légales. Ils se trouvaient, pour une fois, du côté des anges, curieusement alliés aux églises et aux associations de tempérance. Mais en personnes prévoyantes, ils s'étaient préparés aux mauvais jours. Bien des années avant la fin de la prohibition, ils avaient entamé l'organisation de ce qui

fut connu sous le nom de « chantage à la protection », montant des agences qui se présentaient comme des groupements d'hommes d'affaires légitimes, appartenant le plus souvent à de petites entreprises : ils en exigeaient une contribution. Ces personnes étaient obligées de payer des « cotisations » périodiques élevées, sous peine de voir leurs magasins détruits ou leurs marchandises abîmées. Les enquêtes faites depuis, particulièrement au cours de la dernière décennie, par des commissions du Congrès des États-Unis, ont révélé qu'avec le temps certaines de ces entreprises illégales avaient fortement modifié leurs méthodes et leurs activités, mais qu'elles se maintenaient toujours.

Et elles se maintiennent, car il n'a pas été possible de résoudre le conflit existant entre les normes légales et les normes du groupe social. Elles témoignent du fait qu'aucune norme de conduite ne devrait recevoir une forme légale si elle entre en conflit avec les normes des groupes sociaux dans une mesure telle que la loi ne peut être appliquée à cause de l'insuffisance de l'appui du public. C'est pour cette raison qu'il serait souhaitable que le législateur soit plus attentif aux phénomènes des conflits culturels.

Je crois qu'il est également clair qu'une meilleure compréhension des problèmes de conflits culturels est nécessaire dans l'administration de la justice, et particulièrement en ce qui concerne la méthode de mesure des peines.

J'ai mentionné plus haut la communauté d'immigrants à Détroit. Certains de ces garçons qui se livraient au vol de charbon ne participaient à aucune autre activité délinquante. En d'autres termes, c'étaient de braves garçons, même s'ils volaient du charbon. N'étaient-ils pas cités en exemple par les parents et les autorités religieuses ? Cette pratique du vol de charbon était assez strictement limitée à un âge [117] déterminé. Elle était considérée comme convenable pour des garçons en âge d'école qui n'exerçaient pas encore un métier salarié. Dès qu'ils devenaient des salariés et contribuaient ainsi à l'entretien de la famille, ils n'étaient plus supposés commettre de tels actes. Or, certains de ces garçons traversaient ces années de vol de charbon sans se faire prendre par la police, obtenaient une situation et devenaient des citoyens honnêtes. D'autres, par contre, se faisaient prendre et passaient par une maison de détention préventive, le tribunal pour enfants et l'institut de rééducation. Au cours de cette procédure qui stigmatise

socialement l'enfant, ils étaient initiés au crime par des garçons de leur âge, de jeunes voyous qui étaient punis pour divers délits contre la propriété, surtout pour des cambriolages, vols avec violences et autres méfaits, et devenaient, par ces contacts, des délinquants endurcis. Je reconnais que j'ai simplifié et exagéré quelque peu cette description, mais elle contient néanmoins une morale. Si la police et les tribunaux avaient eu une meilleure connaissance des conflits culturels qu'impliquait la conduite de ces gamins, ils auraient été mieux préparés à s'en occuper d'une façon intelligente. Je crois me rappeler que Herman Mannheim a proposé quelque part qu'avant d'établir la peine, tout tribunal ne devrait pas seulement avoir devant lui les renseignements habituels sur les précédents judiciaires de l'inculpé, son état physique et mental, son dossier social, mais aussi un rapport complet sur les normes de conduite de sa famille et des autres groupes primaires dont il fait partie. Et si cette information pouvait être utile à un tribunal, nous devons conclure qu'elle serait également importante pour ceux qui s'occupent du traitement pénitentiaire d'un délinquant, lorsque ce traitement est centré sur la tâche difficile d'une réorientation de ses valeurs morales et de ses normes de conduite. Enfin, cette information serait également importante pour ceux qui cherchent à établir et à appliquer une action préventive, grâce à un effort au sein de la communauté.

Revue de droit pénal et de criminologie,
40, juillet 1960, pp. 879-890.

[118]

Chaque crime est le fruit d'une nébuleuse de circonstances particulières. Mais l'apprentissage au sein d'un groupe restreint de relations personnelles est la condition sociologique décisive des comportements criminels ultérieurs.

[119]

[120]

Déviance et criminalité.

“Une théorie sociologique du comportement criminel.”

par

Edwin H. SUTHERLAND
et Donald R. CRESSEY

[Retour à la table des matières](#)

Une explication scientifique consiste à décrire les conditions qui sont toujours présentes lorsqu'un phénomène se produit et toujours absentes lorsque ce même phénomène ne se produit pas. Bien qu'une multitude de conditions puissent être associées d'une façon plus ou moins étroite avec le phénomène considéré, il ne suffit pas de le savoir pour le comprendre et le contrôler, si ces facteurs ne constituent qu'un fatras informe. Les savants s'efforcent de traduire leurs connaissances en des propositions générales et universelles reliées entre elles.

Le problème de la criminologie

Si la criminologie doit être une science, il faut ordonner la collection hétérogène de « facteurs multiples » associés au crime et à la criminalité au moyen d'une explication théorique possédant les mêmes caractéristiques que les théories scientifiques existant dans les autres domaines. [121] C'est-à-dire que les conditions auxquelles sont attribuées la cause de la délinquance devraient être toujours présentes

lorsqu'il y a délinquance et toujours absentes lorsqu'il n'y a pas de délinquance. Une telle théorie encouragerait, simplifierait et orienterait les recherches criminologiques en même temps qu'elle fournirait un cadre qui permettrait de comprendre la valeur des connaissances déjà acquises en matière de crime et de criminalité. Elle pourrait en outre être utilisée pour lutter contre la criminalité pourvu qu'elle puisse être « appliquée » de la même façon que l'ingénieur « applique » les théories scientifiques du physicien.

Deux procédures complémentaires peuvent être utilisées pour mettre de l'ordre dans les connaissances criminologiques et pour formuler une théorie des causes du comportement criminel. La première est l'abstraction logique. Les Noirs, les citadins et les jeunes adultes ont tous des taux de criminalité relativement élevés. Qu'ont-ils en commun qui se traduit par ce niveau élevé de criminalité ? Les travaux de recherche ont montré que le comportement criminel est plus ou moins associé avec la pathologie sociale ou individuelle comme par exemple la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, la résidence dans les bas quartiers, l'absence de facilités récréatives, l'insuffisance ou la désintégration du milieu familial, la débilité mentale, l'instabilité émotionnelle, et d'autres conditions et particularités encore. Quel est le caractère commun à ces conditions qui se traduit par une criminalité excessive ? Les travaux de recherche ont aussi démontré que beaucoup de personnes vivant dans les mêmes conditions et possédant les mêmes caractères pathologiques ne commettent pas d'infractions et que nombre de personnes appartenant aux classes socialement et économiquement supérieures violent la loi, bien qu'elles ne soient pas dans le besoin, qu'elles ne manquent pas de possibilités de se distraire, qu'elles ne soient ni mentalement débiles ni émotionnellement instables, Il est évident que ce ne sont ni les particularités, ni les conditions prises en elles-mêmes qui causent la criminalité, car les conditions sont parfois présentes en [122] l'absence de criminalité et parfois absentes en présence de criminalité. On peut obtenir une explication des causes du comportement criminel en dégagant, par une analyse logique, les mécanismes et les processus communs à tous les délinquants, riches ou pauvres, Noirs ou Blancs, habitant les villes ou les campagnes, jeunes adultes ou hommes mûrs, émotionnellement stables ou non.

Pour découvrir ces mécanismes et ces processus abstraits, le comportement criminel doit être défini avec précision et soigneusement distingué du comportement non criminel. Le problème pour la criminologie est d'expliquer le caractère criminel du comportement et non le comportement en tant que tel. Les mécanismes et les processus communs à toutes les catégories de délinquants indiqués plus haut doivent leur être propres et ne pas s'appliquer aux non criminels. Le comportement criminel est un comportement humain qui possède, avec le comportement non criminel beaucoup de traits communs et doit être expliqué dans le même cadre général que les autres formes de comportement humain. Une théorie du comportement criminel devrait cependant être une branche spéciale d'une théorie générale du comportement. Sa fonction spécifique est de distinguer le comportement criminel du comportement non criminel. Beaucoup d'aspects essentiels du comportement ne sont cependant d'aucune importance à l'égard de la criminalité. La respiration, par exemple, est un élément nécessaire de tout comportement, mais le processus respiratoire n'intéresse pas l'explication du comportement criminel car il ne différencie en rien le comportement criminel des autres formes de comportement.

La seconde opération nécessaire pour mettre de l'ordre dans les connaissances criminologiques, est de différencier les niveaux d'analyse. Cela suppose la limitation dans le temps. L'analyse des causes de la criminalité doit se faire à un niveau déterminé. Ainsi, lorsque les physiciens énoncèrent les lois de la chute des corps, ils ne se préoccupèrent pas des raisons pour lesquelles un corps commençait à tomber, excepté dans la mesure où cela pouvait influencer sur la force d'impulsion primitive. Qu'un objet se [123] mît à tomber parce qu'il était lâché par un physicien qui procédait à une expérience ou qu'il roulât du tablier d'un pont à cause des vibrations dues au passage d'un véhicule, cela ne faisait pour eux aucune différence. De même un objet rond aurait ainsi roulé plus facilement qu'un objet cubique, mais cela n'intéressait pas les lois de la chute des corps. On considérait que de tels faits concernaient un niveau de recherches différent, et ne relevaient pas de la question étudiée par les physiciens. L'impossibilité de définir un niveau de recherches et de s'y tenir explique en grande partie la confusion qui règne en ce qui concerne le comportement criminel. On peut dire que de nombreux criminologues attribueraient un certain

pouvoir déterminant à la « rotondité » de l'objet dans l'exemple ci-dessus. Cependant, l'étude des séquences temporelles parmi les facteurs liés au crime et à la criminalité, permettrait de formuler des conclusions plus simples. Parmi les nombreux facteurs hétérogènes associés à la criminalité, un facteur est souvent antérieur à un autre (de même que la rondeur est antérieure à la « vibration », et celle-ci antérieure à la « chute du haut du pont »). Mais il est possible de donner une explication théorique du comportement criminel sans se référer aux facteurs les plus anciens. En maintenant l'analyse à un niveau déterminé, on peut combiner les premiers facteurs avec les facteurs plus tardifs ou les en différencier, réduisant ainsi le nombre des variables qui doivent être prises en considération dans une théorie.

Il y a quelques années, un film mettait en scène deux garçons en train de commettre un larcin ; étant découverts, ils prenaient la fuite ; l'un d'eux avait de grandes jambes, il échappait et devenait prêtre, l'autre avait les jambes plus courtes, on l'attrapait, l'envoyait dans une maison de correction, il devenait un gangster. Dans cet exemple, ce qui distingue le garçon devenu criminel de l'autre est la longueur de ses jambes. Mais il ne doit pas être tenu compte de la « longueur des jambes » dans une théorie criminologique, car on n'a trouvé aucune corrélation générale entre la longueur des jambes et la criminalité [124] et il y a certainement beaucoup d'individus aux jambes courtes parfaitement respectueux de la loi et beaucoup d'autres avec de grandes jambes qui deviennent criminels. La longueur des jambes n'engendre pas la criminalité et n'a pas avec elle un rapport nécessaire. Dans l'exemple qui précède, la différence de longueur de jambes des deux garçons a eu des répercussions sur leur criminalité ou non criminalité du seul fait qu'elle a pesé sur leurs expériences et leurs fréquentations futures. Ce sont dans ces expériences et dans ces fréquentations que l'on doit rechercher les mécanismes et les processus qui déterminent l'existence ou l'absence de criminalité. Une explication théorique de la criminalité, qui se maintiendrait à un *niveau unique* étudierait uniquement ces processus et ces mécanismes et non le facteur antérieur de la « longueur des jambes ».

Deux types d'explication du comportement criminel

Le comportement criminel peut s'expliquer de façon scientifique soit en fonction des éléments qui entrent en jeu au moment où l'infraction est commise, soit en fonction des éléments qui ont exercé leur influence plus tôt dans la vie du délinquant. Dans le premier cas, l'explication peut être qualifiée de « mécaniste », « situationnelle » ou « dynamique » ; dans le second, d'historique ou génétique. Les deux types d'explication sont souhaitables. L'explication de type mécaniste est en faveur auprès des savants des sciences physiques et biologiques et pourrait sans doute être l'explication la plus efficace du comportement criminel. Les explications criminologiques du type mécaniste n'ont cependant connu jusqu'à présent que des échecs, peut-être dus principalement au fait qu'elles ont été accompagnées d'une tentative d'isoler chez les criminels des [125] éléments pathologiques personnels et sociaux. Les études faites de cette façon ont, tout au moins, abouti à la conclusion que les facteurs immédiats du comportement criminel dépend du complexe personnalité situation.

Les circonstances extérieures ont une grande importance pour la criminalité, surtout dans la mesure où elles fournissent l'occasion d'accomplir un acte criminel. Un voleur peut voler à l'étalage d'un marchand de fruits si celui-ci est absent, mais s'abstenir si le marchand est en vue ; un cambrioleur peut attaquer une banque mal protégée alors qu'il s'abstiendra d'attaquer une banque protégée par des gardiens et des signaux d'alarme ; une société qui fabrique des voitures ne violera jamais, ou seulement d'une façon exceptionnelle, la *Pure Food and Drug Law* (loi sur la pureté des aliments et sur les produits pharmaceutiques), alors qu'une société de conserves de viandes aura l'occasion de la violer plus fréquemment. Mais, dans un autre sens, psychologique ou sociologique, la situation ne peut être dissociée de l'individu, car la situation qui est importante, c'est la situation telle qu'elle est définie par l'individu qui s'y trouve impliqué. Autrement dit, chez certains, l'absence du propriétaire d'une boutique de fruits est une situation criminogène (qui suggère l'idée de l'infraction) alors qu'il n'en va pas de même pour d'autres. De plus, les aspects du complexe personnalité situation, au moment d'une infraction, ne peuvent pas être

considérés indépendamment des expériences antérieures du délinquant. En d'autres termes, la situation est définie par l'individu en fonction de ses inclinations et de ses aptitudes acquises. Ainsi, si pour un individu une situation se définit de telle façon qu'un comportement criminel en soit l'aboutissement nécessaire, c'est que son passé détermine d'une manière prépondérante la façon dont il définit la situation. Une explication du comportement criminel qui tient compte du passé est une explication « génétique » ou « historique ».

Les paragraphes suivants exposent une théorie génétique du comportement criminel fondée sur l'hypothèse qu'un acte criminel se produit lorsqu'il existe une situation appropriée [126] pour un individu déterminé. Cette théorie doit être considérée comme une tentative et doit être vérifiée en se reportant aux connaissances expérimentales présentées dans les chapitres suivants, et avec l'aide de toutes les autres connaissances ou théories applicables.

Une explication génétique du comportement criminel

La théorie que nous allons exposer décrit le processus selon lequel l'individu devient un délinquant.

1. *Le comportement criminel est appris.* En termes négatifs, cela signifie que le comportement criminel, en tant que tel, n'est pas héréditaire et que celui qui n'a pas reçu une formation criminelle n'invente pas le crime, de même qu'on ne fait pas d'inventions mécaniques sans avoir reçu une formation d'ingénieur.

2. *Le comportement criminel est appris au contact d'autres personnes par un processus de communication.* La communication est surtout verbale, mais peut être aussi une communication par l'exemple.

3. *Le comportement criminel s'apprend surtout à l'intérieur d'un groupe restreint de relations personnelles.* Les moyens de

communication impersonnels tels que le cinéma ou les journaux ont un rôle relativement peu important dans la genèse du comportement criminel.

4. *Lorsque la formation criminelle est apprise, elle comprend : a) l'enseignement des techniques de commission de l'infraction, parfois très complexes et parfois très simples, b) l'orientation des mobiles, des tendances impulsives, des raisonnements et des attitudes.*

5. *L'orientation des mobiles et des tendances impulsives est fonction de l'interprétation favorable ou défavorable des dispositions légales.* Dans certains groupes sociaux, un [127] individu se trouve entouré de personnes qui interprètent invariablement les dispositions légales comme des règles à observer, alors que dans d'autres, il est entouré de personnes qui penchent pour la violation de ces dispositions. À l'intérieur de la société américaine, ces deux interprétations sont constamment mêlées. Aussi cela donne-t-il lieu à des conflits de culture.

6. *Un individu devient criminel lorsque les interprétations défavorables au respect de la loi l'emportent sur les interprétations favorables.* C'est ce qui constitue le principe de l'association différentielle, principe qui s'applique aux associations criminelles comme aux associations anticriminelles et qui s'applique aussi aux forces agissant en sens contraire. Ceux qui deviennent criminels le deviennent parce qu'ils sont en contact avec des modèles criminels et qu'ils n'ont pas sous les yeux de modèles anticriminels. Chaque individu assimile invariablement la culture du milieu environnant à moins que d'autres modèles ne viennent la battre en brèche ; un homme du Sud ne prononce pas les « r » parce que les autres habitants du Sud ne les prononcent pas. Inversement, le principe de l'association différentielle suppose que les associations qui sont neutres en ce qui concerne la criminalité ont un effet nul ou très faible sur la genèse du comportement criminel. Une grande partie de l'expérience humaine est neutre à ce point de vue, comme par exemple d'apprendre à se brosser les dents. Le comportement est alors sans effet positif ou négatif sur la

criminalité, sauf dans la mesure où il implique des associations qui ont un rapport avec les règles légales. Le comportement neutre est surtout important dans la mesure où l'enfant, occupé de cette façon, n'entre pas en contact avec des exemples criminels.

7. *Les associations différentielles peuvent varier quant à la fréquence, la durée, l'antériorité et l'intensité.* Autrement dit, les associations avec le comportement criminel ou anticriminel varient selon ces modalités. La « durée » et la « fréquence » en tant que modalités d'association sont évidentes et ne nécessitent pas d'explications. L'« antériorité » [128] est considérée comme importante du fait qu'un comportement respectueux de la loi acquis dans la première enfance peut subsister la vie durant et il en est de même du comportement délictueux. Cette tendance n'a cependant pas été démontrée de façon satisfaisante et l'antériorité semble surtout importante pour son influence sur le choix des associations. « L'intensité » n'est pas définie avec précision mais elle concerne des problèmes tels que le prestige du modèle criminel ou anticriminel et les réactions émotionnelles liées aux associations. Une définition précise du comportement criminel permettrait d'exprimer quantitativement ces diverses modalités et d'atteindre une proportion mathématique. On n'a trouvé aucune formule sur ce point et une telle formule serait extrêmement difficile à découvrir.

8. *La formation criminelle par association avec des modèles criminels ou anticriminels met en jeu les mêmes mécanismes que ceux qui sont impliqués dans toute autre formation.* Inversement, cela signifie que la formation criminelle ne s'acquiert pas seulement par l'imitation. Celui qui est attiré, par exemple, apprend le comportement criminel par association, mais ce processus ne serait pas normalement décrit comme un processus d'imitation.

9. *Tandis que le comportement criminel est l'expression d'un ensemble de besoins et de valeurs, il ne s'explique pas par ces besoins et ces valeurs puisque le comportement non criminel est l'expression des mêmes besoins et des mêmes valeurs.* Les voleurs volent

généralement pour avoir de l'argent, mais c'est aussi pour avoir de l'argent que travaillent les honnêtes gens. Les efforts faits par de nombreux auteurs pour expliquer le comportement criminel par des valeurs et des mobiles tels que la quête du bonheur, la recherche de la promotion sociale ou de l'argent, ou le sentiment de la frustration, ont toujours été et seront toujours futiles étant donné qu'ils peuvent expliquer un comportement qui respecte la loi aussi bien qu'un comportement criminel. Ils sont semblables à la respiration, qui, nécessaire dans tous les cas, ne différencie pas le comportement criminel du comportement non criminel.

[129]

Il n'est pas nécessaire, à ce niveau d'explication, de définir pourquoi une personne a les fréquentations qu'elle a. Cela implique un ensemble très complexe. Dans une zone où la criminalité est élevée, un garçon sociable, grégaire, actif et sportif entrera très probablement en contact avec d'autres garçons du voisinage, recevra d'eux une formation criminelle, et deviendra un gangster ; dans le même milieu, un enfant névrosé, isolé, introverti et indolent restera chez lui, ne fera pas connaissance avec des garçons du voisinages et ne deviendra pas délinquant. Dans un autre milieu, le garçon sociable, sportif et agressif fera du scoutisme et ne deviendra pas délinquant. Les fréquentations d'un individu sont déterminées largement par l'organisation sociale. Un enfant est normalement élevé dans une famille ; le lieu de résidence de la famille est dans une large mesure déterminé par le revenu de la famille et le taux de la délinquance est très souvent en rapport avec la valeur locative des habitations. Bien d'autres aspects de l'organisation sociale ont une influence sur les fréquentations de chacun.

L'explication du comportement criminel qui précède vise à expliquer le comportement criminel ou non criminel des individus. Comme nous l'avons indiqué précédemment il est possible d'énoncer des théories sociologiques du comportement criminel qui expliquent la criminalité d'une collectivité, d'une nation ou de tout autre groupe. Le problème, quand on le pose de cette façon, est d'expliquer les variations des taux de criminalité et implique la comparaison des taux de criminalité des divers groupes, ou du même groupe à des moments différents. L'explication du taux de criminalité doit être en harmonie avec l'explication du comportement criminel des individus et la fréquence de ce comportement. Une des meilleures explications de

l'étendue de la criminalité à ce point de vue est qu'un taux élevé de criminalité est dû à la désorganisation sociale. Le terme « désorganisation sociale » n'est pas entièrement satisfaisant et il serait préférable d'y substituer celui d'« organisation sociale différentielle ». Le postulat sur lequel cette théorie est fondée, indépendamment [130] de son nom, est que la criminalité est fonction de l'organisation sociale, est l'expression de l'organisation sociale. Un groupe peut être organisé, soit de façon à favoriser l'éclosion du comportement criminel, soit de façon à s'y opposer. La plupart des groupes sont ambivalents et le taux de la criminalité est l'expression d'une organisation différentielle du groupe. L'organisation différentielle du groupe en tant qu'explication des variations du taux de la criminalité correspond à l'explication par la théorie de l'association différentielle du processus par lequel des individus deviennent criminels...

Principes de criminologie,
Paris, Cujas, 1966, pp. 85-90.

[131]

Si l'on admet que la société propose à tous les mêmes idéaux et refuse à beaucoup la possibilité de les réaliser, le crime cesse d'être un phénomène isolé : il devient une des issues possibles à une contradiction plus générale.

[132]

Déviance et criminalité.**“Structure sociale,
anomie et déviance.”**

par

Robert K. MERTON[Retour à la table des matières](#)

Récemment encore les théories psychologiques et sociologiques tendaient à attribuer le mauvais fonctionnement des structures sociales à l'insuffisance du contrôle social sur les instincts biologiques de l'homme. L'image que cette doctrine donne des relations entre l'homme et la société est aussi claire que contestable : au commencement il y a les impulsions biologiques de l'homme qui cherchent à se satisfaire pleinement ; et puis, il y a l'ordre social qui est essentiellement un appareil destiné à gouverner les impulsions, à coordonner les tensions, et qui pousse l'homme à « renoncer à la satisfaction de ses instincts » comme dirait Freud ⁴⁰. Le comportement conforme à la structure sociale résulte d'un calcul utilitaire ou d'un conditionnement irraisonné.

Ces conceptions ont été bouleversées par les récents progrès accomplis par les sciences sociales. D'une part, il n'est plus aussi

⁴⁰ Cf. par exemple, S. FREUD, *La Civilisation et ses mécontents* (*passim* et p. 63 en particulier), et Ernest JONES, *Social Aspects of Psychoanalysis* XVIII (Londres, 1924). Si la conception freudienne est une variante de la doctrine du « péché originel », alors la doctrine que nous proposons ici est celle du « péché socialement dérivé ».

évident que les impulsions biologiques soient perpétuellement en guerre avec les contraintes sociales. D'autre part le comportement déviant (contraire aux modèles de conduites prescrits) a de plus en plus été étudié dans des perspectives proprement sociologiques. Car le [133] rôle attribué aux impulsions biologiques n'explique pas pourquoi la fréquence du comportement varie avec les structures sociales ni pourquoi les déviations ne prennent pas la même forme dans toutes les sociétés. Aujourd'hui encore, il nous reste beaucoup à apprendre sur la façon dont les structures font de l'infraction aux codes sociaux une réponse « normale » (à laquelle on peut s'attendre) de la part des individus ⁴¹.

Dans cet essai, nous voudrions poser les bases d'une analyse des sources sociales et culturelles de la déviance. Notre but est essentiellement de chercher à découvrir comment des structures sociales peuvent, dans des cas déterminés, pousser certains individus à adopter un comportement déviant au lieu d'une conduite conformiste. Si nous pouvons situer les groupes qui sont particulièrement sensibles à ce genre de pressions, nous nous attendrons à trouver chez eux une grande proportion de déviance, non que les individus appartenant à ces groupes aient des tendances biologiques particulières, mais parce qu'un tel comportement correspond à la situation sociale dans laquelle ils se trouvent. Nous nous plaçons dans une perspective sociologique. Ce sont les variations de la proportion de comportement déviant qui nous intéressent ⁴². Si notre recherche est couronnée de succès, il apparaîtra que certaines formes de comportement déviant sont aussi normales psychologiquement que le comportement conformiste, ce qui remettra en question l'identité entre déviance et anormalité psychologique.

⁴¹ « Normal » signifie ici une réponse à des conditions sociales déterminées, qui est psychologiquement prévisible, sinon approuvée culturellement. Cette façon de voir n'exclut naturellement pas le rôle des particularités biologiques et personnelles dans la détermination de l'incidence du comportement déviant. Simplement ce problème-là n'est pas celui qui nous intéresse ici. James S. Plant donne au mot « normal » la même signification que moi lorsqu'il parle des « réactions normales des gens normaux placés dans des conditions anormales ». Cf. son livre *Personality and the Cultural Pattern* (New York, 1937), p. 248.

⁴² Ce point de vue a été décrit très exactement par Edward SAPIR, « Why cultural anthropology needs the psychiatrist », *Psychiatry*, I (1938),

[134]

Normes et objectifs culturels

Deux éléments confondus dans la réalité doivent être distingués par l'analyse. Le premier est constitué par les buts, les intentions et les intérêts définis par la civilisation : ce sont les objectifs légitimes, proposés par la société à ses membres. Ces objectifs sont plus ou moins intégrés dans une hiérarchie de valeurs. Les objectifs les plus appréciés sont en rapport avec des sentiments et des aspirations. Ils concernent les choses « qui en valent la peine ». Ils constituent en partie ce que Linton a appelé *designs for group living* (modèles pour la vie en société). Certains de ces objectifs culturels sont en relation avec les tendances biologiques mais ils ne sont pas déterminés par elles.

Le second élément de la structure sociale est une définition et un contrôle des moyens « légitimes » pour atteindre ces buts. Ces moyens réglés par la société ne sont pas nécessairement des règles techniques d'efficacité. Car, hors des conduites permises, on trouve de nombreux procédés, comme la violence, la fraude, la puissance, qui, d'un point de vue individuel, peuvent sembler plus efficaces que les autres. Parfois certaines de ces procédures défendues seraient d'une grande efficacité, même pour le groupe ; par exemple, les tabous qui interdisent certaines expériences médicales (la vivisection) et l'analyse sociologique des normes « sacrées », sont dus à des sentiments liés à des valeurs. Les sociologues décrivent souvent ce genre de contrôles en expliquant qu'ils font partie des « mœurs » ou qu'ils opèrent par l'intermédiaire des institutions. Ces affirmations elliptiques sont assurément vraies, mais trop générales. Il faut distinguer toute une gamme de contrôles : certains types de comportements sont nettement prescrits, d'autres préférés, d'autres tolérés et d'autres proscrits. On ne peut évidemment savoir comment les contrôles sociaux agissent si l'on ne tient pas compte de ces variations.

En outre, lorsque nous disons que les objectifs et les normes agissent de concert pour déterminer les pratiques [135] les plus répandues, cela ne veut pas dire qu'il y ait entre eux un rapport constant. L'accent mis par la culture sur certains objets varie indépendamment de l'accent mis

sur les moyens institutionnalisés. Il peut y avoir une insistance toute particulière, parfois pratiquement exclusive, sur certains objectifs tandis que les moyens prescrits par les institutions pour les atteindre sont relativement moins pressants. Ce genre de cas-limites peut se présenter lorsque la hiérarchie des procédures que l'individu est autorisé à choisir est soumise à des normes techniques plutôt qu'à des normes institutionnelles. Tous les moyens sont bons pour atteindre le but dont l'importance est capitale. Il s'agit, dans ce cas extrême, d'un type de société mal intégrée. Autre cas extrême, des activités considérées à l'origine comme un moyen n'ont plus d'autre but qu'elles-mêmes : le but vers lequel elles tendaient à l'origine est oublié et le respect des conduites prescrites est devenu rituel⁴³. La pure conformité aux règles devient la valeur essentielle. Pendant un certain temps, la stabilité du système social sera donc assurée, mais aux dépens de sa souplesse. En effet, la société limitant d'une façon sévère le choix des comportements permis, il sera difficile pour la société de s'adapter à de nouvelles conditions. On a affaire à une société liée à la tradition, une société « sacrée » et « néophobe ». Entre ces deux extrêmes se situent les sociétés qui, dans l'ensemble, maintiennent l'équilibre entre leur attachement aux objectifs culturels et leur attachement aux pratiques institutionnalisées ; il s'agit de sociétés relativement stables et bien intégrées mais capables de changer.

L'équilibre entre ces deux aspects de la structure sociale est maintenu aussi longtemps que les individus peuvent obtenir des satisfactions provenant à la fois de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des moyens socialement [136] acceptés. On peut tirer des satisfactions continues de la participation à un ordre compétitif aussi bien que de l'élimination des compétiteurs, lorsqu'il faut défendre l'ordre lui-même. Si seule l'issue de la compétition importe, ceux qui sont continuellement battus peuvent, et on le comprend, vouloir changer les règles du jeu. Les sacrifices qu'entraîne, en certains cas (toujours, comme le voudrait Freud), la conformité aux normes doivent recevoir une compensation sur le plan social. Dans un système compétitif la distribution des statuts doit être organisée de manière qu'il

⁴³ Ce ritualisme peut être associé à une mythologie qui rationalise ces pratiques mais la tendance qui domine est bien la tendance à la conformité strictement rituelle, sans considération de la mythologie. Le ritualisme est à son plus haut point lorsque les individus ne font même pas appel à ce genre de justifications.

y ait pour chaque position, à l'intérieur de la hiérarchie sociale, des stimulants qui incitent l'individu à accepter les obligations correspondantes. Sinon, comme nous allons le voir, on verra se multiplier les comportements déviants.

Parmi les différents types de sociétés où les objectifs et les moyens varient indépendamment les uns des autres, considérons d'abord une société où l'on accorde plus d'importance à certains objectifs qu'aux procédures correspondantes. Afin d'éviter les méprises, il est nécessaire d'apporter sur ce point quelques précisions. Il n'y a pas de société sans normes gouvernant les conduites. Mais les usages, les mœurs et les contrôles institutionnels peuvent être plus ou moins congruents avec les valeurs fondamentales. La société peut amener les individus à concentrer leur force de conviction et d'émotion sur les objectifs qu'elle approuve, sans les inciter à défendre avec la même force les méthodes prescrites pour parvenir à ces fins. Dans ce cas beaucoup d'individus soumettront leur conduite aux exigences de l'efficacité technique⁴⁴ : la procédure la plus efficace, qu'elle [137] soit légitime ou non, sera en général préférée à la conduite prescrite par les institutions. Au fur et à mesure que cet état d'esprit s'accroît, la société devient de plus en plus instable et présente des phénomènes toujours plus nombreux de ce que Durkheim a appelé « anomie » (ou absence de normes).⁴⁵

⁴⁴ Dans ce contexte, on comprend la justesse de l'interprétation que Elton Mayo a faite du titre du livre fameux de Tawney : « Actually the problem is not that of the sickness of acquisitive society, it is that of the acquisitiveness of a sick society » (*Human Problems of an Industrial Civilization*, p. 153). Mayo examine le processus par lequel la richesse devient le symbole fondamental de la réussite sociale et montre qu'à l'origine il y a l'état d'anomie. En ce qui me concerne je considère ici les conséquences de l'estime que les individus portent au succès financier devenu le but, dans une société qui n'a pas adapté sa structure aux implications de cette estime. Une analyse exhaustive devrait examiner simultanément les deux processus.

⁴⁵ L'histoire du mot « anomie » ressuscité par Durkheim et apparu, d'abord, à la fin du XVII^e siècle, pourrait faire l'objet d'une étude particulière pour une personne qui s'intéresserait à la filiation historique des idées. Comme le mot « climat d'opinion » qui fit, trois siècles après avoir été fabriqué par Joseph Glanvill, son entrée glorieuse à l'Académie et dans la politique, grâce à A.N. Whitehead, le mot « anomie » (ou anomia) n'est que depuis peu devenu d'un usage courant, après avoir été réintroduit par Durkheim. Pourquoi cette résonance dans la société contemporaine ? Comme modèle remarquable du

Quelques faits banals permettent de se faire aisément une idée de ce processus qui conduit une société à l'anomie. Dans les compétitions sportives par exemple, lorsqu'il s'agit de « gagner » plus que de « gagner selon les règles du jeu », l'usage de moyens illégitimes, mais efficaces, est implicitement récompensé. Il arrive par exemple que le champion de l'équipe adverse soit mystérieusement frappé à mort, que le lutteur neutralise son adversaire par des moyens ingénieux mais illicites : les élèves d'une université subventionnent de prétendus « étudiants » qui font plus de sport que d'études. De même, un joueur de poker peut satisfaire son désir de gagner en réussissant à se donner quatre as ou, si le culte du succès est vraiment florissant, à mêler habilement les cartes comme dans une réussite. L'impression de léger malaise qu'il ressent dans ce dernier cas et le caractère subreptice des délits publics montrent bien que les règles du jeu sont connues par celui qui les enfreint. Mais l'importance exagérée accordée au succès amène à se désintéresser des règles ⁴⁶.

[138]

Ce qui est visible dans les compétitions sportives ou les jeux à l'échelle d'un microcosme existe aussi dans le macrocosme social. Ce processus d'exaltation des fins entraîne une démoralisation (au sens littéral du mot) ⁴⁷. C'est le cas en particulier de la civilisation américaine contemporaine. Il serait enfantin d'affirmer que la richesse

genre de recherche requis par des questions de cet ordre, voir : « *Milieu and Ambiance: an essay in historical semantics* », *Philosophy and Phenomenological Research*, II (1942), 1-42, 169-218.

⁴⁶ Il semble peu probable que les normes culturelles, une fois intériorisées, puissent être complètement éliminées. Leur résidu, si petit qu'il soit, entraîne des tensions et des conflits, à l'intérieur de la personnalité, et ceux-ci prennent une forme en quelque sorte ambivalente. Le rejet manifeste des normes institutionnelles s'accompagnera d'un maintien latent de leurs correspondants émotionnels. Des sentiments de culpabilité, un sens du péché, des tourments de conscience, exprimeront cette tension qui ne trouve pas de soulagement. Un attachement symbolique aux valeurs verbalement rejetées ou une rationalisation justifiant le rejet de ces valeurs peuvent être une expression plus subtile de ces tensions.

⁴⁷ De « nombreux » groupes, mais non pas tous les groupes non intégrés, pour la raison que nous avons donnée auparavant. Dans les groupes où l'estime va aux moyens institutionnels nous trouverons normalement une attitude ritualiste plutôt qu'une véritable anomie.

n'est qu'un symbole de succès, mais il le serait tout autant de nier que les Américains lui assignent un rang élevé dans leur échelle de valeurs. L'argent a, dans une large mesure, été consacré comme une valeur en soi en dehors de son pouvoir d'acquisition ou de l'usage que l'on peut en faire pour rehausser son pouvoir personnel. L'argent a toutes les qualités nécessaires pour devenir un symbole de prestige. Il possède en effet, comme Simmel l'a souligné, un haut degré d'abstraction et d'impersonnalité. Quelle que soit la manière dont on l'a acquis, par la fraude ou selon les règles, il peut servir à acheter les mêmes biens et les mêmes services. Le caractère anonyme des sociétés urbaines s'ajoutant à ces qualités particulières de l'argent, des richesses peuvent s'accumuler sans que la collectivité dans laquelle vit le ploutocrate connaisse l'origine de sa richesse ; ou, si elle la connaît, elle peut l'oublier.

En outre le rêve des Américains ne prend jamais fin. Car le « succès financier » est sans limite. Selon l'enquête de H.F. Clarke, à tous les niveaux, les Américains désirent juste vingt-cinq pour cent de plus que leur revenu actuel, mais, évidemment, ce « juste un petit peu plus » se renouvelle une fois l'augmentation obtenue. Dans ces étalons toujours changeants il n'y a pas de point fixe, ou plutôt il y en a toujours un, « juste au-dessus ». L'observateur d'une [139] collectivité dans laquelle les salaires annuels en six chiffres ne sont pas rares nous rapporte ces mots angoissés d'une victime du Rêve américain : « Dans cette ville, je suis socialement handicapé parce que je gagne seulement mille dollars par semaine. C'est pénible »⁴⁸. Dire que le succès financier fait partie de la civilisation américaine c'est constater simplement que les Américains sont bombardés de tous côtés par des préceptes selon lesquels on a le droit et même le devoir de se proposer ce but, en dépit de toutes les frustrations. De prestigieux représentants de la société viennent renforcer ce sentiment. La famille, l'école et le travail, principaux agents formateurs de la personnalité et de la mentalité américaines, fournissent les stimulants nécessaires pour tendre vers un objectif qui échappe sans cesse.

Comme nous allons le voir maintenant, les parents servent de courroies de transmission aux valeurs et aux buts des groupes auxquels ils appartiennent, notamment leur classe sociale, ou celle à laquelle ils

⁴⁸ Léo C. ROSTEN, *Hollywood* (New York, 1940), 40.

s'identifient. L'école a sans doute le rôle le plus important dans la formation de la personnalité et des idéaux américains. Or beaucoup de manuels enseignent implicitement ou explicitement que « l'intelligence vient de l'éducation et par conséquent la réussite professionnelle et la richesse »⁴⁹. Les extraits suivants, tirés parmi beaucoup d'autres d'un journal d'affaires (le *Nation's Business*), expriment les valeurs des hommes d'affaires :

*Le document.
Interprétation sociologique.*

(*Nation's Business*,
tome XXVII, n° 8, p. 7)

« Il faut être né pour ce genre de poste, (peut-être due à l'expérience de mon petit, ou être bien pistonné. » nombreuses frustrations) et selon laquelle il est inutile de

[140]

conserver l'espoir d'atteindre un but inaccessible. Elle met en doute la légitimité de la structure sociale qui ne met pas ce but à la portée de tous.

C'est une vieille façon d'endormir l'ambition. La contre-attaque affirme comme valeur culturelle la fidélité aux aspirations, la volonté de ne pas perdre son « ambition ».

Avant de te laisser séduire par ce raisonnement interroge ces hommes-là : Cette phrase exprime clairement la fonction de la liste des « réussites » qui va suivre. Ces hommes-là sont des témoignages vivants du fait que la structure sociale permet aux aspirations de se réaliser, *si seulement on en est capable*. Par conséquent, si l'on n'atteint pas son but, cela prouve

⁴⁹ Malcom S. MACLEAN, *Scholars, Workers and Gentlemen* (Harvard University Press, 1938), 29.

seulement une insuffisance personnelle. Il faut donc s'en prendre à soi-même, en cas d'échec, et non à la structure sociale qui donne à tous des chances égales.

Elser R. Jones, président de la Wells Fargo and Co., dont l'enfance fut pauvre et qui dut abandonner très tôt l'école pour gagner sa vie.

Prototype I de réussite : Il est permis à tout le monde d'avoir les mêmes ambitions élevées, car même partant de très bas, un talent véritable peut arriver au plus haut. On doit conserver toutes ses ambitions.

Franck C. Bail, le roi des fruits en conserves (Mason), qui voyagea de Buffalo à Muncie en Indiana, dans un fourgon avec le cheval de son frère George, pour aller installer un petit commerce, est devenu le plus grand dans son genre.

Prototype II : Quels que soient les résultats actuels de nos efforts, l'avenir reste plein de promesses ; car l'homme ordinaire peut devenir roi : quand bien même la récompense de nos efforts paraîtrait sans cesse différée, elle finira

[141]

par nous être accordée et notre entreprise sera « la plus grande dans son genre ».

J. L. Bevan, président des Chemins de fer Illinois Central, à douze ans était coursier au bureau des marchandises de la Nouvelle-Orléans.

Prototype III : Si les tendances de notre économie semblent, pour un temps, offrir peu de perspectives aux petites entreprises, il reste toujours la possibilité de faire carrière dans les bureaucraties géantes des entreprises privées. Si l'on ne peut plus être roi dans le royaume qu'on s'est créé, on peut devenir au moins président dans l'une des démocraties économiques. La situation présente ne compte pas. Que l'on soit garçon de bureau ou commis, il faut toujours viser plus haut.

De divers côtés s'exercent une pression en faveur de l'ambition. La littérature qui nous y exhorte est immense. Au risque de paraître blessant pour les autres, citons seulement quelques ouvrages : les discours du Révérend Russel H. Conwell dans *Acres of Diamonds*, écoutés et lus par des milliers d'Américains, ainsi que le livre qu'il a écrit ensuite : *The New Day ou Fresh Opportunities : a book for young men* ; le fameux *Message to Garcia* lancé par Elbert Hubbard. Dans ses innombrables œuvres, Orison Swett Marden révéla d'abord aux Américains « le secret du succès » dans un livre très apprécié par les directeurs des lycées, puis il leur expliqua comment « se pousser en avant » dans un livre dont le président McKinley a fait l'éloge ; enfin les démocrates ne trouvèrent rien à redire à ce que « chaque homme soit un Roi » : le mythe de l'homme du commun parvenu à la royauté économique fait partie intégrante de la civilisation américaine et trouve peut-être son expression définitive dans la phrase d'un homme qui savait de quoi il parlait, Andrew Carnegie :

[142]

« Soyez roi dans vos rêves. Dites-vous : ma place est au sommet » ⁵⁰.

Inversement, on insiste aussi sur la faute qui consiste à renoncer à ses ambitions. On met en garde les Américains contre la honte d'être un *quitter* (un lâcheur, qui « laisse tomber »). Dans le dictionnaire de la jeunesse américaine, le mot échec n'existe pas : on ne doit pas abandonner, on ne doit pas cesser de lutter, on ne doit pas limiter son ambition ; viser trop bas est un crime mais non échouer.

Ainsi la civilisation nous somme d'accepter les trois axiomes suivants : *premièrement*, tous doivent tendre à atteindre les buts les plus élevés, car ceux-ci sont à la portée de tous ; *deuxièmement*, l'échec apparent et momentané n'est qu'un stimulant vers le succès final ; et *troisièmement*, le véritable échec consiste à restreindre ses ambitions. En termes de psychologie, le premier axiome représente un renforcement symbolique et secondaire des stimulants de l'ambition ;

⁵⁰ Cf. A. W. GRISWOLD, *The American Cult of Success* (Yale University doctoral dissertation, 1933), R.O. CARLSON, *Personality Schools : a Sociological Analysis* (Columbia University Master's Essay, 1948).

le second y ajoute un autre stimulus pour empêcher que l'individu cesse de répondre au stimulant ; et le troisième fournit une force de motivation croissante capable de répondre à une absence perpétuelle de récompense. En termes de sociologie ces axiomes s'expriment ainsi : le premier est une réduction de la capacité critique à l'égard de la structure sociale et de ses effets ; le second renforce la structure de pouvoir en poussant les individus situés en bas de l'échelle sociale à ne pas s'identifier avec leurs congénères mais avec ceux qui sont en haut de l'échelle ; le troisième est une incitation à se conformer aux injonctions culturelles pour se sentir membre de la société.

[143]

Types d'adaptation individuelle

Considérons ici cinq genres d'adaptation que nous présenterons dans le tableau suivant où le signe + signifie « acceptation », le signe — « refus » et le signe + « refus des principales valeurs et introduction de valeurs nouvelles » :

TYPOLOGIE DES MODES D'ADAPTATION INDIVIDUELLE ⁵¹

Modes d'adaptation		Buts	Moyens
I	Conformisme	+	+
II	Innovation	+	-
III	Ritualisme	-	+
IV	Évasion	-	-
V	Rébellion ⁵²	+	+

⁵¹ Nous ne manquons pas de typologies, en ce qui concerne les réactions des individus aux frustrations. FREUD, dans son livre *La Civilisation et ses mécontents* nous en fournit une ; dérivant de celle-ci, mais offrant souvent des différences importantes, d'autres classifications nous sont offertes dans Karen HORNEY : *Neurotic Personality of Our Time* (New York, 1937) ; S. ROSENZWEIG : « The experimental measurement of types of reaction to frustration », in H.A. MURRAY, *et al.*, *Exploration in Personality* (New York, 1938), 585-99, et dans les œuvres de John Dollard, Harold Lasswell, Abram Kardiner, Erich Fromm. Mais, surtout lorsqu'il s'agit de typologies strictement freudiennes, ces auteurs se placent dans une perspective individuelle, sans considérer la situation de l'individu à l'intérieur de la structure sociale. K. Horney, par exemple, bien qu'elle s'intéresse d'une façon cohérente à la culture, n'examine pas l'effet spécifique de cette culture sur les paysans, les ouvriers, les hommes d'affaires, les individus des différentes classes, les membres des divers groupes ethniques, etc. Aussi le rôle des « incohérences de la culture » n'est-il pas défini par rapport aux effets de ces cohérences sur les groupes diversement placés par rapport à la structure sociale. La culture apparaît comme une sorte de drap qui couvre de façon identique tous les membres de la société, sans que l'on tienne compte des différences idiosyncratiques de son contexte vivant et historique. À l'origine de notre typologie nous trouvons au contraire l'idée que ces types de réactions se vérifient avec une fréquence plus ou moins grande dans l'un ou l'autre des sous-groupes de notre société, car les membres de ces groupes ou couches sociales sont soumis chacun d'une façon différente aux stimulants culturels et aux freins sociaux. L'on reconnaîtra la même orientation sociologique dans les ouvrages de Dollard et, d'une manière moins systématique, dans ceux de Fromm, de Kardiner et de Lasswell. Pour la ligne générale, voir la note 2 de la p. 133.

⁵² Cette cinquième sorte de réactions se situe sur un plan différent. Elle représente une réaction transitoire, qui cherche à institutionnaliser des buts et des moyens nouveaux et les proposer aux autres membres de la société. Il s'agit donc d'efforts pour changer la structure sociale et culturelle existante plutôt que d'adaptation à cette structure.

[144]

Avant de montrer comment la structure sociale agit sur les individus dans un sens ou dans l'autre, il est nécessaire de préciser que les individus peuvent passer de l'un à l'autre dans leurs différentes sphères d'activités sociales. Ces catégories se réfèrent au comportement de l'individu en fonction de son rôle dans une situation donnée, et non à sa personnalité : ce sont des types de réactions plus ou moins favorables et non des modes d'organisation de la personnalité. Nous concentrerons l'analyse sur l'activité économique au sens large (production, échange, distribution et consommation des biens et des services) dans notre société compétitive où la richesse a pris un caractère hautement symbolique.

Conformisme

Dans la mesure où une société est stable, ce premier type d'adaptation (conformité à la fois aux buts et aux moyens) est le plus répandu. S'il n'en était pas ainsi, la stabilité et la continuité de la société ne pourraient être maintenues. Le tissu d'attentes dont est constitué tout ordre social est maintenu grâce à un comportement modal conforme aux schémas culturels établis, qui cependant peuvent se modifier d'un siècle à l'autre. C'est bien parce que le comportement des individus est modelé sur les [145] valeurs fondamentales de la société que l'on peut parler d'une masse d'hommes comme d'une « société ». Sans un fond de valeurs communes à un groupe d'individus il peut y avoir des relations sociales, des échanges désordonnés entre les hommes, mais pas de sociétés. Ainsi, lorsqu'en 1960 on parle d'une « société des nations », c'est une image rhétorique, ou, même, un objectif imaginaire, mais sûrement pas une réalité sociologique.

Innovation

La grande importance que la civilisation accorde au succès invite les individus à utiliser des moyens interdits mais souvent efficaces pour arriver ne serait-ce qu'à un simulacre de réussite : richesse et pouvoir. Cette réaction a lieu lorsque l'individu a accepté le but prescrit mais n'a pas fait siennes les normes sociales et les procédures coutumières.

L'individu tendu vers un but est prêt à prendre des risques, quelle que soit sa position dans la société ; mais on peut se demander dans quels cas la structure sociale, par sa nature même, prédispose les individus à adopter un comportement déviant. Chez les individus d'un niveau économique élevé, il n'est pas rare que la pression en faveur de l'innovation rende imprécise la distinction entre les pratiques régulières et irrégulières. Comme Veblen l'a fait remarquer : « Dans certains cas il est difficile, parfois impossible jusqu'au jugement du tribunal, de dire s'il s'agit d'une habileté commerciale digne d'éloges ou d'une malhonnêteté qui mérite la prison. » L'histoire des grandes fortunes américaines est celle d'individus tendus vers des innovations d'une légitimité douteuse. L'admiration que les gens éprouvent malgré eux pour ces hommes malins et habiles (*smart*), et qui réussissent, s'exprime souvent en privé et même en public : c'est le produit d'une civilisation dans laquelle la fin sacro-sainte justifie les moyens. Ce n'est pas nouveau, Charles Dickens notait déjà :

[146]

L'action *smart* dissimule, sous une apparence dorée, escroqueries, trahisons, détournements de fonds publics et privés. Elle permet au fripon de tenir, au milieu de la société la plus respectable, la tête haute, cette tête qui mériterait la corde [...] La valeur d'une mauvaise spéculation, d'une banqueroute ou d'un gredin prospère n'est pas estimée d'après la règle d'or : « Agis comme tu voudrais qu'on agisse avec toi », mais suivant des considérations d'élégance [...] Combien de fois n'ai-je pas eu, avec un interlocuteur, le dialogue suivant : « N'est-il pas très regrettable qu'un homme comme Un Tel soit en train de devenir fabuleusement riche en agissant de la façon la plus infâme et la plus odieuse, et qu'en dépit de tous les crimes dont il s'est rendu coupable, il soit toléré et même encouragé par vos compatriotes ? C'est une calamité publique, ne trouvez-vous pas ? — Si, monsieur. — C'est

un menteur reconnu, n'est-ce pas ? — Oui, monsieur. — N'a-t-il pas été souffleté, roué et mis au cachot ? — Si, monsieur. — N'est-il pas sans honneur, sans dignité et sans moralité ? — Si, monsieur. — Alors, quels peuvent bien être ses mérites ? — Eh bien, monsieur, il est *smart* ».

Dans cette satire de la société américaine, les Américains ne le cèdent en rien aux observateurs étrangers. Artemus Ward fait remarquer que toute satisfaction est relative puisque « le bonheur en ce monde consiste, presque toujours, à posséder ce que d'autres ne peuvent avoir. » Ces hommes d'esprit font ressortir la fonction sociale de l'humour comme Freud dans sa monographie sur « le mot esprit et ses relations avec l'inconscient » : l'humour sert d'arme pour attaquer ce qui est grand, digne, et puissant, ce qui est protégé par la société contre le dénigrement. Mais peut-être est-ce avec Ambrose Bierce que l'on est le plus près de la vérité. Dans son essai sur *Le Crime et ses correctifs*, Bierce décrit la manière dont l'heureux fripon acquiert une légitimité sociale et il dissèque les contradictions entre valeurs et relations sociales. « Le bon Américain est, en général, assez dur à l'égard de la malhonnêteté mais il compense cette sévérité par une aimable tolérance à l'égard des hommes malhonnêtes. » Il exige seulement de les connaître personnellement. Nous « dénonçons tous les bandits avec une violence remarquable, si nous n'avons pas l'honneur de les connaître. Si nous les connaissons, alors c'est différent, à moins qu'ils sentent encore le taudis [147] ou la prison. Nous les savons coupables, mais nous les fréquentons, nous leur serrons la main, nous buvons avec eux et, s'ils ont l'heur d'être riches, ou d'avoir quelque autre forme de grandeur, nous les invitons chez nous et considérons comme un honneur de les fréquenter. Entendons-nous bien, nous n'approuvons pas leurs méthodes ; et c'est pour eux une punition suffisante. Qu'un coquin puisse se moquer de ce que pense de lui la personne qui le traite de façon civile et amicale, c'est une idée qui semble venir d'un humoriste. Elle aurait certainement fait fortune sur une scène de vaudeville [...]. On peut sourire à un coquin (la plupart d'entre nous le font plusieurs fois par jour) à condition de ne pas savoir qu'il Test et de ne pas l'avoir dit ; si on le sait, c'est être hypocrite. On volera les Américains tant qu'ils garderont cette attitude ; tant qu'ils seront tolérants à l'égard des escrocs qui réussissent ; tant que l'ingénuité américaine tracera une ligne de démarcation imaginaire

entre le côté public d'un homme et son côté privé — le côté commercial et le côté personnel. Pour tout dire les Américains seront volés tant qu'ils mériteront de l'être »⁵³.

[148]

Vivant à l'époque où les chevaliers d'industrie [*robber barons*] florissaient, Bierce signalait ce que l'on appellera plus tard les « crimes en col blanc ». Sutherland a prouvé en s'appuyant sur plusieurs enquêtes que cette forme de criminalité existait surtout chez les hommes d'affaires. Il note en outre que beaucoup de ces criminels ne sont pas poursuivis parce que leurs crimes n'ont pas été découverts ou, s'ils l'ont été, à cause de la position de l'homme d'affaires, de la tendance des autorités à ne pas vouloir le punir et de la forme relativement inorganisée que prend le ressentiment du public à l'égard des « criminels en col blanc ». ⁵⁴ D'une enquête effectuée auprès de

⁵³ . Les remarques de Dickens sont tirées de ses *American Notes* (dans l'édition, par exemple, qui a été publiée à Boston : Books, 1940), p. 218. Il serait grand temps de faire une analyse sociologique qui serait la contrepartie exacte, quoique nécessairement moins importante, de l'analyse psychologique faite par Freud de « l'esprit » tendancieux et des esprits tendancieux. La thèse de doctorat de Jeannette Tandy, bien que n'ayant pas un caractère proprement sociologique, nous fournit un point de départ : *Crackerbox philosophers : American Humor and Satire* (New York, Columbia University Press, 1925). Dans le chapitre V de son « Intellectual America » (New York, Macmillan, 1941) — dont le titre véritable est *The Intelligentsia* — Oscar Cargill fait quelques observations judicieuses sur le rôle des maîtres d'humour américain du XIXe siècle, mais elles ne tiennent qu'une toute petite place dans ce livre qui traite de la « marche des idées américaines ». L'essai de Bierce dont j'ai tiré la citation ci-dessus se trouve dans *The Collected Works of Ambrose Bierce* (New York et Washington, The Neale Publishing Company, 1912), volume XI, 187-198. Je suis loin de partager le jugement sévère et très contestable de Cargill sur Bierce. Il semble que ce soit moins un jugement qu'un de ces « préjugés » dont Bierce lui-même dit qu'ils ne sont qu'une opinion vague, sans fondement apparent.

⁵⁴ E. H. Sutherland, « White collar criminality », *op. cit.* ; « Crime and business », *Annals, American Academy of Political and Social Science*, CCXVII (1941), 112-118 ; « Is « white collar crime » crime ? » *American Sociological Review*, X (1945), 132-139 ; Marshall, B. Clinard, *The Black Market : A study of White Collar Crime* (New York, Rinehart and C°, 1952) ; Donald R. Cressey, *Other People's Money : A study in the Social Psychology of Embezzlement* (Glencoe, The Free Press, 1953).

1 700 individus environ de la classe moyenne supérieure, il résulte que le « record du crime » a été battu de loin par les gens les plus « respectables » : 99 % des enquêtés ont avoué qu'ils avaient commis au moins une des quarante-neuf infractions prévues par la loi pénale de l'État de New York, chacune de ces infractions étant suffisamment sérieuse pour entraîner une peine maximale d'une année de prison ; le nombre moyen des délits commis à l'âge adulte (en excluant ceux commis avant seize ans) était de dix-huit pour les hommes et de onze pour les femmes ; 64 % des hommes et 29 % des femmes reconnaissaient leur culpabilité pour avoir commis au moins un délit capable d'entraîner selon la loi de New York la privation de tous les droits civiques. L'explication de ces faits nous est donnée par un ministre coupable de fausses déclarations au sujet d'une vente qu'il avait faite ; il s'en excuse en disant : « J'ai d'abord essayé de dire la vérité, mais cela ne réussit pas toujours. » À la lumière de ces résultats, l'auteur conclut modestement : « Les actes qui constituent un crime selon la loi sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont officiellement [149] connus. Le comportement illégal, loin d'être anormal, est, en réalité, un phénomène très commun » ⁵⁵.

Les statistiques officielles sur la criminalité font régulièrement apparaître une plus grande proportion de crimes dans les couches les plus basses ; elles sont loin d'être complètes et sûres. Cependant, d'après notre analyse, les plus fortes pressions en faveur de la déviance s'exercent certainement sur les couches sociales inférieures. Plusieurs recherches ont montré que certaines formes du vice et du crime constituent une réaction « normale » à une situation dans laquelle les individus se trouvent dans la quasi impossibilité d'employer des moyens légitimes et traditionnels qui leur permettraient de réaliser la réussite financière que la civilisation leur présente comme un but désirable. Les possibilités professionnelles de ces individus sont en général limitées aux emplois les moins nobles. Etant donné le mépris des Américains pour le travail manuel — *mépris qui est uniformément partagé par toutes les classes sociales* ⁵⁶... et le peu d'espoir qu'il y a à

⁵⁵ James S. WALLERSTEIN et Clement J. WYLE, « Our law-abiding law-breakers », *Probation*, avril 1947.

⁵⁶ *National Opinion on Occupations* (National Opinion Research Center avril 1947). Cette enquête à l'échelle nationale sur la façon dont les gens apprécient et hiérarchisent 90 professions différentes fournit une série de données

ce niveau de s'élever socialement, il est normal que l'on tende à adopter un comportement déviant. Le revenu et les promesses de puissance que peuvent apporter à l'individu le vice organisé, les rackets et les crimes sont sans commune mesure avec sa situation actuelle ⁵⁷. Bien que notre idéologie des [150] classes ouvertes et de la mobilité sociale persiste à le nier ⁵⁸, ⁵⁹, pour ceux qui sont situés au plus bas niveau de la structure sociale, la civilisation impose des exigences contradictoires. D'une part on leur demande d'orienter leur conduite vers la richesse (« Tout homme doit être roi ») et d'autre part on leur en refuse les moyens légaux. La conséquence de cette incohérence est une proportion élevée de comportements déviants. Dans ce contexte, Al Capone représente le triomphe de l'intelligence amoral sur les « échecs » dus à une conduite morale dans une société où les canaux qui assurent la mobilité sociale sont fermés ou trop étroits, et où *tous* les individus sont invités à

empiriques importantes. Il est significatif que, malgré une légère tendance de certains groupes à placer leurs propres professions et celles qui leur sont liées plus haut que ne le font les autres groupes, la hiérarchie des professions est semblable dans toutes les catégories professionnelles. La topographie culturelle des sociétés contemporaines nécessiterait d'autres recherches de ce genre. Cf. l'étude comparative du prestige dont sont entourées les professions les plus importantes dans six pays industrialisés : Alex INKBLES et Peter H. Rossi, « National comparisons of occupational prestige », *American Journal of Sociology*, LXI (1956), 329-339.

⁵⁷ Cf. Joseph D. LOHMAN, « The participant observer in community studies », *American Sociological Review*, II (1937), 890-898, et William F. Whyte, *Street Corner Society* (Chicago, 1943). Remarquons ce que Whyte conclut : « Il est difficile à l'homme de Cornerville d'accéder à l'échelle (du succès) même tout à fait en bas [...]. Il est italien et les Italiens sont tenus comme les plus indésirables des émigrants par la classe élevée [...]. La société détient les récompenses attrayantes (argent, biens) pour l'homme « qui a réussi ». Pour la plupart des gens de Cornerville ces récompenses ne sont accessibles qu'à travers le monde de la pègre et de la politique » (273-274).

⁵⁸ De nombreuses études ont prouvé que la pyramide de l'éducation est faite de telle sorte qu'une proportion importante de jeunes indéniablement doués mais désavantagés par leur situation économique ne peut recevoir d'éducation supérieure. Cette caractéristique de notre structure de classes a été notée, non sans effroi, par Vanneva Bush dans son rapport officiel : *Science : The Endless Frontier*. Voir aussi : *Who shall be educated ?* de W. L. WARNER R.J. HAVIGHURST et M.B. LOEB, New York, 1944

⁵⁹ Le rôle historique changeant de cette idéologie serait un sujet d'étude digne d'intérêt.

concourir pour obtenir le grand prix de la réussite économique et sociale ⁶⁰.

Nous touchons ici un point d'une extrême importance ; ce n'est pas seulement le manque de possibilités ou l'estime exagérée pour le succès financier qui provoquent une haute [151] fréquence de comportements déviants. Une structure de classes plus rigides, une société organisée suivant des castes limiterait peut-être les possibilités des individus défavorisés beaucoup plus que ne le fait la structure actuelle de la société américaine. Mais dans celle-ci les buts sont censés transcender l'ordre des classes alors que l'organisation sociale actuelle laisse en fait subsister des différences entre les classes dans les possibilités d'atteindre ces buts. Dans cet état de choses, la vertu cardinale, l'ambition est à l'origine du vice cardinal américain, le comportement déviant.

Cette analyse théorique peut nous aider à expliquer les rapports variables existant entre le crime et la pauvreté ⁶¹. La « pauvreté » n'est pas tout à fait la même partout.

Certaines statistiques, qui n'ont pas encore été poussées, suggèrent que la pauvreté est moins étroitement liée à la criminalité dans l'Europe du Sud-Est, qu'aux États-Unis. Les chances du pauvre, du point de vue économique, semblent bien moins grandes dans cette partie de l'Europe qu'aux États-Unis, de sorte que ni la pauvreté ni les conséquences

⁶⁰ À cet égard, le rôle des Noirs est un problème presque aussi théorique que pratique. L'on a constaté en effet que de larges secteurs de la population noire ont assimilé les valeurs de cette caste dominante : succès financier et avancement social, tout en « s'adaptant de façon réaliste » au « fait » qu'il est à peu près impossible de s'élever socialement en dehors de la caste dominante. Cf. DOLLARD, *Caste and Classes in a Southern Town*. RA. WARNER, *New Haven Negroes*, New Haven, 1940, p. 234. Donald YOUNG, *American Minority Peoples*, p. 581. Voir aussi l'exposé qui va suivre dans ce chapitre.

⁶¹ Ce schéma analytique peut aider à résoudre certaines des contradictions apparentes qui existent dans les rapports entre le crime et le statut économique du criminel qui ont été relevées par P. A. Sorokin. Lorsqu'il note par exemple : « Ce n'est pas partout et toujours que le plus grand pourcentage de criminalité se retrouve chez les pauvres [...] Beaucoup de pays pauvres ont un taux de criminalité moins important que les pays plus riches [...] Le progrès économique dans la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e n'a pas provoqué une régression du crime. »

qu'elle peut avoir sur les possibilités de l'individu n'expliquent une telle différence. Mais si nous considérons ensemble ces trois facteurs (pauvreté, possibilités limitées et buts culturels) nous avons une base d'explication suffisante. Dans le Sud-Est de l'Europe, la structure de classes s'accompagne d'une différenciation des symboles de succès suivant les classes.

Les victimes de cette contradiction, dont nous souffrons aux États-Unis, entre l'ambition d'être riche et les obstacles sociaux ne sont pas toujours conscientes des racines sociales de leur contrariété. Certes, elles sentent en général [152] que les récompenses sociales ne sont pas accordées en fonction de la valeur individuelle. Mais elles ne voient pas toujours comment cela se fait. Ceux qui en découvrent l'origine sociale peuvent devenir étrangers à cette structure et adopter le mode d'adaptation V (la rébellion). Mais d'autres, et il semble que ce soit la grande majorité, peuvent attribuer leurs difficultés à des causes mystiques et non sociales. Comme l'a fait remarquer Gilbert Murray : « Le terrain le plus propice à la superstition est la société dans laquelle la fortune semble indépendante des mérites et des efforts. Dans une société stable et bien gouvernée, il faut que les individus inclinent à penser que l'Apprenti Vertueux et Industriel réussira dans la vie, tandis que l'Apprenti Méchant et Fainéant échoueront. Dans ce genre de société, les hommes tendent à mettre l'accent sur des rapports de causalité rationnels ou visibles. Mais, [dans une société qui souffre d'anomie] [...] les vertus ordinaires de diligence, d'honnêteté et de gentillesse semblent peu rentables »⁶². C'est dans cette dernière que les individus mettent l'accent sur le rôle de la Fortune, de la Chance, du Sort.

En fait, il n'est pas rare que les hommes qui sont « arrivés » et ceux qui au contraire n'ont pas « réussi » du tout attribuent, les uns comme les autres, leur succès ou leur insuccès à la chance. C'est ainsi que Julius Rosenwald, homme heureux en affaires, a déclaré que 95 % des grandes fortunes étaient « dues à la chance »⁶³. Dans un important journal

⁶² Gilbert Murray, *Five Stages of Greek Religion* (New York, 1925), 164-65. Le chapitre sur « The Failure of Nerve » dont ce passage est tiré doit être considéré comme une des analyses sociologiques les plus raffinées et les plus perspicaces de notre temps.

⁶³ Cf. une interview citée dans Gustavus MEYERS, *History of the great American Fortunes*, New York, 1937, p. 706.

d'affaires, l'auteur d'un éditorial qui citait tous les bénéfices que la société tire de la richesse individuelle, a jugé nécessaire d'ajouter une phrase sur le rôle de la chance dans la formation des grandes fortunes : « Lorsqu'un homme accumule quelques millions grâce à de sages investissements et, reconnaissons-le, souvent grâce [153] à la chance, il ne retire rien, pour autant, aux autres membres de la société » ⁶⁴. D'une façon identique le travailleur explique sa situation économique en termes de chance : « Le travailleur voit tout autour de lui des hommes capables et expérimentés sans travail. Si lui-même travaille, il se sent favorisé par le sort. S'il tombe en chômage, il est victime d'un sort cruel. Il ne peut découvrir qu'un lien ténu entre la valeur personnelle et ses conséquences » ⁶⁵.

Mais cette référence à la chance et au sort a une fonction différente selon qu'elle est faite par un homme qui a réussi, ou non. Pour l'homme arrivé, il s'agit d'exprimer une modestie « désarmante ». Il est très loin de vouloir dire, en fait, qu'il n'a pas mérité sa fortune. Sur le plan sociologique, la doctrine de la chance invoquée par l'homme arrivé a une double fonction : d'une part elle explique que la récompense ne corresponde pas toujours au mérite et d'autre part elle prévient toute critique éventuelle à l'égard de la structure sociale qui permet cette contradiction. Car si le succès est une question de chance, s'il relève de l'aveugle nature des choses, s'il « souffle où il veut », il ne saurait être contrôlé et ne dépend pas de la structure sociale.

Pour les infortunés et en particulier pour ceux d'entre eux qui voient leurs mérites et leurs efforts mal récompensés, la doctrine de la chance leur permet de conserver leur estime de soi. Elle peut aussi avoir une dysfonction, en affaiblissant la motivation qui pousse l'individu à

⁶⁴ *Nations Business*, XXVII, n° 9, pp. 8-9.

⁶⁵ E. W. BAKKE, *The Unemployed Man*, New York, 1934, p. 14. Bakke fait allusion aux origines structurelles de la croyance au sort qui est répandue chez les ouvriers : « There is a measure of hopelessness in the situation when a man knows that *most of his good and ill fortune is out of his own control and depends on luck.* » (C'est moi qui souligne). Dans la mesure où il doit se soumettre aux décisions parfois imprévisibles de la direction l'ouvrier est au sujet de son emploi dans un état d'insécurité et d'anxiété : c'est là un autre terrain propice à la croyance en la destinée, au hasard et à la chance. Il serait intéressant de savoir si de telles croyances diminuent lorsque des organisations de travailleurs diminuent leur dépendance.

fournir [154] un effort soutenu ⁶⁶ Sociologiquement la doctrine peut, comme Blakke l'a laissé entendre ⁶⁷, refléter un manque de compréhension du système social et économique, et elle peut être dysfonctionnelle dans la mesure où elle élimine les raisons de s'employer à changer la structure dans le sens d'une plus grande équité. Cette tendance à compter sur la chance et à prendre des risques explique peut-être en partie l'intérêt pour le jeu (activité défendue, tout au plus tolérée) dans certaines couches sociales, notamment les plus basses et les plus élevées ⁶⁸.

Parmi ceux qui n'appliquent pas la doctrine de la chance, le cynique résout la contradiction en affirmant : « Ce n'est pas ce que l'on connaît, mais qui l'on connaît, qui importe dans la vie. »

Ritualisme

Le mode d'adaptation ritualiste suppose que l'on abandonne le sublime idéal de la réussite financière et de l'ascension rapide, et qu'on le rabaisse au point où les aspirations peuvent être satisfaites. Mais, tout en refusant de « chercher à dominer le monde », on continue cependant à obéir sans le vouloir aux normes sociales. Ce serait chicaner sur le sens des mots que de se demander si ce mode d'adaptation représente un véritable comportement déviant. En effet, en accord avec les institutions, ce [155] comportement n'est généralement pas considéré comme un problème social. Les amis intimes de personnes qui adoptent cette attitude le regrettent pour eux : « Le vieux Jonesy est sur une voie de garage ». Mais, qu'il s'agisse d'un comportement déviant ou

⁶⁶ .Dans un cas extrême cette situation peut inciter à une attitude de résignation et à une activité routinière (Adaptation III) ou une passivité fataliste (Adaptation IV).

⁶⁷ BAKKE, *op. cit.*, p. 14, où il suggère que « le travailleur en connaît moins sur les procédés qui lui apporteraient une chance de succès que les hommes d'affaires ou les professions libérales. Il y a par conséquent plus de raisons pour que les événements lui semblent avoir un rapport avec la chance ».

⁶⁸ Cf. R. A. WARNER, *New Haven Negroes*, and Harold F. GOSNELL, *Negro Politicians*, Chicago, 1935, 123-125. Ces deux ouvrages tentent d'expliquer le grand intérêt que les Noirs les plus défavorisés éprouvent pour le « jeu des nombres ».

conformiste, il s'écarte en tout cas visiblement du modèle culturel selon lequel les hommes ont le devoir de chercher à s'élever dans la hiérarchie sociale. Cette forme d'adaptation est surtout répandue dans une société où la position sociale de chacun dépend en grande partie de sa réussite. Car la compétition incessante provoque l'anxiété, qu'on soulage en réduisant ses aspirations⁶⁹. La peur suscite l'inaction ou, plus précisément, rend l'action routinière⁷⁰.

Le syndrome du ritualisme social nous est familier et il est en même temps instructif. Il implique une philosophie de la vie dont on trouve l'expression dans une série de clichés : « Moi, je ne veux pas m'aventurer », « je ne prends pas de risques », « je me contente de ce que j'ai », « ne vise pas trop haut et tu ne seras pas déçu. » Sous toutes ces conceptions il y a l'idée que les hautes ambitions font courir des dangers et amènent des déceptions, tandis que des aspirations plus modestes procurent satisfaction et sécurité. Cette attitude est implicite par exemple chez l'ouvrier qui a bien soin de régler son rendement de façon qu'il se maintienne dans des limites constantes, car il craint d'être « remarqué » et que « quelque chose lui arrive »⁷¹. C'est aussi le point de vue de l'employé terrorisé ou du bureaucrate zélé qui se trouve au guichet d'une banque ou au bureau de réception d'une entreprise de travaux publics⁷². [156] C'est, en somme, le mode d'adaptation de ceux qui cherchent une porte de sortie individuelle pour échapper aux périls et aux frustrations liés à l'ambition. Ils renoncent aux buts mais se raccrochent avec d'autant plus de force aux routines rassurantes et aux normes coutumières.

⁶⁹ Voir par exemple : H. S. SULLIVAN, « Modern conceptions of psychiatry », *Psychiatry*, III, 1940, 111-112 ; Margaret MEAD, *And Keep Your Powder Dry*, New York, 1942, chap. vii ; MERTON, FISKE et CURTIS, *Mass Persuasion*, 59-60.

⁷⁰ « The fear of action » de P. JANET dans le *Journal of Abnormal Psychology*, XVI (1921), 150-160 et l'extraordinaire analyse de F. L. Wells, « Social maladjustments : adaptive régression » (op. cit.), qui concerne de très près le genre d'adaptation examiné ici.

⁷¹ F. J. ROETHLISBERGER et W. J. DICKSON, *Management and the Worker*, chap. xviii et p. 531, et sur le thème plus général, les remarques toujours perspicaces de Gilbert MURRAY (op. cit., 138-139).

⁷² Voir les chapitres suivants.

Si nous pouvions nous attendre à ce que le mode d'adaptation « innovation » se manifeste surtout dans la classe la moins favorisée de la société américaine en raison des frustrations dont elle souffre, la forme d'adaptation III par contre devrait être très répandue dans la classe moyenne inférieure. Car c'est dans cette classe que les parents exercent sur leurs enfants une pression constante pour qu'ils respectent les commandements moraux de la société, et l'effort pour s'élever socialement y a moins de chance d'être couronné de succès que dans la classe moyenne supérieure. Cet apprentissage sévère fait souvent peser sur l'individu une grande anxiété et produit donc un terrain propice au ritualisme ^{73, 74}.

⁷³ Voir, par exemple, *Children of Bondage*, Washington, 1940, d'Allison Davis et de John Dollard, au chapitre XII, « Child Training and Class », qui traite des *patterns* de socialisation des classes moyennes et inférieures de la population noire dans l'extrême Sud, *patterns* qui peuvent être appliqués, avec de légères modifications, à la population blanche. Voir aussi dans l'*American Journal of Sociology*, LII, 1946, 190-192, l'article intitulé « Child-rearing and social status » de M. C. Erickson ; « Social class and color differences in child-rearing » de Allison Davis et R. J. Havighurst, dans l'*American Sociological Review*, II, 1946, 698-710.

⁷⁴ Cette hypothèse demande encore à être confirmée par des preuves empiriques. Des efforts dans ce sens ont été faits avec les expériences du « niveau d'aspiration » qui ont pour but de découvrir les éléments déterminants de la formation des buts et des modifications qui se produisent dans les activités spécifiques, réglées par l'expérience. Mais il y a une sérieuse difficulté, qui n'a pas encore été surmontée, à tirer des conclusions à partir d'une expérience de laboratoire dans laquelle l'observateur lui-même se trouve en partie impliqué. (Quelle expérience de laboratoire peut reproduire, par exemple, les réprimandes d'une Xanthippe moderne « Ce qu'il vous manque à vous, c'est l'ambition ; un homme qui se respecte, à votre place, s'en irait et ferait quelque chose » ?) Parmi les études qui ont été entreprises et qui ont un intérêt précis, quoique limité, il faut retenir surtout R. GOULD, « Some sociological determinants of goal strivings », *Journal of Social Psychology*, XII, 1941, 461-473 ; L. F. FESTINGER, Wish, expectation and group standards as factors influencing level of aspiration », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, XXXVII, 1942, 184-200. Pour un résumé des recherches, voir Kurt LEWIN *et al.*, « Level of Aspiration », dans *Personality and the Behaviour Disorders* de J. Mc HUNT, ed., New York, 1944, I, chap. X.

L'idée du « succès » conçu comme un rapport entre l'aspiration et la réalisation, que les expériences du « niveau d'aspiration » tentent de circonscrire systématiquement, a naturellement une longue histoire. Gilbert MURRAY (*op. cit.*, pp. 138-139) remarque qu'elle a été très répandue chez les

[157]

Les individus aux prises avec les contradictions de la société peuvent passer d'un type d'adaptation à l'autre. Par exemple des ritualistes qui se conforment scrupuleusement aux règles peuvent atteindre un tel degré d'habileté en matière de règlements qu'ils deviennent des virtuoses de la bureaucratie. D'autres font preuve d'un conformisme exagéré parce qu'ils se sentent coupables d'avoir dans le passé adopté un comportement d'innovation non conforme aux règles. Quant au passage de l'adaptation ritualiste à certaines formes dramatiques d'adaptation illicite, on en trouve de nombreux exemples dans l'histoire des cas cliniques : des explosions inattendues chez un individu suivant souvent de longues périodes de comportement excessivement conformiste.⁷⁵ Mais quoique les mécanismes psychodynamiques de ce genre aient été assez bien identifiés et liés aux systèmes d'éducation et de socialisation, une [158] recherche sociologique beaucoup plus étendue expliquerait pourquoi ces schémas sont plus fréquents dans certaines couches sociales que dans d'autres.

Évasion

penseurs grecs du I^{er} siècle. Et, dans son *Sartor Resartus*, Carlyle déclare que le « bonheur » (satisfaction) peut être représenté par une fraction dont le numérateur symbolise la réalisation et le dénominateur l'aspiration. William JAMES reprend à peu près la même idée dans *The Principles of Psychology*, New York, 1902, I, p. 310. Voir aussi l'ouvrage déjà cité de F. L. WELLS, p. 879, et P. A. SOROKIN, *Social and Cultural Dynamics*, III, pp. 61-164. La question critique est celle-ci : est-ce que cette réalité intime peut être soumise à une expérimentation rigoureuse dans laquelle la situation artificiellement recréée en laboratoire parvient à reproduire fidèlement les aspects importants de la situation dans sa réalité ou bien vaut-il mieux observer attentivement le comportement routinier des individus dans le contexte même de leur vie quotidienne ?

⁷⁵ Dans une nouvelle, *The Bitter Box*, New York, 1964, Eleanor CLARK a décrit ce processus avec beaucoup de sensibilité. Nous pouvons citer un passage de Erich FROMM, tiré de *Escape from Freedom*, New York, 1941, pp. 185-206, sans être d'accord sur son concept de « spontaneity » et sur la « man's inherent tendency toward self-development ». Il nous donne un exemple de bonne formulation sociologique pp. 293-294, de formulation douteuse pp. 287-288.

Ce mode d'adaptation est probablement le plus rare. À proprement parler, les personnes qui l'emploient sont *dans* mais non pas *de* la société : sociologiquement ce sont de véritables étrangers. Etant donné qu'elles ne partagent pas l'ensemble des valeurs communes, elles ne peuvent être comprises parmi les membres de la société, en tant que celle-ci se distingue de la population. Cette catégorie rassemble des malades mentaux, des hallucinés, des parias, des exilés, des errants, des vagabonds, des clochards, des ivrognes chroniques, des drogués, etc.⁷⁶ : ils ont abandonné les buts prescrits et n'agissent pas selon les normes. Cela ne veut pas dire que, dans certains cas, l'origine de leur forme d'adaptation ne puisse pas se trouver précisément dans la structure sociale qu'ils ont rejetée, ni que le fait même de leur présence ne pose pas de problèmes aux autres membres de la société.

Cette forme d'adaptation apparaît lorsque les buts et les pratiques ont, les uns et les autres, été pleinement assimilés par les individus qui y ont attaché une très grande valeur, mais en vain, car les moyens accessibles se sont révélés improductifs. Il en résulte un conflit : l'obligation morale, que l'individu a faite sienne, de recourir à des voies institutionnelles s'oppose aux pressions en faveur des [159] moyens illicites mais efficaces. L'ordre compétitif se maintient et l'individu trop faible s'en évade, des mécanismes d'évasion tels que le défaitisme, le quiétisme et la résignation lui permettant « d'échapper » aux exigences de la société. Si l'individu résout son conflit en abandonnant à la fois les buts et les moyens, l'évasion est complète, le conflit est éliminé et l'individu devient un asocial.

Dans la vie publique et officielle, ce genre de comportement déviant est violemment condamné par les tenants de la société et des traditions. Grâce au comportement conformiste, les rouages du système social continuent à tourner ; le comportement innovateur, lui, est « Smart » et actif, le ritualiste respecte au moins les « mœurs ». Au contraire,

⁷⁶ Il s'agit évidemment d'une façon de parler très elliptique. Ces individus peuvent conserver un certain sens des valeurs qui appartiennent à leurs groupes particuliers ou, parfois, aux valeurs de la société traditionnelle elle-même. Autrement dit, ils peuvent adopter d'autres modes d'adaptation. Mais il est facile de reconnaître le mode d'adaptation IV. La description du comportement et des attitudes du clochard, par Nels Anderson, par exemple, se situe dans le cadre de notre schéma analytique. Voir *The Hobo* (Chicago, 1923), 93-98, et l'ensemble de l'ouvrage.

l'évadé est improductif, n'est pas habile et ne se conduit pas comme il faut. Il n'est pas aisé pour la société d'accepter ce refus de ses valeurs, car ce serait remettre ces valeurs en question. Ceux qui ont renoncé à chercher le succès se voient poursuivis jusque dans leurs retraites par une société qui insiste pour que tous ses membres persévèrent dans la lutte pour leur réussite.⁷⁷

L'homme qui adopte ce comportement déviant est condamné dans la vie réelle mais il peut trouver des compensations dans la vie de l'imagination. Ainsi Kardiner a pu soutenir que ce genre de personnages a un rôle dans le folklore contemporain et dans la culture populaire, car il renforce « la morale et l'estime de soi en dormant le spectacle de l'homme qui rejette les idéaux de son temps et exprime son mépris pour eux ». Le prototype de ce personnage au cinéma est naturellement Chariot : « Il est Monsieur Personne, parfaitement conscient de son insignifiance, toujours en butte à un monde déconcertant et fou dans lequel il n'a pas de place et dont il s'évade constamment, par une fainéantise satisfaite. Il est libéré de tout conflit car il a abandonné la recherche de la sécurité et du prestige, et se résigne à n'avoir aucune prétention à la vertu ou à la distinction. C'est toujours par accident qu'il entre en contact avec le monde. Il rencontre le mal [160]

et voit le faible et le désarmé attaqués par le fort contre lequel ils ne peuvent lutter. Et pourtant, malgré lui, il se fait le défenseur de l'innocent et de l'opprimé, grâce à une ruse simple et insolente qui lui fait découvrir la faiblesse du méchant. Il reste toujours humble, pauvre et solitaire mais méprisant à l'égard de ce monde incompréhensible. Il représente donc l'homme de notre temps déchiré entre la crainte d'être écrasé s'il participe à la lutte et celle de tomber dans une résignation sans espoir en refusant la lutte. Le vagabond de Charlot est d'un grand réconfort car il triomphe des forces pernicieuses liguées contre lui et il fait sentir que fuir les ambitions sociales est le résultat d'un choix et non pas le signe d'un échec ». ⁷⁸ Ce mode d'adaptation est plus individuel que collectif. Dans certains cas cependant ceux qui l'adoptent

⁷⁷ H. W. ZORBAUGH, *The Gold Coast and the Slum*, Chicago, 1929, p. 108.

⁷⁸ Abram KARDINER, *The Psychological Frontiers of Society*, New York, 1945, 369-70.

se réunissent avec d'autres pour former des groupes ayant en commun une même subculture.

Rébellion

Ce type d'adaptation rejette les individus hors de la structure sociale et les pousse à tenter d'en faire une nouvelle. Cela suppose que les individus soient étrangers aux buts et aux moyens de la société où ils vivent, qui leur paraissent purement arbitraires, sans autorité ni légitimité. Dans notre société, des mouvements organisés pour la rébellion visent à introduire une structure sociale dans laquelle il y aurait une correspondance plus étroite entre le mérite, l'effort et la récompense sociale.

Mais avant d'examiner ce mode d'adaptation, il convient de le distinguer d'une réaction qui lui ressemble apparemment, mais qui est essentiellement différente : le ressentiment. Introduit par Nietzsche qui lui attribuait un sens technique particulier, la notion de ressentiment a été [161]

reprise par Max Scheler.⁷⁹ Ce sentiment complexe est formé de trois éléments : le premier se compose de sentiments diffus de haine, d'envie et d'hostilité ; le second est la sensation d'être impuissant à exprimer de façon active ces sentiments ; et le troisième est l'expérience sans

⁷⁹ *L'Homme du ressentiment* de Max SCHELER (Paris, s. d.). Cet essai a été publié pour la première fois en 1912, puis revu et complété, il a été inclus dans les *Abhandlungen und Aufsätze* de Scheler et ensuite dans *Vom Umsturz der Werte* (1919). C'est ce dernier texte qui a servi pour la traduction en français. Il a eu une influence considérable sur des cercles intellectuels très divers. Pour un compte rendu, bien équilibré et de grande qualité, de cet essai de Scheler, voir V. J. MCGILL, « Scheler's theory of sympathy and love », dans *Philosophy and Phenomenological Research*, II (1942), 273-291. McGill dénonce certaines limites de la théorie de Scheler et certains préjugés de l'auteur ; il montre comment Scheler annonce, d'une certaine façon, les conceptions nazies et il insiste sur la position antidémocratique de Scheler tout en mettant en lumière les intuitions, parfois très brillantes, qui font le mérite de cet essai. Un autre compte rendu critique de la théorie de Scheler nous est fourni par Svend RANULF, dans *Moral Indignation and Middle Class Psychology : A Sociological Study*, Copenhagen, 1938, 199-204.

cesse renouvelée de cette hostilité impuissante⁸⁰. Ce qui distingue essentiellement le ressentiment de la rébellion est que le premier ne tend pas vers un véritable changement des valeurs. Le renard de la fable ne dit pas qu'il éprouve du dégoût pour tous les raisins, il dit simplement que ces raisins-là sont trop verts. Dans la rébellion au contraire la frustration mène à une prise de position contre les valeurs autrefois reconnues. Le renard rebelle affirmerait que même les raisins doux sont mauvais. Ces deux sentiments sont différents mais les mouvements de rébellion peuvent attirer à eux les aigris et les mécontents.

Lorsque les institutions sont considérées comme un obstacle à la réalisation des buts légitimes, on peut s'attendre à voir certains individus se rebeller. Pour qu'il y ait une action politique organisée, il ne suffit pas que la structure sociale ne paraisse plus légitime, il faut que la légitimité soit transférée à de nouveaux groupes entraînés par [162] un mythe nouveau⁸¹. La double fonction du mythe est, d'une part de rechercher dans la structure sociale l'origine des frustrations collectives, et d'autre part, d'esquisser une autre structure dans laquelle l'homme de mérite ne sera pas frustré. Les conservateurs soutiennent au contraire que l'origine de la frustration collective ne doit en aucun cas être recherchée dans la structure de la société et que ces frustrations sont dans la nature des choses, qu'elles existent dans n'importe quel système : « Le chômage périodique et les crises financières ne peuvent être éliminées par la législation ; c'est exactement comme une personne qui se sent bien un jour et mal le jour suivant »⁸². La doctrine de l'inévitable peut aussi céder la place à celle de l'ajustement progressif et partiel : « Quelques changements ici et là et les choses iront aussi bien que possible. » Ou encore c'est la faute de l'individu : celui-ci est un raté puisque « chacun, dans ce pays, reçoit ce qui lui revient ».

Les mythes de la rébellion et du conservatisme tendent tous deux à « monopoliser l'imagination », cherchant à définir la situation de manière à pousser le frustré vers le mode d'adaptation V ou à l'en détourner. Parmi les rebelles, le renégat s'attire la plus grande hostilité

⁸⁰ SCHELER, *op. cit.*, 55-56. Le mot *ressentiment* ne trouve pas de traduction exacte en anglais ; son correspondant allemand serait *Groll*.

⁸¹ George S. PETTEE, *The Process of Revolution*, New York, 1958, 8-24 ; voir en particulier le passage sur le « monopoly of the imagination ».

⁸² R.S. et H.M. LYND, *Middletown in Transition*, New York, 1937, p. 408 : une illustration du mythe conservateur.

des conservateurs ⁸³. Et pourtant on a bien souvent remarqué que c'était justement les membres des classes montantes plutôt que ceux des classes les plus basses qui organisent les mécontents et les rebelles et les unissent dans des groupes révolutionnaires.

La structure sociale que nous avons examinée provoque une tension vers l'anomie et vers le comportement déviant : un tel ordre social incite les individus à surpasser leurs rivaux. Tant que les sentiments qui servent de base à ce système compétitif trouvent leur satisfaction dans l'activité quotidienne et pas seulement dans le résultat final, [163] le choix des moyens se fera dans l'ensemble conformément aux procédures institutionnelles ; si au contraire l'intérêt se concentre sur l'issue de la compétition, l'effondrement de la structure régulatrice risque de s'ensuivre.

Nous nous sommes efforcé, dans la présente analyse, de suggérer quelles étaient les couches sociales les plus sensibles aux pressions poussant à la déviance et nous avons mis en évidence certains des mécanismes qui permettent à ces pressions de s'exercer. Afin de simplifier le problème, nous avons choisi le succès financier comme étant le but culturel le plus important ; mais il existe naturellement d'autres buts que nous pourrions étudier de la même manière. Dans le domaine intellectuel et artistique, par exemple, nous trouvons des schémas de carrières qui n'apportent pas de grandes satisfactions financières.

Il nous reste à ajouter quelques mots sur le rôle joué par la famille dans la formation du comportement déviant. La famille est la « courroie de transmission » la plus importante des normes culturelles de génération en génération. Mais on a généralement négligé de préciser que la famille transmet la civilisation d'une classe sociale et donc d'une petite partie de la société. En outre la socialisation ne se limite pas à l'éducation volontairement donnée ; il existe aussi une socialisation inconsciente. En dehors des conseils, récompenses et punitions que les parents donnent directement, l'enfant est influencé par les schémas de comportement quotidien et les conversations à bâtons rompus. Il arrive couramment que les enfants découvrent et assimilent des normes et des

⁸³ Voir les observations judicieuses de Georg SIMMEL, dans *Soziologie*, Leipzig, 1908, 276-277.

valeurs implicites qui n'ont pas été présentées comme des règles qui s'imposent. ⁸⁴

La projection des ambitions des parents sur l'enfant est aussi un élément très important. Beaucoup de parents qui ont subi des « échecs » personnels et qui n'ont pas bien « réussi » peuvent chercher à atteindre les buts valorisés [164] par la société à travers leurs enfants. L'influence peut venir de la mère ou du père ⁸⁵. Dans une recherche récente sur les H.L.M. nous avons trouvé parmi les Noirs et les Blancs d'un niveau professionnel peu élevé, une proportion appréciable de parents qui désiraient pour leurs enfants une profession libérale ⁸⁶. Si les recherches ultérieures viennent confirmer ces résultats ce sera d'une grande conséquence pour le problème qui nous intéresse. Or, ce sont justement les parents « ratés » et « frustrés » qui sont les moins capables de fournir à leurs enfants les moyens de réussir et ce sont eux qui exercent sur leurs enfants une grande pression en faveur de la réussite et les incitent ainsi au comportement déviant.

Social theory and social structures, New York, Free Press, 1949.
Traduction de Henri MENDRAS, in *Eléments de théorie et de méthode sociologiques*, Paris, Plon, 1965, pp. 167-191.

⁸⁴ W. STERN, *Psychology of Early Childhood*, New York, 1924, p. 166, note le fait de telles erreurs (ex. « dranked » pour « drank ») mais il n'en tire aucune conclusion en ce qui concerne la découverte des paradigmes implicites.

⁸⁵ H. A. MURRAY et al., *Explorations in Personality*, p. 307.

⁸⁶ Cf. *Patterns of Social Life*, une étude de l'organisation des communautés planifiées, faite par R. K. MERTON, Patricia S. WEST et M. JAHODA.

[165]

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le crime hante la vie morale, intellectuelle, culturelle, sociale et économique d'un Paris où les classes laborieuses sont vécues, par l'opinion bourgeoise, comme des classes dangereuses. Le crime y est à la fois représentation mythique et manifestation réelle d'un conflit social.

[166]

Déviance et criminalité.

“Classes laborieuses et classes dangereuses.”

par

Louis CHEVALIER

[Retour à la table des matières](#)

L’histoire économique, sociale et politique de Paris, pendant la première moitié du XIX^e siècle, a choisi d’ignorer, bien à tort, le problème des classes dangereuses et l’immense documentation qui le concerne, comme si le crime n’était qu’un aspect secondaire et méprisable de l’évolution urbaine et sa description une mode littéraire, éphémère et suspecte.

Le crime est l’un des thèmes principaux de tout ce qui a été écrit à Paris et au sujet de Paris, des dernières années de la Restauration à ces premières années du Second Empire où grandit, dans les décombres de la vieille ville, un Paris monumental, administratif, économique et humain, qui ressemble bien plus à la capitale où nous vivons qu’au Paris des années antérieures, si profondément marqué et comme tourmenté d’Ancien Régime. Si l’on fait exception pour quelques villes contemporaines — Chicago, par exemple, entre les deux guerres mondiales —, jamais, pour aucune autre ville, Londres même, autant d’écrits, des plus célèbres romans ou des plus importantes analyses philosophiques et sociales aux plus insignifiantes brochures, des œuvres d’imagination aux œuvres de description, n’ont observé avec autant d’insistance tout ce qui touche au [167] crime, comme si la

prolifération des classes dangereuses était bien, au cours de ces années, l'un des faits majeurs de l'existence quotidienne de la capitale, l'un des grands problèmes de l'administration urbaine, l'une des principales préoccupations de tous, l'une des formes les plus incontestables de l'angoisse sociale. Quels que soient les groupes que l'on observe, des bourgeois et de leur apparente sécurité, verrouillée à triple tour, aux gens du peuple, menaçants et menacés, quelle que soit l'évolution qu'on étudie, celle des faits sociaux ou celle des faits politiques, artificiellement tenus à l'écart de ces abjectes contingences, il est difficile, en raison de cette documentation et de ce pesant témoignage, d'entrer en ce Paris autrement que par là, d'échapper à cette sanglante image préalable que l'on peut repousser, mais qu'il faut reconnaître : celle d'une ville où le crime a une importance et une signification que nous ne comprenons plus guère, habitants d'une capitale où il n'intéresse qu'à titre de faits divers, à moins que ce ne soit par la survivance d'anciennes terreurs et le souvenir d'époques semblables à celle que nous décrivons.

Criminel, ce Paris de la première moitié du XIX^e siècle l'est d'abord par l'accroissement du nombre de faits criminels qu'enregistrent les statistiques, mais qu'évoquent bien plus nettement encore d'autres documents : ces bilans économiques et démographiques eux-mêmes qui ne concernent pas directement le crime, mais dont les corrélations avec les statistiques judiciaires permettent d'atteindre, au-delà de la criminalité constatée et punie, la criminalité réelle, la seule qui compte.

Criminel aussi par la marque du crime sur l'ensemble du paysage urbain. Pas de lieux qu'alors il ne hante : les barrières où les bandits des grands chemins prolongent, jusqu'à la construction des voies ferrées, les traditions d'Ancien Régime et d'un autre type dont l'évolution récente de la ville favorise l'éclosion ; les quartiers du centre eux-mêmes, où la croissance complexe et désordonnée de la capitale, enchevêtrant ruelles, passages et culs-de-sac, a juxtaposé, en un paysage que nous avons du mal à lire, les [168] zones d'ombre et de lumière, les rues ensoleillées et les cloaques, les maisons bourgeoises et les taudis, et multiplié un peu partout coins et recoins favorables aux agressions de nuit et de jour, tant le jour lui-même, en certains endroits, est semblable à la nuit. Pour risquer sa vie, et au moindre mal sa bourse, point n'est besoin de hanter les environs de la place Maubert et la Cité, ou de pousser jusqu'aux sinistres boulevards qui bordent le faubourg

Saint-Jacques et le faubourg Saint-Marcel : du Temple à la Seine, du Palais-Royal à la place des Vosges, en cet amoncellement de maisons que la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin entament à grand mal, pas d'itinéraire qui ne doive, en quelque endroit, traverser quelque quartier peu sûr, ou frôler quelque repaire.

Criminel, ce Paris l'est surtout par la place du crime dans les préoccupations quotidiennes des gens. La peur que le crime éveille est constante ; elle atteint cependant, en certains hivers de misère et de froid, la plus grande intensité. C'est de terreur et d'épouvante que parlent communément rapports de police et journaux, en cet hiver de 1826-1827 où criminalité et mortalité se développent d'un même rythme ; de terreur et d'épouvante aussi, en ces dernières années de la monarchie de Juillet où toutes les formes de la misère urbaine s'exaspèrent, s'accumulent, se confondent : « Nous voilà donc revenus aux jours heureux du Moyen Age, alors que les rues étaient désertes et sombres, écrit le 21 décembre 1843, le vicomte de Launay dans ses *Lettres parisiennes*. On n'entend parler depuis un mois que d'attaques nocturnes, de guet-apens, de vols audacieux... Ce qu'il y a d'effrayant dans ces attaques nocturnes, c'est la noble impartialité des assaillants : ils frappent également le riche et le pauvre... ils vous tuent d'abord, quitte à se tromper et ils s'inquiètent peu de leur erreur. Autrefois, la misère avait au moins ce privilège, la sécurité : elle ne le possède plus : les familles surtout se ressentent désagréablement de ces préoccupations défensives. Chaque soirée intime finit comme le quatrième acte des Huguenots commence, par la bénédiction des poignards. On ne laisse sortir de chez soi ses parents, ses amis qu'après avoir visité leurs armes... »

[169]

Plus important cependant que la peur du crime est l'intérêt au crime et à tout ce qui le concerne. À cette rumeur quotidienne et persistante qu'entretiennent la criminalité courante et cette menue monnaie de petits attentats que le peuple de Paris est à même d'apprécier chaque matin, s'ajoute, en effet, l'immense retentissement de certains grands crimes, enténébrés d'horreur et comme auréolés d'une sombre gloire : événements de l'histoire sociale de Paris pendant la première moitié du siècle, pour le moins aussi importants que de grands faits de politique extérieure et intérieure. C'est, en 1817, le crime de Dautun que Hugo cite parmi les principaux événements de l'année, écrivant : « L'émotion

parisienne la plus récente était le crime de Dautun qui avait jeté la tête de son frère dans le bassin du Marché aux fleurs ». C'est l'assassinat de la bergère d'Ivry, sur lequel, pendant une dizaine d'années, se lamenteront les plaintes et dont Les Misérables évoqueront, à plusieurs reprises, le souvenir. C'est, en 1833, l'assassinat par Regey du garçon de caisse Ramus, dont on retrouvera le cadavre sur le bord de la Seine, à l'embouchure de l'égout de la rue de la Huchette : première rencontre de l'égout et du crime, ces deux sous-produits de l'existence urbaine, dont nous préciserons les rapports. Ce sont surtout les crimes de Lacenaire, dont le procès, en 1835, et l'exécution en 1836, bouleverseront Paris et déchaîneront d'étranges manifestations de terreur collective, souvent décrites, mais mal interprétées.

Au-delà de ces phénomènes de terreur et d'épouvante, en effet, l'intérêt au crime est l'une des formes de la culture populaire de ce temps : de ces idées, de ces images et de ces mots, de ces croyances, de ces connaissances et de ce langage, de ces gestes aussi que le peuple se donne à lui-même, et de sa propre invention, bien plus qu'on ne lui les donne et alors même qu'il a l'air de les accepter et de les imiter. Surprenante est la place du crime dans les conversations d'atelier, de café ou de coin de me, dont les traces, en nos documents, sont nombreuses. Dans les romans ou les feuilletons : moins souvent lus que contés, racontés ou gesticulés et devenant eux-mêmes sujets de conversation, [170] avec une rapidité que le succès des *Mystères de Paris* permet de mesurer. Dans les plaintes et les chansons. Dans les danses et les jeux. Dans les spectacles des théâtres ou les spectacles en plein vent. Dans cet immense spectacle enfin qu'au total constitue la ville et auquel participe chacun de ses habitants.

Au reste, le crime n'est-il pas lui-même objet de spectacle ? Il l'est par ces expositions sur la place du Palais de Justice dont les journaux ou les Mémoires contemporains ne manquent jamais de rendre compte, comme s'il s'agissait d'événements importants de l'existence urbaine, par les foules qu'elles attirent, par les désordres et les tumultes qu'elles causent, par les mœurs populaires qu'elles révèlent, par les prolongements de tous ordres qu'elles ont. On puiserait à pleines mains les exemples dans la presse du temps, dans les récits, dans les souvenirs, dans les grossières images collées aux murs des garnis. Quel extraordinaire spectacle que l'expression du prêtre Joseph Contrafatto, attaché et flétri au poteau d'infamie en janvier 1828 ! Le *Journal des*

Débats nous la décrit en ces termes : « Les préparatifs de l'exposition, qui se font ordinairement sur la place du Palais de Justice, commencèrent dès 9 heures du matin. Au moment où Contrafatto a été adossé à l'un des poteaux, et surtout lorsque l'écriteau où se lisaient en gros caractères ses nom, profession et domicile fut posé, la multitude qui grossissait de minute en minute a éprouvé une sensation inexprimable. Bientôt la place et toutes les rues adjacentes ont été encombrées de flots de spectateurs, qui se sont pressés autour de l'échafaud, tout le temps de l'exposition. Les exécuteurs ont approché le fer brûlant de l'épaule de Contrafatto. Nous éprouvons un sentiment pénible à rapporter la joie féroce que ce spectacle a inspiré à une partie de la foule. Des huées contre le coupable, des exclamations et des applaudissements ont éclaté pendant plusieurs minutes. La voiture qui le ramenait à Bicêtre a été suivie, pendant longtemps, par une troupe d'individus proférant des cris dont rien ne saurait justifier l'indécence. » Spectacle de choix surtout, ces exécutions capitales que des crieurs enrôlés annoncent [171] le matin à tous les carrefours de Paris et qui, avant d'être transférés dans les premières années de la monarchie de Juillet à la barrière Saint-Jacques où elles auront lieu au petit jour, déploient leurs fastes sanglants au cœur même de Paris, en place de Grève, dans l'un des plus illustres décors urbains, dans la grande lumière de l'après-midi, provoquant d'abominables délires collectifs.

Comment l'opinion distinguerait-elle ces classes laborieuses et ces classes dangereuses, mêlées les unes aux autres dans leurs échanges sociaux, confondues les unes avec les autres dans le paysage parisien, quand elles semblent par ailleurs obéir les unes et les autres au même moment et d'une même manière violente, illégale, et pour tout dire, sauvage, à de mêmes contraintes économiques, politiques ou biologiques ? Crises, émeutes ou épidémies, enflent soudain les masses dangereuses d'effectifs nouveaux, ou plutôt rassemblent criminels et ouvriers, peuple et populace en une même multitude acharnée à de mêmes violences publiques ou privées.

Peu important ici les faits, mais cette croyance que la misère, la maladie ou l'émeute, auxquelles l'on n'est pas sans prêter de mêmes causes et de mêmes couleurs, déclenchent des violences que l'on considère comme des poussées de criminalité et que l'on désigne comme le fait des classes criminelles

Ce sont ces thèmes biologiques, économiques, politiques et criminels confondus qu'évoquent Doin et Charton, écrivant, en janvier 1830, dans leurs *Lettres sur Paris* : « Jamais l'indigence du laboureur ne sera aussi effrayante, aussi désespérée que celle des misérables familles logées en deçà des rives de la Bièvre, souffrant et tressaillant sans cesse à la pensée des hôpitaux, des prisons et de la morgue ». De même Luchet, en la description qu'il nous fait en 1830 du faubourg Saint-Antoine, dans ses *Esquisses dédiées au peuple parisien* : « En 1789, le peuple était illettré... Aujourd'hui il sait lire. Aussi aujourd'hui la fureur des ouvriers s'exhale en reproches et en anathèmes, alors qu'autrefois elle eût engendré le carnage et l'incendie. Il est impossible de souffrir davantage que la plupart d'entre [172] eux, aujourd'hui que la misère est immense, que l'industrie est sans aliment... Le pain de 4 livres vaut 22 sous (que souvent ils ne peuvent gagner dans la journée) et pourtant, ils ne se sont pas vengés, ils n'ont fait que gémir et se plaindre... ils attendent la goutte de trop... La goutte de trop, c'est une femme, c'est un enfant mourant de faim et de misère. Prenez garde que le moment terrible n'arrive. » De même, Mme Trollope se demandant, après avoir visité les rues voisines de la Porte Saint-Martin, enfiévrées encore d'émeutes, « comment tenir tous ceux qui ne craignent pas de sacrifier leur vie sur l'échafaud, dans le ruisseau ou à côté d'un fourneau de charbon, plutôt que de vivre paisiblement dans l'état où il a plu à Dieu de les placer... » De même, la plupart des témoins de ce temps. Que l'origine des troubles soit plus nettement économique, ou politique, ou biologique, elle est partout représentée comme un même phénomène anormal qui aboutit à de mêmes conséquences, également anormales : uniformément décrites comme des manifestations de criminalité.

Peu importent les corrélations que l'on peut établir entre crises économiques et criminalité et cette montée parallèle du prix du pain et du nombre des attentats. Ce qu'il nous faut surtout souligner ici, c'est qu'aucun fait n'est mieux connu, plus souvent affirmé, plus redouté. Quand vient la crise, le bourgeois se barricade et le passant se hâte. Ce n'est pas un hasard si Frégier fait de la crise économique l'une des principales causes de la criminalité ouvrière.

Non moins redoutables et non moins déterminants les grands hivers mortels, dont les effets se mêlent souvent à ceux des crises. Tel l'hiver de 1845, dont Balabine écrit : « Fléau terrible dans ce pays, car il y

trouve une masse énorme de population, des milliers de familles pour lesquelles nul moyen n'existe de s'en garantir. Perchées dans les mansardes, sous les toits, à travers lesquels l'eau filtre souvent, entassées les unes sur les autres, encaissées dans des murailles humides et froides, sans feu, sans moyen de s'en procurer, d'innombrables familles des nuées d'ouvriers, n'ayant que de misérables haillons pour se vêtir, souffrant la mort dans cette Babylone de luxe et de [173] plaisir. Avec le froid, d'épais brouillards sont venus envelopper Paris de leur impénétrable et mystérieux linceul. C'en était assez pour que le crime, ce fils de la misère, descendît dans la rue et jetât l'effroi dans l'âme du piéton attardé. En ces quartiers sombres et isolés que ne connaît pas, même de nom, l'opulent habitant des quartiers riches qu'inondent de lumière des milliers de réverbères, les escarpes, car c'est là le nom de ce fléau, se rapprochant peu à peu, s'enhardissant par le succès facile de leurs entreprises nocturnes, vinrent fondre dans nos quartiers. Dans la rue de Castiglione, à 9 heures du soir, à la porte de l'Hôtel Clarendon, en face de la sentinelle du ministère des Finances, un jeune homme a failli être assassiné... Bientôt ces drames ténébreux sont venus se dénouer en Cour d'assises. »

Les crises politiques elles-mêmes, souvent peu distinctes des crises économiques, sont généralement considérées comme provoquant une recrudescence de criminalité, quand elles ne sont pas attribuées plus simplement encore aux classes criminelles. C'est cette opinion que traduit Frégier, se demandant s'il convient « de placer sous la rubrique des classes dangereuses des individus qui fomentent les séditions populaires ». C'est cette opinion qu'expriment la plupart des écrits bourgeois de ce temps, racontant les grandes convulsions parisiennes de la Restauration et de la monarchie de Juillet en les présentant comme le fait des classes criminelles, ou comme le fait de classes populaires atteintes d'une sorte de contagion criminelle. Tel Richerand évoquant en ces termes la révolution de 1830, dans son livre sur *La Population dans ses rapports avec la nature des gouvernements*, paru en 1837 : « La populace en haillons veillait aux portes du palais... et bien que des casaques bleues faites à la hâte eussent bientôt couvert leur hideuse nudité, leur aspect n'en était pas moins sinistre. Les rues étaient parcourues par un grand nombre de forçats libérés, ces véritables grenadiers de l'émeute : enrichis par le pillage de la maison royale et de quelques musées, ils convoitaient de plus riches dépouilles ».

La populace ? Tel est en effet le mot le plus communément [174] employé pour désigner ces groupes populaires et criminels, confondus en de mêmes entreprises indifféremment politiques et criminelles et qui prend place en notre vocabulaire bourgeois, à côté de ces mots « barbares », « sauvages », « nomades », que nous avons commentés. C'est de populace que parle Richerand. C'est de populace que parle ce fils d'un vigneron d'Auxerre, écrivant à son père pour lui raconter les journées de Juillet 1830. C'est de populace que parle Hugo en son discours de réception à l'Académie française, provoquant une vigoureuse protestation de Vinçard et soulevant une polémique dont nous retrouvons la trace dans *Les Misérables*, en cette description des barricades que nous avons commentée. Nous n'y reviendrons pas. Observons seulement que, dans les dernières années de la monarchie de Juillet et définitivement après les journées de 1848, les classes populaires de Paris cessent d'être qualifiées de « populace » pour n'être plus que « le peuple », de la même manière qu'elles cessent d'être qualifiées de sauvages, de barbares, de nomades. « Deux choses me frappèrent surtout, écrivit Tocqueville dans ses *Souvenirs*, au sujet de la révolution de 1848 : la première, ce fut le caractère, je ne dirai pas principalement mais uniquement populaire de la révolution qui venait de s'accomplir, la toute-puissance qu'elle avait donnée au peuple proprement dit, c'est-à-dire aux classes qui travaillent de leurs mains, sur toutes les autres ».

Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle, Paris, Plon, 1958, pp. III-VII, 465-468.

[175]

Que la grande ville soit un foyer de crimes et de pathologie sociale, est une idée qui appartient à un moment révolu de l'histoire occidentale récente. L'opposition entre la ville et la campagne s'estompe au profit de la généralisation d'un milieu technique et urbain, sur lequel l'étiologie de la criminalité et de la déviance doit s'appuyer.

[176]

Déviance et criminalité.

“Urbanisation et criminalité.”

par

Denis SZABO

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

L'étude des rapports entre la ville et la criminalité, le processus d'urbanisation entraînant un accroissement des conduites déviantes, a été un des thèmes classiques de la sociologie dès la fin du XI^e siècle⁸⁷. L'émergence d'une nouvelle forme de société, liée intimement à l'industrialisation et plus généralement au progrès technique, provoquait des situations conflictuelles telles que le taux de criminalité ne cessait d'augmenter.

Ces études n'ont pas été exemptes de préjugés voire de prises de position nettement subjectives. La nostalgie de la vie des campagnes et des petites villes préindustrielles transparait dans bien des écrits et les critères de désorganisation sociale (concept combien critiquable) sont généralement tirés des conceptions théoriques développées à partir d'une réalité sociale préindustrielle⁸⁸.

⁸⁷ Szabo D., *Crimes et villes*, Paris, Cujas, 1960.

⁸⁸ Mills C.W., « The Professional Ideology of Social Pathologists », in *American Journal of Sociology*, 49 (2), sept. 1943, 165-180.

On peut considérer l'urbanisation du monde occidental, en particulier celui de l'Amérique du Nord, comme virtuellement achevée. Elle a eu lieu en deux temps. Nous observons d'abord une concentration de la population dans [177] les villes et surtout dans les régions métropolitaines.⁸⁹ Ce processus semble s'être stabilisé vers les années 1950. Ensuite, nous assistons à une extension de la culture urbaine grâce aux communications de masse, à la mobilité géographique accrue, à la « banlieusardisation », à la « rurbanisation » des bourgs et des campagnes⁹⁰.

Ainsi, les discussions sur la définition des villes par rapport aux campagnes ont perdu de leur acuité. Les indices d'urbanisation, appliqués à des unités géographiques plus vastes que les limites d'une municipalité, sont les seules mesures actuellement utilisables dans la délimitation de ce qu'on peut appeler encore genre de vie urbain et genre de vie rural. Les indicateurs les plus communément utilisés font appel à la proportion de la population vivant d'agriculture, de celle vivant d'industrie et de transport, de la densité de population, de l'importance numérique des agglomérations ainsi que de la consommation d'énergie par tête d'habitant⁹¹. On parlera donc bien plus de zones plus ou moins urbanisées que de villes opposées aux campagnes.

L'unanimité des chercheurs se fait d'ailleurs sur l'idée que le contraste entre ville et campagne s'est atténué au point que ce qui fut le thème majeur de la sociologie américaine des années 20 et 30⁹² ne constitue plus, à l'heure actuelle, un centre d'intérêt particulièrement vif⁹³.

⁸⁹ SZABO D., *Crimes et villes*, Paris, Cujas, 1960.
DAVIS K., « The Origins & Growth of Urbanism in the World », in *American Journal of Sociology* 60 (5), March 1955.

⁹⁰ JUILLARD E., « L'urbanisation des campagnes en Europe occidentale », *Etudes rurales* 1 (1), avril-juin 1961, 18-33

⁹¹ SZABO D., *Crimes et villes*, Paris, Cujas, 1960.
GIBBS J.P., SCHNORE L.F., « Metropolitan Growth : an International Study », in *American Journal of Sociology* 66 (2), sept. 1960, 60-66.

⁹² Ecole de Chicago, SHAW, MCKAY, etc.

⁹³ MANNHEIM E., « Theoretical Prospectus of Urban Sociology in an Urbanized Society », in *American Journal of Sociology* 66 (3), nov. 1960, 226-229.

[178]

La problématique actuelle d'une sociologie urbaine devrait concerner l'intégration d'une ville dans son hinterland, la domination d'une agglomération dans un vaste réseau urbain, les caractéristiques de la distribution du pouvoir dans une communauté urbaine, etc. ⁹⁴.

La problématique traditionnelle qui établissait un parallèle entre l'urbanisation et les conflits socio-culturels si favorables à l'éclosion des conduites criminelles demeure toutefois entière et d'actualité dans les pays en voie de développement. Selon les récentes études du Centre d'études urbaines de Californie, l'accroissement des régions métropolitaines présente le plus d'ampleur dans des continents comme l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et en U.R.S.S. ⁹⁵.

Il apparaît donc de plus en plus évident que ce qui fut le problème de l'urbanisation il y a un demi et même trois quarts de siècle est devenu aujourd'hui celui de la civilisation industrielle qui, pour l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, est la civilisation tout court. Etudier les relations entre la criminalité et l'urbanisation — si l'on écarte le problème de leur évolution concomitante au cours de l'histoire —, c'est étudier les rapports entre le genre de vie prédominant dans notre culture et les diverses formes de la conduite déviante qu'il produit.

Systématisant nos connaissances actuelles sur le sujet, Clinard procède à la comparaison d'études européennes et américaines et conclut à l'identités des hypothèses et des résultats des recherches.

DEWEY R., « The Rural-urban Continuum : Real but Relatively Unimportant », in *Journal of Sociology* 66 (1), July 1960, 60-66.

STEWART Ch.T. jr., « The Urban-rural Dichotomy : Concepts & Use », in *American Journal of Sociology* 64 (2), sept. 1958, 152-158.

⁹⁴ DICKINSON R. E., *City Region and Regionalism*, London, Routledge & Kegan Paul 1952.

⁹⁵ GIBBS J.P. & SCHNORE L.F., « Metropolitan Growth : an International Study », in *American Journal of Sociology*, 66 (2), sept. 1960, 60-66

UNESCO, *Urbanisation in Asia & the Far West*, Calcutta, 1957.

CLINARD M.B., « A Cross-cultural Replication of the Relation of Urbanism to Criminal Behavior », in *American Sociological Review*, 25 (2), april 1960, 253-257.

[179]

Hypothèse I : Plus une région est urbanisée, plus grand est le taux des délits contre les propriétés, tous les autres facteurs étant égaux par ailleurs.

Hypothèse II : Le criminel rural se caractérise par un grand nombre de contacts impersonnels en dehors de sa communauté à laquelle d'ailleurs il ne se sent pas attaché.

Hypothèse III : Le genre de vie urbain étant caractérisé par un comportement impersonnel, le criminel rural commet son délit loin de son domicile.

Hypothèse IV : Etant donné l'hétérogénéité de la culture citadine, des sous-cultures criminelles s'y forment qui assurent la continuité à des conduites criminelles ; plus une région est urbanisée, plus grande est l'influence de ces sous-cultures. Par voie de conséquence, leur importance est réduite en milieu rural.

Hypothèse V : Le type criminel qui caractérise la pègre ne peut se développer qu'en milieu fort urbanisé ; le criminel rural ne se définit pas comme criminel dans le sens d'une appartenance à un milieu de vie différent, voire opposé à la culture dominante.

Pour toutes ces raisons, nous n'allons pas, dans les quelques pages qui suivent, tenter d'établir un bilan des études contemporaines sur notre sujet : celui-ci fait éclater les concepts fragiles et déjà datés de « ville », d'« urbanisation » et même de « criminalité ». Notre propos sera d'esquisser une matrice conceptuelle dans laquelle se situent et se situeront de plus en plus les analyses qui ont pour objet les conflits socio-culturels qui caractérisent la vie de nos grandes villes contemporaines.

La grande ville contemporaine

Il est important de noter, dès le départ, qu'il s'agit ici de la grande ville occidentale, fille des révolutions industrielles successives. En effet, les grandes villes du reste du globe s'assimilent, dans leur grande

majorité, à la grande ville préindustrielle dont les caractéristiques socio-culturelles [180] sont différentes. Toutefois, certaines grandes villes du tiers monde où a pénétré l'industrialisation peuvent être rapprochées, par la nature de leurs problèmes sociaux, des grandes villes qui nous intéressent ici.

Historiquement, la civilisation urbaine contemporaine est bien différente des autres faits urbains que l'Europe a connus. Les modifications quantitatives se doublent dans son cas de modifications qualitatives. Comme le fait remarquer Pierre George :

L'accroissement des villes, la naissance de nouvelles villes ne sont pas dus à une hypertrophie des anciennes activités urbaines, mais à leur transformation au contact de nouvelles formes de travail et de groupement humain ⁹⁶.

Le moteur de ce bouleversement social qui transforma le paysage humain au cours du xix' et du xx' siècle fut la résultante du nouveau système de production et de l'accumulation des capitaux. L'industrie mécanisée et la production à la chaîne pour les masses mobilisent une main-d'œuvre qui afflue des campagnes et écrase, sous sa pression, la structure sociale artisanale, bureaucratique et commerciale de la ville héritée du Moyen Age. Le rythme de l'accroissement urbain est tel, des deux côtés de l'Atlantique, qu'entre 1850 et 1936 la majorité de la population de l'hémisphère occidental est devenue urbaine ⁹⁷

L'ampleur de ces transformations provoque des changements qualitatifs dans les relations humaines, la structuration et l'organisation des groupes et dans le développement de la personnalité. Un nouveau milieu est né, très différent du milieu naturel qui prévalut jusqu'alors et que nous appellerons avec Georges Friedmann, le milieu technique, en opposition au milieu naturel.

⁹⁶ GEORGE P., *La Ville*, Paris, P.U.F., 1952, p. 46.

⁹⁷ REINHARDT R., *Histoire de la population mondiale*, Paris, Donat-Montchrestien, 1949.

On appelle milieu naturel, le milieu des civilisations ou communautés prémachinistes dans lequel l'homme réagit à des stimulations venues pour la plupart d'éléments naturels : la terre, [181] l'eau, les plantes, les saisons, ou venues d'êtres vivants, animaux ou hommes. Dans ce milieu, les divers outils sont des prolongements directs du corps, adaptés au corps, façonnés par le corps selon des processus où les conditionnements biologiques, psychologiques et sociaux sont étroitement mêlés.

On appellera milieu technique, celui qui se développe dans les sociétés et communautés industrialisées depuis le début de l'ère des révolutions industrielles, c'est-à-dire depuis la fin du XVIII^e siècle pour l'Angleterre et le début du XIX^e pour le continent. Dans ce milieu technique, la part des stimulations que nous avons précédemment définies décroît et par contre, en même temps, se resserre autour de l'homme, et cela de plus en plus, un réseau de techniques complexes tendant vers l'automatisme.

Ce milieu technique, de plus en plus dense, multiplie autour de l'homme des stimulations dont la psychologie contemporaine, depuis quelques décennies, a montré les différences essentielles avec les stimulations du milieu naturel. ⁹⁸

Le milieu technique ne caractérise que la vie urbaine postérieure au XVIII^e siècle. La ville, avec la connotation psycho-sociale que nous lui connaissons, n'existe que depuis cette époque. Le genre de vie qui s'y est constitué, le « way of life » comme disait Louis Wirth, fait l'objet des études des spécialistes des sciences humaines et sociales ⁹⁹. D'ailleurs, les convulsions sociales provoquées par l'urbanisation rapide ont été, du moins partiellement, à l'origine même de la naissance des sciences sociales. Le problème aigu de l'inadaptation sociale qu'elle provoquait en a fait un terrain privilégié de l'enquête sociologique ¹⁰⁰.

⁹⁸ FRIEDMAN G., Ed., *Villes et campagnes*, Paris, Colin, 1953, 401-402.

⁹⁹ WIRTH L., « Urbanism as a Way of Life », in *American Journal of Sociology*, 44 (3), July 1938, 1-24.

¹⁰⁰ SZABO D., *Crimes et villes*, Paris, Cujas, 1960.

[182]

Analyse sociologique du milieu urbain

Le genre de vie urbain a, pour le sociologue, trois dimensions ou niveaux dont nous aborderons successivement l'analyse. Chacune de ces dimensions, chacun de ces niveaux, recèle des facteurs d'inadaptation que nous signalerons au passage. Il s'agit du niveau de la Société, celui de la Culture et celui de la Personnalité.¹⁰¹

La Société : l'afflux massif des ruraux et des habitants des bourgs eut un double effet : celui de désorganiser les institutions sociales existantes et celui d'en créer de nouvelles. Au lieu de décrire toutes les institutions sociales, économiques, politiques, religieuses, domestiques, etc., prenons simplement celle de la famille qui s'est vue d'abord désorganisée et ensuite transformée radicalement en milieu urbain. Le taux des divorces, des séparations et des abandons de domicile conjugal mesurent la désorganisation de l'institution dans son principe même. La diminution de l'autorité paternelle, de l'autorité parentale, le travail professionnel de la femme hors du foyer, la scolarisation prolongée des enfants, leur mariage plus précoce, etc., changent profondément l'institution familiale. Les liens de parenté se relâchent considérablement et, du même coup, s'observe un rétrécissement du groupe familial tout entier au couple et aux descendants immédiats¹⁰². La condition de salarié et la nécessité de planifier l'existence humaine comme on planifie la production industrielle oblige les citadins à diminuer le nombre de leurs enfants, souvent par les moyens anticonceptionnels ou l'avortement.

De nouvelles institutions sociales naissent en milieu urbain. Suivant la distinction de Cooley, les groupes primaires, basés sur des contacts personnels de caractère subjectif, cèdent le pas aux groupes secondaires, caractérisés [183] par des contacts impersonnels. Les

¹⁰¹ PARSONS T., *The Social System*, Glencoe, The Free Press, 1951.

¹⁰² Rioux M., *Kinship Recognition and Urbanization in French Canada*, National Muséum of Canada, Bulletin n° 173, Contributions to Anthropology, 1959. [La version française de ce texte est disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

groupes primaires relie l'individu à des collectivités peu nombreuses mais avec lesquelles, en revanche, il entretient des contacts vitaux. Les groupes secondaires l'introduisent dans des organisations complexes, issues de la vie économique, professionnelle ou politique. Les effets exercés par les relations au sein des groupes secondaires présentent un poids considérable pour l'équilibre de la personnalité. Tout en étendant beaucoup les relations qui relient l'individu à la société totale, les groupes secondaires constituent pour lui un facteur d'aliénation d'autant plus important qu'il n'a pratiquement aucun contrôle sur eux, que, tout au contraire, il leur est soumis. ¹⁰³

La stratification sociale urbaine est très différente de celle que nous trouvons dans les zones rurales. Le secteur tertiaire y est de loin le plus développé ; dans le cas de certaines villes qui ont une banlieue industrielle, le secteur secondaire est également fortement représenté. On y note l'absence quasi totale du secteur primaire. Les classes moyennes constituent l'ossature et l'élément dynamique des grandes villes et les conditions de capillarité sociale y sont plus favorables qu'ailleurs. Le niveau de vie et l'éventail des revenus y sont également beaucoup plus élevés qu'à la campagne.

La division du travail social qui a engendré la société industrielle contemporaine, comme l'a montré Durkheim, atteint ses sommets dans les grandes villes. L'idée même de la solidarité organique lui a été suggérée par le nouveau genre de relations sociales qui s'y sont imposées. La pression exercée par les groupes secondaires et la compétition imposée par la densité sociale développent dans ce milieu nouveau un individualisme, axé sur la poursuite d'intérêts personnels ¹⁰⁴.

[184]

Dans les grandes villes d'Amérique du Nord, plus que partout ailleurs, l'immigration, qui charriait les populations vers les villes, s'est composée de groupes ethniques différents. De véritables communautés

¹⁰³ REISS A.J. jr., « Rural-urban & Status Differences in Interpersonal Contacts » in *American Journal of Sociology*, 65 (2), sept. 1959, 182-195.

KILLIAN, L.M., GRIGG Ch.M., « Urbanism, Race & Anomie », in *American Journal of Sociology*, 67 (6), may 1962, 661-665. »,

¹⁰⁴ LIPSET S.M., « Social-Mobility & Urbanisation », in *Rural Sociology*, 20 (34), sept.-dec. 1955, 220-228.

nationales, dont le type extrême est le ghetto, se sont créées, avec des frontières étanches pour la première génération, moins étanches pour la deuxième. À côté d'une division du travail social très accentuée, d'une stratification sociale complexe, il faut noter une hétérogénéité ethnique très importante. ¹⁰⁵ Observons que l'hétérogénéité ethnique est propre à chacune des grandes villes occidentales : il n'y a qu'une différence de degré dans la distance sociale qui sépare les habitants d'une « Chinatown » nord-américaine des autres groupes ethniques et celle qui sépare des Auvergnats, fraîchement immigrés dans certains quartiers de Paris, des Bretons implantés dans d'autres quartiers ¹⁰⁶.

Un corollaire de l'hétérogénéité ethnique est la diversité religieuse. Non seulement de nombreuses confessions chrétiennes et parfois non chrétiennes se partagent la population, mais l'absence de toute appartenance religieuse apparaît pour une partie croissante de la population citadine.

C'est ici qu'il convient de parler de la standardisation et de l'extension en nombre et en intensité des moyens de communication de masse. Le contrepois du morcellement, de l'atomisme et de l'individualisme qui résulte de la division du travail social est représenté par l'uniformisation stéréotypée imposée par les journaux, la radio et la télévision.

La croissance très rapide du milieu urbain n'a pas permis l'aménagement des quartiers, de l'habitat en général, dans des conditions satisfaisantes. Ceci est surtout vrai pour les populations d'origine rurale et les immigrants. [185] L'entassement de centaines de milliers de personnes, chassées par la misère de leur lieu d'origine et attirées par l'offre du travail, s'est effectué dans des conditions d'hygiène déplorables. Construits autour des usines, sans canalisations ni commodités d'aucune sorte, les quartiers populaires des grandes villes ont constitué par eux-mêmes, un facteur d'inadaptation sociale.

¹⁰⁵ KILLIAN L.M., GRIGG Ch.M., « Urbanism, Race & Anomie », in *American Journal*

TUMIN M.M., COLLINS R.C. jr., « Status, Mobility & Anomie : A Study in Readiness for Desegregation », in *British Journal of Sociology*, 10 (3), sept. 1959, 253-267. *of Sociology*, 67 (6), may 1962, 661-665.

¹⁰⁶ CHEVALIER L., *La Formation de la population parisienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949.

Après les études de Shaw et McKay à Chicago, de nombreuses recherches ont mis en lumière le caractère inéluctablement pathogène des taudis urbains.

Le milieu technique que constituent des grandes villes a un rythme d'existence emprunté davantage à la vie industrielle qu'à la psychologie humaine.

Ce rythme différent se manifeste sous des formes multiples : la mobilité verticale et horizontale est élevée (les gens avancent vite dans la hiérarchie économique et sociale, et se déplacent, en conséquence, dans l'espace urbain), les migrations alternantes constituent le lot d'une proportion croissante et déjà élevée de la population (navette entre le lieu du travail et le domicile), et le choix offert dans le domaine des loisirs et des autres activités extra-professionnelles est considérable ¹⁰⁷.

En conclusion, nous sommes donc en présence, au niveau de la Société, d'une structure extrêmement diversifiée, traversée de courants de mobilité verticale et horizontale accélérée.

Penchons-nous maintenant au niveau de la *Culture*. L'ensemble des normes de comportement, des valeurs, des aspirations d'un groupe, cristallisées dans les us et coutumes, constitue la culture d'un groupe. Si les conditions d'existence changent, de nouveaux besoins naissent, les principes qui guident l'action, les motifs qui inspirent les acteurs changent, eux aussi. Cependant, ni le rythme ni la vitesse du changement ne seront les mêmes pour chaque groupe, pour chaque individu. Certains s'adaptent plus [186] vite, mieux, d'autres souffrent d'un décalage, d'une adaptation déficiente.

Dès 1938, Thorsten Sellin soulignait l'importance des conflits de culture parmi les sources majeures de la délinquance et de l'inadaptation sociale ¹⁰⁸. En effet le citoyen, « migrant » par excellence, a été socialisé dans des cultures souvent très différentes les unes des autres... Les groupes de références sont nombreux et proposent parfois des normes contradictoires. De la désorganisation, d'une relative absence d'organisation que nous avons observées au niveau de

¹⁰⁷ CHOMBART DE LAUWE P.H., *La Vie quotidienne des familles ouvrières*, Paris, C.N.R.S., 1956.

¹⁰⁸ SELLIN Th., *Culture, Conflict & Crime*, New York, Social Science Research Council, 1938.

la Société, résulte, dans le domaine de la Culture, un certain effacement de la culture dominante au profit de sous-cultures. Le rythme de vie rapide, les changements et la mobilité considérables se traduisent ici par une pénurie des moyens dont une culture peut pourvoir une collectivité pour mieux s'adapter aux nouvelles conditions d'existence.

L'hétérogénéité sociale commande l'hétérogénéité culturelle. Les normes de chacun des groupes perdent de leur vigueur, deviennent ambiguës. Les contraintes imposées par la culture s'amenuisent. Le moi socialisé de Mead, le surmoi de Freud se troublent et ne constituent plus un guide sûr des impulsions et des instincts.

Dans cette société urbaine, soumise aux changements rapides, nous constatons l'existence d'un pluralisme culturel. Celui-ci ne signifie pas seulement une juxtaposition des valeurs et des normes qui guident les conduites individuelles. Certains groupes peuvent être porteurs de valeurs qui constituent la négation de celles en vigueur dans d'autres cultures. En effet, une partie importante de la délinquance juvénile et celle des bandes d'enfants en particulier constituent un bon exemple de cette situation. Beaucoup de ces enfants sont parfaitement adaptés, socialisés, dans leurs bandes qui constituent pour eux, souvent, le seul groupe de référence. Parfois, ces adolescents ne [187] souffrent même d'aucun trouble de la personnalité. La culture de la bande suffit à expliquer leur délinquance. ¹⁰⁹

Dans le cas de l'hétérogénéité culturelle, en dépit de conflits plus ou moins aigus, la culture dominante fournit, malgré tout, les valeurs auxquelles on se réfère en dernière analyse. Elle tend à intégrer, dans un système relativement cohérent, les diverses normes qui règlent les relations entre les groupes. Il n'en va pas de même en cas de pluralisme culturel. Celui-ci indique la présence de plusieurs sous-cultures qui se définissent en s'opposant les unes des autres. Une intéressante démonstration de cette situation se trouve dans le livre d'Albert Cohen, *The Delinquent Boy* ¹¹⁰. L'auteur nous montre comment les valeurs de certaines sous-cultures délinquantes se sont élaborées à partir du refus des enfants issus de la classe ouvrière d'accepter les valeurs des classes moyennes. Celles-ci leur sont proposées d'une façon impérative par

¹⁰⁹ CLOWARD R.A., OHLIN L.E., *Delinquency & Opportunity*, Glencoe, Ill., The Free Press, 1960.

¹¹⁰ COHEN A., *The Delinquent Boy*, Glencoe, Ill. The Free Press, 1956.

l'école, la radio et la télévision, l'orientation professionnelle et même par les parents. L'échec qu'éprouvent de nombreux adolescents d'origine ouvrière à se socialiser puis à se solidariser avec la culture des classes moyennes produit un refus brutal et total d'adhérer aux valeurs de cette culture. La nouvelle culture, née de cette opposition, constitue une négation totale des aspirations des classes moyennes. Le statut qu'il ne parvient pas à obtenir par des moyens « légaux », c'est-à-dire valorisés et approuvés par la culture des classes moyennes, l'adolescent ouvrier l'obtiendra au sein de la sous-culture, au sein de sa bande. Comme cette dernière constitue le principal agent de socialisation, la sous-culture délinquante favorisera les attitudes viriles, agressives et négatives.

La sous-culture délinquante n'est évidemment pas l'unique exemple du pluralisme culturel. Cohen et Short ¹¹¹ en énumèrent plusieurs autres. Il y a, par exemple, les sous-cultures [188] orientées par le conflit : les bandes dont la principale activité est de livrer bataille aux autres. La violence et le courage y sont les valeurs suprêmes. La sous-culture des toxicomanes a un caractère utilitaire, exposé à la violence, et constitue un monde fermé. Les jeunes voleurs semi-professionnels constituent une autre sous-culture : leur activité est axée sur des vols plus ou moins occasionnels mais organisés. Les classes moyennes ont, elles aussi, leur sous-culture délinquante : des jeunes oisifs se livrant à la débauche ou au vandalisme en sont des exemples typiques.

Passons maintenant au niveau de la *Personnalité*. Celle-ci, pour le sociologue, résulte d'un processus de socialisation qui superpose et intègre à l'organisme biologique et au tempérament individuel le « masque » particulier qui est le propre de chaque culture. Or la grande différenciation sociale, l'hétérogénéité et la pluralité culturelles se reflètent, forcément, dans la structure et l'équilibre de la personnalité. Celle-ci se socialise dans une culture, dans une sous-culture et subit l'influence de plusieurs autres. Nous savons que le milieu urbain accélère le processus de maturation biologique, a des effets somatiques et psychiques ¹¹². Sur le plan qui nous intéresse, la situation

¹¹¹ COHEN A., SHORT, *Journal of Social Issues*, 14 (3), 1958, 20-37.

¹¹² PFEIL E., *Grossstadtforschung*, Bremen, Dorn, 1950.

conflictuelle des cultures provoque l'apparition de personnalités marginales, souffrant de conflits internes ¹¹³.

Nous trouvons tout d'abord, suivant la terminologie de Riesman, bien moins de personnalités « *tradition directed* » ou « *inner-directed* » que « *other directed* ». Cette absence relative de personnalités autonomes est la conséquence de la pluralité des groupes de référence dont les valeurs, diffusées par des moyens de communication de masse, modèlent la personnalité urbaine. ¹¹⁴

[189]

Une autre conséquence des conflits de culture est la marginalité d'une forte proportion de personnalités citadines ¹¹⁵. Les exigences contradictoires des divers groupes de référence, qui ouvrent souvent des perspectives incompatibles entre elles, obligent l'individu à se définir et à définir ses rôles ainsi que ceux des autres dans des conditions particulièrement pénibles. Voyons quelques exemples : l'aumônier militaire qui prêche la charité et bénit les armes, l'intellectuel d'origine juive en Europe ou d'origine noire aux États-Unis. Tous les descendants d'immigrants, tous les « parvenus », entre autres, sont des personnalités plus ou moins marginales. Or, la plupart de ces gens vivent dans les grandes villes.

¹¹³ MUNSON B.E., « Personality Differentials Among Urban, Suburban, Town and Rural Children », in *Rural Sociology*, 24 (3), sept. 1959, 257-264.

HATHAWAY S.R., MONACHESI E.D., YOUNG L.A., « Rural-Urban Adolescent Personality », in *Rural Sociology*, 24 (4), déc. 1959, 331-346.

FORM W.H., « Situation Anonymity & Status Symbolism » in *American Journal of Sociology* 63 (1), March 1957, 504-514.

¹¹⁴ RIESMAN D., *The Lonely Crowd, A Study in Changing American Character*, New Haven, Yale University Press, 1950.

¹¹⁵ SHIBUTANT T., *Society & Personality*, New York, Prentice Hall, 1961, pp 574 *sqq.*

FARIS R., DUNHAN H.Q., *Mental Disorders in Urban Areas*, Chicago, Chicago University Press, 1939.

SROLE L., LANGNER T.S., MICHAEL S.T., OPLER M.K., RENNIE T.A.C., *Mental Health in the Metropolis : the Midtown Manhattan Study*, New York, McGraw Hill, 1962.

WECHSLER H. « Community Growth, Depressive Disorders & Suicide », 67 (1), July 1961, 9-16.

Il est bien évident que les problèmes d'adaptation qui se posent à l'individu marginal sont particulièrement ardues. Bien plus souvent que d'autres, il doit porter des jugements moraux, de « valeur » devant les multiples choix que sa condition lui impose.

L'équilibre de la personnalité ne manquera pas d'en souffrir. La rapidité des changements socio-culturels en milieu urbain expose au maximum les personnalités aux perturbations des relations sociales et les placent fréquemment dans des situations conflictuelles. Des études faites aux États-Unis indiquent que les troubles mentaux sont plus fréquents chez les citadins que chez les ruraux. En particulier, la schizophrénie y est très répandue ¹¹⁶. Ces études sont toutefois contredites par les résultats de l'enquête de Wechsler, portant sur 50 localités du Massachusetts ayant eu une croissance rapide. Les dépressifs hospitalisés sont [190] nombreux mais ce n'est pas le cas des schizophrènes, des alcooliques et des autres malades mentaux. ¹¹⁷

Les suicides, comme l'a montré Halbwachs après Durkheim, sont plus fréquents en milieu urbain et semblent constituer une issue aux troubles de la personnalité produits par des conflits de culture ¹¹⁸.

Ces trois niveaux d'analyse nous permettent d'entrevoir, bien sommairement, hélas ! leur interdépendance en même temps que leurs différences. La Société comprend les relations sociales, organisées d'une certaine façon, de groupements dont l'agglomération constitue une société globale ; la Culture englobe les systèmes de valeurs et de normes qui régissent la conduite d'une collectivité donnée et la Personnalité désigne l'individu en tant qu'il appartient à tel ou tel groupe, qu'il s'est socialisé en telle ou telle culture.

¹¹⁶ CLINARD M., *Sociology of Deviant Behavior*, New York, Rinehart, 1957, pp. 72 sqq.

¹¹⁷ WECHSLER H., « Community Growth, Depressive Disorders & Suicide », in *American Journal of Sociology*, 67 (6), May 1962, 661-665.

¹¹⁸ HALBWACHS M., [Les Causes du suicide](#), Paris, Alcan, 1930.

L'anomie

Ce milieu urbain, que nous avons désigné par le terme de milieu technique, vu à travers ce triptyque, apparaît comme un facteur important d'inadaptation sociale. Comment pourrait-on en mesurer l'ampleur ? Le concept d'anomie, suggéré d'abord par Durkheim et mis au point par Merton, nous le permet peut-être. Anomie pour Durkheim veut dire absence de normes de conduite clairement définies, d'où résulte un désarroi de l'individu qui peut le conduire au suicide. Merton étend le concept à toute déviation individuelle et sociale qui a une origine sociale et non intra-psychique. En effet, certaines infractions aux règles de conduite en vigueur dans une culture ne proviennent pas d'une transgression consciente ou inconsciente [191] de ces règles mais de la poursuite de valeurs qui ne sont pas conformes à celles qui sont observées par la majorité. En d'autres termes, le contexte socio-culturel exerce une influence et une pression telles sur la personnalité qu'elle ne peut ne pas s'engager dans une conduite non conformiste ¹¹⁹. On pourrait donc dire que plus une société est différenciée, plus une culture est hétérogène, plus les tensions, les conflits seront nombreux et plus l'anomie caractérisera les relations sociales. En d'autres termes, plus nous rencontrerons l'anomie, plus les conditions d'adaptation des individus apparaîtront précaires.

Enfance et milieu urbain

Que pouvons-nous dire maintenant de l'incidence du milieu urbain sur l'enfant et l'adolescent ? Comme l'a montré Friedlander, c'est en conditionnant la socialisation que les facteurs socio-culturels influencent la conduite ¹²⁰. L'anomie, qui caractérise la plupart des relations sociales en milieu urbain, se reflète, nécessairement, dans le

¹¹⁹ BELL, D., « Crime as an American Way of Life », in *Antioch Review*, 1953, 131-154.

POWELL E.H., « The Evolution of the American City & the Emergence of Anomie », in *British Journal of Sociology*, 13 (2), June 1962, 156-168.

¹²⁰ Friedlander K., *La Délinquance juvénile*, Paris, Presses Universitaires de France.

processus de socialisation. Lorsqu'un enfant aborde le monde de la culture, celui-ci se présente à lui sous forme d'alternatives qu'il doit résoudre en vue de s'adapter aux exigences de son milieu. Il prend l'exemple des parents, en s'identifiant successivement à l'un et à l'autre, et fait ensuite l'apprentissage de l'art de vivre en société. Dans la mesure où cette socialisation subit l'influence contradictoire de normes apprises, d'aspirations contraires, l'adolescent subira des frustrations. Dollard nous a montré la relation de cause à effet [192] entre la frustration et l'agression ¹²¹. Or, il est incontestable que le milieu urbain, de par sa nature, provoque de fréquentes frustrations qui engendrent, à leur tour, de nombreuses conduites agressives. Les phénomènes des blousons noirs, du vandalisme et des agressions gratuites pourraient procéder de cette cause.

Il ne peut pas être question ici de passer en revue tous les facteurs d'inadaptation sociale liés au milieu urbain et qui affectent l'enfance. Prenons simplement l'exemple de la carence des soins maternels. Nous savons que, dans les grandes villes, les mères travaillent plus qu'ailleurs hors du foyer, le nombre des ménages dissociés et désunis est plus grand, l'équilibre nerveux et la santé mentale des parents sont plus précaires. L'étude très pertinente de Bowlby nous montre que les petits enfants privés totalement ou partiellement de ces soins présentent des troubles caractériels graves et ne parviennent pas à développer des ressources affectives et intellectuelles suffisantes pour réussir une bonne intégration sociale. Les dommages de cette nature causés à la personnalité dans le jeune âge sont, la plupart du temps, irrémédiables ¹²². La partie cruciale de la socialisation de l'enfant est la constitution de son moi. Erickson, dans ses observations cliniques sur le concept d'identité du moi, insiste sur l'importance de la cohérence, de la continuité des expériences qui le forgent. Les sollicitations contradictoires, l'indentification à des personnes qui incarnent des valeurs discordantes portent atteinte à cette cohérence et rendent infirme à jamais le futur adulte. C'est cette dissolution des charpentes

¹²¹ DOLLARD J. et alii, *Frustration & Agression*, New Haven, Yale University Press, 1939.

¹²² BOWLBY J., *Soins maternels et santé mentale*, Genève, O.M.S., 1951.

sur lesquelles repose l'édifice psychosocial de la personnalité qu'Erickson appelle la « diffusion du moi » ¹²³.

Un autre concept, emprunté au même auteur, semble apporter quelques lumières à nos propos. Il constate que chaque culture assure à ses jeunes une période d'adaptation, [193] un temps d'apprentissage des exigences de la vie adulte. Cette période est d'une grande importance car, la personnalité n'ayant pas encore été définitivement formée, les expériences auxquelles l'adolescent sera soumis s'avéreront décisives. Cette période, appelée « moratoire psychosocial » par Erickson, a la plus longue durée en milieu urbain. D'ailleurs, cette période s'allonge avec l'accroissement du progrès technique.

Or, dans les cultures aborigènes, rurales ou urbaines préindustrielles, le moratoire psychosocial a non seulement été très bref (il se terminait même parfois avant la fin de la puberté), mais il a été en même temps sévèrement et clairement réglementé. Songeons aux apprentis ou aux compagnons des anciennes corporations ou aux jeunes ouvriers de l'industrie textile vers 1850. Aujourd'hui, surtout dans les grandes villes, c'est le caractère chaotique, proprement atomique des loisirs et de l'apprentissage professionnel qui frappe l'observateur.

Nous sommes en présence ici d'un véritable écart entre le technique et le culturel dont parlaient déjà Bergson et plus récemment Ogburn : le progrès technique libère l'homme plus vite que les normes de comportement ne se constituent, que les valeurs ne se précisent pour guider l'action. Des hommes ainsi libérés sont en quête des preuves de cette liberté. Les statistiques sur la délinquance juvénile dans les grandes villes sont là pour nous prouver que cette liberté est souvent mal utilisée.

Conclusions

Pouvons-nous affirmer, au terme de ces considérations, que la grande ville soit un facteur d'inadaptation sociale plus que les autres milieux ? La réponse doit être nuancée. En effet, des observations convergentes nous signalent, depuis une décennie surtout, l'atténuation

¹²³ ERICKSON E., *Enfance et société*, Neuchâtel, Niestlé et Delachaux.

puis la tendance à la disparition du contraste qui, tant dans le domaine de la Société que dans ceux de la Culture et de la Personnalité, [194] distingue les villes des campagnes.¹²⁴ De plus en plus, l'idée de l'urbanisation comme facteur de maladie sociale appartient au passé : elle correspond à un moment réel mais révolu de l'histoire récente, moment lié à l'essor de l'industrialisation, mais elle n'est pas une caractéristique permanente du genre de vie urbain.

Est-ce à dire que toute notre analyse sociologique du milieu urbain est sans portée ? Certainement pas. Seulement, au lieu de s'appliquer exclusivement au genre de vie urbain limité à l'étendue des grandes agglomérations, elle tend à s'appliquer de plus en plus à la totalité de la société industrielle. C'est pour cela que la substitution du terme « milieu technique », concept plus abstrait et plus général, à celui de ville, semble devoir s'imposer.

Cette conclusion, au lieu de restreindre la portée de notre sujet, l'étend en fait considérablement. En effet, l'emprise progressive du milieu technique sur le milieu naturel, à l'échelle mondiale, crée un nouveau milieu physico-psycho-socio-culturel au sein duquel le processus de socialisation se heurte à des obstacles nouveaux. L'équilibre séculaire entre les ressources biologiques et psychologiques de l'individu et les exigences du milieu semble rompu.

Comme nous l'avons mentionné au début de cette étude, de grands efforts sont encore nécessaires pour purger notre vocabulaire et surtout nos concepts scientifiques d'éléments et de références qui ne sont plus de mise dans l'état actuel de la science. Le procès séculaire fait à la grande ville, qui fut l'indice d'une crise de civilisation, cédera la place, progressivement, à un autre cadre conceptuel, plus apte à saisir et à analyser cette nouvelle réalité socio-culturelle.

« Urbanisation et criminalité », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 1, 1963, pp. 37-52.

¹²⁴ FRIEDMANN G., Ed., *Villes et campagnes*, Paris, Colin, 1953, p. 406.

[195]

La délinquance des jeunes en bande est une forme de délinquance particulière à la civilisation urbaine et industrielle. Les carences éducatives et affectives propres à la famille moderne, les classes d'âge, l'inorganisation des loisirs, l'incertitude générale dans laquelle est laissé le statut de l'adolescent, contribuent à l'expliquer et doivent être prises en considération par une prévention efficace.

[196]

Déviance et criminalité.

“Étiologie de la délinquance en bande.”

par

**Centre de formation et de recherche
de l'éducation surveillée**

Sur la signification
des groupes pathologiques de jeunes

Quelques questions soulevées par l'enquête

[Retour à la table des matières](#)

L'étude des comportements répréhensibles de jeunes rassemblés dans des structures groupales diverses conduite, tout au cours de l'enquête, à un ensemble d'interprétations sociologiques, culturelles, psychosociales. L'importance du phénomène, ses liaisons établies avec certaines infrastructures et la généralité des manifestations qu'il recouvre, si elles introduisent une réflexion sur des faits pathologiques, au sens où Durkheim emploie ce terme, débouche aussi sur le problème de la vie collective dans notre société.

Les faits examinés se rapportent à une catégorie de population à propos de laquelle se pose la question de savoir si elle est en train d'accomplir une évolution, ou si elle manifeste simplement une réaction à une situation particulière. Nous savons qu'un phénomène

pathologique tel que la criminalité n'est pas fortuit, qu'il fait partie de la vie sociale normale et qu'il dépend de la culture. L'universalité des groupes de jeunes délinquants en fait un objet [197] privilégié pour l'étude de ces courants collectifs qui éclairent d'un jour particulier certaines situations. Nous sommes ainsi confrontés à une double réflexion : l'une concerne la réalité sociale dans sa perspective historique, l'autre « le phénomène pathologique » dans sa dimension culturelle, limité dans le temps et dans l'espace ¹²⁵.

Si Durkheim étudie la criminalité comme une catégorie sociologique et culturelle, le système « associationnel » de Sutherland ¹²⁶ ouvre, sur la formation de la personnalité marginale, des perspectives psychosociales qui associent l'étude de la culture criminelle à celle de la culture globale. Sellin ¹²⁷, Clinard ¹²⁸, Taft ¹²⁹ mettent en avant l'importance des conflits de cultures qui se manifestent dans certaines périodes d'évolution, tout en insistant sur les traits psychologiques et sociogénétiques des délinquants. L'individuel rejoint alors le collectif, et l'étude des faits criminels se développe dans une perspective de psychosociologie différentielle dont un des concepts opératoires est la « subculture délinquante » ¹³⁰.

Réduites à leurs plus simples expressions, les hypothèses générales d'interprétations des conduites délinquantes collectives observées chez les jeunes peuvent se formuler dans les termes suivants :

- *Existe-t-il des conditions sociales qui favorisent le développement des manifestations collectives de jeunes ?*

¹²⁵ Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF. (2e éd.), 1950.

¹²⁶ Sutherland, *Principles of Criminology*, Boston, Lippincott, 1939.

¹²⁷ Sellin, T., « Culture conflicts and crime », New York, *Social Science Research Council*, 1938.

¹²⁸ Clinard, M.-B., Voir notamment sa communication au IIe Congrès International de criminologie. Actes du Congrès, Paris, P.U.F., 1953.

¹²⁹ Taft, D.R., *Criminology*, New York, Mac Millan, 1950.

¹³⁰ Un des ouvrages classiques de cette perspective est le livre de Cohen, A.K., *Delinquent Boys. The Culture of the Gang*, Glencoe, Illinois, The Free Press, 1955.

- *Observe-t-on, dans la transmission des rôles et des statuts, des perturbations qui interfèrent sur les conduites d'apprentissage ?*

[198]

- *Ces manifestations collectives de jeunes sont-elles le reflet d'une « crise de civilisation » ?*

Au-delà de ces hypothèses générales il est possible de formuler, dans une perspective génétique, une question plus spécifique :

Ces conduites sont-elles simplement une forme de socialisation transitoire entre deux stades de développement, ou caractérisent-elles une période d'expression typique d'une catégorie d'âge en quête d'un statut défini ?

C'est à cet ensemble de points d'interrogation que nous voudrions en conclusion de notre enquête consacrer quelques réflexions.

Morphologie sociale et rassemblements délictueux de jeunes

Le milieu urbain a toujours été perçu comme un cadre de vie sociale favorisant la délinquance. Lacassagne, Joly, Levasseur, Tarde, pour ne citer que ceux qui abordent le problème de la criminalité comparée, ont mis en lumière ce développement des conduites délictuelles en confrontant les taux de délinquance des villes et des campagnes. Heuyer, Friedmann, Chombard de Lauwe ont, dans des perspectives différentes, noté les rapports qui existent entre criminalité et urbanisation. Friedmann¹³¹ insiste sur la naissance d'un « milieu technique » qui constitue un nouveau milieu social, étranger au monde artisanal et commercial des villes anciennes, qui engendre une société nouvelle et suscite un nouveau genre de vie, tant matériel que spirituel. Les données écologiques se modifient mais la délinquance n'en

¹³¹ Friedmann, G., *Villes et campagnes. Civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, A. Colin, 1952.

demeure pas moins, remarque T. Jorris ¹³². Dans sa thèse, Szabo ¹³³ illustre les liens qui existent [199] entre la sociologie urbaine et la sociologie criminelle. Il étudie les arrondissements judiciaires et les distribue en cinq catégories suivant leur taux d'urbanisation. Il établit par ailleurs la répartition de la criminalité et constate que les trois zones de haute criminalité correspondent aux régions urbanisées.

À partir de résultats chiffrés établis sur l'ensemble du territoire et ne portant que sur deux mois, il a été possible de montrer également que la délinquance « à plusieurs », commise par des jeunes, était en liaison avec le taux d'industrialisation et d'urbanisation des départements où étaient commises les infractions ¹³⁴. Cette association d'une forme particulière de délinquance avec une infrastructure urbaine et technique, si elle dépend de la répartition démographique de la population et de son regroupement, dépend aussi d'autres facteurs écologiques, tributaires des variations des milieux de vie. L'enquête a montré combien l'origine des regroupements est fonction de la texture du tissu urbain. Le milieu résidentiel intervient sur les formes des comportements sociaux de ses habitants, V.V. Stanciu a étudié dans cette perspective la criminalité à Paris. M. J. Chombard de Lauwe a montré dans sa thèse l'importance de l'écologie urbaine sur la genèse des inadaptations sociales de la jeunesse.

Nous nous contenterons de remarquer, sans limiter l'observation aux seuls quartiers « pathogènes », que la concentration urbaine apparaît comme un élément favorisant la constitution d'agrégats dont l'existence est préalable aux rassemblements d'une catégorie déterminée de population. Il est certain que les comportements uniformes sont modelés par la nature du paysage résidentiel et rythmés quotidiennement par la participation à des activités professionnelles [200] et socioculturelles. La concentration a pour corollaire

¹³² Jorris, T., *The Criminal Area*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1957.

¹³³ Szabo, D., *Crimes et villes*, Paris, Ed. Cujas, 1960.

¹³⁴ Un sondage effectué en 1959 et portant sur 17 départements fournit l'indication suivante : si l'on établit une comparaison entre les départements qui possèdent un taux d'urbanisation élevé et ceux qui possèdent un taux d'urbanisation faible, le pourcentage d'augmentation du nombre de mineurs ayant commis des délits en groupe de 1950 à 1958 tombe de 124% à 28%, ce qui semble bien confirmer que la délinquance en bande croît en fonction du degré d'urbanisation.

l'uniformisation. Les aires géographiques regroupent les individus suivant les âges, et assez souvent suivant les sexes, dans les milieux d'activités ou d'intérêts communs : école, usine, stade, église, magasins... Les milieux de vie se multiplient en s'individualisant. La cité moderne accuse, jusque dans son écologie, cette ségrégation des habitants, les facteurs économiques y ajoutent encore : les catégories socio-professionnelles tendent à se répartir dans des milieux d'habitation homologues ¹³⁵. Ces conditionnements géographiques, entretenus par des migrations de population entraînées par la variation des activités économiques régionales, vont avoir sur l'ensemble des personnes, mais plus particulièrement sur les jeunes, une influence diversifiée, temporaire, variable suivant les lieux. La participation sociale va être vécue en de multiples expériences parcellaires, qui ne s'intègrent dans une perspective socioculturelle cohérente que dans la mesure où les superstructures idéologiques de la société présentent une suffisante audience.

S.N. Eisenstadt ¹³⁶ voit dans l'évolution rapide des structures sociales, imposée par une civilisation technicienne, la source principale du clivage entre les catégories d'âges. Le passage d'une génération à une autre devient difficile. La transmission des comportements individuels et collectifs est perturbée en raison des modifications subies par les modèles culturels adultes ¹³⁷. Les positions sociales, professionnelles surtout, sont modifiées par la vie industrielle et la concentration des travailleurs dans des zones d'industrialisation ; [201] la mobilité sociale a démesurément grossi l'aspect compétitif de la participation économique, mais corollairement a amplifié le climat d'insécurité des travailleurs. Les temps de présence des parents au sein

¹³⁵ Cf. entre autres caractéristiques, la répartition des habitants des H.L.M., des cités résidentielles, des hôtels meublés... Voir à ce propos l'étude de MM. Malignac et Sauvy, « Le logement des faibles, évincement progressif et formation d'un sous-prolétariat », in *Population*, 1957, n° 2.

¹³⁶ In : *From Generation to Generation : Age Groups and Social Structure*, Glencoe, The Free Press, 1956.

¹³⁷ « L'écroulement de certains modes traditionnels de vie familiale et sociale, sous l'effet d'une rapide évolution dans tous les domaines, a bouleversé l'échelle des valeurs et les attitudes sociales, tout en modifiant profondément le rôle et les réactions de la jeunesse dans la société moderne », écrit M. David Morse dans son introduction au rapport sur *Les Jeunes et le travail*, Genève, B.I.T., 1960.

de la famille sont vécus essentiellement comme une période de récupération. La disponibilité à « l'autre », au conjoint comme aux enfants, est amoindrie. La suprématie de l'image paternelle tend à s'effacer, la mère jouant de plus en plus un rôle économique. Quand les tâches domestiques et éducatives sont encore perçues par les parents comme relevant de leur statut, leur répartition s'effectue suivant un mode égalitaire. Ainsi les statuts, les rôles, sont mouvants, imprécis, voire contradictoires.

Toute vie sociale est menacée si elle n'est plus à même de transmettre à ses membres les modèles culturels dont dépend sa survie. Il est presque inutile de rappeler que la famille est pour l'enfant le premier groupe de référence. De la manière dont ses parents¹³⁸ satisferont à ses besoins vitaux, matériels, nourriciers et affectifs, dépend sa façon d'établir des rapports avec ses semblables ; c'est à partir des expériences de vie familiale que s'élaborent les références qui vont régir les relations interpersonnelles et intergroupales ultérieures¹³⁹. Ces attitudes parentales vont donc jouer un rôle essentiel dans la transmission des normes (éthiques, esthétiques et techniques). La famille traditionnelle constituait une microsociété, hétérogène dans les âges et les sexes : grands-parents, parents, frères et sœurs partageaient leurs expériences en commun. La famille urbaine actuelle est plus réduite, et les types d'habitation tendent à rassembler une population d'âge homogène. La représentation de la répartition des périodes de vie est tronçonnée. Ainsi la famille, qui donnait une image de la chronologie des modes de participation sociale, tend [202] à devenir, notamment par le contrôle des naissances, une microcellule à deux générations.

Les institutions scolaires vont encore accentuer le clivage des catégories d'âge : la crèche, l'école maternelle, l'école primaire, le centre d'apprentissage, le lycée réalisent des groupements d'âge homogènes. La maturation sociale va ainsi s'effectuer dans des ensembles structurés successifs, qui s'adressent sélectivement à des âges de plus en plus définis. Mais les catégories d'âges ne déterminent

¹³⁸ Cf. en particulier la série des conférences de *l'Ecole des Parents*, 1957-1958.

¹³⁹ FRIEDLANDER, K., *La Délinquance juvénile. Etude psychanalytique*, Paris, P.U.F. 1951 ; HESNARD, A., *Psychanalyse du lien interhumain*, Paris, P.U.F., 1957.

pas seules la participation sociale des individus, et plus significativement des jeunes ; d'autres critères interviennent : les ordres d'enseignement sont suivis par une clientèle dont l'origine varie suivant des facteurs économiques, géographiques. La démocratisation qui s'amorce est encore loin d'être effective et la réussite sociale reste dépendante de données socio-économiques. ¹⁴⁰

Les structures sociales semblent donc jouer un rôle considérable, à la fois sur l'avènement des « groupes d'âge », et sur les rassemblements de population homogène.

J. Jouselin a fait remarquer, dans son étude sur l'histoire et la sociologie du mouvement de jeunesse (U.N.E.S.C.O.), que les initiatives des jeunes pour se rassembler interviennent à une période du développement de la civilisation occidentale dans laquelle la plupart des adultes ne peuvent plus jouer leur rôle de conseillers et d'initiateurs. Dépassés par le bouleversement technique, ils sont moins bien adaptés à la société et sont impuissants à y introduire leurs cadets. L'initiative des jeunes consistant à se regrouper entre eux manifeste l'importance d'une crise d'une civilisation : n'obtenant pas de leurs aînés la solution à leurs problèmes, ils s'unissent et recherchent ensemble les [203] moyens d'exprimer leurs difficultés et leurs ambitions. Mais l'ampleur prise par les mouvements de jeunes a été telle qu'ils ont fait l'objet d'une institutionnalisation progressive qui, tout en essayant de respecter leur dynamique propre, a néanmoins réglementé et structuré leur organisation. Cette officialisation leur a donné un caractère intégré à l'ensemble des structures sociales. Leur encadrement a tendance à se spécialiser, à se pérenniser. Les techniques éducatives requièrent désormais une formation. Si cette organisation augmente l'efficacité de certaines formules d'action culturelle, elle n'est pas sans freiner l'expression spontanée des besoins des participants. Par surcroît,

¹⁴⁰ En ce qui concerne l'origine sociale des élèves, voir : Ch. Peyre, « L'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire en France, les élèves d'origine ouvrière », in *Ecole et Société*, Paris, M. Rivière, 1959. Pour l'apprentissage, voir : Rousselet, *Etudes sur un échantillon de main-d'œuvre juvénile et quelques aspects des ambitions sociales des adolescents*.

Cf., l'enquête d'Alain Girard sur : *La Réussite sociale en France*, I.N.E.D., Paris, P.U.F., 1961.

chacun sait que les mouvements de jeunesse connaissent actuellement une crise, les animateurs font défaut ¹⁴¹.

C'est donc en période de crise des « médiateurs » que sont observées les manifestations collectives, objet de la présente étude.

Quelles caractéristiques sociologiques présentent les jeunes qui y sont impliqués ?

Ce sont des jeunes d'âge et d'origine socio-économique et socioculturelle homogène. Tout en demeurant dans une perspective sociologique il est, semble-t-il, important de souligner que les âges précisés par les enquêtes correspondent à un moment social caractéristique d'une période de croissance dont les limites se situent entre 15 et 19 ans ¹⁴².

Cette période correspond sensiblement à ce que l'on appelle communément « la jeunesse ». Celle-ci se définit comme une phase de perfectionnement et d'affirmation des caractères physiques et psychiques de l'individu. Le jeune devient nubile et son équipement psychique se rapproche de celui de l'adulte. Ces considérations ont leur importance lorsque l'on sait que l'accroissement de la taille des conscrits est de cinq centimètres par rapport à 1900, et [204] que la taille maximale des individus est atteinte plus tôt qu'elle ne l'a jamais été. Les chercheurs de l'Institut national d'hygiène estiment que les stimulations accrues de l'hypophyse, qui agissent sur la croissance, sont provoquées par le milieu urbain. ¹⁴³ Corrélativement à cette accélération, l'âge de la puberté est observé en moyenne un an plus tôt qu'à la fin du siècle dernier. La maturité physique des jeunes est donc acquise bien avant leur maturité sociale. Il n'y a plus grande différence entre le statut biologique d'un jeune et celui d'un adulte.

La différence essentielle tient au statut social. On comprendra que dans ces conditions le jeune tente de se prouver à lui-même d'abord,

¹⁴¹ Ce problème est posé à l'échelon national. Le plan d'équipement socioculturel prévoit la formation de plusieurs milliers d'animateurs.

¹⁴² Au 1er janvier 1960, cette catégorie d'âge représentait 1 394 milliers d'hommes et 1 342 de femmes. Elle en représentera respectivement 2 119 et 2 044 milliers au 1er janvier 1965.

¹⁴³ Trémolières, J. et Boulenger, J.-J., Contribution à l'étude des phénomènes de croissance et de stature en France de 1940 à 1948. Paris, N.H., 1950, T. IV, Vol. 1.

aux autres ensuite, qu'il est capable d'être un adulte ; il est normal qu'il s'engage en conséquence dans toute une série d'expériences.

L'ampleur de ces manifestations en quête de l'acquisition des attributs « adultes » va être fonction du nombre. Jamais les jeunes n'ont été aussi nombreux. Jamais la France n'a été aussi « jeune ». Les 14-20 ans représentent sensiblement 10 % de sa population. Cette dimension démographique va lui donner les caractéristiques d'une véritable classe d'âge, aussi bien par les problèmes qu'elle suscite sur le plan de la scolarisation, de l'apprentissage, de la mise au travail, du logement, des besoins en équipement sportifs et socioculturels, qu'en raison de son importance économique. On a estimé en effet que près d'un jeune (de 14 à 20 ans) sur deux, représente un pouvoir d'achat de 15 à 400 francs par mois, soit un total de plus de 2,5 milliards par an ¹⁴⁴. « Moi, déclare le directeur d'une société d'éditions commerciales ¹⁴⁵, je donne aux gosses ce qu'ils demandent... Il y en a dix millions en France, c'est une clientèle formidable... » « Ils disposent d'un pouvoir d'achat de [205] plus en plus grand. Les seules tirelires des moins de 15 ans contiennent 50 milliards d'anciens francs. Les dépenses effectuées par les jeunes de 14 à 19 ans eux-mêmes représentent près de 500 milliards d'anciens francs » ¹⁴⁶. En tant que consommateur, la jeunesse intéresse donc les adultes producteurs et vendeurs. Le marché qui leur est proposé représente une sorte de complicité entre les besoins réels et les intérêts des adultes. Les attitudes propres à ce nouvel univers commercial sont à de nombreux égards révélatrices des intérêts ambigus qu'il suscite dans la représentation sociale des parties en présence : adultes d'un côté, jeunes de l'autre.

Ces quelques brèves remarques suffisent pour illustrer l'importance de la jeunesse dans les dimensions sociales et économiques de la nation, et pour rappeler l'audience que cette catégorie de population tient en fait dans les structures démographiques.

¹⁴⁴ Cité par R. Lavielle dans : *La Montée des jeunes dans la communauté des générations*, ouvrage collectif, Lyon, Chronique sociale de France, 1961.

¹⁴⁵ Cité par *L'Express*, n° du 4 oct. 1962

¹⁴⁶ Extrait du *Bulletin no 1 du Centre d'Information de la Jeunesse*. « La publicité et les jeunes ». Cette interview de M. Chavanon, président-directeur général d'Havas, a été reprise par la revue *Entreprise* et par *Paris-Match*, 1962.

Audience accrue d'une dimension culturelle particulière : la jeunesse participe à une « culture de masse ». Nous ne retiendrons ici qu'un de ses aspects : l'influence des mass media. Plus que toute autre catégorie de la population, elle est sensible à l'univers collectif des informations et des distractions ; d'abord parce qu'elle est plus malléable que les adultes éduqués par le verbe et qui appartiennent à la culture du livre ; ensuite parce que les techniques d'information de masse se développent en même temps qu'elle ; enfin parce que son importance numérique est telle qu'elle constitue sur le plan économique, et à elle seule, un public, un auditoire, une clientèle. En raison de cette audience, les techniques d'information vont spécifier un langage pictural et sonore à son intention. Ce faisant, elles développent une civilisation partielle, en marge de la société globale, ce qui favorise un certain particularisme culturel ségrégationniste. Or ce langage destiné aux jeunes devient de plus en plus [206] international et on a pu observer des comportements sensiblement identiques chez les adolescents de divers continents : le même acteur, le même chanteur, la même rengaine, le même attribut vestimentaire, la même bande illustrée, le même spectacle, divertissent, presque en même temps, les jeunes d'Amérique, d'Europe et d'Afrique.¹⁴⁷ La représentation, par certaines techniques visuelles de masse (le film particulièrement), d'un style propre à la société adolescente, n'est pas étrangère au développement des associations spontanées des jeunes ainsi qu'à la spécification d'un type : le « blouson ».

L'univers affectif et matériel de James Dean a proposé aux yeux admiratifs du jeune public la « panoplie de l'adolescence »¹⁴⁸. Nous touchons là à un des aspects significatifs de cette civilisation partielle : ses héros sont des adolescents, ils expriment leurs problèmes, chantent leurs préoccupations, glorifient leurs faits divers. La littérature, comme les films et les chansons, exposent les aspirations contradictoires et les exigences de la jeunesse : appel et refus de la vie, goût du risque et de l'affirmation de soi, de l'épreuve et de l'exploit, de la vitesse et de l'exaltation jusqu'à la mort... Si ces thèmes ambivalents sont loin d'être

¹⁴⁷ Cohen-Seat et Fougeyrollas, *L'Action sur l'homme. Cinéma et Télévision*, Paris, Denoël, 1961.

¹⁴⁸ L'expression est d'E. Morin dans *Les Stars*, Paris, Ed. du Seuil, 1957.

originaux, ils sont exprimés dans un langage nouveau, qui prend une dimension nouvelle et atteint une résonance jamais égalée.

La caractéristique essentielle de cette culture de la jeunesse c'est l'anticonformisme. Mais cet anticonformisme classiquement reconnu à l'adolescence éternelle, n'est pas, n'est plus, une manière d'être individuelle ; c'est une manière actuelle d'exister avec ses semblables, car le jeune est d'abord considéré comme membre d'une catégorie sociale, avant d'être singularisé dans sa personnalité. L'importance des facteurs sociaux généraux qui président à l'apparition des structures groupales dépend en grande [207] partie de cette communauté d'intérêts qui rassemble les individus en des agrégats éphémères. Notons dès à présent que ces rassemblements se distinguent des groupes en ce sens qu'ils n'exigent pas de leurs participants un choix et un engagement personnels, soutenus par une fidélité et une fixation à certaines relations interpersonnelles réciproques.

Les jeunes sont donc auditeurs, spectateurs, publics, usagers, clients de divers produits sociaux. Ils s'intègrent dans une catégorie sociale dont le dénominateur commun est la « consommation ». De la catégorie ils vont passer à l'agrégat ; de l'agrégat aux groupements en composant des unités sociologiques dont les caractéristiques seront fournies par des similitudes éducatives, économiques, résidentielles, fonctionnelles, lesquelles se diversifient de plus en plus suivant les âges et les sexes. Par exemple le chanteur de twist à la radio ou à la télévision s'adresse à un vaste public, mais il va surtout intéresser les jeunes. Mais si ce même chanteur se produit dans une salle, les spectateurs vont se sélectionner, le public va devenir auditoire ; cet auditoire, en raison de la proximité physique créée par la salle, va devenir un agrégat dont la sensibilité commune va nourrir et entretenir une participation posturale, mimétique et contagieuse.

Outre cette influence de la « culture de masse » sur la genèse des rassemblements, l'enquête a souligné l'importance des facteurs écologiques, du voisinage entre autres. Sans se limiter aux seuls quartiers « pathogènes », la concentration urbaine apparaît comme un élément favorisant la constitution d'agrégats sociaux dont l'existence est préalable aux groupes. À ce propos, il convient de rappeler que l'importance de l'agglomération intervient sur l'organisation des rassemblements. Les structures urbaines modèlent la contexture des associations de jeunes. Le fait de participer à un même milieu de vie,

actuel ou passé (scolaire notamment, apprentissage, lieux de distractions) va favoriser la sélection des membres. Cette appartenance à une même catégorie de population, ses clivages suivant les intérêts, les âges et les sexes, vont jouer sur l'origine [208] des individus membres des groupements. Leur composition éclaire la sociabilité des jeunes d'un jour particulier : homogènes dans leur recrutement, homogènes dans les âges, homogènes, dans une certaine mesure, dans le sexe des participants, ces associations semblent répondre à des préoccupations partagées, à un besoin spécifique. Nous sommes confrontés à un univers d'où l'adulte est pratiquement exclu. Bien que les formes de ces réunions soient peu définies, que la dimension des groupements soit variable, les relations s'établissent surtout entre adolescents. Déçus ou dévalorisés dans les divers milieux sociaux où ils évoluent et grandissent, blessés parfois dans leurs relations avec des adultes, ils s'intègrent mal dans les divers groupes « normaux » institutionnalisés. L'enquête indique que l'origine sociale et familiale des sujets est souvent comparable. Nous sommes ainsi conduits à admettre que les manifestations collectives des jeunes possèdent une valeur « subculturelle », qu'elles expriment en quelque sorte une « culture de la jeunesse ».

L'univers des jeunes, c'est la jeunesse. L'agrégat, le rassemblement, le groupe, la bande en même temps qu'ils définissent une manière d'être, donnent aux jeunes la possibilité d'exister.

Quelques hypothèses d'interprétation

La délinquance en groupe considérée comme réaction à la société globale

Pour certains sociologues, la délinquance en groupe caractérise une conduite collective de revendications, propre à la jeunesse. Si les sociétés archaïques définissaient des stades d'intégration sociale progressive, sur divers plans, avec cérémonies d'intronisation rituelle, la société moderne n'a pas élaboré de statut propre à la jeunesse. Le [209] droit réglementaire, pénal ou civil, situe de manière très arbitraire des seuils d'âge : scolarisation obligatoire, apprentissage, mise au

travail, majorité pénale, majorité civile. On a écrit à ce sujet que le jeune occupait dans la société actuelle une position de « parasitisme toléré »¹⁴⁹. Bloch, Niederhoffer proposent, à partir d'une analyse sociologique, l'interprétation suivante : l'adolescent désireux d'acquérir un statut adulte, perçoit son rôle comme ambigu : plus enfant encore, pas encore adulte, il en éprouve du ressentiment envers la société. Comme il n'est pas autorisé à assumer les responsabilités dévolues aux « grandes personnes », il va chercher à en acquérir les attributs caractéristiques. Ainsi que le fait remarquer Mme Favez-Boutonnier, il n'y a pas *un*, mais *des* caractères adultes, *des* conduites adultes ; ce sont celles que les jeunes reconnaissent comme convenant aux individus « majeurs ». Ce sont donc elles qu'ils vont revendiquer. On peut les répartir en trois grands secteurs : celui de l'autonomie personnelle ; celui de la capacité professionnelle ; celui de l'expression de la fonction sexuelle. Ce sont dans les mécanismes symboliques et subculturels des regroupements de jeunes, et des bandes, que certains adolescents vont chercher les substituts de ces statuts adultes. C'est pourquoi Bloch et Niederhoffer étudient les bandes délinquantes en fonction d'une théorie de la puissance. « Les efforts faits par le gang pour obtenir respect et puissance en dominant et en manœuvrant les individus et les événements sont une manifestation collective de l'idéal de chacun de ses membres : prouver qu'il est homme ». Ils associent cette manifestation collective de force, à la recherche d'une expression de « protestation masculine ».

A.K. Cohen¹⁵⁰ suggère d'interpréter ces manifestations de jeunes issus de la classe ouvrière à partir d'une conduite collective d'ajustement aux valeurs de la bourgeoisie [210] (*middle-class*) dont les normes éthiques s'imposent à la société globale. Les statuts bourgeois se présentent comme des objectifs à atteindre. Ce sont eux qui motivent les aspirations¹⁵¹. La délinquance en groupe serait donc une agression contre les modèles bourgeois. Elle exprimerait une réaction d'hostilité et de non-conformisme, qui s'affirmerait sur un mode de « masculinité revendicatrice ». Cette forme d'expression

¹⁴⁹ REUTER, E.B., dans un article de l'*American Journal of Sociology*, Vol. 43, (nov. 1937) intitulé « The Sociology of Adolescence ».

¹⁵⁰ In *Delinquent Boys. The Culture of the Gang*, Glencoe, The Free Press, 1955.

¹⁵¹ On connaît le mot de J-P. Sartre : « adolescence est un phénomène bourgeois. »

symbolique s'opposerait à l'importance prise par la représentation de l'image maternelle dans la société bourgeoise américaine. Pour Cohen, la mère est l'agent essentiel de la socialisation conformiste. La délinquance collective des jeunes des milieux ouvriers serait un « mauvais » comportement au regard de « la culture féminine » et des mérites qui lui sont reconnus, une affirmation élémentaire des « valeurs masculines ». Bien que l'opposition entre les milieux ne présente pas, dans la société française, les mêmes caractères que dans la société américaine, il a paru utile de rappeler cette interprétation. Nous avons en effet observé que le phénomène de la délinquance juvénile en groupe pouvait être une réponse collective aux situations conflictuelles éprouvées par une catégorie sociale et que les délinquants en groupe sont plus fréquemment que les délinquants solitaires issus de milieux ouvriers. Mais nous avons noté également que la surveillance du fils par la mère était insuffisante, que l'établissement des liens filiaux et parentaux était perturbé, que la cohésion du lien familial laissait à désirer, que l'absence d'une référence virile authentique avait nui à l'édification d'une personnalité harmonieuse. La famille n'ayant pas été un milieu social et culturel pour certains adolescents, ceux-ci n'ont pu établir d'identification positive avec leurs parents et les adultes initiateurs. Ils vont s'identifier à d'autres adolescents reconnus comme semblables et édifier un « micromilieu », un « milieu-choisi » pour reprendre l'expression de de Greeff. Dans de nombreux cas, l'enquête a montré que les bandes semblaient surtout composées de sujets [211] dont l'identification réductrice satisfaisait « les insuffisants du point de vue affectif » ou « ceux qui n'ont pas eu l'occasion de se fixer dans les premières années de leur vie » sur des modèles adultes valables (Lagache).

Si nous avons reconnu une dimension sociologique aux groupes délictueux, nous devons également souligner qu'ils sont composés de jeunes présentant un ensemble de caractères psychologiques communs, que nous avons regroupés en types. Les carences affectives et les troubles de l'identification donnent une motivation revendicative au comportement des jeunes dont l'éducation a manqué de fermeté et de surveillance. Nous avons également reconnu que les délinquants en bande sont plus que les autres des extravertis, qu'ils ont tendance à projeter au dehors leurs conflits. Dans cette perspective, nous sommes en droit de nous demander quelles significations les conduites

collectives répréhensibles prennent pour leurs participants. Certes, cette expression délictuelle est ambivalente, mais elle apparaît, à plus d'un égard, comme traduisant une quête dans des normes dualistes qui, durant cette période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, sont proposées aux individus. Il est possible de voir que les rassemblements répréhensibles mettent en cause davantage les cadres sociaux et les processus normatifs que les fins proposées comme objectif de maturation sociale aux jeunes et que ceux-ci tentent d'atteindre par des moyens marginaux.

Schématiquement il est possible de répartir les conduites délictuelles en deux catégories : celles qui sont dirigées directement contre les personnes ; celles qui, plus fréquemment, sont dirigées contre les biens et les symboles définissant les normes éthiques et esthétiques du monde adulte.

C'est par rapport à la nature de l'activité délictuelle des rassemblements de jeunes que nous avons établi une analyse typologique des structures groupales.

Plusieurs études anglo-saxonnes se sont déjà intéressées au problème et ont proposé des classifications en se référant à des critères différents :

[212]

- *c'est en premier lieu l'âge* : par exemple, R. Summers in *Juvenile Gang Activity in Los Angeles County* ¹⁵² décrit les gangs du Sud de Los Angeles dont les membres sont soumis à l'influence du « Vario Nuevo » dès leur première enfance et qui changent de catégorie au fur et à mesure qu'ils grandissent ; il y a les « Tinys » (13 à 15 ans), les « Sharks » (14 à 18 ans), les « Cherries » (15 à 20 ans) et les « Vétérans » ; ces sous-groupes correspondent à une section du Vario Nuevo qui fédère en quelque sorte les regroupements des jeunes en bandes ;

¹⁵² Publié par la *California Youth Authority Quarterly*, Sacramento, vol. 2, été 1958.

- *ce sont aussi les âges et les lieux de rassemblement combinés* : Ford ¹⁵³ a remarqué que les plus jeunes se regroupent aux carrefours ; les adolescents fréquentent les lieux d'attractions, les salles de jeux ; les plus âgés se donnent rendez-vous dans les bars et les cafés.
- *ce sont ensuite les formes d'organisation des regroupements* : P. Scott ¹⁵⁴ distingue les « gangs » proprement dits, qui commettent des délits graves, sérieux et minimes dans les proportions respectives suivantes : 52,9%, 29,4%, 17,6% ; les « groupes éphémères » occasionnels, pour lesquels la proportion est : 22,2%, 33,3%, 44,4% ; les « groupes affinitaires » (de camaraderie), pour lesquels la proportion est : 21,7%, 39,1%, 39,1%, et les « groupes non structurés » pour lesquels elle est : 41,8%, 20,9% et 37,1% ;
- *ce sont enfin les occasions de délinquance présentées par l'environnement* : pour R.A. Cloward et L.E. Ohlin ¹⁵⁵, si les jeunes vivent dans un quartier de taudis où il existe des occasions d'apprendre et de pratiquer les techniques criminelles, par exemple sous la direction de voleurs plus âgés, leurs groupes auront pour activité centrale le vol ; s'ils vivent dans un milieu pathogène et pauvre en ressources industrielles ou économiques, leurs principales [213] activités seront les agressions, la lutte pour l'hégémonie ; les groupes s'adonnent à la boisson ou à la drogue, s'ils n'ont pas intérêt à voler ou à agresser. Dans cette perspective, la forme de délinquance de la bande dépend des occasions offertes par le milieu.

Nous avons noté que les groupes les moins nombreux (moins de 10%) *mais les plus criminogènes* sont ceux dont l'organisation est soutenue par une hiérarchie très forte, ce qui suppose une différenciation dans le statut et les rôles, précisés et assumés par les membres. L'organisation du groupe permet à chacun de connaître la

¹⁵³ *The Delinquent Child and the Community*, London, Constable, 1957.

¹⁵⁴ « Gangs and delinquent groups in London » in *British Journal of Delinquency*, 1, 1956.

¹⁵⁵ In : *Delinquency and Opportunity. A Theory of Delinquent Gangs*, Londres, 1961.

place qu'il tient, le personnage qu'il joue ; l'activité du groupe précise la position des participants et définit leur fonction sociale ; la signification symbolique des infractions s'inspire des conduites propres aux milieux criminels ; l'indépendance vis-à-vis de la société adulte est établie ; l'opposition s'affirme : les vols sont importants, les agressions et les violences ont un caractère nettement délictuel ; les facteurs circonstanciels jouent plus rarement ; la bande exprime ouvertement son mépris des valeurs établies.

Les délits contre les personnes sont surtout commis par des adolescents de 17 ans et plus. Il semble légitime de penser que l'échec des expériences juvéniles de socialisation par la classe et la vie professionnelle ainsi que les échecs sentimentaux sont ressentis avec une telle acuité par certains, qu'ils agressent les représentants de la société établie (pour mémoire rappelons les agressions contre les représentants de l'ordre, les lacérations de vêtements, les coups sur les jeunes couples...). Cohen et Short ¹⁵⁶, dans un article consacré à l'interprétation des subcultures délinquantes, relèvent que les jeunes qui composent les groupes de voleurs semi-professionnels (*the semi-professional thieves*) sont âgés de 16 à 17 ans ¹⁵⁷. Cette constance dans les [214] âges, alors qu'il s'agit de milieux différents, dans des sociétés étrangères, donne à la dix-septième année une signification non seulement sociologique mais également psychologique. Elle apparaît comme illustrant le moment de la rupture avec la culture globale.

Pour les plus jeunes, rassemblés dans *des groupements semi-organisés*, les attitudes sont plus hésitantes. Leurs manifestations agressives sont plus volontiers destructrices, ou ont un caractère de jouissance. Ils veulent user des prérogatives adultes. Bien que variables suivant les occasions, les infractions ne mettent pas en cause les objectifs définis par la société. Ce sont les moyens d'y parvenir qui sont transgressés. Une satisfaction plus immédiate est revendiquée. Dans cette société adolescente, l'emphase et le paroxysme donnent vite un ton exacerbé aux expressions collectives. La démesure confond

¹⁵⁶ In : « Research in delinquent subcultures », publié dans *J. Soc. Issues*, 1959.

¹⁵⁷ Ce renseignement est à rapprocher de l'étude du New York City Youth Board, in : « Teen-Age gangs » (New York, 1957, p. 9), qui mentionne que la majorité des membres des bandes de rue ont entre 15 et 17 ans.

volontiers force avec virilité, agression avec autorité, érotisme avec amour, jouissance avec affirmation de soi.

Dans ces diverses structures groupales, la morale est communautaire. Les appréciations des autres prennent le pas sur l'autodétermination de la conduite et la complicité devient une preuve ; c'est un gage mais également un mérite. L'adhésion au groupe implique une vision égalitaire de la participation et de la responsabilité ; la fidélité passe avant la loyauté ; la morale individuelle fait place à une « morale de l'appartenance » ¹⁵⁸.

Les rassemblements fortuits ou occasionnels, plus lâches dans leurs structures, sont moins criminogènes. Les manifestations prennent surtout un caractère de turbulence et de chapardage. Les destructions sont moins concertées, mais les actes de violence qui sont dirigés plus contre les institutions que contre les personnes, traduisent également un manque de respect pour l'autorité établie. Les dommages sont surtout causés aux biens collectifs : terrains publics, signaux routiers, lampadaires, squares, chantiers. Les jets de pierre dans les vitres, les quolibets [215] et injures sont fréquemment observés. Les délits intentionnels sont rares. Nombreux sont les jeunes qui n'auraient jamais, étant seuls, commis de tels méfaits ; l'entraînement du groupe est déterminant ; c'est donc l'influence du facteur groupal sur les conduites marginales qu'il convient d'apprécier.

Les structures groupales et la délinquance

Rappelons que, dans la genèse des rassemblements de jeunes, il est possible de distinguer :

- soit une évolution dans la composition d'un regroupement initial issu par exemple d'un agrégat résidentiel qui va définir une orientation, proposer une activité à ses participants (qui

¹⁵⁸ Cf. J. JOUSSELIN dans son article publié dans le n° spécial des *Cahiers Pédagogiques* : « Crise de la jeunesse », n° 3 du 1er déc. 1957.

s'assemble pour faire quoi ?) ; c'est l'organisation du groupe qui est alors en cause ;

- soit une réunion de plusieurs jeunes autour d'un ou de plusieurs individus (qui s'assemble avec qui ?) ; c'est la composition du groupe qui est alors déterminante.

a) Réduction progressive d'une assemblée

L'évolution d'une assemblée de jeunes est fonction des intérêts qui sous-tendent leur participation. Nous avons vu que cette réunion avait pour mission première « d'occuper le temps », de lutter contre l'ennui, de permettre à des jeunes de discuter entre eux de leurs problèmes, d'éprouver un sentiment de compréhension et de sympathie pour d'autres qui leur ressemblent. Ces réunions entretiennent chez certains un sentiment de camaraderie, voire d'amitié. Des sous-groupes électifs peuvent se former et constituer des cellules ferventes. Ces divisions s'opèrent le plus souvent compte tenu des âges, des sexes et des milieux sociaux d'origine. De tels sous-groupes jouent un rôle important dans la socialisation de leurs membres ; ils ne sont pas initialement pathogènes.

Destinées à occuper un temps disponible, ces activités de remplissage donnent parfois naissance à un rituel de [216] reconnaissance qui développe une solidarité entre les membres. Mais les vrais rites d'initiation sont rares. Le langage revêt parfois un certain ésotérisme qui alimente la contagion affective entre participants. On sait que le langage favorise la contamination du réel par l'imaginaire. Le quolibet, les injures sont les formes premières de l'agression ; les grivoiseries et les plaisanteries d'un genre douteux précèdent les actes répréhensibles. Bien souvent la turbulence s'observe avant la violence, le vandalisme avant l'agression délibérée. C'est tout au long du processus de structuration sociocentrique que le rassemblement s'appauvrit des membres qui ne partagent pas le désir de satisfaire au rituel, d'adopter un style expressif, d'arborer des attributs vestimentaires symboliques, ou de participer à des manifestations publiques : autant de signes qui traduisent le resserrement des liens

interpersonnels dans une perspective ségrégationniste partagée par certains et refusée par d'autres.

Simple fréquentation sans implication personnelle active, le rassemblement, en devenant fonctionnel, crée une identification qui est de plus en plus réductrice. L'opposition à l'admission de nouveaux membres va de pair avec l'exclusion de certains autres. Le groupe « réduit » est alors mûr pour une hiérarchie compétitive qui s'exerce parfois dans le sens d'une rivalité en vue d'une suprématie personnelle, spécifique, fonctionnelle ou territoriale.

Sa réussite fonctionnelle est un facteur de pérennité. Une des justifications de cette réduction, de cette élimination des acolytes, est l'engagement dans un processus de rivalité soit avec d'autres unités groupales de jeunes qui par certains caractères sociaux ou culturels sont différents (par exemple, agression de lycéens par des apprentis), soit avec les adultes. Ces rivalités vont développer une « subculture » dans le groupe qui aura alors acquis les caractères d'une unité pseudo-sociale.

Il convient de rappeler qu'au cours de ce phénomène de réduction, de ségrégation, un banal incident critique peut déclencher une conduite de cristallisation collective et favoriser le rôle à la fois catalyseur et révélateur du groupe, [217] qui lui devra son unité. L'importance de ces incidents critiques ne saurait être minimisée ; combien de jeunes arrêtés pour un acte d'agression ne révèlent-ils pas, au cours des interrogatoires, qu'ils ont frappé leur victime parce que celle-ci « les avait regardés de travers », « manifestait son dédain », « avait un sourire supérieur », « avait un air condescendant », ou au contraire « avait peur d'eux ». La rencontre entre le groupe et la victime s'établit ainsi sur le plan élémentaire d'un banal rapport de force qui « révèle des comportements latents ».

C'est manifestement l'échange avec autrui qui est perturbé. L'agressivité est souvent l'expression d'un sentiment d'infériorité. L'acte supplée à la parole, le coup de poing rend inutile tout dialogue. En recourant à la force, les agresseurs, grâce au nombre, rivalisent avec les adultes sur un pied d'égalité et, ce faisant, ils expriment leur insatisfaction. Dans la mesure où l'on considère que l'organisation sociale suscite des frustrations et des conflits de culture entre générations, il faut admettre que ce type de réponse « insatisfaction-

agression » continuera à être observé dans les conduites collectives des jeunes car elle est un comportement réactionnel élémentaire ¹⁵⁹.

b) Sous-groupes sélectifs

Un groupe pseudo-social peut s'organiser en marge d'un rassemblement plus vaste et constituer un noyau très spécialisé composé de personnalités conflictuelles (leader névrosé, caïd chevronné). Autour de ces atomes sociaux « pseudo-névrotiques » peuvent se développer de véritables bouillons de culture qui vont faciliter la « réactivation » des conflits individuels. La sélection des sujets rassemblés dans ces sous-groupes pathogènes s'effectue : soit en fonction d'une typologie semblable, soit en fonction d'une typologie complémentaire.

[218]

Dans la première hypothèse, on se trouve généralement en présence de frustes amorphes ¹⁶⁰, de passifs suggestibles, d'émotifs, d'impulsifs entraînés par des sujets également frustes mais hypomaniaques et dynamiques. Dans la seconde, il s'agit dans la plupart des cas de névropathes qui rassemblent autour d'eux des témoins de leur exhibitionnisme. Le sous-groupe est composé d'un nombre restreint d'acteurs autour duquel gravitent des spectateurs plus que des comparses. Le conflit individuel s'étend aux dimensions d'un conflit assumé par des adeptes, bien que parfois l'infraction soit vécue comme un délit solitaire. La pauvreté des liens affectifs qui se tissent entre les membres de tels sous-groupes pathogènes (identification réductrice) est suppléée par des identifications compensatrices, élaborées à partir

¹⁵⁹ Cf., les interprétations de D. LAGACHE pour qui la psychologie de la délinquance peut s'analyser en deux temps : à la suite d'une frustration le sujet se retire d'un secteur de la réalité sociale représentée par les parents et leurs valeurs, puis il passe à l'assaut de la réalité en cherchant à se réaliser selon des identifications perturbées. C'est sous le signe de l'agressivité que la personnalité délinquante se structure.

¹⁶⁰ Cf. *La Notion de frusticité chez l'adolescent délinquant*, Extraits des travaux de la IIe Session des psychologues praticiens de la délinquance juvénile, édité par le Centre de formation et d'études de l'éducation surveillée, Vaucresson, 1959.

d'une expression violente d'un droit de vivre, du développement d'une subculture marginale ¹⁶¹

Tout à la fois moyen de défense et réaction à des expériences traumatisantes de vie, la bande se présente comme un support : celui qui y participe n'est plus seul contre le monde ; il appartient à un groupe qui s'exprime face à d'autres groupes. Par un processus de séduction magique, la « représentation » que les jeunes se donnent les uns aux autres renforce leurs impulsions. L'entraînement au passage à l'acte est suscité par le leader qui fait le premier pas, ou qui le favorise. Ce franchissement par un autre des frontières des conduites admises atténue les inhibitions, apporte une sorte d'absolution inconsciente. Ce « moi communionnel » développé par la participation solidaire aux activités du groupe trouve dans l'imitation et grâce à la structuration de ce milieu ségréatif, le moyen de satisfaire aux attentes de rôles des adolescents. L'investissement affectif, effectué sur la personne du ou des leaders [219] amenuise et rend négligeable les sentiments de faute, d'anxiété et de frustration. Un super-ego collectif supprime la conscience individuelle.

De tels sous-groupes pathogènes développent des mécanismes particuliers qui protègent leurs membres contre une désaffection éventuelle, lorsqu'ils vivent séparément. La « subculture » nourrit une attitude qui repousse tout ce qui est étranger. Les individus extérieurs, émules ou adultes, sont dépersonnalisés et réduits à n'être que des symboles. Le code social, éthique ou esthétique n'est pas perçu comme normatif, mais seulement comme la représentation des systèmes de valeurs propres aux *out-groups*.

Essai d'interprétation des conduites collectives des jeunes

Si les jeunes hésitent dans le choix de leur statut, ils le font dans la mesure même où celui-ci ne leur est pas précisé : ils ont tendance à régler leur conduite sur celle d'autrui à défaut de pouvoir la régler sur

¹⁶¹ Cf. Redl, F., « The psychology of gang formation and the treatment of juvenile delinquents », in *Psychoanalytic Study of the Child*, Vol. I, New York, International Univ. Press, 1945.

des principes certains et indiscutés. Plus les normes sociales sont floues, plus le régulateur de la conduite a de chances d'être fourni par la conduite réelle ou supposée d'un autrui « prestigieux » pris comme modèle ; plus les contradictions entre les milieux de vie sont flagrantes, plus l'individu a tendance à rechercher dans des structures groupales marginales, tout à la fois un terrain d'action et un milieu de référence.

L'individu doit assumer normalement au cours de sa jeunesse, c'est-à-dire en période d'instabilité biopsychique, deux grandes fonctions : une fonction d'adaptation et une fonction de dépassement. Le rôle des milieux de vie est donc de favoriser l'intégration des jeunes dans la société par des apprentissages appropriés. Le rôle des initiateurs est de développer les capacités individuelles et sociales en tenant compte du fait que toute introduction dans une nouvelle cellule doit non seulement répondre à l'attente de l'individu mais également aux demandes des membres [220] du groupe. L'apprentissage s'effectue à travers l'acquisition des conduites de rôles qui sont surtout appréhendées dans leur perspective sociale. C'est ainsi que les jeunes apprentis et salariés ¹⁶² dont l'origine socio-professionnelle est comparable à celle des jeunes qui composent les bandes délinquantes, se représentent leur réussite d'abord comme une réussite professionnelle et matérielle qui précède la « réussite sentimentale » et « la réalisation de soi ». Cette hiérarchie des choix confirme, si besoin était, l'importance du statut social chez les adolescents. « La volonté de se réaliser ne dépasse guère les limites du rôle social qu'ils s'assignent... Leurs motivations en tant que personne ne sont pas exprimées » observe B. Zazzo dans son enquête. Mais cette aspiration se heurte à de sérieux obstacles : 2 adolescents salariés sur 3 doutent de leur réussite ¹⁶³ ; 1 sur 2 a conscience qu'il ne pourra bénéficier d'aucune promotion ultérieure ¹⁶⁴. Dans ces perspectives décevantes, on comprend mieux que les garçons ne perçoivent leur avenir qu'en fonction de leur

¹⁶² Cf. B. Zazzo, « La représentation de la réussite chez les adolescents », in *Enfance*, n° 3, mai-juin 1962.

¹⁶³ Maupeou-Leplatre, « Le jeune ouvrier dans l'entreprise : une situation de minorité », in *Sociologie du Travail*, 2, 1960.

¹⁶⁴ J. Rousselet, *Études sur un échantillon de main-d'œuvre juvénile* (Doc. ronéo), édité par le Centre de recherches sur les conditions d'emploi du travail des jeunes. Et « Ambitions sociales des adolescents », in *Enfance*, n° 3, mai-juin 1962.

affirmation de soi et de leur « débrouillardise ». La réussite sociale se présente à leurs yeux comme le résultat d'une compétition. Réussir ! même s'il faut rompre avec certaines conventions considérées comme désuètes, même s'il faut imposer un statut non reconnu, et pour cela trouver dans le réconfort et la chaleur humaine de la bande le sentiment exaltant de la volonté partagée, de l'endurance devant l'adversité, de la fidélité au clan qui, par sa structure hiérarchisée, par son autorité acceptée sait développer une « morale de l'appartenance » plus rassurante qu'une éthique individuelle. La bande, c'est la puissance, la force, c'est-à-dire le moyen de réussir ; en d'autres termes, nous l'avons vu, de se réaliser.

[221]

Le groupe, c'est le moyen de se situer par rapport à autrui. L'importance des relations interpersonnelles apparaît comme essentielle à la compréhension de la maturation sociale des jeunes. Ce sont elles qui, en dernière analyse, illustrent la manière dont les individus réagissent à l'élargissement progressif de leurs horizons sociaux, de la cellule familiale aux collectivités plus larges.

Dans la mesure où les rapports qu'ils entretiennent avec les adultes, images d'autorité, sont dysharmoniques, il semble que les jeunes vont développer entre eux une attitude de dérision à l'égard des règles admises. Cette attitude engendre des conduites de défi qui ne prennent leur signification que dans l'ambivalence caractéristique des situations dialectiques. Le défi s'adresse tout à la fois aux adultes et à eux-mêmes. C'est une provocation à un combat singulier qui masque le manque de confiance en soi, les insatisfactions personnelles, les blessures d'amour-propre, la crainte d'un échec. Mais cette période de « mutinerie » peut être transitoire. On observe généralement une diminution des attitudes revendicatrices dans la mesure où les jeunes sont admis dans certains milieux de vie. En fonction de leur insertion sociale, de leur intégration à l'école, à l'usine, dans le quartier, ils quittent, non seulement la bande, mais aussi leur comportement révolté.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, mais des plus typiques, citons le cas de Jean, adolescent de 17 ans, intelligent, doué pour le dessin, employé comme graisseur dans une usine.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, mais des plus typiques, citons le cas de Jean, adolescent de 17 ans, intelligent, doué pour le dessin, employé comme graisseur dans une usine.

Sale, les habits mal entretenus, il était le meneur d'une bande de jeunes vandales. Il avait fait l'objet de plusieurs arrestations. Mis en liberté surveillée, il est placé dans une agence de publicité, comme dessinateur de lettres. Il doit porter une blouse blanche. Huit jours plus tard, il a les cheveux coupés, un costume brossé et repassé. Il s'éloigne de la bande au fur et à mesure que son talent le fait apprécier de ses employeurs. Il a fait « son trou », pour reprendre son expression. Valorisé par son emploi, son statut professionnel lui donne l'assise sociale qui lui manquait pour conquérir son autonomie.

Pour beaucoup de jeunes, la participation aux groupes est limitée dans le temps. En vieillissant, les possibilités [222] d'appartenance à des milieux de vie normaux augmentent et avec de nouvelles fréquentations, les réseaux de participation sociale deviennent moins marginaux. Nombreux sont les membres des bandes qui « achètent » une conduite lors de leurs fiançailles. Dans toutes ces occasions, le style des relations devient plus coopératif, plus individuel. La pseudo-démocratie de la bande fait place à la découverte de l'échange, de la réciprocité, bref, de l'oblativité.

Des interviews tenues avec des « anciens » des bandes ayant fréquenté des clubs de prévention, il ressort que les actes agressifs qu'ils ont commis quelques années auparavant n'ont laissé que le souvenir vague d'une « démonstration de force inutile et inopérante ». Ces mutineries transitoires, bien que graves — semblent être sans lendemain. J.B. Mays ¹⁶⁵ à Liverpool a fait la même observation chez d'anciens membres de groupes délinquants. Ces conduites revendicatives transitoires semblent illustrer la difficulté d'un passage, d'une phase d'intégration sociale à une autre, passage d'autant plus délicat qu'il se situe en pleine période de transformations biologiques et psychiques. Si les situations de frustration tant individuelles que sociales, prédominent chez les membres les plus agressifs des groupes

¹⁶⁵ *Growing up in the City. A Study of Juvenile Delinquency in an Urban Area*, Liverpool, University Press, 1956.

marginiaux, le clivage de la population en catégories d'âges et le développement d'une culture de masse donnent au phénomène universel des regroupements de jeunes, une dimension jamais connue jusqu'alors. Si la jeunesse est éternelle, la jeunesse d'aujourd'hui exprime sa « crise » de puberté sociale ¹⁶⁶ avec une ampleur et une démesure qui lui confèrent la valeur d'un phénomène sociologique.

Le groupe « substitut familial », « milieu choisi » opposé au « milieu inéluctable » est initialement une *unité rationnelle* dans laquelle l'individu développe un système de rapports avec ses semblables. Dans le groupe de jeunes délinquants, les membres sont plus souvent homologues que [223] complémentaires. Dans ces conditions il n'y a pas dialogue mais soliloque à plusieurs voix. Il n'y a pas relation mais imitation. Les jeunes s'attardent dans une conduite sclérosée. Ils allongent leur « adolescence » dans la mesure même où ils n'établissent pas d'authentiques relations avec des initiateurs adultes. Mais, corrélativement, cette conduite réductrice s'observe dans une civilisation qui ne concède à la jeunesse qu'après compétition, les tâches de la maturité. La délinquance en bande est une réaction caractéristique des conditions qui lui sont faites.

Face à l'insécurité du monde adulte, le groupe, la bande, proposent aux jeunes un climat et un milieu sécurisants. Certes dans le groupe, les conflits individuels ne sont pas résolus mais plutôt déplacés de l'individu sur ses semblables, et il s'en trouve soulagé. La structure groupale, étudiée et définie objectivement, possède une signification subjective qu'il ne faut pas oublier.

¹⁶⁶ L'expression est de M. DEBESSE.

Comparaison avec la délinquance des adultes et problèmes de prévention

Comparaison avec la délinquance des adultes

Variable suivant les contextes culturels, sociaux, économiques, la « délinquance à plusieurs » est sans comparaison avec le « gang » d'adultes. Elle est très différente de la bande criminelle organisée telle que la presse l'a présentée trop souvent.

Le groupe de jeunes délinquants n'est structuré que dans le tiers des cas. Les rassemblements sont le plus souvent de type démocratique et la participation des jeunes y est anarchique ; ils prennent part de façon irrégulière aux activités. Lorsque le groupe commet des infractions, les [224] modalités du délit sont très différentes des techniques criminelles classiques. Si les infractions sont « prévues » dans près de 50% des cas, elles sont rarement « préméditées ». La répartition des interventions et la spécialisation dans la délinquance n'intervient qu'au terme d'une évolution assez longue. C'est plus souvent l'occasion qui provoque le délit. Le butin n'est qu'occasionnellement destiné à un profit individuel. L'armement est très rarement utilisé lors des agissements agressifs. Il possède essentiellement une valeur symbolique, sans rapport avec son efficacité criminelle. Les manifestations collectives traduisent plus des attitudes réactionnelles, subculturelles, que de véritables conduites délinquantes. L'hédonisme collectif et la turbulence sont à la base de ces activités. Elles ont surtout un caractère transitoire.

Cette forme de délinquance est étroitement subordonnée à des conflits psychosociaux, qui n'expriment parfois, chez certains, sous des aspects névrotiques. Si les rassemblements turbulents de jeunes peuvent difficilement se comparer aux réunions des délinquants adultes, ils peuvent revêtir néanmoins un caractère dangereux qu'il ne faut pas négliger. Quatre facteurs principaux l'expliquent :

- a) *Le nombre* qui confère une impression de puissance.

- b) *La facilité du passage à l'acte*, dû à l'entraînement collectif et mutuel, favorisé par le sentiment d'anonymat ; la responsabilité individuelle des membres est amenuisée, car diffuse.
- c) *La mobilité des bandes* : les participants disposent, dans une proportion importante, de moyens de transport ; cette mobilité élargit les aires d'action et par la rapidité du déplacement accroît les possibilités de dispersion. Ces données peuvent expliquer en grande partie que la gravité des délits est moindre chez les délinquants isolés, qu'ils soient primaires ou récidivistes ¹⁶⁷. Par ailleurs, les délinquants en groupe sont, plus souvent que les délinquants solitaires, des récidivistes.

[225]

- d) *La participation des majeurs aux activités délictuelles des jeunes* : elle fait craindre dans certains cas une évolution vers leur utilisation par des délinquants adultes. ¹⁶⁸

Ce dernier aspect mérite un commentaire. Nous savons que les infractions commises par les groupes comportant les sujets les plus âgés le sont plus fréquemment de nuit (entre 18 et 2 heures) et plus souvent en état d'ébriété, ce qui constitue des facteurs aggravants. En outre, la présence d'adultes dans les réunions de jeunes asociaux est en liaison étroite avec la structuration du rassemblement et nous avons montré que celle-ci est un indice d'engagement progressif dans la délinquance. Ce sont les bandes structurées qui commettent les délits les plus graves et qui sont les plus agressives. Ce sont les bandes qui comprennent des adultes qui sont les plus hiérarchisées ; or le leadership étant souvent fonction d'un passé de délinquance, tous ces facteurs se cumulent pour donner naissance à une organisation favorisant l'engagement criminel des participants.

C'est dans la mesure où les groupes de jeunes perdurent, vieillissent, c'est dans la mesure où ils se dégradent en bandes que s'accroissent les activités marginales, délictuelles. Même si, comme nous l'avons

¹⁶⁷ C'est ce qu'avait également observé P. Scott à Londres dans l'article précité.

¹⁶⁸ Cf. Les commentaires du ministre de l'Intérieur sur le développement des activités criminelles et le fait que le « Milieu » ait rajeuni ses cadres (Exposé de déc. 1962).

montré, les bandes constituent moins de 10 % des « sociétés délinquantes » de jeunes, cette observation commande une intervention préventive, policière, éducative, sociale.

Le problème du traitement spécifique (ou de la prévention)

Les limites de notre enquête ne permettent pas d'aboutir à une véritable étude des méthodes à mettre en œuvre à la fois pour prévenir la délinquance en groupes et pour dissocier les bandes délinquantes et resocialiser leurs membres. Une, voire plusieurs recherches spéciales seraient [226] nécessaires. Toutefois il semble possible de tirer quelques orientations quant aux axes vers lesquels des solutions peuvent être recherchées.

Premier axe : l'action de la police

Il a été constaté que plus un groupe marginal vieillissait, plus il avait tendance à ne conserver que des éléments perturbés et que ses activités s'orientaient vers une délinquance de plus en plus accusée.

Il a été observé par ailleurs (*cf.* les expériences de la Préfecture de police, des brigades des mineurs, les expériences d'été de surveillance des plages), que les interventions policières, en dissociant les regroupements de jeunes, mettaient fin à la plupart de leurs manifestations délictuelles. Certes, il s'agit d'une constatation élémentaire. En modifiant la composition d'un groupe, en agissant sur sa structuration par intimidation ou par arrestation de certains membres, on intervient sur sa fonctionnalité. C'est un phénomène bien connu en psychologie sociale. Les problèmes fondamentaux des jeunes ne sont pas résolus pour autant, mais le coup d'arrêt donné aux processus d'engagement dans la délinquance stoppe un certain nombre d'évolutions pathologiques. La fonction policière classique de surveillance, d'intervention, de détection, est par trop perdue de vue. L'utilisation d'un nombre toujours plus grand de policiers et de

gendarmes pour régler les problèmes de la circulation, et le manque d'effectif, ne permettent plus à la police de jouer ce rôle social élémentaire de vigilance et d'intimidation. Les expériences de ces dernières années ont rappelé la place importante que jouent, dans une politique expérimentale de prévention, les opérations de contrôle et de dépistage. Une certaine spécialisation policière appuyée sur une information générale et sur une formation particulière des cadres appliquées au monde de l'adolescence a fait ses preuves. En France, l'expérience en cours conduite avec la collaboration des divers services de police et de gendarmerie est des plus encourageantes ; il n'est pour s'en convaincre qu'à rendre compte du bilan de la dernière expérience d'été de surveillance de 18 villes balnéaires.

[227]

Alors que la population estivale a augmenté, le taux de délinquance n'a pas été aggravé mais au contraire a diminué.

Le taux de délinquance a régressé aussi bien en volume qu'en gravité.

Ces résultats ont été obtenus par un accroissement des effectifs policiers, ce qui a favorisé un meilleur contrôle et permis une détection plus facile. Cette présence constante dans la rue et dans les lieux publics donne aux jeunes le sentiment qu'ils sont observés et que leur conduite est surveillée. À côté d'une fonction policière illustrée par des rondes (de jour et de nuit), des contrôles d'identité, des examens de situations individuelles, il a été établi un fichier pour les jeunes qui ont motivé une intervention. Cette inscription fait perdre l'impression d'anonymat qui favorise, nous l'avons souligné, les comportements répréhensibles en groupe.¹⁶⁹ En outre, certaines brigades ont animé avec succès des activités sportives, en particulier des maîtres nageurs-sauveteurs des compagnies républicaines de sécurité (C.R.S.) se sont proposés comme moniteurs de natation. Des policiers ont contribué à l'équipement d'ateliers éducatifs ou à la construction de terrains de jeux. Un

¹⁶⁹ Ce fichier n'est qu'un instrument de prévention. Il disparaît à la majorité du mineur et ses renseignements ne peuvent être utilisés dans le cadre d'une enquête.

commissaire de Police a même effectué un « Gallup » auprès des jeunes fréquentant la place municipale ¹⁷⁰.

Aux activités « passives » de prévention par l'intimidation tendent à se substituer de plus en plus des attitudes de prévention « positives ».

Second axe :
l'action sur les leaders « négatifs »

Les leaders des bandes sont le plus souvent des délinquants vrais, des jeunes à problèmes personnels qui multiplient leur délinquance potentielle, grâce au groupe. Comme l'avait également remarqué G. Kaiser ¹⁷¹, si l'on répartit les participants à des activités délictuelles de groupes suivant leur style d'engagement, on constate une plus forte proportion de jeunes ayant déjà fait l'objet de [228] poursuites judiciaires parmi les personnalités dominantes, alors que les exécutants ou les acolytes fournissent un taux de délinquance ancienne beaucoup plus faible.

Le « traitement » de ces leaders relève des méthodes élaborées en vue de la rééducation des adolescents délinquants perturbés et qui associent à l'action rééducative une intervention psychothérapique de soutien ¹⁷². Ces méthodes sont actuellement en plein essor. Elles intéressent, en France, au premier chef, l'Education Surveillée, dont l'équipement, accru dans le cadre du IV^e Plan, va en permettre le développement.

¹⁷⁰ Les enfants de 7 à 14 ans souhaitent disposer d'un parc d'attractions gratuites, ceux de 14 à 17 ans désirent pouvoir prendre part à des compétitions sportives, les jeunes de 17 ans et plus voudraient débanaliser le loisir estival : ski nautique, vol à voile, pêche en mer, pêche sous-marine.

¹⁷¹ G. Kaiser, *Randalierende Jugend*, Heidelberg, Quelle et Meyer, 1959.

¹⁷² Citons en France les travaux de Lebovici, de Coujn, de Roumajon et rappelons les expériences à caractère plus psychiatriques de Le Guillaud, Sivadon, Daumazon, Bonnaff, Ey. On peut observer que la plupart des méthodes appliquées ont recours à des techniques collectives de resocialisation qui seules sont capables de mettre les sujets en situation d'examen et plus tard de les rendre accessibles aux méthodes individualisées (Cf. Rapport de N. Mailloux au IV^e Congrès international de Criminologie de la Haye 1960).

Troisième axe :
l'éducateur en milieu naturel

Depuis la fin de la guerre une catégorie nouvelle d'éducateurs est née et s'est développée. Il s'agit des éducateurs qui travaillent dans les milieux de vie, soit qu'ils se rendent sur place, tels les observateurs en milieu ouvert, le délégué permanent à la liberté surveillée ; soit qu'ils s'insèrent à demeure, dans certains quartiers pathogènes tels les éducateurs de clubs de prévention. Dans l'un et l'autre cas, mais surtout dans le second, l'expérience montre que peut se développer une action sur les groupes délinquants ou semi-délinquants. Parfois même, elle est, dès le départ, et délibérément appliquée à une bande ¹⁷³. Mais en ce domaine, la France est nettement en retard sur les U.S.A. ¹⁷⁴

[229]

Sans vouloir limiter l'action de l'éducateur en milieu naturel à ce travail sur les groupes, il ne fait aucun doute qu'il y a là un secteur d'intervention préventive à développer. Mais sa nature exacte dépend essentiellement des objectifs à atteindre : des études préalables sont nécessaires. ¹⁷⁵

- ¹⁷³ Pour nous limiter aux seules expériences de la région parisienne :
— *Les Equipes d'amitié*, Paris, E.A.M., 1961, 229 p.
— *Les Enfants prodiges. Problèmes des bandes asociales et essais de solution*, Paris, Arthème Fayard, 1961.
— « Compte rendu de la journée régionale d'études sur la prévention de l'inadaptation infantile et juvénile », in *Revue de neuro-psychiatrie infantile*, nos 1-2, 1958.
- ¹⁷⁴ Cf. J. Selosse, *Aperçus sur les résultats des programmes américains de prévention de la délinquance juvénile*, Vauresson, 1962.
- ¹⁷⁵ Nous ne faisons qu'évoquer ce problème ; une étude particulière conduite par le Centre en 1961-1962 apporte sur ces divers aspects le bilan de cinq expériences conduites dans des quartiers pathogènes.

Les traitements non spécifiques en fonction des processus de mutation sociale

Ces remèdes spécifiques cités ici à des fins d'illustration ne prennent leur valeur que replacés dans un contexte général. Le phénomène *délinquance en groupe* n'est, nous l'avons vu, qu'une manifestation particulière et aberrante d'un phénomène beaucoup plus ample, on peut même aller jusqu'à dire, d'un phénomène social défini par le fait que les jeunes d'aujourd'hui passent une partie importante de leur temps en *groupe*. Le phénomène « groupe de jeunes » est lui-même la résultante d'une évolution récente de la société, évolution si rapide qu'on a pu parler d'un véritable processus de mutation, dont on peut très schématiquement résumer le caractère et la portée en disant qu'entre le monde de l'enfant et le monde de l'adulte, est en train de se constituer et de s'organiser un *monde autonome de la jeunesse*.

Une comparaison dans quelques secteurs de la participation sociale des jeunes va permettre d'en illustrer l'importance.

a) Évolution du taux de scolarisation

Le taux global de la scolarité en France (calculée en %) montre que l'énorme majorité des jeunes en 1900 entrait au sortir de l'enfance, sans transition, dans le monde du travail de l'adulte. Actuellement, la prolongation de la fréquentation [230] scolaire est telle que l'obligation jusqu'à 16 ans, envisagée pour 1967, ne fera que légaliser un état de fait. En 1962, un jeune de 16 ans révolus sur deux va en classe ; en 1900, il n'y en avait pas un sur dix (voir tableau).

Une estimation de l'I.N.S.E.E. ¹⁷⁶ indique que le développement de la scolarisation a entraîné entre 1954 et 1960 une diminution de la population active, évaluée à 280 000 personnes. Cette diminution est particulièrement marquée pour les jeunes gens. Les taux d'activité sont

¹⁷⁶ Sources : Bureau Universitaire de Statistique et de Documentation scolaires et professionnelles. Situation et tendances actuelles de l'emploi. Novembre 1962.

passés pour les sujets de 15 à 19 ans de 66,5% à 58%, et pour les classes de 20-24 ans de 92 à 89%.

Ainsi, pour un nombre toujours croissant de jeunes, l'école va être le lieu et l'outil de l'expression du monde adulte. L'enseignement dispensé sera reçu par un ensemble homogène dans une ambiance collective. L'école proposera à la fois une éducation et une formation ; bref, une adaptation de la jeunesse aux milieux de vie techniques. Or, les modifications sont telles que l'enseignement représente de moins en moins une culture appropriée.

PROGRESSION DU TAUX DE LA SCOLARITÉ EN FRANCE DE 1900 À 1970 (%) ¹⁷⁷

Age révolu au 1er janvier de l'année scolaire	1900	1953-1954	1960-1961	1970
14 ans	200	560	755	1000
15 ans	80	450	580	1000
16 ans	80	370	474	1000
17 ans	80	235	310	470
18 ans	60	132	184	370
19 ans	50	83	—	280
20-24 ans	30	—	—	100

[231]

b) L'apprentissage et la vie professionnelle du jeune

En 1962 au-dessous de 20 ans, 3 hommes sur 10 ont un emploi. Mais la moitié des jeunes travailleurs sont des ouvriers. On peut estimer au cinquième de la population active des 14-19 ans le nombre des apprentis. Parmi les jeunes de 14 à 17 ans, plus de la moitié poursuivent

¹⁷⁷ D'après R Pressat , « Croissance des effectifs scolaires et besoins en maîtres ». *Population* , XII, I. R. PELLE et J.- P. PRINEAU, « A l'aube de la réforme : effectifs passés et futurs », *Education Nationale* du 20 octobre 1960. L .Cros, *L'explosion scolaire*, Paris, 1961.

des études, mais ceux qui sont mis directement au travail représentent environ le dixième de leur classe d'âge. Dans les régions urbaines, près d'un jeune au travail sur deux est passé par un Centre d'apprentissage mais environ 40% des sujets en apprentissage interrompent celui-ci avant son terme pour travailler et gagner leur vie, « c'est-à-dire, dans leur esprit, être libres ». 7 jeunes ouvriers sur 10 occupent un emploi non qualifié, 2 apprentis sur 5 ne travaillent pas dans la branche de leur formation. Sur 100 jeunes ouvriers de 30 ans, 10 seulement déclarent travailler dans le métier de leur choix ¹⁷⁸.

L'état de dépendance, subi par les adolescents en situation scolaire, incite une partie non négligeable d'entre eux à rechercher dans le monde du travail un statut d'adulte. Us manifestent ainsi une volonté de précocité sociale. Dans l'entreprise, leurs rapports avec les ouvriers ne s'expriment pas, de prime abord, sur un mode conflictuel, mais suivant une certaine distance sociale. Sensibles au paternalisme ambiant, ils adoptent une conduite conformiste, faite d'identification passive à l'image du travailleur adulte. Les jeunes de 14-15 ans sont des hyperadaptés au monde ouvrier. Ils sont fiers de leurs « bleus », recherchent la récompense, l'encouragement : l'attitude scolaire prévaut encore. Mais dès 16-17 ans, les attitudes changent. On observe un détachement affectif, un désengagement professionnel et un désir de se réaliser en dehors des cadres de l'entreprise. Leur volonté de monter dans la hiérarchie [232] professionnelle s'amenuise. Le niveau d'aspiration, l'attente d'une meilleure intégration se heurtent à la réalité sociale et économique. Ils sont pour la plupart « en sursis » jusqu'à leur retour de l'armée, écartelés entre une attente et une réalité. Désengagés, désintéressés, ils manifestent vis-à-vis du monde du travail une désaffection qui les rend disponibles pour d'autres recherches en vue d'une reconnaissance de leurs rôles sociaux ¹⁷⁹.

Les jeunes évoluent dans un univers aux structures incertaines, mouvantes, où les objectifs sont mal définis en raison des évolutions techniques incessantes. S'ils ne semblent plus menacés par un chômage

¹⁷⁸ Enquête de la J.O.C., in : *La montée des jeunes dans la communauté des générations*, ouvrage collectif. Chronique sociale de France, Lyon, 1961.

¹⁷⁹ Les numéros spéciaux de : *Informations sociales*, décembre 1959 et janvier 1960, « Les jeunes au travail » et les enquêtes de Mme Maupeou- Leplatre et du Dr. Rousseled.

structurel, il faut craindre pour eux un chômage technologique. La rapidité des évolutions industrielles est telle que les adultes chargés de la formation des apprentis sont souvent eux-mêmes dépassés. Le niveau de compétence des initiateurs laisse à désirer et l'enseignement hésite entre une « adaptabilité des individus au progrès » et une spécialisation monolithique¹⁸⁰. Cette incertitude nourrit un climat général d'insécurité. Que l'on se remémore la situation du garçon de 12 ans vers 1900 : son avenir est tout tracé, il travaillera à la ferme familiale, à l'usine, ou reprendra le commerce ou l'étude de notaire du père. Cette intégration aux perspectives limitées, restreinte, voire mutilante, était en fait sécurisante. En 1962, inséré dans des structures scolaires ou d'apprentissage très mobiles, aux multiples paliers d'orientation, le jeune ne peut que très difficilement envisager son avenir professionnel ; sa scolarité par contre est constamment menacée par l'échec. Pas plus de 6 élèves sur 100 admis en 6^e poursuivront leur route dans l'enseignement supérieur, et 4 seulement parviendront à la licence¹⁸¹.

[233]

c) Évolution du loisir

Au début du siècle le rythme du travail et du loisir était encore homogène pour tous les membres de la famille. La prolongation de la scolarité, l'apprentissage, le travail de la mère, les transports les ont dispersés. Il y avait jadis contrainte familiale ; il y a maintenant manque de surveillance. Les enfants trouvent hors de la famille une partie de plus en plus importante de leurs centres d'intérêt.¹⁸² Les loisirs anciens : fêtes votives, cérémonies commémoratives, défilés, étaient organisés par des responsables de la communauté. La participation de chacun s'imposait comme symbole d'intégration sociale : le loisir collectif avait valeur de message. Le loisir actuel n'est plus l'émanation

¹⁸⁰ Cf. Kate Lipman, *Apprenticeship, an Enquiry into its Aaequacy unaer Modern Conditions*, London, Routledge et Paul Kegan, 1960.

¹⁸¹ B.U.S. octobre 1960 : Diplômes universitaires, et février 1962 : étudiants de la Faculté des Sciences de Paris.

¹⁸² Cf. le no spécial de la revue *Esprit* (n° 6, 1959) consacré au Loisir, voir notamment l'article de M. Crozier : « Employés et petits fonctionnaires parisiens », et P. Fougerolles : « La Famille, communauté du loisir ».

de la communauté ; il n'implique plus une intégration, il ne suscite aucune obligation, il diffuse des messages hétérogènes. Si, au début du siècle, les individus participaient aux puissantes organisations nationales, sociales, politiques, syndicales, religieuses, on observe de nos jours une désaffection pour ces grands mouvements collectifs et idéologiques et on assiste à la création de petits groupes dont l'objectif est plus spécifiquement culturel. Les jeunes s'insèrent désormais dans des cercles ou des clubs. Ils recherchent un milieu à leur échelle ou s'évadent fréquemment vers la fiction.

Ces évolutions traduisent la production *quantitative* du loisir dans la société actuelle. Il y a un siècle, l'homme moyen travaillait 70 heures par semaine et vivait 40 ans. De nos jours, il travaille 40 heures hebdomadairement et vit 70 ans. Ce phénomène possède également un aspect *qualitatif* qu'il est important d'étudier pour comprendre la signification du loisir chez les jeunes. Après avoir été un objectif à conquérir, il est devenu un besoin. Sa diffusion a modifié l'échelle des valeurs traditionnelles : il tend à devenir une « fonction », alors que le travail tend à n'être plus qu'un « gagne-pain ».

[234]

Mais, nous l'avons noté, il existe une concordance entre adaptation professionnelle et participation féconde aux loisirs. Les jeunes comme les adultes ¹⁸³, mal adaptés à leur situation sociale, s'y révèlent passifs et y affirment un niveau d'aspiration médiocre. Ils sont attirés par la fiction qui accuse l'écart entre la vie réelle et la vie imaginaire et fait naître des sentiments d'aigreur et de révolte. L'évasion est dangereuse au-delà d'une certaine limite car elle menace l'insertion sociale.

La découverte de solutions adéquates au *problème de loisirs spécifiques des jeunes apparaît donc comme essentielle à l'établissement d'une politique de prévention et d'adaptation sociale*. Le contexte institutionnel dans lequel les jeunes sont insérés les sort de l'univers familial et les isole du monde des adultes en les situant dans des milieux sociaux transitoires et intermédiaires, dans une situation protégée de minorité sociale. Ils vivent entre eux à l'école, au centre d'apprentissage, dans la rue, dans les mouvements de jeunesse. En

¹⁸³ Cf., l'article de P. Chambre, « Les Loisirs des jeunes en famille et hors de la famille », in *Ecole des Parents*, no 9, 1960.

d'autres termes, les conditionnements qui déterminent la forme des processus de maturation sociale sont en train de se modifier très sensiblement. Nous avons eu l'occasion de souligner l'importance de l'irruption de la jeunesse dans les diverses *mass media* et l'influence des modèles d'adolescents sur les publics. Les jeunes s'en inspirent, et c'est parfois avec un état d'esprit voisin de celui de l'ethnologue que l'adulte assiste à la projection de certains films, où il ne reconnaît plus sa jeunesse et où il découvre un art de vivre qui lui est étranger. Nous avons également apprécié l'importance des jeunes en tant que consommateurs. Ces deux faits illustrent, parmi d'autres, la naissance d'un monde autonome de la jeunesse.

Mais actuellement le processus de mutation est loin d'être parvenu à son terme. La « société adolescente » n'a pas atteint l'équilibre, la stabilité du monde de l'enfance. La constatation ne doit pas nous étonner étant donné l'ampleur du phénomène, la montée démographique et l'accélération [235] de l'évolution intervenant comme facteurs aggravants. La société globale essaie de faire face aux problèmes soulevés par « l'accueil » de sa jeunesse. Mais des secteurs institutionnels importants se révèlent à l'usage mal adaptés aux jeunes, et ce ne sont pas forcément des secteurs anciens. Pensons, par exemple, aux conditions de vie que leur offrent les grands ensembles, aux concentrations scolaires dont les effectifs tératologiques faussent les relations fondamentales entre les adultes initiateurs, les maîtres, et les adolescents à instruire, à éduquer, à intégrer.

Certes, il est des raisons économiques, sociales, politiques qui peuvent expliquer qu'un état satisfaisant d'équilibre n'ait pu être atteint plus vite (encore que l'accueil de la jeunesse ait été insuffisamment préparé par les adultes, comme l'a bien montré le professeur Sauvy).¹⁸⁴ Mais il convient de ne plus perdre de temps désormais, et de tout faire, d'une part pour déterminer les erreurs et les insuffisances des équipements institutionnels, par des études objectives, libérées de toute mythologie et de toute mystique de la jeunesse ; d'autre part pour réagir en fonction des résultats objectifs enregistrés, suivis et contrôlés.

¹⁸⁴ « L'Accueil aux jeunes », in *Cahiers pédagogiques*, n° 3, décembre 1957.

C'est sur l'ensemble des institutions et des milieux de vie qu'il est nécessaire de faire porter un effort d'adaptation ¹⁸⁵. « S'il est vrai que les événements de la rue interviennent sur le développement de l'enfant, tous les programmes d'interventions sur la personnalité doivent également se préoccuper de changer la rue ». Shaw et Mc Kay ont montré qu'une réduction de volume de la délinquance ne peut être attendue dans les grandes villes que si l'on modifie profondément les conditions économiques et sociales des secteurs à taux élevé de délinquance, tant il semble que les méthodes de traitement individuel ne peuvent agir sur un nombre suffisamment important de [236] sujets pour qu'il s'ensuive une diminution du volume d'inadaptation. Les activités préventives doivent donc s'appuyer *sur une action sociale globale qui porte sur les structures autant que sur les individus*. ¹⁸⁶

William W. Watterberg et James J. Balistreri, comparant l'origine résidentielle de délinquants membres de bandes à celle de délinquants solitaires, ont montré par comparaison « Bande-Non-bande » que le taux de délinquance est moindre dans les quartiers où résident les délinquants solitaires. L'habitat est moins satisfaisant pour *les membres des bandes* ¹⁸⁷. L'étude d'Ethel Shonas et de Catherine Dunning, conduite à Chicago dans le cadre des activités de la Commission municipale des loisirs, a indiqué que des activités organisées semblaient avoir une influence sur la délinquance des jeunes. Ceux qui y participaient commettaient moins d'infractions que les autres. Une recherche conduite par Vaucresson ¹⁸⁸ sur la scolarité des jeunes délinquants montre que ceux-ci sont deux fois moins scolarisés que leurs camarades de même âge et de même origine. Mme Fuhrman ¹⁸⁹ enfin, pense que l'inadaptation sociale d'une partie de la jeunesse n'est que l'envers de leur mauvaise insertion professionnelle. Elle précise qu'en fixant un âge d'accession au travail trop élevé on favorise l'oisiveté, le chômage et la délinquance.

¹⁸⁵ Cf. J.-S. PLANT, *Personality and the Cultural Pattern*, New York, Commonwealth Fund 1937, p. 18.

¹⁸⁶ Cf. C. Shaw et Mc Kay, in : *Juvenile Delinquency and Urban Area*. University of Chicago Press.

¹⁸⁷ In « Gang membership and Juvenile Misconduct », *Ameri. Sociol. Rev.* 1950.

¹⁸⁸ Recherche conduite à la demande de l'U.N.E.S.C.O., non publiée.

¹⁸⁹ In : « La Réglementation du travail des jeunes gens aux États-Unis », *Revue internationale du Travail*, vol. LXXX, n° 3, mars 1960.

Cette revue rapide de quelques résultats d'enquêtes objectives montre que c'est bien sur l'ensemble des institutions qui intéressent la vie des jeunes que l'effort d'adaptation doit porter. C'est dire que c'est la majorité et, pour certains secteurs, la totalité des départements ministériels qui sont en cause : au premier chef l'Education nationale, le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, la Santé [237] publique et la population, le Travail, l'Armée, l'Urbanisme et l'Information, l'Intérieur et la Justice.

Ce n'est que replacés dans cet ensemble, et par rapport aux résultats obtenus dans cet ensemble, que les traitements spécifiques pourront atteindre une efficacité réelle. ¹⁹⁰

Les enquêtes dont nous venons de rendre compte ont illustré l'étroite dépendance des conduites individuelles et groupales par rapport aux milieux sociaux. Cette influence sur la socialisation est reconnue. Il ne faut pas perdre de vue la relativité de l'état adulte, qui est tributaire de ce qui est demandé à l'homme, et ne pas oublier que les milieux de vie dans lesquels l'individu se développe et s'exprime ont une action considérable sur lui. De ce fait, dans une société dont les changements structurels rendent de plus en plus caducs les systèmes de socialisation traditionnels, il peut y avoir une certaine adaptation qui n'est que passivité assez infantile, alors qu'une certaine inadaptation peut représenter une forme de relative maturité.

La Délinquance des jeunes en groupe, Vaucresson, Cujas, 1963, pp. 235-263.

¹⁹⁰ Cf., en ce sens les travaux de la Commission interministérielle d'étude de la délinquance juvénile.

[238]

Pour comprendre comment une bande de jeunes passe à la délinquance, il faut retracer sa naissance, son renforcement et son isolement progressif.

[239]

[240]

Déviance et criminalité.

“La formation des bandes délinquantes.”

par

Philippe ROBERT

[Retour à la table des matières](#)

L'inadaptation est ici analysée au niveau des groupes. On envisagea les éléments les plus caractéristiques des rapports Bande-Environnement, avant d'aborder l'interprétation du phénomène délinquantiel. Ces deux séries de développements doivent permettre la définition d'un critère de différence entre bandes et autres groupes d'adolescents.

Pour dégager la constante qui gouverne leurs rapports, il faut les envisager d'abord à la naissance de la bande, ensuite par rapport à sa dynamique. Cette distinction a certes un caractère relativement abstrait, néanmoins sa valeur didactique est indéniable.

Genèse et ségrégation

Le regroupement tient généralement au hasard, les monographies s'accordent là-dessus. A vrai dire, le hasard est orienté, analysable. En réalité, le regroupement est en corrélation avec des circonstances favorisantes d'ordre social ou psychosocial, de telle sorte qu'il sera

possible d'étudier plus loin l'influence de ces facteurs circonstanciels. Mais ils sont en quelque manière extérieurs au phénomène bande : les motifs qui favorisent un regroupement [241] ne créent pas *ipso facto* une bande. C'est pour cela que nous éviterons de mener des raisonnements en terme de causalité. La réunion est très généralement fortuite.

Il y a donc à la base des occasions de rassemblements. Ces derniers sont informels et même essentiellement passifs dans une première phase. On peut glaner quelques exemples :

Alain, Benoît et Didier se sont rencontrés au hasard de leurs pérégrinations nocturnes dans un des quartiers les plus mal famés d'une grande ville ¹⁹¹.

ou encore,

Bernard, Camille et Marcel préparaient leur B.E.P.C. dans le même collège. Ils allaient ensemble à des réunions sportives ¹⁹².

En février 1954, Berthe terminait ses études. Le dimanche après-midi, elle quittait la maison après avoir fait la vaisselle. Un voisin de palier, Yvon, connaissait une existence comparable ; ils décidèrent de rester « copains », c'est-à-dire de ne pas flirter. Ils faisaient des promenades interminables le long des quais... À la fin d'octobre 1954, ils firent la connaissance de Joseph et de Cricri. Plus tard, dans un palais aux attractions, ils retrouvèrent Frédéric, ami d'enfance d'Yvon ¹⁹³.

Ainsi, multiples sont les facteurs de regroupement. Mais il n'est pas intéressant de s'y arrêter maintenant : le regroupement n'est pas encore une bande. Il faut aller plus loin pour voir apparaître celle-ci. Un catalyseur est nécessaire, ce sera l'hostilité ambiante. Le rassemblement d'un certain nombre de jeunes sujets de manière plus ou moins régulière en un même lieu inquiète vite cabaretiers, commerçants, voisins. Significatives sont sur ce point les réactions rencontrées par les équipes

¹⁹¹ Ph. Parrot et M. Queneau, *Les Gangs d'adolescents*, Privat, P.U.F., 1959, p. 48.

¹⁹² *Ibid.*, p. 54.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 61.

de prévention. Hostilité et incompréhension augmentent au point d'empêcher des rapports normaux entre l'agglomérat de jeunes et l'environnement. Généralement un incident vient renforcer cette tension et la rendre manifeste.

[242]

C'est autour d'un incident critique que le rassemblement disparate va se structurer et devenir cohérent. Un caillou mal lancé et qui brise une vitre, en voilà assez pour que plusieurs jeunes couvrent le maladroit de leur faux témoignage. Ils ont soudé leur sympathie en une attitude de défense qui crée la cohésion. ¹⁹⁴

On peut rappeler certains exemples bien connus ; ainsi de la fameuse « Bande à Berthe » :

Un soir, Berthe partit avec Yvon dans un bal de quartier ; elle avait quinze ans. Ses camarades l'accompagnaient. Un jeune parachutiste voulut danser avec elle malgré la révolte d'Yvon. Il y eut bagarre. Cet événement créa des liens solides entre eux, un souvenir héroïque les liait : une bagarre pour une fille ¹⁹⁵.

Nous avons cité plus haut un exemplaire similaire : Un cabaretier a pris en grippe le rassemblement quotidien de garçons sur la place. Il provoque une infructueuse descente de police ¹⁹⁶

Les garçons ripostent à cette peur hostile de l'environnement à partir de l'incident qui la manifeste. Il faut faire quelques remarques sur ces incidents. En premier lieu, ils ont seulement valeur de « déclic » : l'hostilité et la méfiance réciproques qui étaient latentes éclatent ouvertement dans une manifestation hautement symbolique. En lui-même, l'événement a peu d'importance et tout autre aurait pu se

¹⁹⁴ 14e, R.A.E.S. (bleu), 1960, Melun, 1961, p. 100.

¹⁹⁵ *Op. cit.*, cote 1, p. 61.

¹⁹⁶ Ph. ROBERT, « Le Phénomène bande et le phénomène groupe », in *Revue économique et juridique du Sud-Ouest*, 1966, no 3-4

produire à sa place. C'est sa représentation symbolique qui lui donne une telle valeur. Très souvent, d'ailleurs l'environnement ennemi est incarné par une personnalité particulièrement représentative aux yeux des adolescents : policier, soldat en uniforme, cabaretier ou commerçant, concierge... tous ont une connotation institutionnelle qui leur permet de représenter particulièrement bien la société et spécialement le quartier. Dans un sens différent, néanmoins, il faut reconnaître à l'acte-déclat un relief particulier ; il marque la naissance de la bande comme [243] phénomène propre : ce sera l'exploit sans cesse enjolivé au récit duquel les membres communieront ; ce sera aussi l'éternelle récrimination des adultes.

Combien de jeunes, arrêtés pour un acte d'agression, ne révèlent-ils pas, au cours des interrogatoires, qu'ils ont frappé leur victime parce que celle-ci « les avait regardés de travers », « manifestait son dédain », « avait un sourire supérieur », « avait un air condescendant » ou, au contraire « avait peur d'eux ». La rencontre entre le groupe et la victime s'établit sur le plan élémentaire d'un banal rapport de force qui révèle des « comportements latents ». ¹⁹⁷

La bande naît d'une démarche de ségrégation, d'un sentiment de rejet, souvent latent, depuis un certain temps, mais qui devient brusquement et accidentellement évident. Nous voyons déjà apparaître, au moment même où la bande commence d'exister, deux processus psychosociaux sur lesquels les enseignements d'E. de Greef ont porté l'attention. L'injustice d'abord, car l'accident ségrégatif est profondément ressenti par le groupe comme un rejet de la part de la société. Par voie de conséquence, s'altère aussi le mode de rattachement à l'environnement. Il suffit de mentionner l'existence de ces mécanismes ; on reviendra sur eux un peu plus tard.

Ce mode de genèse est d'ailleurs vérifié quand on se penche sur les rapports entre une bande déjà constituée et un impétrant : on peut distinguer trois étapes ¹⁹⁸. Il y a tout d'abord une reconnaissance

¹⁹⁷ H. MICHARD, J. SELOSSE, autres, *La Délinquance des jeunes en groupe*, Cujas, 1963, C.F.R. - E.S. Vaucresson, p. 249.

¹⁹⁸ *Op. cit.*, cote 1, p. 42.

réciroque qui repose sur des impondérables que l'analyse ne peut guère saisir. Souvent elle est favorisée par le parrainage d'un membre ancien, parrainage renforcé par un talent de l'impétrant qui peut s'accorder avec la dominante de la bande. L'acceptation vient ensuite, qui est une pénétration du sujet dans la bande sur un mode de dépendance plus ou moins nette envers la communauté. La dernière phase est de conquête qui parachève cette intégration.

[244]

Ce mécanisme rapide, instinctif, mais compliqué néanmoins, souligne que la bande naît d'une ségrégation, d'une séparation.

Rien jusqu'ici qui permette d'élucider parfaitement les rapports spécifiques bande-environnement. Néanmoins, ce point de départ assuré, nous allons pouvoir les examiner dans le cadre de la dynamique de la bande.

Ségrégation et dynamique

Quelques auteurs étrangers ont posé en cette matière les bases de la théorie. Il suffit de rappeler les travaux de Tannenbaum sur les relations bande-société, et surtout ceux d'A. Aichorn et de F. Redl. En se fondant sur les observations du paragraphe précédent, on va suivre maintenant l'évolution des rapports entre une bande et l'environnement en se basant sur la dualité de l'in-group et de l'environnement. La ségrégation apparaît renforcée par deux mouvements qui évoluent pourtant dans deux directions opposées.

Tandis que l'*in-group* est valorisé, l'*out-group* perd de sa valeur et de son importance aux yeux des membres de la bande. La distance sociale grandit alors, ce qui va dans le sens d'une ségrégation croissante, dont l'apparition avait déjà marqué le point de naissance du groupe. Mais pourquoi et comment l'*in-group* est-il valorisé ? Le groupe va développer une véritable vie en marge qui satisfait un double besoin d'évasion et de refuge. Certes, nous avons eu l'occasion de montrer que la majorité des adolescents cherche à s'intégrer dans un groupe homogène. Mais il faut insister ici sur la mise en marge qui

s'opère. Il se développe donc une morale de l'appartenance. D'ailleurs, la bande exerce sur l'adolescent une forte emprise.

La bande s'impose rapidement et devient un moyen de pression tel sur l'adolescent que l'adulte doit en tenir compte s'il veut [245] éviter de rompre tous les liens qui les unissent. Une mère pourra faire des reproches à son fils à condition de ne pas discuter la bande. Les éducateurs en internat ne se rendent pas toujours compte de cette force attractive qu'est la bande. Bien des fugues, des refus de rentrer après une permission s'expliquent sans qu'il soit nécessaire de penser à en faire un délit. ¹⁹⁹

On constate dans le même sens qu'une bande dissoute laisse souvent d'importantes séquelles : fragilisation durable ou inadaptation chronique de certains anciens membres, survie de paires ou de tierces délinquantes. C'est que la bande a en main, en tant que réalité sociale, des atouts positifs importants. Elle apporte vraiment quelque chose à ses membres, et quelque chose qui leur paraît essentiel. On sait qu'un tel groupement, loin d'être amoral, possède et impose des règles de conduite assez strictes. Les participants sont amenés à être « réguliers » par rapport à un code du groupe : justement il faut remarquer que cette loyauté, cette solidarité s'exerce en faveur de l'*in-group* et de ses membres et aux dépens de la société globale et de ses représentants. C'est d'ailleurs pour cela, entre autres, qu'on est fondé à faire des réserves sur les statistiques policières ou judiciaires. L'autorité sociale qui interroge un membre d'une bande n'est pas assurée du tout de recevoir des renseignements sur l'ensemble du groupe, surtout si elle ne soupçonne pas son existence. Mais cette morale est loin de paraître lourde ou desséchée : elle est seulement la contrepartie d'incalculables apports du groupe. Par son agrégation, le sujet acquiert l'estime de ses homologues à un moment de sa vie où sa réputation est souvent mauvaise aux yeux des adultes. Des auteurs américains ont souligné, à juste titre, combien les garçons qui font partie de bandes sont assoiffés de considération. On retrouve une demande semblable de ce côté de l'Océan. Plus il est frustré, plus l'adolescent est conduit à subir l'emprise de la bande et à accepter des contreparties et des devoirs,

¹⁹⁹ Equipes d'Amitié, Ronéo, 1961, p. 53.

parfois très lourds. Ainsi la bande est-elle pour son membre un motif de sécurité.

[246]

Dans un même sens, le responsable des Equipes d'Amitié écrit à propos de la bande de « l'Oiseau bleu » :

Ils puisent une force dans cette participation à un groupe. Cela leur permet de s'opposer avec moins de crainte et de scrupules aux efforts éducatifs de leurs parents. Ils sentent la bande derrière eux. Ils cherchent parfois une valorisation, un rôle d'hommes que leur entourage et sans doute le milieu professionnel leur refusent. Les « grandes gueules », les vantards, certains de ceux qui jouent aux « durs » sont parfois de petits garçons chez eux, et filent doux quand leur mère crie un peu fort. Ces garçons ont là un public souvent prêt à les écouter sans trop les contredire ou à admirer leurs exploits.

... Et puis, ces adolescents se trouvent au bord d'une existence assez semblable à celle de leurs parents, ce qui, cela se conçoit, ne leur paraît pas enviable. Ils se trouvent en face d'une existence complexe à laquelle il est de plus en plus difficile de s'adapter. La bande leur apporte une atmosphère et aussi un soutien. ²⁰⁰

Et on trouve encore dans le même ouvrage ce résumé semblable :

C'est à un autre monde que notre adolescent appartient ; ce monde a des règles qui lui sont propres et auxquelles il peut adhérer aisément. Elles sont basées sur une certaine solidarité (on ne « donne » pas un copain), sur le culte de la force, sur une commune hostilité à la société et à ses représentants ²⁰¹.

Peut-on rattacher ce faisceau d'apports à une notion plus synthétique qui permette aussi d'avancer davantage dans la compréhension de la bande ? A. Adler a souligné pendant l'entre-deux guerres le rôle du modèle adulte chez les adolescents viennois qu'il étudiait ²⁰². Nous avons vu le caractère largement mythique de cette course à l'adulte.

²⁰⁰ *Op. cit.*, cote 9, p.154.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 53

²⁰² A. Adler, *Pratique et théorie de la psychologie individuelle comparée*, Payot.

Mais c'est un mythe qui a la vie dure. Pour des couches très larges dans les sociétés industrialisées occidentales, cette conserve culturelle demeure une attente nécessairement [247] déçue certes, mais d'autant plus exacerbée qu'il est impossible de la satisfaire. Chez les adolescents qui ont hérité ce mythe et ne peuvent s'en défaire, la société globale apparaît comme fondamentalement décevante et angoissante. Alors la bande devient la muraille protectrice contre cet extérieur qui réfute le système de croyance adopté. Elle est aussi perçue comme le moyen de saisir à peu de frais les attributs traditionnellement conférés à l'adulte. Ce sont la force dépourvue de toute connotation angoissante de justice, l'argent ou du moins une large disposition des biens de consommation de masse, la puissance sexuelle... tous domaines où l'adolescent isolé est démuné et impuissant, alors que le groupe permet une satisfaction plus facile, à la fois psychiquement et matériellement : il fait échapper le sujet à son angoisse inhibitrice et il lui procure des facilités matérielles : force du groupe, délinquance utilitaire, initiation collective à la puissance sexuelle. Il est significatif de constater que les stéréotypes de l'*out-group* qui font l'objet d'admiration ou de crainte sont les « durs », les « pleins de fric » qui roulent dans de « grosses bagnoles » sans rien « foutre ». Ainsi on projette dans cet *out-group*, dont nous verrons le caractère mythique et la faible perception, des schémas correspondant à des impulsions essentielles que le groupe doit satisfaire ou compenser : les détenteurs de la force brutale, de l'argent.

Pour tous, à ce stade, on comprend qu'il existe un mot magique, un mirage... l'argent... Avec l'argent ils pensent avoir tout ce qui leur manque, ils pensent pouvoir s'étourdir... Se procurer de l'argent est le sujet de bien des conversations et le mobile de la plupart des délits. En avoir peu, régulièrement, ne les intéresse pas, le principal est d'en avoir beaucoup de temps en temps. ²⁰³

Un autre exemple classique peut être tiré de la vie sexuelle : elle prend une place considérable par contraste avec le désintérêt dont les membres de bande font largement preuve par ailleurs. C'est là, en effet, un autre attribut du mythe de l'adulte : la bande fournit l'occasion de

²⁰³ *Op. cit.*, cote 9, p. 29.

symboles [248] verbaux et de « rencontres » qui doivent être « payantes » à court terme, car la bande vit dans le présent.

Enfin le groupe fournit d'une part ces satisfactions qui paraissent être les attributs d'un véritable adulte, d'autre part, le besoin d'évasion, de vie en marge, autrement dit le moyen de fuir une réalité considérée comme désagréable. Y a-t-il là, comme le suggèrent A.K. Cohen ²⁰⁴ et son école, agression contre des modèles bourgeois de la part de groupements prolétariens ? On y verrait plutôt une hypostase de valeurs bourgeoises comme la compétition, le matérialisme, le droit du plus fort, la régularité, la déification du succès, mais sans aucune couverture idéologique qui en atténue la brutalité. Au demeurant, l'analyse de Cohen repose sur le rôle de la mère dans la société états-unienne, alors que les sociétés européennes ne semblent pas connaître une semblable « mummification ». Au reste, cette controverse n'a peut-être pas pour nous un intérêt absolu. Il est plus intéressant d'insister, ce me semble, sur le caractère symbolique des activités dans la bande. Et ici on voit apparaître les aspects négatifs et spécifiques des apports d'une bande. Fondée sur une mythologie qui n'a plus cours, qui ne correspond pas à la société actuelle, elle développe une activité substitutive où les membres se retirent de la vie réelle et de ses difficultés pour se réfugier dans un mode d'existence où seules comptent des apparences symboliques de maturation.

Mais alors, paradoxalement, ces sujets assoiffés de liberté et d'indépendance fuient devant la liberté réelle pour échapper à leur anxiété et à la lutte : ils abdiquent entre les mains d'une entité protectrice dont nous avons dit l'emprise.

Par-là se trouve expliquée l'importance des échanges verbaux qui se situent plus souvent au niveau de la communion de monologues symboliques qu'à celui du dialogue. Il y a là une substitution compensatrice quoique inefficace. Ainsi la solidarité entre membres est d'un temps. [249] Les circonstances qui séparent certains participants estompent aussi les liens. Aucune évolution réelle n'est possible puisque le sujet est maintenu dans un infantilisme grégaire. M. Lemay et J. Chazal ont d'ailleurs insisté sur ce blocage : la bande n'évolue pas et ne permet pas l'évolution des siens. Elle les sécurise, mais en les

²⁰⁴ A.K. Cohen, *Delinquent Boys. The Culture of the Gang*, Glencoe, The free press, 1955.

arrêtant dans une société globale marquée au coin de l'évolution constante et de l'adaptation permanente. Ces traits sont renforcés encore par le caractère fermé et fortement homogène du groupe : des membres semblables, exposés aux mêmes difficultés, chacun prisonnier de ses problèmes et de son personnage, ne peuvent créer une véritable communauté où les participants seraient capables d'apports réciproques.

Malgré tout, cette ressemblance qui facilite le blocage négatif, constitue aussi le facteur d'attraction, qui permet une telle valorisation de l'in-group-refuge substitutif.

Tandis que se développe cette valorisation du groupe, on assiste parallèlement à une dévalorisation de l'environnement. Les manifestations en sont multiples et il est bon d'envisager ici sous cet angle divers désengagements mis en lumière par des corrélations statistiques. Les membres de groupes de prévention ont également attiré l'attention sur ce phénomène.

La famille fournit un premier exemple de solution de continuité. Mais nous refusons de considérer les choses sous un aspect facilement causaliste. Nous éviterons même pour le moment une mise en corrélation stricte. L'attitude de coupure nous retient davantage. On ne cherche pas à chiffrer l'importance de ces attitudes, mais à déceler la coupure qu'elles manifestent, coupure à vrai dire ambiguë : si les membres de bandes ont souvent une attitude ségrégative par rapport à leurs familles, du moins évitent-ils généralement de rendre public ce conflit insoluble.

Dans leurs conversations, nos garçons (sic) parlent peu de « leur vieux » ou de « leur vieille » et, s'ils en parlent, c'est pour rapporter les termes d'une discussion, d'une bagarre ou encore pour projeter de leur demander quelque chose. La façon dont ils parlent de « leurs vieux » choque. Il y a souvent de la rancœur dans le ton de leur voix ; mais jamais nous n'apprenons par [250] eux, ou très rarement, une histoire qui puisse salir la conduite de leurs parents... Personne ne peut jamais remplacer leur famille. C'est vers elle qu'ils retournent toujours ou voudraient retourner. 205

205 *Op. cit.*, cote 9, p. 37.

Malgré cette pudeur d'expression, il y a bien généralement dévalorisation du groupe familial aux yeux des membres de la bande, et aux yeux de la bande en général.

L'ambiguïté qui demeure dans ce cas n'existe pas, au reste, dans d'autres exemples de ségrégation. L'école fournit un autre motif de désengagement : les membres de bandes en parlent peu ; ils manifestent une indifférence assez générale envers ce passé qui a su rarement laisser de trace.

Un cas plus net encore est fourni par le passage de l'école au travail : l'école fournissait, au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, un cadre nécessaire et plus ou moins indéclinable. La mise au travail requiert au contraire une démarche positive, un effort soutenu : le travail n'est pas obligatoire. Ces difficultés de la mise au travail, surtout pour un travail régulier, ont été étudiées dans des enquêtes spéciales auxquelles nous nous sommes déjà référés. Elles sont aggravées par le manque de qualification professionnelle. D'une école qui a perdu une grande partie de sa valeur éducative, faute d'avoir su s'adapter, on passe à un enseignement professionnel défaillant, sinon inexistant. Ainsi se développe une attitude marginale : certes ces difficultés ne sont pas propres aux membres des bandes, on découvre l'une ou l'autre dans des cas très variés. C'est leur conjugaison qu'il faut ici retenir : il y a plus que la crise classique de l'adolescent, plus qu'une inadaptation partielle. C'est à une véritable mise en marge dans tous les domaines de la vie sociale que l'on assiste. Encore, cela demande-t-il une précision : les minutieuses enquêtes des services de l'Education surveillée ont montré que les membres de bandes ne désertaient pas systématiquement l'école ou l'atelier. Le chômage total est somme [251] toute relativement rare, mais il faut remarquer un absentéisme significatif chez les scolaires et chez les professionnels, autrement dit leur occupation professionnelle est réelle, mais irrégulière. La Direction de l'Education surveillée estime à 40 % la proportion des membres de bandes irréguliers dans leur activité, le pourcentage paraissant un peu supérieur en ce qui concerne les scolaires et plus faible pour les jeunes travailleurs ²⁰⁶.

²⁰⁶ *Op. cit.*, cote 4, p. 97.

En définitive, il n'y a pas de chômage ou école buissonnière systématique, et l'absentéisme lui-même n'est pas propre aux membres de bandes. On se reportera avec fruit sur ce point aux travaux de l'I.S.S.T. Néanmoins, son niveau significatif indique que les sujets sont mal intégrés dans leur milieu d'étude ou de travail. Ils y sont dans une situation marginale, donc insatisfaisante. Il importe pour notre sujet de voir la combinaison de ces multiples désengagements individuels se traduire en une attitude collective de ségrégation et de dévalorisation. Et ceci apparaît clairement dans les rapports avec les adultes du quartier. À vrai dire, il n'y en a pas qui soient positifs :

Dès que les jeunes se trouvent groupés, peu leur importent les adultes... Ils se sentent forts, et les nôtres (*sic*) ne craignent pas d'être insolents afin de souligner davantage leur mépris... Si l'un d'eux a commis quelques incartades ou vols, si les inspecteurs sont venus chez lui, par la concierge ou les commerçants questionnés tout le quartier est mis au courant. Ce groupe devient aux yeux de tous une bande de jeunes voyous, de bons à rien, de sales graines ²⁰⁷.

Ainsi le regroupement spontané, d'abord ludique, est perçu comme une menace, autrement dit les adultes du quartier prennent au sérieux les rodomontades des membres de la bande : ils les classent comme des « hors-la-loi » contre qui il faut sévir. Percevant les actes en termes de méfiance et de répression, cette microsociété qu'est le quartier passe de la condamnation de l'acte à celle de l'auteur [252] et du groupe dans lequel il se fond. Défini comme méchant, celui-ci le devient fatalement ; le regroupement de ces rejetés, de ces réprouvés, de ces marginaux prend une allure irrémédiable. E. de Greef a résumé ainsi les réactions de l'individu inadapté :

Momentanément inadapté au milieu, il a essayé d'établir que ce n'était pas lui qui avait tort, que ce n'était pas lui l'inadapté, mais bien le monde extérieur. Si c'est le monde qui a vraiment tort, l'histoire de l'humanité compte un génie de plus et son patrimoine s'enrichit. Mais on peut être un inadapté sans être un génie et c'est le plus souvent le cas. L'expérience

²⁰⁷ *Op. cit.*, cote 9, p. 38.

aidant, chacun de nous a tendance, lorsqu'il prend conscience de son inadaptation, à commencer par croire qu'il en est responsable et se modifie en se conformant au groupe. ²⁰⁸

Il y a là une certaine contradiction qui semble provenir de l'oubli d'une dimension spécifiquement sociale. L'adolescent inadapté n'a souvent ni la force d'admettre sa situation — donc il accuse la société à tort ou à raison — ni celle de vivre seul en désaccord avec son milieu. En cela, il montre d'ailleurs qu'il n'est pas un génie. Il cherche alors — et trouve généralement — un milieu spécifique, un groupe d'opposition dont la subculture s'accorde à sa personnalité et lui permet de nier le milieu par rapport auquel il y a inadaptation. L'individu seul est plus faible, mais aussi il peut plus facilement se réintégrer. Inséré dans le groupe, au contraire, il réagit au rejet par la ségrégation qui est la contrepartie fatale de la valorisation de l'*in-group* : si toutes les valeurs sont à l'intérieur, alors l'*out-group* n'en peut contenir aucune. Et, costume, attitudes, langage vont être déployés pour manifester cette dévalorisation. Il n'y a plus de pont social entre le groupe et son environnement. Adler parlait déjà, pendant l'entre-deux-guerres, de la suspicion qu'entretiennent les membres du groupe envers l'environnement. Dans un sens proche, Bloch préfère dire aliénation. Le fait reste le même et l'on peut prendre une vue plus claire de cette dévalorisation de l'*out-group* en [253] analysant sa schématisation. P. Crawford ²⁰⁹, travaillant pour le Welfare Council of New York City, a montré que les membres de la bande classent ceux qui n'en font pas partie en trois catégories : les autorités, les bandits et les imbéciles. Les premiers, essentiellement, les « flics », les juges, les assistantes sociales, les représentants de la municipalité, etc. sont des gens avec lesquels il faut éviter tout contact. Des seconds, surtout les adultes du « milieu », les garçons ont une sainte frousse. Enfin les imbéciles comprennent le reste de la création, notamment ceux qui se croient obligés de travailler régulièrement pour vivre. Le rapport des Equipes d'Amitié donne une division assez semblable :

²⁰⁸ Étienne de Greff, *Notre Destinée et nos instincts*. Plon, 1945, *Présences*, p. 3.

²⁰⁹ P. Crawford, *Working with Teen-age Gangs*, Welfare Council of New York City. 1950.

Il y a ceux qui sont « pleins de fric » et les « paumés », « les cloches ». Les premiers ont de « grosses bagnoles » et ne « foutent rien », les seconds sont assez bêtes pour travailler ²¹⁰.

On pourrait citer des exemples multiples de cet « étiquetage » qui divise le monde extérieur en une dualité : ceux qu'on admire de loin et ceux qu'on méprise... de loin également. Quelquefois viennent s'y ajouter ceux qu'on craint, sous-variété de ceux qu'on admire. Cette schématisation est très significative. Elle enlève toute réalité tangible aux gens de l'extérieur ; ils prennent une figure marginale et périphérique. Faiblement appréhendés, ils sont stéréotypés, deviennent falots et sans valeur. En fin de compte, le groupe a conscience d'être mis en marge de la société. Ses membres sont à peine acceptés ou souvent rejetés dans leurs familles. À l'école, leur séjour n'a guère laissé de trace, la mise au travail en laisse au contraire, mais d'amères. Dans le quartier, c'est l'hostilité ouverte et hargneuse des concierges, gardiens de squares, cabaretiers, commerçants. Alors la société n'est plus vue qu'à travers le groupe protecteur ; elle est réduite à des figures stéréotypées que l'on craint, que l'on méprise, que l'on ignore.

[254]

Finalement le milieu extérieur est complètement dévalorisé : à l'absence de pont social se joint une crise des médiateurs. Que s'est-il donc passé ? À la base, un phénomène naturel bien connu de tous les microsociologues : Tout groupe dont la vie interne est assez chargée affectivement crée une polarisation à son profit et aux dépens de l'extérieur. À cela s'ajoutent les multiples expériences de rejet objectif de la part de l'environnement qui donnent à ce double mouvement de valorisation-dévalorisation une intensité dramatique. On trouve là la transposition à l'échelle sociale du phénomène qu'E. de Greef a longuement analysé au niveau individuel. L'individualisme du Maître de Louvain, son parti pris antigroupal l'ont empêché de voir tous les développements possibles de la théorie. Néanmoins, si l'on procède aux retouches nécessaires, il y a un utile fil conducteur. On s'étonnera seulement que si peu d'auteurs y aient eu recours jusqu'à maintenant en notre matière. Descendant jusqu'au niveau mésencéphalique, de

²¹⁰ *Op. cit.*, cote 9, p. 19.

Greef place à la base de toute vie psychique deux sortes d'instincts fondamentaux, celui de sympathie et celui de défense. Bien des manifestations attribuées aux fonctions supérieures se révèlent être en réalité des impulsions instinctives. C'est le cas du sentiment de justice. On confond généralement vertu et sentiment, ce dernier étant seulement une structure affective de nature instinctive.

On constate régulièrement que personne ne doute de son aptitude à distinguer le juste de l'injuste et même ne doute qu'il ne se conduise justement. ²¹¹

De là est venu le mythe du sens inné de la justice auquel se réfèrent encore tant de pénalistes dont les connaissances criminologiques sont un peu déficientes. En réalité, on tend seulement à justifier le sens profond de l'évolution personnelle ²¹².

[255]

L'acte considéré comme juste par le sujet est donc en accord avec son instinctivité profonde.

À y bien regarder, continue le professeur belge, la notion de justice correspond à la représentation consciente de la résistance inconsciente que l'homme oppose au monde extérieur, oppose au principe de réalité. ²¹³

Il est possible de transposer au niveau du groupe ces observations en suivant la voie que E. de Greef indique lui-même dans un chapitre essentiel des « Instincts de défense et de sympathie ».

Ce caractère quasi aveugle des réactions spontanées de justice est socialement précieux et explique pourquoi, chez l'homme moyen, les tendances instinctives qui forment la structure affective de la notion de justice ne se subliment pas. C'est que la vie sociale ne souhaite pas cette sublimation, mais désire que l'individu en reste à un stade grossier. Grâce à cet inachèvement, l'action et la pensée en groupe restent possibles : les amis et les ennemis sont les mêmes et les réactions identiques peuvent être déclenchées par des procédés sommaires ²¹⁴

²¹¹ E. de Greef, *Les Instincts de défense et de sympathie*, P.U.F., 1947, p. 35.

²¹² *Ibid.*, p. 39.

²¹³ *Ibid.*, p. 43.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 44.

En fait, cette conclusion pessimiste paraît un peu outrée en ce qui concerne la vie des sociétés polycentrées et très développées. Des analyses plus compréhensibles permettent au contraire de saisir l'aspect non seulement positif, mais aussi nécessaire de la socialisation. En revanche, cette notation inspirée peut-être des bouleversements et des exacerbations de la deuxième guerre mondiale, s'applique plus facilement à des groupes subculturels restreints, notamment aux bandes. Le double mouvement de valorisation-dévalorisation revient à nier toute justice dans les valeurs de l'environnement réduit à une schématisation sur laquelle nous reviendrons. Les valeurs de l'*in-group* sont au contraire identifiées avec la justice, même avec une injustice judiciaire qui réagit contre les injustices de [256] la société globale. C'est dans le même sens que de Greef écrit, rejoignant à la fois Simmel et Airchorn :

Les meneurs d'une religion, les défenseurs d'une autre race et d'un autre groupe subissent régulièrement cette dévalorisation complète, et il devient possible de les traiter alors comme des êtres sans âme, sans dignité, sans valeur. ²¹⁵

En effet, soutenu par la solidité du groupe, qui est parfois une simple apparence, l'individu peut échapper plus facilement à la nécessité d'harmoniser les pulsions opposées des instincts de défense et de sympathie. Ainsi, toute justice est investie dans le groupe et l'injustice concentrée à l'extérieur par un processus qu'il faut maintenant expliciter davantage, car il est la suite logique de l'instinct de justice et il rend compte de l'altération du mode de rattachement du groupe à l'environnement.

Vue par l'instinct de défense, poursuit de Greef, la personnalité du prochain est représentée par une volonté consciente disposant librement d'elle-même, contenant une agressivité permanente, une inextinguible puissance d'hostilité et responsable ²¹⁶.

Cet intentionnalisme existe au niveau du groupe et il permet d'expliquer les relations de l'*in-group* et de l'*out-group*. On sait, à la

²¹⁵ E. de Greeff, *Aux Sources de l'humain*, Plon, 1949, Présences, p. 152.

²¹⁶ *Op. cit.*, cote 21, p. 92.

suite des travaux de J. Piaget sur l'anthropomorphisme enfantin, que l'intentionnalisme est total aux premiers âges. Progressivement il se réduit. Le sujet l'abandonne pour les choses et êtres inanimés, puis pour les animaux dans une certaine mesure. Le hasard vient alors remplacer l'intentionnalisme diffus. Mais l'homme reste soumis à cette projection réductrice. Celui qui en est l'objet n'est connu qu'à travers un mécanisme instinctif de défense. Cet instinct, dans sa préconnaissance réductrice, n'atteint pas directement son objet, mais perçoit à sa place une intention hostile, comme l'instinct de sympathie perçoit une valeur. C'est cet automatisme réducteur, de nature instinctive, qui projette un intentionnalisme [257] dont le résultat est de réduire les membres de l'*out-group* à des schémas lointains et hostiles. Et cette schématisation est particulièrement répandue lors de l'adolescence. Ainsi sentiment instinctif de justice et intentionnalisme réducteur expliquent la dialectique *in-group/out-group* puisque leurs rapports sont régis uniquement et réciproquement, par un instinct de défense dénué de toute nuance sympathique. C'est au fond ce que J. Pinatel vise quand il parle de l'égoïsme qui explique le mécanisme d'autolégitimation ²¹⁷.

Dès la genèse du groupement, nous avons vu s'effondrer les ponts, s'effacer les médiateurs. La bande s'enferme alors dans un ghetto, elle s'enferme et elle y est enfermée dans le même temps. Dès lors, elle trouve en elle-même et sa propre valorisation et la satisfaction du sentiment de justice : mais l'environnement dévalorisé, perçu comme foncièrement hostile, doit nécessairement dès ce moment subir l'agression du groupe, car nous sommes en face d'un véritable processus criminogène. Il règne en effet entre le groupe et l'extérieur une indifférence affective qui permet et presque appelle un passage à l'acte.

²¹⁷ J. Pinatel, « Criminologie », in P. Bouzat et J. Pinatel, *Traité de droit pénal et de criminologie*, Dalloz, 1963, t. m, p. 487.

Les Bandes d'adolescents, Paris, Editions ouvrières, 1966, pp. 183-19[258]

[258]

Le vol de voitures, qu'il soit individuel ou collectif, est un délit particulièrement stéréotypé chez les jeunes. Outre la situation psycho-sociologique de l'adolescent, l'explication de ce phénomène exige la compréhension du symbolisme complexe et profond de ce moyen de transport.

[259]

[260]

Déviance et criminalité.**“Le vol de voitures.”**

par

Mustafa HIJAZI[Retour à la table des matières](#)

L'étude du vol de voitures doit commencer par différentes significations sociales et psychologiques du véhicule automobile. Tout d'abord la voiture est, dans le monde moderne, un critère de fortune et de réussite socio-économique. Il n'y a aucune exagération à dire que l'homme ordinaire se valorise par la marque de sa voiture. Celui qui circule dans une voiture de luxe ou de sport a besoin des autres (des gens désavantagés) qui le regardent. Il se distingue en se plaçant ainsi au-dessus des autres. Dès lors, il réclame un certain respect aux piétons, une priorité sur ceux qui circulent dans des voitures moins luxueuses et plus d'indulgence de la part de l'agent de la circulation. Il veut, en tant que privilégié du système social, être traité différemment. C'est un fait courant que l'on peut observer tous les jours dans les grandes villes.

Au fur et à mesure que l'individu monte dans l'échelle socio-économique, il échange sa voiture pour une plus chère et plus luxueuse. Ce changement en faveur de ce qui est plus prestigieux est, pour les autres, le critère de sa réussite.

Dès lors, chacun veut avoir une voiture. Ce désir est encore plus accentué chez les jeunes. Il est intéressant de remarquer à ce sujet, la tendance qu'ont les étudiants à posséder une voiture. Et bon nombre de diplômés consacrent leurs premiers salaires à acheter une voiture à crédit. Ce besoin est encore plus aigu chez les jeunes délinquants.

[261]

La coutume du week-end est en étroite liaison avec la voiture. L'exode collectif de la fin de la semaine devient une exigence sociale. Pour se conformer à cette nouvelle coutume, il faut une voiture... Ici aussi ce sont surtout les jeunes marginaux qui souffrent le plus de l'impossibilité de partir. Ils se sentent dépassés, déshérités, paralysés et en marge de la société. Abandonnés dans leur quartier, ils s'ennuient indéfiniment.

On ne possède pas seulement une voiture, on la conduit. L'homme au volant est différent de celui qui est à pied, c'est une constatation banale. Il se sent plus fort. Il se sent frustré par le feu rouge ou la limitation de vitesse. Il veut déjà être arrivé. Il se fâche facilement. Tout se passe comme si la voiture mettait une barrière entre lui et autrui. Il devient égocentrique. Lorsqu'il est dépassé sur la route, il se sent indigné, comme si ce n'était pas la puissance de sa voiture qui était mise en cause mais sa force personnelle. De même, lorsqu'il en dépasse une autre, il s'attribue une gloire personnelle. En s'identifiant à sa voiture, il ne fait plus aucune distinction entre la puissance de la machine et sa puissance propre. C'est lui et non pas sa voiture qui a dépassé les autres.

En voiture on va vite. En appuyant sur l'accélérateur on s'élance dans l'espace, on dépasse les êtres et les objets en les laissant derrière soi. La conduite est l'acte qui permet à l'homme de vaincre l'immobilisme. En voiture, on est toujours orienté vers l'avenir, vers le but de notre voyage. Notre regard est fixé sur ce qui est à venir : l'arrivée et ce qu'elle nous cache. Le présent est transitoire. C'est l'inconnu vers lequel nous nous dirigeons qui nous intéresse le plus.

La voiture est une coquille qui protège. À côté du foyer, elle est une autre maison qui nous accompagne dans nos déplacements. En voiture, on s'isole de la foule. En plus de la toute-puissance de la mécanique qui s'ajoute à notre propre force en nous procurant plus de liberté de mouvement, la voiture a une signification psychique encore plus profonde. Dans le symbolisme psychanalytique, la voiture est le substitut de la femme. Les difficultés sexuelles qu'ont certaines personnes à bien assumer leur rôle [262] viril se manifestent dans leurs rêves par la difficulté de maîtriser leur voiture ; parfois celle-ci ne démarre pas, reste immobile lorsqu'on accélère, ne s'arrête pas lorsqu'on appuie sur le frein, ou bien c'est le volant qui ne fonctionne

pas : la voiture n'obéit plus. Dans ce sens, elle est la machine la plus anthropomorphisée de toutes celles que l'homme emploie. Les jeunes décorent souvent la leur. C'est la voiture poupée. On s'exhibe dans sa voiture poupée, de la même manière qu'on parade avec sa belle amie. La seule différence est que la voiture est une poupée qui ne résiste pas, qui ne s'oppose pas. On est le maître de sa voiture. Elle nous abrite et nous obéit. On la manipule comme on veut sans craindre un refus. L'affectivité est investie sur un objet qu'on possède complètement. Il n'y a pas de possibilité de rupture par suite d'un conflit entre deux volontés, parce qu'il n'y en a qu'une seule : celle du maître absolu. Cette maîtrise de la voiture procure au conducteur un certain orgueil.

En outre, celui-ci se valorise en exhibant ses talents et son habileté de conducteur. Circuler trop vite, faire des moyennes que les autres sont incapables de faire, se faufiler dans une circulation dense, sont source d'orgueil pour le conducteur. C'est une preuve de ses capacités. Il se distingue ainsi en brillant dans la manipulation d'une mécanique puissante.

Il y a aussi le goût du risque. Prendre des risques sur la route est une autre preuve d'audace et de courage. C'est là aussi une autre occasion de se valoriser. En prenant des risques on démontre qu'on n'est pas craintif, qu'on est un homme ! En mettant sa vie en jeu, on se donne l'impression d'entreprendre un acte d'héroïsme dont les gens ordinaires sont incapables. Ce « suspense » met les nerfs à vif et procure au conducteur une exaltation qui dissipe la monotonie de la vie quotidienne. Le goût du risque est le propre des jeunes. Ils ont besoin d'excitation pour s'attribuer une gloire et se sentir vivants. L'impulsivité et le goût du risque sont, dans notre civilisation, des attributs de virilité. Pour être un homme, il faut être capable de mettre sa vie en jeu. Le jeune démontre ainsi qu'il est capable de prouver sa virilité.

[263]

Mais le goût du risque et la mise en jeu de sa vie recèlent une tendance inconsciente à l'autodestruction. Les jeunes délinquants, dont l'existence ne trouve pas de justification, mettent souvent leur vie à l'épreuve ordalique.

De toutes ces considérations, il ressort que la voiture n'est pas une simple machine. Le vol de voitures n'est pas comparable à celui d'un

autre objet. Nous allons maintenant l'aborder, en nous référant aux significations de la voiture, que nous venons de souligner.

Le vol de voitures prend les formes les plus variées. Le but du vol aussi bien que la marque de la voiture sont très diversifiés. Parfois la voiture est un but en soi, parfois elle est employée pour découvrir de nouveaux horizons. Le vol s'effectue parfois dans le but du seul déplacement, tandis que dans d'autres, il est une réaction de fuite devant une situation conflictuelle. Le nombre des jeunes qui participent à ces vols varie aussi selon le but du délit. Ils sont souvent quatre, cinq ou plus. Ils cherchent ainsi l'aventure et la grande vie. Le cas du jeune qui entreprend des vols tout seul est rare. Il s'agit d'un fugitif voulant échapper à une condition insatisfaisante. Dans les deux cas, il y a souvent vol d'une série de voitures. Ces vols sont parfois accompagnés d'autres délits : vol d'argent ou d'objets trouvés dans les véhicules ; d'autres fois le délit se limite au seul vol de voitures. Généralement les jeunes qui volent des voitures ne les abîment pas. Ils les manipulent comme si elles étaient les leurs. Une fois qu'ils ont circulé pendant un certain temps, variant d'un jour à quelques semaines, ils les abandonnent. Le cas de vols de voiture pour une nuit avec restitution le lendemain matin à l'emplacement même du vol n'est pas rare. Parfois le propriétaire ne s'en aperçoit même pas. C'est surtout le cas des jeunes qui veulent se déplacer pour aller passer la soirée dans une ville voisine. La marque de la voiture compte très peu dans ce cas. Les jeunes prennent la voiture qui est à leur portée. Interrogés sur leurs délits, tous les jeunes disent avoir emprunté la voiture pour faire un tour... Ils n'acceptent pas qu'on qualifie leur acte de « vol ». « Ce n'était pas un vol, puisqu'on a remis la voiture à sa place. On ne l'a pas abîmée. On ne voulait pas la vendre, etc. ».

[264]

Ayant besoin de certains signes extérieurs de *prestige social* pour se valoriser, certains jeunes les cherchent dans les voitures de luxe. Ce sont souvent des jeunes qui s'adaptent mal chez eux et à l'école. La discipline scolaire et les études pèsent lourdement sur eux et leur apparaissent comme inutiles. Ils attendent impatiemment l'âge de 14 ou 15 ans pour s'émanciper. Ils veulent accéder à l'indépendance, à la vie adulte. Ils veulent travailler tout de suite pour gagner de l'argent et mener la grande vie. Leurs tentatives peu sérieuses et mal préparées pour se valoriser par le travail se soldent par l'échec. Ils travaillent dans

le seul but de gagner de l'argent, ce qui fait qu'ils répugnent à faire un apprentissage. Ils se trouvent vite dans une situation de marginalité sociale, ce qui augmente leur besoin de se valoriser. N'ayant pas trouvé leur valeur dans leur personnalité ou des activités fructueuses, ils s'orientent vers les signes matériels du prestige social. Les voitures de luxe occupent une place de choix parmi les signes de prestige social, comme nous l'avons indiqué plus haut. Alors c'est le vol. Les jeunes, organisés en bande, ou simplement entre « copains », volent des voitures. La marque de la voiture est très importante dans ce cas. Au volant, nos jeunes retrouvent un sens à l'existence, pour quelque temps au moins. Ils se sentent moins désavantagés. Ils jouissent du luxe de la vie réservée d'habitude aux gens riches. Ils « épatent » les filles et les invitent à monter. Ils partent à la recherche de la grande vie et des aventures : à Paris, sur la Côte ou dans d'autres villes. Ils veulent sortir comme tout le monde et ne supportent pas de rester dans leur quartier, livré à l'ennui et à une vie privée de signification. Ils commettent ainsi une série de vols de voitures de luxe. Ils les changent souvent. Toutes les voitures sont à leur disposition. Lorsqu'ils rencontrent d'autres camarades, une voiture n'est plus suffisante, ils en volent une autre. Ainsi ils mènent « la belle vie » dans plusieurs voitures pendant une semaine ou deux et parfois plus, jusqu'à ce que les forces de l'ordre les arrêtent. Ils pensent très peu aux conséquences de leur acte pendant ces aventures.

[265]

Ils sont pris par l'excitation et l'enthousiasme de cette existence à laquelle ils ont tant rêvé.

À la prison ces jeunes relatent leur expérience. Ils en parlent souvent avec un certain orgueil. La voiture revêt pour eux une importance capitale ; ils aiment la vitesse, les courses, les risques. Lorsqu'on discute avec eux de leurs projets d'avenir, ils déclarent souvent qu'ils veulent travailler et économiser un peu d'argent pour acheter une voiture. Tout leur avenir est donc centré autour de ce désir. « Tout le monde a une voiture. Seuls les idiots n'en ont pas », disent-ils. Ils ne veulent pas rester idiots.

Les jeunes attirés par les voitures de luxe et qui en volent pour mener la « grande vie » sont souvent à la limite de la majorité pénale. Ils vont assez loin dans leurs aventures, commettent d'autres vols d'argent ou

des cambriolages. Ils sont assez souvent organisés et ont déjà assimilé une bonne partie de la sous-culture de la délinquance. On trouve parmi eux des jeunes moins âgés. Ce sont surtout des suiveurs qui ne participent pas activement au délit. Ils cherchent dans les aînés l'image d'un dur auquel ils puissent s'identifier.

L'importance grandissante de la voiture dans les loisirs de l'homme moderne a créé des sources nouvelles de conflit chez les jeunes marginaux ²¹⁸. Tout le monde sort en voiture à la fin de la semaine. Seuls ces jeunes restent dans leur quartier. Ils se retrouvent, parlent de tout et de rien, vont au cinéma, puis ne savent plus que faire. Or les loisirs et le plaisir de vivre ont une importance beaucoup plus grande pour eux que pour les adultes. Ils ne conçoivent l'auto valorisation que par l'accès à un mode de vie d'apparences (qui est d'ailleurs hautement valorisé socialement). Ils veulent s'amuser, voir le monde, voyager, se promener comme les autres. En outre, ils sont très conscients qu'ils ne peuvent accéder, par leur travail, à ce mode de vie. Leur condition d'apprentis ou de manœuvres [266] ne leur permet pas de mener la vie à laquelle ils rêvent. Voyant que les autres ont des voitures et vont là où ils veulent, leur condition leur devient insupportable. Ils se sentent désavantagés, paralysés et prisonniers de cet espace trop restreint qui est le leur. Ils traînent dans les rues. Ils s'amuse à manipuler les boutons de portières de voitures. Lorsque l'une d'elles s'ouvre, ils s'arrêtent. Quelle tentation d'y monter faire un tour ! La résistance des peureux est vite vaincue. Et c'est le délit. Ils acquièrent graduellement plus d'audace et d'expérience. Ils volent une série de voitures jusqu'à leur arrestation par la police. Parfois ce sont les initiés qui suggèrent aux autres une aventure. Ceux-ci suivent et montent dans la voiture. Constatant que le geste est plus facile qu'ils ne l'avaient cru au début, ils se mettent à voler aussi.

Le vol s'effectue par groupe de quatre ou cinq jeunes qui se connaissent déjà. La marque de la voiture compte peu dans ce cas. Ce n'est pas son prestige social qui est le but. Les jeunes veulent avoir une voiture pour aller se promener comme tout le monde. D'habitude, ces jeunes volent des voitures faciles à ouvrir. Ils n'aiment pas casser les

²¹⁸ Voir à ce sujet l'excellente enquête : *Loisir et délinquance juvénile*, par Botta, Hochmann et l'équipe lyonnaise de criminologie clinique, Lyon, 1965.

vitres ou les serrures. Parfois, ils prennent celles qu'ils savent conduire. La voiture volée est gardée pendant un temps plus ou moins long.

Dans cette aventure ils tuent l'ennui qui régit leur vie. Ils se sentent plus à l'aise et plus fiers, oubliant ainsi leur condition de marginaux. Ils égalent les autres et se sentent moins désavantagés. Ils réalisent enfin leur rêve : mener une vie de plaisir. C'est là une conformation à un idéal social très répandu dans le monde moderne.

Voici deux courtes observations illustrant ce que nous venons de dire.

Première Observation

R... est un jeune âgé de 17 ans. Il est le quatrième enfant d'une famille de six ; quatre garçons et deux filles. Le père est gardien, la mère femme de service dans un hôpital. Le milieu familial est apparemment normal. Personne dans la famille n'a jamais eu d'ennuis avec la justice.

[267]

Il est allé à l'école jusqu'à l'âge de 14 ans. Il n'avait pas de goût pour les études et ne supportait pas l'ambiance de l'école, la discipline et l'ambiance fermée. Il ne pouvait pas rester en classe toute la journée car il a besoin de se déplacer et de vivre en plein air. En outre, il a quitté l'école sans réussir le certificat d'études. Il a voulu travailler tout de suite pour gagner de l'argent.

Il n'a fait aucune tentative d'apprentissage professionnel. Il a travaillé comme aide chauffeur pendant un an. Pendant ce temps il a changé plusieurs fois de patron. Il déclare, à ce propos, qu'il est nerveux et qu'il se dispute facilement avec son employeur. Il prend alors son compte et part. Il a travaillé ensuite dans des entreprises de construction comme chauffeur d'engins car il aime « tout ce qui se conduit ».

À la suite d'une dispute avec sa mère à cause de ses changements d'employeurs, il a volé une voiture 4 L. On lui demande pourquoi il a volé une voiture de cette marque et il répond : « C'est facile à voler ». « On ne casse pas le démarreur ». Il est parti avec une fille et un autre garçon vers la Côte. Il voulait faire comme les gens qui ont les moyens d'y aller. Il a gardé cette voiture pendant trois semaines jusqu'à son arrestation dans le Midi.

Laissé en liberté provisoire, en attendant d'être envoyé dans un centre d'après l'ordre du juge, il a commis plusieurs vols de voitures avec d'autres copains. Il a dit qu'il n'avait pas envie d'aller dans un centre ; il préférerait rester dans son quartier. Constatant que l'ordre du juge ne pouvait pas être changé, il a voulu profiter de sa liberté et s'amuser un peu. Il a dit aussi qu'il ne se faisait pas de soucis à propos de ces vols, puisqu'il savait être envoyé de toute façon dans un centre. Ainsi avec d'autres jeunes, il a volé cinq voitures en quinze jours, il voulait se déplacer, aller dans les piscines, faire un tour dans les environs de la ville comme ceux qui possèdent une voiture.

Trop attaché à la mécanique, R... est de temps en temps pris par un besoin de conduire. En voiture, il se sent plus fier et plus fort et moins désavantagé. Son idéal est d'avoir une voiture de sport : « C'est fort et ça fait un joli bruit », dit-il.

Il a exprimé ainsi les besoins des jeunes ouvriers dans la société moderne : « Les jeunes veulent s'amuser et avoir des voitures. Ils ont besoin de plus d'argent. Ils se sentent moins privilégiés que les gens riches. Il faut qu'on s'occupe plus des jeunes. La plupart de ceux qui volent des voitures s'ennuient. Ils ne savent pas quoi faire. Ils pensent que les autres s'amuse [268] et ils veulent faire comme eux. Tout est fait pour les riches tandis que les jeunes travailleurs n'ont absolument rien ».

Deuxième Observation

G... est un jeune de 16 ans et demi. Il est le troisième d'une famille de sept enfants. La mère travaille dans une entreprise de production de machines. Le père est ouvrier dans une usine de constructions électriques. La famille s'entend bien. Ses frères et sœurs sont bien adaptés. Aucun membre de la famille n'a jamais eu de difficultés avec la justice. G... a toujours vécu chez lui. Il déclare qu'il s'entend bien avec ses parents. Il a sa place parmi les siens. A l'âge de quatorze ans, il a réussi son certificat d'études. Pourtant il n'aime pas l'école et les études théoriques. Il ne peut pas rester toute la journée dans le même coin en classe. Il a besoin d'être en plein air, de bouger et de se déplacer. En outre, il veut s'émanciper tout de suite et jouir de l'indépendance des adultes.

Il a commencé sa vie professionnelle comme livreur dans les magasins d'alimentation. Il a changé plusieurs fois de maison dans l'espoir de trouver

un emploi mieux payé. Le travail est pour lui un moyen de gagner de l'argent pour acheter une mobylette. Au travail, il n'était pas très sérieux. Entre-temps, il a fait une tentative d'apprentissage dans l'électricité. Celle-ci s'est soldée par un échec. Il ne peut rester dans une ambiance disciplinée.

Il est arrivé à acheter une mobylette grâce aux économies qu'il a faites. Mais on la lui a volée. Ce qui a déclenché chez lui une série de vols de voitures et de mobylettes. En outre, il a volé des outils pour les réparer.

La première voiture fut une 4 CV. Il l'a volée avec un ami pour aller se promener. Un de ses camarades avait une voiture de la même marque. Ils ont volé, avec trois autres jeunes, une autre voiture pour remplacer la sienne qui ne marchait plus, en échangeant les plaques d'immatriculation.

Appréhendé et mis dans un centre d'apprentissage dans le but de préparer un C.A.P. de chaudronnerie, G... n'a pas pu s'y adapter. Il n'aimait pas ce métier et aurait préféré celui de plâtrerie-peinture. Pendant les vacances d'été, il a recommencé ses vols de voitures. Dans ces vols, il était avec R... dont nous avons souligné le cas plus haut. Ils ont gardé chaque voiture deux jours. Avec ces voitures, ils sont allés se promener, se baigner en banlieue, etc.

[269]

G... aime conduire vite et prendre des risques. Lui aussi rêve d'une voiture de sport. En voiture, il se sent heureux et plus à l'aise. « Si j'avais une voiture à moi, je n'en aurais pas volé une autre. Si j'avais une voiture, ça me tenterait d'aller loin, à Paris par exemple ».

« Lorsqu'on a une voiture, on ne s'embête pas. On peut se permettre d'aller où l'on veut et puis on se sent plus complet. Sans voiture, on ne peut rien faire. On reste dans son quartier. On s'ennuie et on se sent rejeté. On ne peut aller nulle part. Les transports en commun ne sont pas commodes. En volant une voiture on sent qu'on est comme les autres. On oublie un peu son propre sort », disait-il.

Ses projets d'avenir sont centrés sur le désir de gagner un peu d'argent pour acheter une voiture : « Ça ne posera plus de problèmes pour aller se baigner ou partir quelque part ailleurs. Si Ton n'a pas de voiture, on n'a rien ».

G... pense comme R... que le désir des jeunes est d'avoir une voiture. Elle est pour eux la panacée de tous leurs maux.

La voiture est aussi un moyen commode de *fuir une situation conflictuelle*. Bon nombre de jeunes sont incapables de s'affirmer en famille. La seule relation qu'ils aient avec leurs parents est une relation de conflit. Les forces agissantes dans le milieu familial sont négatives. La maison cesse d'être un lieu de sympathie, d'intimité et de protection, pour devenir une force contraignante et une source de malaise continu. Parfois c'est l'indifférence des parents à l'égard de leur enfant qui est mal supportée par celui-ci. Dans beaucoup de cas, il n'a pas d'image adulte à laquelle s'identifier. Le père peut être alcoolique. Il est alors brutal avec les siens. La mère, désarmée, subit les sévices du père. Le jeune se rallie à sa mère et se solidarise avec elle contre le père, car il ne peut supporter que sa mère soit victime. Il vit cette situation comme une humiliation pour lui. Mais il est incapable de se dresser en défenseur de la mère contre la tyrannie du père. Alors, il quitte sa famille. Il s'en va loin, à la recherche d'une atmosphère plus supportable. La fugue est, dans ce cas, un mélange de vagabondage, d'autopunition et de recherche d'un monde nouveau.

Le cas du jeune adolescent et du beau-père est souvent générateur du conflit qui déclenche la réaction de fugue.

[270]

La situation de l'enfant adoptif aboutit souvent aux mêmes résultats. Parfois, la famille n'a pas adopté l'enfant officiellement. Elle emploie l'adoption comme un moyen de chantage, pour lui imposer ses exigences. Les parents adoptifs sont parfois trop âgés et veulent imposer au jeune un mode de vie qui ne convient pas à son âge. Ils veulent l'isoler de sa génération dans une tentative de vieillissement avant terme.

Ou bien les parents sont des parents fragiles et incapables de bien s'insérer socialement. Le jeune devient donc le bouc émissaire de la famille. En l'accusant d'être la cause de tous les maux, les parents projettent leur incapacité sur l'enfant.

Dans tous les cas précédents le jeune vit dans un drame continu. Il « rumine » son malheur, tout en se désintéressant de toute activité créatrice. C'est alors la fugue, le vagabondage et la désadaptation sociale. Ces jeunes volent des voitures pour échapper à leur condition et s'éloigner dans l'espace. Ils agissent souvent seuls. Ils volent la voiture qui est à leur portée sans trop s'occuper de sa marque. Ils ont

besoin de bouger, d'aller loin, de changer d'ambiance. En s'éloignant dans l'espace, ils oublient le passé. Lorsqu'on va vite et loin, on sent que les autres ne peuvent plus vous rattraper. On s'oriente vers le futur. Ce futur cache autant de promesses que de craintes. Le jeune vagabond cherche les deux à la fois. Tout en espérant un monde nouveau, il assume sa misère en allant partout et nulle part. Il est le déraciné qui n'a rien. En outre, dans le vagabondage, on fait appel aux autres pour témoigner de son malheur.

Le jeune voleur qui prend une voiture pour aller loin, se sent plus libre. En voiture, il s'affirme, tandis qu'il est incapable de le faire devant son père. Au volant, il est le maître. La voiture ne résiste pas. Elle obéit.

Voici un cas qui illustre ce qui vient d'être dit.

Troisième Observation

A... est un jeune âgé de dix-sept ans et demi. Il est fils unique. Ses parents ont tous deux été mariés antérieurement et ont divorcé. Il a une demi-sœur du premier mariage de son père. [271] Mariée, celle-ci habite dans une autre ville. Il est le seul enfant à la maison. Le père est contrôleur. La mère est ouvrière dans une usine de voitures. L'histoire de cette famille est mystérieuse. A... a été élevé chez ses grands-parents jusqu'à l'âge de quatorze ans. Le couple ne s'entendait pas bien. Actuellement le jeune ne voit ses parents que deux heures chaque soir. Le père se désintéresse de plus en plus de son foyer. Il a des aventures avec d'autres femmes.

Il s'absente souvent de chez lui. Actuellement les aventures du père sont bien connues de son entourage. A... n'a pas admis cette conduite du père. Il considère les aventures comme une injustice faite à sa mère aussi bien qu'à lui-même. Il lui reproche de ne pas se consacrer à eux. En outre, le père est devenu cynique et brutal chez lui. La mère est incapable de réagir. Elle subit avec son fils ses sévices. Dans cette ambiance familiale, A... vit dans la crainte du père. Il y étouffe et sent que son père est en train de « l'enfoncer » au lieu de l'orienter. Constatant qu'il n'a plus sa place chez lui, le jeune s'est désespéré et s'est désengagé. Il s'est désintéressé de ses études aussi bien que de tout travail. Les scènes familiales sont devenues de plus en plus fréquentes.

Pendant l'entretien, A... se présente comme un jeune diminué dans son existence, rejeté, honteux de sa situation familiale et envahi par la crainte de la brutalité du père. Il a besoin d'un adulte qui le comprenne et l'oriente. Il est coopérant et réclame un placement dans un centre pour apprendre le métier de comptable. Il veut réussir socialement, pour démontrer à son père qu'il est capable et fort, qu'il n'est pas un « bon à rien ». Il veut aussi délivrer sa mère de la tyrannie paternelle.

A la suite de scènes familiales, il a volé, à plusieurs reprises, des voitures. Il agit seul et sans but déterminé. Il n'est pas intéressé par la vitesse et n'aime pas prendre des risques. Il prend une voiture sans l'endommager, pour échapper à la situation familiale. Absorbé par son malheur, il conduit son véhicule aux alentours de la ville. Parfois, il va plus loin. Une fois calmé, il abandonne la voiture. Il lui est arrivé d'aller loin, d'abandonner la voiture et de s'endormir en pleurant à côté d'elle. Il assume ainsi son malheur. Il se punit parce qu'il n'a pas une famille comme les autres. Dans une de ses fugues en voiture, il a volé une petite somme d'argent dans un magasin, pour payer ses repas. C'est un vol de misère.

Il a exprimé ainsi ses sentiments lorsqu'il conduit une voiture volée : « Au volant, je me sens plus libre. La voiture obéit. Je suis le maître de mon véhicule. Je me défoule sur la voiture et je me sens plus fort, tandis que je n'ose jamais répondre à [272] mon père. Quand je prends la voiture, je m'éloigne. C'est fini, on ne peut plus me rattraper ».

De toutes ces considérations sur la voiture dans ses différentes significations, on peut conclure que les jeunes voleurs se valorisent par leur acte. Ils trouvent dans ce vol diverses occasions de se réaliser : circuler dans une voiture de luxe, aller se promener et voir le monde comme les gens plus privilégiés, se sentir l'égal de ceux qui possèdent une voiture, circuler vite et mettre sa vie à l'épreuve, montrer son habileté et ses talents de bon conducteur, maîtriser la machine, acquérir une force supplémentaire qui s'ajoute à sa propre force et surtout partir très loin à la recherche d'un monde nouveau.

Dans tous ces cas le jeune change de monde au moins momentanément. Il substitue à son existence monotone une autre existence dotée de prestige matériel, d'excitation, d'audace et d'aventure. Le jeune voleur de voitures retrouve ainsi une valeur personnelle de façon matérialisée et immédiate.

Délinquance juvénile et réalisation de soi, Paris, Masson, 1966, pp. 234-252.

[273]

On peut devenir criminel pour répondre aux attentes d'un milieu vertueux. Il suffit à cela qu'il vous rejette et vous stigmatise en même temps qu'il vous élève. Telle fut l'origine de la vocation de JEAN GENET.

[274]

Déviance et criminalité.

“Étude d’un cas de stigmaté : Jean Genet.”

par

Shlomo SHOHAM

J’apporterai une grande coquetterie à dire que je fus un voleur habile. Jamais on ne me prit sur le fait, en « flagrant délit ». Mais il est peu important que je sache voler admirablement pour mon profit terrestre : ce que j’ai recherché surtout c’est d’être la conscience du vol dont j’écris le poème, c’est-à-dire : refusant d’énumérer mes exploits, je montre ce que je leur dois dans l’ordre moral, ce qu’à partir d’eux je construis, ce qu’obscurément recherchent peut-être les voleurs les plus simples, ce qu’eux-mêmes pourraient obtenir.

Jean Genet, *Journal du voleur*, p. 100.

Situation

[Retour à la table des matières](#)

Jean Genet, voleur-écrivain-philosophe, pourrait, à la limite, être considéré comme le débouché idéal pour la confrérie des criminels. La présente analyse tend à délimiter dans les écrits de Genet, les principales structures qui illustrent les mécanismes du stigmaté, du crime, de la déviation sociale et leur genèse. Genet a réussi à établir d’une manière incontestablement sincère son propre portrait de criminel et l’idéologie du groupe criminel.

[275]

Portrait personnel

Ses écrits sont très personnels. Bien que la réalité et la fiction s'y confondent, la plupart des épisodes ont été vécus, d'une façon ou d'une autre, avec Genet comme participant. Le résultat en est un mélange d'expériences personnelles, de sensations et de réminiscences. Genet est un enfant naturel. Sa mère l'abandonna au berceau et il fut élevé, pendant ses années de formation, dans un orphelinat de l'Assistance Publique. Il n'a jamais rien découvert de ses antécédents. Plus tard il s'est imaginé sa mère comme une voleuse venant de sortir de prison, « une vieille voleuse à la face blafarde et sournoise ». ²¹⁹

L'orphelinat de l'Etat, le moment venu, le confia à une famille adoptive, des paysans habitant le Morvan. Au début, il y fut heureux. Il vécut la vie paisible d'un jeune du village : petit, on lui avait fait croire, comme le dit Sartre, que son âme était blanche, sans péché, sans malice ; il se vit, donc, lui-même, blanc, innocent ²²⁰.

Cependant, il ne fut pas long à réaliser qu'il n'était pas comme les autres jeunes du village. Il est un enfant trouvé, il n'a pas de mère, pas de père et, donc, pas d'identité claire à s'approprier. Le village est une communauté fermée et il découvre bien vite que, pour la famille de paysans, il est « Jean, le petit bâtard ». Les autres gosses de la famille trouvent bien simple d'endosser tout méfait et toute bévue au « petit bâtard » de l'orphelinat. Il devint, donc, le destinataire de tous les qualificatifs péjoratifs, dédaigneux et méprisants de la famille et de cette petite communauté paysanne ; son portrait personnel, ancre intérieure de son identité, emprunte les définitions, les images et les caractéristiques qui lui furent attribuées par les autres. Le jeune Genet dans un état de « détermination par autrui » [276] débouchant sur une « contre-sublimation » se soumit au portrait créé pour lui par son proche entourage. Le marquage, l'étiquetage, dans le cas de Genet,

²¹⁹ *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, 1949, 22^e éd., pp. 21, 22 et 177.

²²⁰ SARTRE, J.-P., *Saint Genet, comédien et martyr*, Paris, Gallimard, 1952, 4^e éd., pp. 13 et 14.

aboutit, faute de mieux, à cause de la non-existence d'une image intérieure alternative, à un besoin de devenir ce qu'on l'accusait d'être : « Je me reconnaissais le lâche, le traître, le voleur, le pédé qu'on voyait en moi ²²¹ ».

Nous relierions certainement des anneaux de la chaîne qui ne sont pas nécessairement unis par un lien de cause à effet ; notre démarche actuelle pourrait à bon droit être comparée à la tentative de tirer des fils imaginaires entre les sommets visibles çà et là d'un iceberg submergé. Nos moyens d'analyse sont donc semés de lacunes, faute d'information, ou parce que nous avons les comptes rendus cognitifs de Genet qui pourraient ne pas nécessairement correspondre au processus tel qu'il a eu lieu. Nous avons les faits d'illégitimité, c'est-à-dire son séjour initial dans un orphelinat et son éducation dans le Morvan. Nous rencontrons ensuite un adolescent dans un état d'extrême « détermination par autrui », qui fait le maximum pour se conformer à des images négatives qui lui ont été attribuées par une famille paysanne et une communauté rurale. Nous ne possédons pas assez d'informations pour formuler un compte rendu compréhensif de ce processus. Nous pouvons, cependant, le décrire d'après les faits que nous connaissons, comme un cycle typique de réciprocité positive, ou de rejet par un groupe qui en retour est rejeté ; ceci pourrait remonter au processus initial de stigmatisation déclenché par le fait primaire d'être né illégitime. Genet dit : « Sans me croire né magnifiquement, l'indécision de mon origine me permettrait de l'interpréter. J'y ajouterais la singularité de mes misères. Abandonné par ma famille il me semblait déjà naturel d'aggraver cela par l'amour des garçons et cet amour par le vol, et le vol par le crime ou la complaisance au crime. Ainsi refusais-je décidément un monde qui m'avait refusé ²²² ».

[277]

Tels sont les cercles concentriques d'un virtuel mouvement perpétuel. Le rejet cognitif et le contre-rejet seraient plutôt une rationalisation par Genet de sa soumission intérieure à l'image qu'on lui avait accolée. La « contre-sublimation » chez Genet — c'est-à-dire le fait qu'ayant été taxé d'illégitime, de « mauvais » et de voleur, il oblige les autres, par un acte d'allégeance de l'ordre de la rétorsion, en

²²¹ *Journal du voleur*, p. 186.

²²² *Journal du voleur*, p. 92.

actualisant l'image abjecte qu'ils se font de lui — constitue un étalage d'acquiescement et de soumission. Volontairement et presque joyeusement il plonge dans les profondeurs du négativisme. Finalement il sait qui il est, il lui a été donné un portrait qu'il n'avait jamais eu, et si c'est le portrait d'un pédéraste et d'un voleur, il doit s'y appliquer avec un zèle ardent pour atteindre la perfection. Ce processus, assurément subconscient, est une phase de l'ambivalence cyclique envers le groupe stigmatisant.

La phase de la soumission au portrait et de l'obligation contraignante de s'y conformer en le dépassant, alterne avec celle du contre-rejet cognitif de l'exclusion douloureuse par le groupe. Ceci, incidemment, pourrait fournir une explication partielle du « dilemme de l'exclu », les déchirants efforts infructueux de l'exclu pour être accepté par la société. Il est une analyse courante qui veut que l'exclu, s'efforçant d'être accepté et accueilli par la société, échoue parce qu'il ne désire jamais s'adapter, se conformer ou s'intégrer normativement dans le groupe ; ce qu'il veut c'est être *accepté à titre exclu*, demandant ainsi l'impossible²²³. Ceci est quelque peu naïf et, sans aucun doute, superficiel. La théorie du stigmatisme fournirait une compréhension plus profonde du « dilemme de l'exclu ».

Les exclus qui, comme Genet, se conforment à l'image du mal qui leur est attribuée par leur entourage, sentent qu'en assumant le rôle qui leur est assigné, en étant malfaisants pour avoir été définis comme mauvais, ils servent le groupe — l'exclu sent qu'il a accompli son mandat — ils se sont soumis, ils se sont conformés au portrait imposé, et la société leur doit, sinon des louanges, au moins l'acceptation, [278] et la déception est amère quand on n'est pas accepté. Plusieurs forçats ont personnellement fait part à l'auteur d'un sentiment semblable. Ils sont accusés d'avoir commis un crime et, contre toute logique et toute assurance cognitive, ils sont saisis du besoin d'avouer, d'un désir d'expiation, d'ouvrir une nouvelle page, d'un souhait de rembourser les dettes, d'être réaccepté, et ceci par l'acte magique d'admission, de soumission, de rédemption. Certains d'entre eux, dans beaucoup de cas, avouent sans que la justice ait la moindre preuve contre eux ; ils se sentent allégés, ils ont été « bons » pour une fois en reconnaissant leurs mauvaises actions, — « vous, juge, jury, avocats, le monde en général,

²²³ WILSON, C., *The Outsider*.

vous dites que je suis malfaisant ; soit, je le suis, mais maintenant nous sommes quittes. Vous devez m'accepter, — *vous me le devez* », mais, bien entendu, ils ne le sont pas. Ceci accélère le cycle de stigmatisation et de contre stigmatisation, et tel est le sens du « dilemme de l'exclu ».

Après avoir été rejeté par la société bien qu'il se fût conformé au portrait imposé, Genet se sent trompé, il éprouve une rancune qui lui semble être justifiée, et il se tourne vers un négativisme total dans un double but : d'abord celui de perfectionner l'image vile ; peut-être son opposition n'a-t-elle pas été suffisamment complète, peut-être n'a-t-il pas encore accompli toutes les exigences de la contre sublimation il doit donc poursuivre la voie du mal et atteindre une plus grande bassesse. Genet écrit : « ...quand on entreprend d'accomplir [...] le Mal, on ne sait pas encore de quoi l'on parle. Mais je sais qu'il est le seul à pouvoir susciter sous ma plume l'enthousiasme verbal, signe ici, de l'adhésion de mon cœur ²²⁴ » Et encore : « Le mal : nous entendons bien cette volonté, cette audace de poursuivre un destin contraire à toutes les règles ²²⁵. »

L'autre but de l'impérieux négativisme de Genet est la rationalisation cognitive de ses rejets et contre-rejets de « votre monde ». Ce second projet contient plus qu'une [279] nuance de ressentiment, car il n'a jamais renoncé à son désir d'être accepté, même par des *voies conventionnelles* et pas nécessairement en passant par la fange de la sordidité et du crime : « ...à mon corps, à mes bras, je voulais donner l'occasion d'attitudes d'une conventionnelle beauté, capables de m'intégrer dans votre monde ²²⁶. » Sans aucun succès, bien entendu !

D'autre part, sa transformation normative aussi n'a pas été instantanée ; il eut ses luttes intérieures avec les restes, les lambeaux de morale conventionnelle qu'il avait réussi à intérioriser à partir de son entourage : « ...je dus combattre [...] pour abolir ce qu'on nomme le remords... ²²⁷. » Ces combats auraient pu être les étapes intermédiaires d'une négation incomplète du système normatif de la « société légitime ». L'attitude exagérément révolutionnaire contre les normes

²²⁴ *L'Enfant criminel et Adame Miroir*, Paul Morihien, 1949, pp. 22 et 23.

²²⁵ *L'Enfant criminel et Adame Miroir*, pp. 17 et 18.

²²⁶ *Journal du voleur*, p. 108.

²²⁷ *Journal du voleur*, p. 86.

« légitimes » indique une lutte intérieure, une ambivalence envers les normes attaquées. Cependant, ces étapes furent franchies très rapidement, et dès sa première profession de foi de voleur il semble poursuivre d'un galop furieux son identité intérieure et son salut. Son identité intérieure brûle de réaliser le portrait imposé : « ...dans les bagnes d'enfants, dans les prisons, dans les bars ce n'est pas l'aventure héroïque que je cherchais, j'y poursuivais *mon identification* avec les *plus beaux* et les plus infortunés criminels ²²⁸ » En effet, cette identification avec les images criminelles et le désir de jouer des rôles criminels s'accordent avec la théorie courante du comportement criminel ²²⁹. Cette dernière présuppose une identification intérieure avec l'image criminelle antérieurement à la conduite extérieure délinquante mais elle n'essaye pas d'expliquer pourquoi certains êtres s'identifient avec des images criminelles et d'autres avec des images non criminelles. La théorie stigmatique pourrait expliquer partiellement [280] cette différence d'identification. Un être marqué du stigmate de voleur rechercherait, éventuellement, les images criminelles appropriées auxquelles s'identifier, afin de se conformer intérieurement à l'image qui lui est imposée. Pour Genet, cette cristallisation de son identité autour de la notion de crime extrême, la perfection dans la bassesse et le satanisme dans le mal devinrent sa conception personnelle du salut.

« Enfin plus ma culpabilité serait grande, à vos yeux, entière, totalement assumée, plus grande sera ma liberté. Plus parfaite ma solitude et mon unicité. Par ma culpabilité encore je gagnais le droit à l'intelligence. Trop de gens, me disais-je, pensent et qui n'en ont pas le droit. Ils n'ont pas payé d'une entreprise telle que penser devient indispensable à votre salut ²³⁰ »

.....

Mendiant en Espagne, voleur en France, déserteur de la Légion Etrangère, prostitué mâle faisant de la contrebande de drogues dans toute l'Europe. Après quelques années de cette vie, Genet et « votre monde » n'ont aucun amour l'un pour l'autre ; leur hostilité réciproque

²²⁸ *Journal du voleur*, p. 92. Les italiques ne sont pas dans le texte de Genet.

²²⁹ GLAZER, Daniel, « Criminality Theories and Behavioural Images », *Amer. J. Sociol.*, 1956, 61, pp. 435-444.

²³⁰ *Journal du voleur*, p. 89.

s'exerce à travers les barreaux et fissures de la barricade légale et sociale qui les sépare. Genet, le petit bâtard, que son rapport à un autrui forçait à devenir ce qu'on lui avait imposé d'être, se mue en un exclu belliqueux qui chérit un mal qu'il oppose au mal déguisé de « votre monde ». Le sens fondamental du vol, pour Genet, c'est d'être diamétralement contraire et inverse au monde légitime : « Pendant une demi-heure je vais opérer (il s'agit d'un cambriolage), si je suis seul dans un monde qui sera l'envers du monde habituel. [...] Je ne songe pas précisément au propriétaire du lieu, mais tous mes gestes l'évoquent à mesure qu'ils le voit ²³¹. » L'habileté et la littéralité du monde criminel contrastent avec l'hypocrisie, le poli, les valeurs ambiguës de « votre monde ». Apparemment, les deux différentes formes de mal, le satanisme personnel de Genet et la monstruosité [281] de « votre monde », furent conçues par lui comme des champs de forces se combattant et se repoussant l'une l'autre.

Genet, en tant que membre du groupe criminel, sera traité plus tard ; pour le moment nous voulons analyser l'état d'esprit de Genet considéré comme individu criminel. Il affirme être heureux dans son désespoir, et son adoration extatique de la destruction touche à la passion pour Thanatos. Trouverons-nous là une preuve pour la querelle psychanalytique qui veut que le crime soit alimenté par une nécessité de se détruire, par un désir d'être puni pour une faute subconsciente non pardonnée ? Ceci ne semble pas nécessairement être le cas si nous choisissons de nous en remettre à l'évidence qui ressort de la présente étude. L'acte criminel, pour Genet, signifie vigueur, liberté et accomplissement.

Vigueur parce que dans l'acte de voler il faut mettre beaucoup d'énergie et de concentration ; il y a une « fin unique », une combinaison de sacrifice et de damnation qui, pour Genet, est l'épitomé de la vigueur morale ²³².

Liberté, parce que l'exécution d'un crime ou d'une trahison provoque une sensation d'aise dénuée de toute préoccupation morale, un sentiment de détachement expiatoire ²³³.

²³¹ *Journal du voleur*, p. 164

²³² *Journal du voleur*, p. 220.

²³³ *Journal du voleur*, p. 86.

Accomplissement, parce que la violence intérieure propre à l'acte de voler lui confère une aura rituelle et religieuse, un goût de sacrifice, d'offrande ; Genet littéralement dédiait ses crimes à diverses personnes et objets. Le crime est, donc, un sacrifice expiatoire, un sacrifice noir, satanique. Ceci transparait dans le fait que les fleurs qu'il dépose sur l'autel de la chapelle où il a volé, le matin, l'argent du tronc, lui paraissent noires²³⁴. C'est une offrande de messe noire, la nuit, dans une église vide et sombre. L'offrande noire rituelle, inhérente au crime, apporte l'expiation et la réalisation. Cette combinaison de vigueur, liberté et accomplissement associée à l'acte criminel, semblerait mieux [282] convenir à la théorie stigmatique qu'à la formule « culpabilité → recherche du châtement → crime » des psychanalystes. Quand Genet commet un crime, il agit en conformité avec l'image qui lui est attribuée. Il se conforme, tout d'abord à l'attente de son proche entourage, ce qui, en soi, est satisfaisant. Il n'est plus Jean, le bâtard sans nom, il est Jean, le voleur. Ce portrait personnel, nouvellement trouvé, est une source de force et de victoire. Genet, dans un état d'« egodiffusion », pour emprunter le concept d'Erickson²³⁵, d'origine inconnue, sans parents, sans passé, avec un présent précaire et un avenir incertain, trouve enfin son ego-identité convoitée ; c'est non seulement celle qui lui est imposée, mais c'est la sienne seule, personne ne viendra la lui disputer, ni la lui enlever comme on l'a fait pour d'autres choses. Son acquiescement au statut de criminel ne lui procure pas seulement une ego-identité personnelle, mais elle lui confère aussi l'éligibilité nécessaire pour s'introduire dans un groupe d'autres voleurs et d'homosexuels, lui fournissant ainsi l'occasion d'acquérir une identité de groupe et le sentiment d'appartenance. Ceci pourra constituer par la suite la base d'un sentiment de force, de sécurité et même d'une certaine forme de quiétude d'esprit, après son acceptation par un groupe social de pairs, c'est-à-dire de criminels et de hors-la-loi.

Un argument empirique en faveur de cette hypothèse peut être trouvé dans les données fournies par Lewin, selon lesquelles la tension émotionnelle de jeunes adolescents était fortement apaisée quand ils devenaient enfin membres d'un gang criminel et trouvaient là,

²³⁴ *Journal du voleur*, p. 108.

²³⁵ ERIKSON, E., « The problem of Identity », *J. Amer. Psychiat. Assoc.*, 156, 4, pp. 51-121.

probablement, leur « ego-identité » convoitée²³⁶. Le point crucial, cependant, est que chaque nouvel acte criminel *renforce* cette ego-identité, avec pour résultat un sentiment de victoire, d'orgueil et de vigueur énergétique. Ce sentiment d'accomplissement qui accompagne un acte criminel est évidemment plus complexe et plus conjectural. Ceci pourrait se rattacher au sentiment de souillure imprégné en lui par le [283] stigmaté. Il fut choisi comme bouc émissaire, comme dépotoir de l'abus, du rebut et de la bassesse. La religiosité noire de Genet, dont les origines doivent rester en dehors du champ de la présente analyse, le porte à introduire le rituel dans chaque étape ultérieure de sa transformation dans le mal. Toute nouvelle négation est un triomphe. Le meurtre devra être commis comme un sacrifice humain avec accompagnement d'une messe noire. Criminel en vertu d'une délégation émanant d'autrui, exerçant son sacrifice pour autrui, dans la mesure où il se conforme à l'image qu'autrui se fait de lui, son sacrifice mérite d'être accompli. Apparemment le salut par la fange n'est pas ici réservé à Genet lui-même, mais à une sorte d'agent purificateur de la souillure des autres. Il est le bouc émissaire, le damné. Il subit, comme dans la lapidation, les fautes de la communauté qui lui sont imputées et transférées symboliquement. En recevant ces pierres stigmatisantes, il expie rituellement ; au risque d'un sacrilège, il les purifie de leurs péchés en les assumant. Telle est la base de sa revendication pour un accomplissement rituel, — la béatitude d'un voleur. Cependant, — pas d'espoir de résurrection pour lui, — il sait à présent que son expiation vicariale des fautes des autres en devenant leur bouc émissaire damné, ne sera récompensée ni par l'intégration sociale en ce monde, ni par l'amour divin dans l'au-delà. Le dilemme des exclus émerge de nouveau ici, en pleine force. Le criminel saint a eu autrefois un regard rempli d'amour qui ne remarquait pas « les aspects étonnants qui font considérer les individus comme des objets »²³⁷. Il cessa d'aimer parce qu'il se sentait trompé ; il avait joué le rôle qu'on lui avait assigné et s'était, ainsi, conformé aux souhaits manifestes et secrets des autres, mais quand il vint pour recevoir sa récompense, l'amour réciproque et l'acceptation, il fut traité avec l'abus et le dédain qui conviennent au bouc émissaire damné dont on l'avait forcé à jouer le rôle. Le criminel existentialiste et saint cessa d'aimer parce que les autres devenaient

²³⁶ LEWIN, K., *Field Theory in Social Science*, New York, Harper, 1951.

²³⁷ *Journal du voleur*, p. 108.

pour [284] lui, invariablement, des objets, incapables de donner de l'amour — ils le lui ont prouvé, — et, apparemment, d'en recevoir. L'accomplissement consistait donc à détruire cet amour basé sur le péché ²³⁸. Cet amour antérieur des autres devra être transformé en un rituel pour détruire « votre monde ». L'ancienne soumission joyeuse fait place à des feux de haine pour « votre monde ». L'amour des autres est carnivore et vorace ²³⁹. On devrait le craindre et le détruire. On devrait transformer Eros en un rituel de Thanatos dans lequel chaque ²⁴⁰ nouveau crime envers « votre monde » est un acte d'accomplissement expiatoire. Le voleur, actuellement, apparaît à Genet sous l'image de l'ange exterminateur ²⁴¹. Pour les psychanalystes, le châtement est la forme subconsciente de la culpabilité qui pousse l'individu vers le crime. La présente étude du cas Genet n'étaye pas cette hypothèse. Pour Genet, l'essentiel réside dans l'acte criminel et l'existence du criminel dans le groupe. Le châtement est une morne corvée, un mal nécessaire considéré comme un risque professionnel. Il n'est ni grand, ni désirable, tout ce qu'il évoque ce sont des réminiscences d'odeurs d'urine, de formol et de peinture ²⁴².

Le groupe

Genet décrit la structure du groupe criminel comme celle d'une bande vaguement organisée. Les chefs, les « directeurs » ont choisi l'emplacement du « travail », ils ont établi les plans, supervisé l'exécution et vendu les [285] biens volés, prélevant une « part raisonnable », assurément ²⁴³.

La position sociale d'un membre du groupe, dans la structure de la bande, est difficile à déterminer, parce que les criminels, d'habitude, amplifient leurs exploits et leur importance. Les voleurs ont un besoin

²³⁸ *Les Paravents*, Marc Barbezat, 1961.

²³⁹ *Notre-Dame-des-Fleurs*, œuvres complètes, t. II, Gallimard, 1951, 17^e éd.

²⁴⁰ *Journal du voleur*, p. 61.

²⁴¹ Cf. T. REIK, *Geständniszwang und Strafbedürfnis, Probleme zur Psychanalyse und der Kriminologie*.

²⁴² *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 43.

²⁴³ *Journal du voleur*, p. 26.

inné de vanter leurs exploits après un vol, et ils persistent à le faire même quand ils savent que leur vantardise est très souvent la cause réelle de leur arrestation. Les principales qualités d'un chef ne sont pas différentes de celles d'un directeur de société, c'est-à-dire : intelligence, savoir-faire, prudence, ou comme le dit Genet : « cet éclat mystérieux de quelques-uns qui étincelaient vraiment... ²⁴⁴ ». Les plus jeunes membres du groupe sont les exécutants téméraires et les laquais audacieux qui font le travail, les anciens donnent leur avis, leurs suggestions professionnelles et l'assurance ²⁴⁵. Les critères pour l'ascension dans le groupe sont, entre autres, d'avoir la réputation d'un « cogneur », d'un « dur », des travaux spectaculaires comportant des situations risquées, une riche carrière criminelle et beaucoup d'années de prison ²⁴⁶.

Cependant, leur roi à tous, c'est le meurtrier. Un voleur est un débutant ; si quelqu'un s'appelle le « Balafre » et a à son actif une douzaine de vols à main armée, il est considéré ; mais pour atteindre le sommet, pour gagner une position élevée et le prestige « il faut un meurtre complet, pas autre chose ²⁴⁷ ». La cohésion du groupe est assurée par un système normatif rudimentaire mais strict, « une moralité rude et efficace », qui règle les relations entre les membres et, très souvent décide de leur sort en prescrivant des sanctions qui, comme dans le Code d'Hammurabi, sont généralement sans appel.

Il y a une forte composante de camaraderie et d'entraide mutuelle entre les membres du groupe.

[286]

« Moucharder » et « dénoncer » à la police sont les deux péchés mortels contre le système normatif de la pègre. Cependant, les souteneurs et les invertis, habituellement, dénoncent leurs complices à la police ; ils sont méprisés pour cela et considérés comme l'écume du groupe criminel. ²⁴⁸

²⁴⁴ *Journal du voleur*, p. 26.

²⁴⁵ *Journal du voleur*, p. 61.

²⁴⁶ *Haute Surveillance*, Paris, Gallimard, 1949, p. 29.

²⁴⁷ *Haute Surveillance*, p. 120.

²⁴⁸ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 28.

Certaines normes sont, réellement, des règles d'étiquette professionnelle : par exemple on ne devra jamais commettre un meurtre sans mobile lucratif. Un cambrioleur tuant un complice et « réglant un vieux compte », prit un billet de cinq francs sur les lieux du crime, ainsi « il ne sera pas dit que j'aurais tué sans que cela me rapporte ²⁴⁹ ».

Les techniques du crime et les pressions qui conduisent à rejoindre le groupe criminel, telles qu'elles sont exposées par Genet, recourent assez fidèlement quelques-uns des commentaires sociologiques concernant la formation de la sous-culture criminelle et la manière d'opérer de ses membres. Toutes ces pressions sociologiques qui refoulent vers le groupe des criminels et des exclus peuvent nous servir d'arrière-plan adéquat pour développer la théorie du stigmaté, inhérente à l'œuvre de Genet. Nous avons de la sorte une perspective correcte sur la théorie du stigmaté ainsi que sur sa place réelle parmi les autres pressions sociales qui mènent au crime et à la délinquance. La conception d'une opération et son exécution par le groupe est une affaire de collaboration, à l'intérieur du groupe, de plusieurs fonctions individuelles et de nombreuses aptitudes d'une haute complexité. Ceci assurément confirme le principe de base de Sutherland, qui considère le crime comme étant, pour une part importante, un phénomène de groupe, transmis et acquis par association avec le groupe criminel, qui enseigne les méthodes de conduite criminelle et les techniques criminelles ²⁵⁰. L'opération est conçue, tout d'abord, à partir d'une information du « service de renseignement », par exemple un veilleur de nuit fournissant des tuyaux à la bande au sujet d'endroits dignes d'être [287] cambriolés. Puis il faut établir le plan soigneusement afin de distribuer les tâches selon les aptitudes des membres de la bande, et faire la part de l'imprévu, « ce qu'apporte l'imprévu dans la ligne décidée ²⁵¹ ». Les techniques du crime sont multiples et variées, et le succès dépend, surtout, du choix de la méthode appropriée aux « comparses ». Par exemple, quand on vole des invertis il ne faut jamais parler le premier : « — Laisse venir le gars, laisse-le tourner autour de toi. Sois un peu étonné qu'il te propose l'amour. Sache feindre

²⁴⁹ *Journal du voleur*, p. 225.

²⁵⁰ E. SUTHERLAND and D. CRESSEY, *Principles of Criminology*, chap. IV.

²⁵¹ *Journal du voleur*, p. 241.

l'ignorance²⁵² ». L'on doit savoir quand c'est le moment de frapper et à qui il faut imposer silence de la sorte. Un exemple de technique compliquée et élaborée mise en œuvre pour subtiliser des biens. Ceci demande un travail d'équipe : l'un distrayant l'attention du détective, un autre engageant un flirt verbal avec la vendeuse, et le troisième prenant un bijou pour l'examiner et y substituant rapidement une pièce fausse similaire. On peut faire, aussi, « main-basse » sur des pièces exposées, ce qui est plus dangereux, plus « audacieux, mais plus beau²⁵³ ». L'initiation réelle des membres du groupe satisferait, entre autres, aux trois points énoncés dans le commentaire sociologique concernant les pressions à l'égard de la conduite criminelle. Ceux-ci sont :

a) IDENTIFICATION DIFFÉRENTIELLE

Avant son adhésion effective au groupe criminel, le délinquant s'identifie à des images et à des interprétations de rôles criminels. Daniel Glaser qui a, en effet, avancé cette formule²⁵⁴ s'est basé sur la psychologie sociale de George Mead et a soutenu qu'avant sa conduite effectivement criminelle, le délinquant devient criminel sur le plan des valeurs et des rôles. Il se voit en tant que criminel et transgresseur de la loi. Quiconque se fait de lui-même un portrait de contrevenant est mûr pour l'adoption d'une conduite criminelle effective.

²⁵² *Journal du voleur*, p. 16.

²⁵³ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 134.

²⁵⁴ GLASER, D., « Criminality Theories and Behavioural Images », *Amer. J. Sociology*, 1956, 61, pp. 435-444.

[288]

b) Structure d'opportunité différentielle

Après l'identification avec des images criminelles, il doit y avoir accès à des structures sociales illégales (groupes), pour que l'association criminelle effective ait lieu. Cloward et Ohlin, qui ont mentionné ce maillon dans la chaîne causale ²⁵⁵, émettent l'hypothèse qu'un individu peut se rendre compte de l'existence de situations illégales et de sa possibilité d'y accéder.

c) Association différentielle

C'est l'initiation effective dans la conduite criminelle ou transgressive par l'adhésion à un groupe criminel, et l'apprentissage de techniques et de conduites criminelles. À moins qu'un individu ne soit mentalement déficient et que les manifestations de sa déficience mentale constituent elles-mêmes le délit, le crime et la délinquance sont considérés comme formant un phénomène de groupe dont les structures sont transmises aux nouveaux membres par l'enseignement et l'association ²⁵⁶. Le processus d'identification différentielle est illustré par le comportement de Stilitano, un des complices de Genet. Il inventait des rôles de criminels, de « grands patrons », il inventait aussi des attitudes de gangster et chérissait son rôle de hors-la-loi dangereux. Il jouait constamment son type idéal de héros ²⁵⁷. Mignon, un des voleurs-gigolos-homosexuels de *Notre-Dame-des-Fleurs*, s'habille en « grand patron » pour impressionner ses copains, pour avoir l'air du grand criminel qu'il s'imagine être et pour impressionner ses camarades de prison. En effet : « ... Mignon s'habille pour la prison. À

²⁵⁵ CLOWARD, R.A. and L.E. OHLIN, *Delinquency and Opportunity*, New York, The Free Press of Glencoe, 1960.

²⁵⁶ SUTHERLAND E. et CRESSEY D. *op. cit.*

²⁵⁷ *Journal du voleur*, p. 133.

chaque nouvel achat, il croit en voir l'effet sur ses camarades possibles à Fresnes ou à la Santé ²⁵⁸ ».

« ...Mignon, vêtu d'un costume Prince de Galles, chapeau mou sur l'œil, épaules immobiles, qu'il garde ainsi en marchant pour ressembler à Pierrot-du-Topol, et Pierrot les [289] garde pour ressembler à Polo-la-Vache et Polo pour ressembler à Tioni et ainsi de suite : une théorie de macs purs, sévèrement irréprochables, aboutit à Mignon-les-Petits Pieds [...] car, s'il était un authentique cambrioleur, il ne savait pas néanmoins être à l'aise dans d'originales attitudes et copiait gangsters de Chicago et gangsters marseillais ²⁵⁹ ».

L'accès aux structures illégales est déjà recherché par des gosses d'âge tendre, les membres des gangs juvéniles qui, pour le moment, s'occupent de menus larcins, attendent leur chance et cherchent des moyens pour rejoindre les grands qu'ils vénèrent, et « commettre de vrais crimes ²⁶⁰ ». Le jeune débutant brûle d'être accepté par « l'homme vrai » du groupe criminel et de gagner son amitié, il sent alors qu'il est « arrivé » ²⁶¹.

Le processus d'association différentielle est clairement dépeint par Genet quand il décrit la méthode d'enseignement par laquelle le criminel plus expérimenté, le « chef », le « grand seigneur » divulguerait aux novices les secrets du métier. Les patrons enseignent aux membres nouvellement recrutés dans le gang comment voler dans les églises, les techniques pour cambrioler des villas et la manière de se livrer à la prostitution avec des marins ²⁶². Dans une des prisons a été organisée, en bonne et due forme, une école pour pickpockets, les « élèves » devaient s'entraîner sur un prisonnier endormi, ils devaient lui vider toutes ses poches et remettre en place le contenu sans l'éveiller. Le point principal de l'opération était de chatouiller habilement la victime aux bons endroits pour qu'elle se retourne dans son sommeil et expose la poche sur laquelle elle était couchée ²⁶³.

²⁵⁸ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 29.

²⁵⁹ *Notre-Dame-des-Fleurs*, pp. 29 et 56.

²⁶⁰ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 112.

²⁶¹ *Haute Surveillance*.

²⁶² *Journal du voleur*, p. 30.

²⁶³ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 170.

Après avoir étudié ceux des processus sociologiques menant au crime et à la déviation qui pourraient servir de base, de fondement à notre préoccupation majeure : les éléments du stigmatisme inhérents à l'œuvre de Genet, nous [290] procéderons maintenant à l'analyse de ces éléments tels qu'ils apparaissent dans la galerie de criminels que nous offre l'œuvre de Genet.

Le stigmatisme comme facteur d'exclusion, de définition par la négative, opère selon Genet, par le truchement de l'étiquette même de « voleur ». Celle-ci détermine l'identité de l'homme dont l'essence principale est le vol, en opposition avec la définition d'occupations légitimes telles que menuisier ou cordonnier. « Voleur » élimine ou rétrécit tous les autres attributs de l'homme. Une étiquette antisociale simplifie le portrait de l'individu : en traitant quelqu'un de voleur, vous réduisez à l'insignifiance les autres rôles et attributs qu'il pourrait avoir, excepté celui d'être voleur ²⁶⁴.

La stigmatisation par l'étiquetage, définie par des éléments symboliques d'accoutrement et de comportement, est le point de départ du processus de ségrégation du criminel par le reste de la société. Même un détail apparemment négligeable, une seule poche à gauche pour les forçats de l'Île du Diable, suffit pour distinguer ces condamnés du reste du monde ²⁶⁵.

Un élément plus fondamental de l'exposé du stigmatisme est l'exemple classique de la soumission de l'enfant, dans sa conduite, à l'image de lui dont on l'a imprégné. Ceci est la pression exercée par le groupe sur un individu. Il devint un voleur, comme Genet lui-même, parce qu'on l'avait stigmatisé comme tel. Quand le gosse, en train de voler, fut attrapé par la mère supérieure du patronage, et qu'elle lui demanda pourquoi il avait volé, tout ce qu'il put répondre fut : « Parce que les autres me croyaient un voleur ²⁶⁶ ».

Une fois qu'un individu a été étiqueté voleur, plusieurs autres qualifications dérogatoires viennent s'y ajouter très facilement. La dénomination capitale de hors-la-loi et de banni le rend susceptible d'autres appellations, il devient une sorte d'attrape-mouches attirant les

²⁶⁴ *Journal du voleur*, p. 259

²⁶⁵ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 114.

²⁶⁶ *Notre-Dame-des-Fleurs*, p. 112

adjectifs les plus péjoratifs. « Elles diront d’abord que c’est un voleur, donc : [291] qu’il pue des pieds, des dents et de la gueule, qu’il suce son pouce, qu’il parle à haute voix quand il est tout seul ²⁶⁷. » Si quelqu’un a été banni de la communauté, il doit être rendu aussi différent que possible, — un voleur, un exclu ne peut vraiment pas demeurer un banni normatif ou légal — et le processus de stigmatisation accumule sur lui, l’une après l’autre, les épithètes diffamatoires afin de rendre sa ségrégation vraiment évidente. Une fois que ce processus a réellement écarté le stigmatisé de toute possibilité d’assumer des rôles et statuts légitimes, les voleurs et les exclus n’ont effectivement plus d’autre choix que d’agir dans les confins limités du stigmaté. Peints en noir, nous pourrions agir en cannibales authentiques. Selon les mots d’Archibald, impérieux mélange de prédicateur satanique et de « black-Muslin » : « Je vous ordonne d’être noir jusque dans vos veines et d’y charrier du sang noir. Que l’Afrique y circule. Que les Nègres se « nègrent ». *Qu’ils s’obstinent jusqu’à la jolie dans ce qu’on les condamne à être dans leur ébène, dans leur odeur, dans l’œil jaune, dans leurs goûts cannibales. Qu’ils ne se contentent pas de manger les Blancs, mais qu’ils se cuisent entre eux. Qu’ils inventent [...] une peinture, une danse criminelles. Que si l’on change à notre égard, Nègres, ce ne soit pas par l’indulgence, mais la terreur !* ²⁶⁸ ».

La prostituée, peinte par Genet dans *Les Paravents*, est une autre illustration de la théorie du stigmaté. Elle souligne que l’essence réelle de la prostitution réside dans l’obligation pour la prostituée de se conformer au portrait qui lui est imposé par ses clients ²⁶⁹. De plus, le rôle particulier d’une prostituée lui est imposé par ses patrons, et c’est pour cela qu’elle est payée. Caprices, désirs non assouvis et perversions sont projetés sur la prostituée qui reprend ainsi à son compte les frustrations du stigmatisant.

[292]

On n’a donc pas d’autre choix que de se soumettre au stigmaté qui nous a été imposé et qui détermine notre destin avec la rigueur d’un dharma indien. On ne peut ni le fuir, ni l’éviter, ni y échapper. Yeux-verts, le séduisant meurtrier de *Haute Surveillance*, a tenté, au début de

²⁶⁷ *Les Paravents*, p. 46

²⁶⁸ *Les nègres*, Marc Barbezat, 1963, 3^e édition, p. 76. C’est nous qui soulignons.

²⁶⁹ *Les Paravents*, p. 26.

se débarrasser du sceau d'infamie qui le marquait, mais sans résultat : « Je n'ai pas voulu le mien. Il m'a choisi. Il m'est tombé sur le coin de la gueule. Et j'ai tout essayé pour m'en dépêtrer ²⁷⁰ ». Rien n'y a fait, il ne s'est pas détaché de lui, ni effacé, mais seulement enfoncé davantage, et le meurtrier n'a plus eu qu'à l'accepter avec le sentiment de la prédétermination comme un pasteur calviniste ou avec le fatalisme d'un derviche. Il en est ainsi parce que le stigmatisé a très peu de choix, à part celui de se plier au moule coulé pour lui par son entourage. La mère du voleur sait que son fils va en prison, ce n'est pas seulement pour payer ses crimes passés ou présents, mais encore pour expier des vols qu'il est sûr de commettre dans l'avenir. Les juges et le public ont déjà déterminé son avenir pour lui : « voleur un jour, voleur toujours ». Il a cessé d'être un individu, et devient le prototype, l'archétype des portraits de voleurs qui hantent l'esprit collectif de « l'opinion publique » ²⁷¹. Genet continue de se fonder sur son singulier brandon de psychanalyse fangeuse quand il décrit la fonction de soupape de sûreté du stigmaté : le voleur assume tous les désirs impérieux d'abus, gluants et malhonnêtes, de « votre monde », des bons citoyens qui obéissent aux lois. « Votre monde » les lui lance et il n'a d'autre choix que d'accepter ce transfert. Vous devez être reconnaissants au voleur qui se charge lui-même, bien que n'ayant pas d'autre choix, mais avec complaisance, d'accomplir vos désirs criminels, sinon vous, gens respectables, devriez « voler des escalopes et des poules en rêve, toutes les nuits » ²⁷². La finalité du stigmaté, cette force [293] qui me pousse à agir comme le meurtrier que l'on m'accuse d'être, a la puissance du destin et l'irrévocabilité d'une Moira grecque.

Yeux-Verts fut affolé au début, il essaya de revenir en arrière, il essaya « toutes les formes pour ne pas devenir assassin », il essaya d'être un chien, un chat, un cheval, un tigre, même une rose, mais il ne put y parvenir, son corps même se prêtait à l'acte du meurtre ²⁷³, la pythie de tous les oracles qui l'entouraient avait décidé pour lui de son image. Le meurtre devint ainsi pour lui inévitable, comme pour Œdipe. Et pour le stigmaté de condamnation Genet est même plus définitif, presque désintéressé. Le stigmaté de condamnation est la première

²⁷⁰ Haute Surveillance, p. 133.

²⁷¹ *Les Paravents*, p. 55.

²⁷² *Les Paravents*, p. 57.

²⁷³ *Haute Surveillance*, p. 57.

étape dans le renforcement du crime et de la déviation. Il dispense même d'autres preuves de culpabilité pour des crimes ultérieurs. Condamné pour vol, on est, en ce qui concerne le public stigmatisant, coupable pour toujours, à jamais. La présomption d'innocence n'est qu'un pur faux semblant, et toute accusation légère s'achève en condamnation. Si on a été condamné, cela veut dire qu'on est « capable du fait »²⁷⁴ et qu'on le répétera à l'infini. On peut sortir de prison, ayant purgé sa peine, mais on n'en reste pas moins un voleur²⁷⁵. On peut même être innocent tout à fait, mais si les gens pensent qu'on est coupable, on sera coupable. « Avec une gueule pareille, je peux tout me permettre. Même innocent on me croit coupable²⁷⁶ ». Cette ségrégation et cette définition, marquant et séparant le criminel stigmatisé et déviant du reste de « votre monde », créent une caste de bannis qui doivent s'unir pour survivre et former un système normatif qui leur appartient. Ce système est basé sur le commun dénominateur de « l'apartheid » mais il a aussi besoin d'un système de valeurs courantes et d'une *apologia pro esse suam*.

[294]

Le criminel déviant doit donc trouver une justification pour être criminel, « sinon, comment vivrait-il ? »²⁷⁷ ; comme tout autre il doit se créer un portrait personnel cohérent et déterminer l'essence de ses rapports et qualités dans son groupe. Les criminels et déviants se couvrent d'un manteau de rationalisations, d'explications et de rancunes justifiées après coup pour construire et définir ce portrait de membre d'un groupe criminel et transgresseur et, ce qui plus est, pour se protéger des attaques corrosives de « votre monde ».

Le criminel novice cherche des rationalisations de valeurs pour justifier ses actions criminelles ; il n'en va plus de même pour le professionnel endurci : il n'a pas d'illusions, son ambivalence envers les normes légitimes est une chose du passé et il sait que le but immédiat du crime est purement lucratif. Vigueur morale, liberté et accomplissement, cette trinité que Genet reconnaît à ses propres crimes, est inévitablement associée à l'existence criminelle et transgressive du

²⁷⁴ *Journal du voleur*, p. 224.

²⁷⁵ *Les Paravents*, p. 54.

²⁷⁶ *Haute Surveillance*, p. 59.

²⁷⁷ *Journal du voleur*, p. 258.

groupe entier. Chez eux, la vigueur morale est inhérente à l'acceptation de leur destin ²⁷⁸. Dans le cadre de la théorie du stigmaté, nous pouvons interpréter ce sentiment d'assurance et de droiture comme l'accomplissement par le groupe du rôle qui lui est imposé. Ils sont finalement devenus ce que « votre monde » les avait destinés à être, un groupe isolé et défini, à qui on a attribué quelque espace hors des frontières des normes légitimes. En acceptant les rôles de criminels ou d'exclus dans un groupe spécial, ils ont été, façon de parler, institutionnalisés à l'intérieur de la structure sociale, mais dans une mauvaise zone de celle-ci. Ils ont accompli les fonctions attendues et sont donc en droit d'éprouver un sentiment de droiture, d'assurance et de vigueur morale. L'extase libératrice dans l'acte de tuer ²⁷⁹ est aussi narrée. Yeux-verts se sent calme et détendu après le meurtre qui le conduira, en fin de compte, à la guillotine ²⁸⁰, parce que la [295] confusion entre son identité et son portrait personnel s'est dissipée, il est un meurtrier maintenant, — comment pourrait-il en être autrement ? Personne n'avait jamais douté qu'il finirait sous la guillotine. Le sentiment libérateur d'affranchissement est subordonné à la disparition de la confusion au sujet du portrait personnel. Être un criminel élucide toute ambiguïté qu'on a pu éprouver quant à son identité. Les doutes s'apaisent à la suite de chaque acte criminel, ce qui renforce la résolution des conflits intérieurs. Le voleur, dans le groupe, se définit par son crime, délimite ses contours sociaux, se libère de la confusion et met de l'ordre en lui-même ²⁸¹.

L'accomplissement, inhérent à l'existence criminelle du groupe, est la conséquence de la nature rituelle de leurs crimes. Le meurtre devrait s'accomplir comme un « geste noble ²⁸² », ainsi que les prêtres de Moloch l'auraient, sans doute, voulu. Le rituel d'un meurtre devrait avoir la solennité d'une messe noire, ce devrait être une cérémonie, un rite de haine ²⁸³.

« Votre monde » : image de la société et de ses institutions.

²⁷⁸ *Journal du voleur*, p. 12-13.

²⁷⁹ *Journal du voleur*, p.113.

²⁸⁰ *Haute Surveillance*, p. 58.

²⁸¹ *Journal du voleur*, p. 258.

²⁸² *Les Nègres*.

²⁸³ *Les Nègres*, p. 75.

Pour les membres du groupe criminel « votre monde » s'entoure d'un rempart de verre. C'est le rempart des lois, normes et mœurs, contre lequel les exclus et les criminels viennent s'écraser et se fracasser le visage ²⁸⁴

L'image accablante de « votre monde » est, donc, celle d'un champ de force, un véritable mécanisme marquant et dégradant, qui opère avec une force brutale et dont les principaux mobiles sont tout sauf les prétendues moralité et justice telles que « votre monde » les définit ²⁸⁵. Une autre évidence de la fausseté du monde de la légalité, d'après la perception qu'en a le groupe criminel, c'est sa préoccupation pour les formes extérieures, les gestes vides, et non pour le cœur des choses et leur sens profond. [296] « Votre monde » est constitué de faiseurs d'images pour qui le portrait d'un objet est plus important que l'objet lui-même ²⁸⁶.

Par-dessus tout, c'est l'apparence extérieure qui est chère à M. Blankensee dans *Les Paravents*. Croisement bizarre entre *Le Bourgeois Gentilhomme* et *Babbit*, il est très bouleversé d'avoir perdu son coussinet : « Sans mon coussinet sur le ventre ? J'aurai l'air de quoi [...] Mon coussinet c'est la meilleure part de mon prestige. Mes bottes aussi » ²⁸⁷. « Votre monde » se spécialise dans l'impossibilité de toute communication sincère et à cœur ouvert entre ses membres, il a une peur mortelle de toute effusion spontanée d'émotion. Pour les prévenir, il s'appuie fortement sur l'action séparatrice des « fastes » de l'« insolence » ²⁸⁸.

Le bourgeois, en apparence droit et scrupuleux, cache donc, dans son cerveau ténébreux, des « trésors de duplicité, de haine, de méchanceté, de cruauté, de convoitise » ²⁸⁹.

Ceci engendre un paradoxe et un dilemme : Si « votre monde », situé du côté légitime de la barrière sociale et légale, est constitué en gros d'un groupe de voleurs assez hypocrites pour assurer leur profit, comment un « honnête » voleur de « notre monde » pourra-t-il affirmer

²⁸⁴ *Journal du voleur*, p. 144.

²⁸⁵ *Journal du voleur*, p. 144.

²⁸⁶ *Les Paravents*, p. 183.

²⁸⁷ *Les Paravents*, p. 112

²⁸⁸ *Les Nègres*, pp. 20-23.

²⁸⁹ *Journal du voleur*, p. 131.

son identité criminelle ? Il se trouve pris, hélas, dans les limites normatives de « votre monde » quand il vole. Un voleur consciencieux, se lamente Genet, est forcément et pour toujours frustré, car dans la société des voleurs, on se conforme (quelle honte !) à la norme, on commet un acte-modèle en volant. « Si je vole ici », discours Genet, « je n'accomplis aucune action singulière et qui puisse me réaliser mieux : j'obéis à l'ordre habituel. Je ne le détruis pas. Je ne commets pas le mal, je ne dérange rien. Le scandale est impossible. Je vole à vide ²⁹⁰ ». Si nous négligeons [297] le sarcasme féroce de Genet, la confusion provient d'une superposition de rôles, celui d'un voleur se conformant aux données de son stigmat, qui se trouve perverti par celui des stigmatisants, eux-mêmes des voleurs. L'évidence inhérente au stigmat est nivelée par le rapprochement dans le larcin entre criminel et victime. Genet ne nous laisse aucun doute quant à son attitude, et à celle du groupe criminel, à l'égard des diverses institutions sociales. Il s'exprime sur ce sujet en termes très clairs et sans équivoque.

La seule institution proche du cœur de Genet, et du bien-être (ou des infortunes) des bas-fonds est, certainement, la police. Celle-ci représente, pour la sous-culture criminelle, la société légitime et ses institutions. En tant que délégués officiels de « votre monde », ils sont pervers par définition. Ils accepteront toujours de se laisser graisser la patte ²⁹¹ et de collaborer pour obtenir la considération des bas-fonds.

Genet, lui-même, se sent une certaine affinité pour la police, bien qu'il soit difficile de déterminer, d'après les textes examinés, si cette affinité est partagée par le groupe criminel pour ses limiers officiels. L'admiration de Genet pour la police provient de sa conviction qu'on leur « enseigne à tuer » ²⁹². Leur profession recèle un élément corrompateur dont Genet éprouve un plaisir vicieux à encourager l'action. « Aux murs, les bulletins de recherches affichés, les photos et les signalements d'assassins en fuite, le contenu des sommiers, les objets sous scellés, créent une atmosphère de sourde rancœur, de crapuleuse

²⁹⁰ *Journal du voleur*, p. 133.

²⁹¹ *Journal du voleur*, p. 245.

²⁹² *Journal du voleur*, p. 245.

infamie, que j'aime savoir respirée par ces costauds qu'elle « corrompt », dont elle corrode méchamment l'esprit ²⁹³. »

Le groupe criminel, en général, semble avoir moins d'amour pour la police, — ils savent qu'en l'occurrence le vrai jeu est « attrape qui peut » et que la seule relation est une guerre constante. L'enjeu en est la confession ou [298] la condamnation du criminel. La police procède par interrogatoires, accompagnés très souvent de coups au ventre, de gifles, de coups de matraque sur les côtes, et autres techniques diverses de l'inquisition moderne ²⁹⁴. Le criminel, de son côté, possède son as, sa carte d'atout. Il peut retenir son aveu. Le point crucial, c'est que les membres du groupe criminel sont persuadés que la police n'est pas réellement soucieuse de savoir si quelqu'un a vraiment commis un crime ou pas. La culpabilité et l'innocence sont loin au-delà de leur souci, tout ce qu'ils poursuivent c'est une condamnation à enregistrer dans leurs dossiers. L'importance du stigmatisme dans la façon dont ils décèlent les signes de culpabilité est dépeinte dans la conversation suivante entre deux officiers de police appréhendant un suspect : « Laisse-le partir, viens, Gaubert. Après tout, il n'a pas commis de crime. » — « Lui, avec cette gueule de poupée ? Il en est bien capable ²⁹⁵. »

Avoir l'air capable de commettre un délit est une preuve suffisante qu'on l'a commis.

Ce dont les juges ont besoin, c'est d'un criminel : il pourrait être anonyme, sans identité ; n'importe qui pourrait convenir pour satisfaire aux formes et à l'esprit de la justice, et peu importe s'il a, ou n'a pas, commis de crime. S'il nous est présenté, nous déciderons de sa culpabilité pour lui. Après tout, c'est la fonction du juge de décider de la culpabilité ou de l'innocence. L'innocence objective n'existe pas, et si nous déclarons quelqu'un coupable, il est coupable ou le devient à bon droit. Telle est la manière dont opère le stigmatisme judiciaire. *Les Nègres* nous donne de la justice telle qu'elle est exercée dans « votre monde » l'image suivante :

²⁹³ *Journal du voleur*, p. 208.

²⁹⁴ *Journal du voleur*, p. 209.

²⁹⁵ *Notre-Dame-des-fleurs*.

« Le juge : qui est le coupable ? (Silence). Vous ne répondez pas ? Je vais vous tendre une perche, la dernière. Ecoutez : il nous est indifférent que ce soit l'un ou l'autre qui ait commis le crime, nous ne tenons pas à celui-ci ou à celui-là, si un homme est un homme, un nègre est un nègre, [299] et il nous suffit de deux bras, de deux jambes à casser, d'un cou à passer dans le nœud coulant, et notre justice est heureuse. Alors quoi, un bon mouvement ²⁹⁶. »

Ici, cependant, naît un dilemme que formule le Cadi des *Paravents* : le fait même d'être stigmatisé par le juge renforce chez le criminel sa propre image. Son identité se trouve clarifiée à ses propres yeux et, comme nous l'avons montré plus haut, ceci est littéralement essentiel pour sa propre perception de sa cohérence intime. Genet présente donc Saïd, l'intimé, plaidant réellement devant le Cadi pour être déclaré coupable car autrement, dit-il, « Vous me tueriez ! » ²⁹⁷, l'absence de jugement impliquerait en effet, pour Saïd, la dissolution de sa personnalité. Mais si les problèmes du criminel sont résolus par le Cadi, qui résoudra le problème essentiel du Cadi lui-même : le pouvoir d'imposer le stigmate de la condamnation, qui lui est reconnu, et même, dans le cas présent, imposé, à partir de quel critère va-t-il l'exercer ? Dieu ? Oui. « Dieu te juge... il sait tout mais il n'est plus là...., ²⁹⁸ Dieu s'est cassé, tiré, taillé. Dieu s'en est allé ²⁹⁹. » La justice n'existe pas, c'est un mirage. La moralité est un conte pour enfants, un conte de fées que démentent les actes, les faits ; « votre monde », comme « notre monde », abonde en larcins, fausses prétentions, malhonnêtetés et même meurtres. Comment donc un juge, un Cadi, pourrait-il décider qui « stigmatiser » et qui non ? Nous-mêmes, et pour cause, nous avons essayé ailleurs de répondre aux questions du Cadi quant aux critères de stigmatisation mais ces questions, comme nous l'avons vu, sont très rarement en rapport avec le fait matériel en cause, ou avec le délit dont l'intimé est accusé. Genet et son Cadi ont pu ne pas avoir d'intérêt pour la recherche des liens symboliques existant entre la personnalité du stigmatisé, son comportement et le stigmate dont il était effectivement marqué. Ce qu'ils ont perçu, c'est [300] l'absence de toute balance précise ou échelle de mesure susceptibles de définir le criminel et le

²⁹⁶ *Notre-Dame-des-fleurs*.

²⁹⁷ *Les Nègres*, p. 159.

²⁹⁸ *Les Paravents*, p. 68.

²⁹⁹ *Les Paravents*, p. 65.

déviant Ils rejettent, cependant, les critères conventionnels, c'est-à-dire la religion, la morale et la justice. L'essence du dilemme est résumée par le Cadi lui-même : tout est parfait pour Saïd, l'intimé, parce qu'il a le juge pour le confirmer dans la reconnaissance de son identité. « Je vois bien », dit-il, « ce que tu gagnes à chaque nouvelle condamnation. » Mais si l'inculpé Saïd se voit renforcé dans son ego à chaque nouvelle condamnation, qui va définir à l'usage du Cadi, le juge et les critères nécessaires à ses jugements ? « ... mais moi, » s'écrie le Cadi, « chaque condamnation me conduit vers quoi ?³⁰⁰ » Apparemment, nulle part. Si le péché et la vertu, le juste et l'injuste, le bien et le mal n'existent pas, il ne peut y avoir de criminels, et sans criminels il n'y a pas de juges : la boucle du chaos se referme.

Pour Genet la cour rend au tribunal une décision prédéterminée. Elle sourit avec bienveillance à l'innocent et flétrit d'un regard noir la dépravation évidente du coupable. Le juge sépare, de son pouvoir infamant, non pas le juste de l'injuste : il n'en a ni la capacité juridique, ni l'inclination ; ce qu'il opère, c'est une démarcation méthodique externe entre l'acquitté et le condamné.

Les problèmes d'adaptation du criminel devraient être résolus, comme nous l'avons mentionné ailleurs, dans le domaine du travail, des relations domestiques et du statut social. Revenant au crime, protéger les prostituées et développer une rationalisation du ressentiment envers la société constitue la phase active de la solution. Cependant, la manière dont le criminel structure dans sa vision du monde les valeurs qui régissent ces trois domaines d'adaptation, est magistralement exposée dans une autre pièce de Genet : *Les Bonnes*. Claire et Solange, servantes criminelles, essaient de tuer leur maîtresse, accusent faussement son amant du crime et le dénoncent à la police. En attendant, Genet nous montre comment le criminel considère une occupation légitime, les relations domestiques et la société [301] « respectable ». L'occupation légitime est un esclavage dégradant. Etre un employé, n'importe quel employé, ravale au rang de rebut ; à la limite, on est considéré comme (et donc on est) une ordure... « Tout, mais tout ! ce qui vient de la cuisine est crachat³⁰¹. » Au mieux, on est considéré par son patron comme un meuble utile ; « Elle (madame) nous aime comme ses

³⁰⁰ *Les Paravents*, p. 68-69.

³⁰¹ *Les Bonnes*, Marc Barbezat, 1963, p. 13.

fauteuils. Et encore ! Comme la faïence rose de ses latrines. Comme son bidet ³⁰². » Pour nos patrons nous restons invariablement neutres, dépourvus de toute passion « respectable » car « la crasse... n'aime pas la crasse » ³⁰³, le rebut, les criminels ne peuvent pas ressentir d'émotions « nobles ». Elles (les servantes criminelles) sentent « le fauve » ³⁰⁴ elles ont l'odeur pourrie de la « soupente ». La mansarde, la chambre des bonnes « où la nuit les valets » les « visitent ». Telle est l'image que nous donne le criminel-philosophe des relations « respectables » entre employeur et employé. Les relations conjugales dans le ménage de Madame ne sont pas précisément puritaines et, selon Genet, le désir le plus ardent de Madame est d'être une prostituée s'agenouillant aux pieds de son amant, un voleur ³⁰⁵. La respectable Madame non seulement se livre à l'adultère, mais dans son cœur elle est une prostituée. Genet semble donc convenir avec ses frères criminels que la fausse respectabilité des relations domestiques est moins délectable que le cas de la prostituée ordinaire qui n'a aucune illusion sur sa profession. D'importance cruciale pour notre propos est le fait que Genet impute une *criminalité réelle* à l'amant de Madame, bien qu'on nous ait signifié clairement, auparavant, qu'il a été accusé *faussement*. Ceci met en relief l'importance du stigmatisme aux yeux de Genet, en tant que criminel professionnel-type : il sait que ce que nous faisons n'est pas aussi important que ce qui est dit de nous ou ce que nous sommes censés avoir fait. Un [302] criminel professionnel est horrifié par une fausse accusation car il sait alors qu'il ne peut pas se défendre ; quelqu'un « l'a bel et bien fixé ». Il préférerait une accusation fondée, il saurait au moins à quoi s'attendre. Bien plus, la société fonctionne en triant et en marquant à l'aide du stigmatisme. Genet, criminel professionnel, sait que le résultat effectif d'une accusation vraie ou calomnieuse est à peu près pareil. La culpabilité ou l'innocence de quelqu'un dépend moins de ses actes que du stigmatisme social : « pour Genet la culpabilité est imposée à l'offenseur du dehors. C'est une image collective, un tabou qui se saisit de lui ».

L'image que Genet se fait de la société légitime pourrait être très proche du pôle négatif extrême du continuum. Cependant, elle traduit

³⁰² *Les Bonnes*, p. 33.

³⁰³ *Les Bonnes*, pp.33-34.

³⁰⁴ *Les Bonnes*, p. 19.

³⁰⁵ *Les Bonnes*, p. 56.

la tendance à la rationalisation qui existe, à des degrés divers, chez tous les criminels et qui constitue une réaction aux pressions isolantes et ségrégatives du stigmat. Cette réaction renforce l'action stigmatisante et accélère dès lors le mouvement de ce cycle de positive réciprocité : le dédain et le ressentiment des criminels envers la société intensifient la stigmatisation et la ségrégation, jusqu'à ce que le cercle vicieux culmine dans l'isolement complet du criminel dans la société « legit », par le fait de la barricade sociale du stigmat qui sépare les criminels, parias et déclassés.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, Genet se réfère à « votre monde », « vos lois », « vos normes » et « votre salut »³⁰⁶ comme à un monde diamétralement opposé à l'univers distinct des bas-fonds qui comprend « nos lois », « notre homme » et « notre morale » relative au monde des voleurs, souteneurs, prostituées et homosexuels. « Votre monde » se sert du stigmat tant pour étiqueter les criminels que pour définir par contraste ses propres vertus³⁰⁷. L'obligeance de « votre monde » est donc un corollaire, mais... inversé, de la misère attribuée aux criminels et aux déclassés. La misère de tous les hors-la-loi se trouve donc renforcée par « votre monde » à l'intérieur du cercle vicieux constitué par le stigmat et sa récusation.

[303]

Les criminels et déclassés doivent leur identité sociale à « votre monde » qui a servi d'instrument pour la définir et, en « niant les vertus de « votre monde », les criminels désespérément acceptent d'organiser un univers interdit³⁰⁸ ». La question de savoir si l'attitude du monde criminel envers « votre monde » est surtout pleine de ressentiment, d'opposition, de négation catégorique ou de salut satanique n'a peut-être pas encore dépassé le niveau conjectural, mais l'attitude elle-même est exprimée en termes sans équivoque : « Ce qu'il nous faut », dit Bobo, dans *Les Nègres*, « c'est la haine. D'elle naîtront nos idées. » Et Diouf ajoute d'accord avec elle : « J'ai connu trop de honte pour ne pas désirer pourrir leur (de votre monde) âme fastueuse³⁰⁹. » Cette haine, universelle et une, des criminels à l'endroit de « votre monde » serait

³⁰⁶ *Journal du voleur*, p. 89.

³⁰⁷ *Journal du voleur*, p. 172-173.

³⁰⁸ *Journal du voleur*, p. 10.

³⁰⁹ *Les Nègres*, p. 51.

souvent exprimée, selon Genet, par un acte symbolique de défi envers « votre monde », par exemple : uriner sur les lieux du crime après un cambriolage ³¹⁰. Quant aux victimes ou jobards qui forment le groupe le plus intéressant de « votre monde » pour « notre monde (criminel) », elles sont invariablement laides : « J'étais la seule cause d'une telle laideur et je n'en éprouvais qu'un plaisir cruel ³¹¹. » Ce plaisir est augmenté par l'air embarrassé de la victime : « Quand il volait une voiture, Guy s'arrangeait pour démarrer à l'apparition du propriétaire. Il se payait la gueule de l'homme qui voit sa voiture, docile au voleur, l'abandonner ³¹². »

Les mécanismes de projection et de transfert font du criminel le réceptacle approprié des désirs primitifs de la société qui proviennent de sa propre agressivité : « J'ai voulu m'opposer à elle, mais elle m'avait déjà condamné, punissant moins le voleur en fait, que l'irréductible ennemi dont elle redoutait l'esprit solitaire [...] un trouble — une plaie par où s'écoule son sang qu'elle-même n'ose [304] verser. ³¹³ » Cette décharge d'agression contenue est le combustible qui alimente le feu du stigmaté. L'agressivité intérieure est engendrée par les divers interdits normatifs, moraux, sociaux et légaux qui criblent la vie de l'homme. La lutte intérieure constante et spécialement le désir d'agir contre cette morale et ces lois crée le sentiment de culpabilité qui se trouve soulagé par le juste châtement du criminel. Le débordement de culpabilité est donc absorbé par les criminels, les parias et les transgresseurs, par le biais de la cérémonie rituelle du procès et du châtement du criminel. Les autres déclassés supportent littéralement la condamnation de « votre monde » ; en se mouvant en bordure, hors de ses limites et dans l'ombre ³¹⁴, comme la fumée qui plane au-dessus d'un train qui passe. C'est pourquoi la douleur et la misère du criminel et du déclassé sont perpétuées par « votre monde » pour qu'ils puissent continuer de porter la croix de sa condamnation. La vie monotone et routinière des bourgeois reçoit ainsi sa dose de stimulant par l'identification indirecte aux exploits osés par le criminel ³¹⁵.

³¹⁰ *Journal du voleur*.

³¹¹ *Journal du voleur*, p. 190.

³¹² *Journal du voleur*, p. 241.

³¹³ *Journal du voleur*, p. 259.

³¹⁴ *Les Nègres*, p. 46.

³¹⁵ *Notre-Dame-des-Fleurs*

Cependant, la condamnation du criminel est une auto-condamnation car elle provient de l'acquiescement du criminel au jugement de « votre monde ». Archibald, dans *Les Nègres*, parle même de mériter la réprobation de « votre monde », son jugement et la condamnation qui s'ensuit ³¹⁶. Ceci est nécessaire pour lui permettre de retrouver sa personnalité ; c'est l'accomplissement et le salut par le stigmaté. Nous, les criminels, les déclassés, les pervers, les exclus, les noirs, nous nous considérons dans « notre monde » tels que vous nous avez peints. Et Archibald conclut tristement : « Nous sommes ce qu'on veut que nous soyons, nous le serons donc jusqu'au bout absurdement ³¹⁷. » La force du stigmaté est dépeinte par le juge au procès, lorsqu'il proclame qu'à partir d'une certaine date « Dieu étant mort, la couleur [305] noire cesse d'être un péché : elle devient un crime. ³¹⁸ » Quelqu'un de « notre monde » qui a été entaché et marqué n'a plus rien à faire pour être un criminel, le stigmaté seul suffit pour le définir comme tel, tant pour « votre monde » que pour « notre monde ». Une fois stigmaté, le chemin du retour est brumeux, incertain et parfois bloqué. Les noirs, c'est-à-dire les criminels et les déclassés, doivent se défigurer ; le changement de couleur par l'essuyage du stigmaté, une tâche impossible en elle-même, n'est pas suffisant. « Va chez eux », conclut le satanique Archibald, en montrant les spectateurs dans la salle « ... s'ils t'acceptent. Et si tu réussis à être aimé d'eux, reviens me prévenir ³¹⁹. » Donc debout, vous tous, ex-condamnés du monde, et racontez l'accueil et l'amour que vous a réservés « votre monde » après votre sortie de prison. Ou encore, quelle fut la réussite du petit bâtard Genet, lorsqu'il voulut regagner l'affection d'une famille paysanne dans le Morvan, après avoir été proclamé voleur.

« Étude d'un cas de stigmaté : Jean Genet », in : *Revue de l'Institut de Sociologie*, N° 3, 1968, pp. 367-405.

³¹⁶ *Les Nègres*, p. 46.

³¹⁷ *Les Nègres*, p. 179.

³¹⁸ *Les Nègres*, p. 172

³¹⁹ *Les Nègres*, p. 59.

[306]

Avoir la maîtrise des connaissances et des techniques requises, savoir se conformer aux valeurs du milieu, être apprécié de ses collègues, disposer d'appuis bien placés, telles sont quelques conditions nécessaires pour réussir dans le vol, comme dans toute autre profession.

[307]

[308]

Déviance et criminalité.**“Le voleur professionnel.”**

par

Edwin E. SUTHERLAND**Complexité des techniques**[Retour à la table des matières](#)

Le voleur professionnel est doué d'une grande habileté, tout comme le docteur, l'avocat ou le maçon. Toutes les ressources de son ingéniosité sont orientées vers la préparation et l'exécution du crime, le recel des marchandises volées, le règlement du procès en cas d'arrestation et le contrôle de toutes les opérations au cours de l'action. La dextérité manuelle et la force physique sont des facteurs secondaires ; les éléments principaux sont l'intelligence, l'esprit d'entreprise et des dons de beau parleur. Les voleurs qui ne possèdent pas ces qualités essentielles sont considérés comme des amateurs, même s'ils volent d'une façon habituelle ³²⁰. De même les cambrioleurs par effraction ou non, spécialisés dans les grands rackets ne sont pas

³²⁰ Des statistiques sur les voleurs récidivistes ont été publiées. Quoi que ce soit des études sérieuses, elles ne nous éclairent pas sur les voleurs professionnels, car elles ne font pas de discrimination entre les voleurs professionnels et les autres catégories de voleurs. Voir R. GRASSBERGER, *op. cit.* ; Fritz BEGER, *Die Rückfälligen Betrüger*, Leipzig, 1929 ; Alfred JOHN, *Die Rückfällsdiebe*, Leipzig, 1929.

considérés comme des professionnels lorsque leur travail est basé sur la dextérité manuelle ou la force exclusivement.

[309]

Du point de vue technique, la distinction entre voleurs professionnels et non professionnels est relativement mince. En fait, la technique du métier ne s'acquiert qu'en travaillant avec des voleurs professionnels ; il n'y a pas à proprement parler de centre de formation pour entraîner les jeunes recrues ³²¹, mais une coopération constante dans le travail où tous les problèmes relatifs à la vie du voleur sont abordés successivement. Certains individus qui travaillent en solitaires perfectionnent leur technique en exécutant toujours le même genre de cambriole — par exemple les falsifications de documents — mais ces gens sont surpris par un coup dur parce qu'ils n'ont aucun plan préparé d'avance, aucune ressource ni aucune relation pour les tirer d'un mauvais pas.

Du fait qu'il y a des techniques particulières pour certains cambriolages, les voleurs se spécialisent dans un nombre relativement restreint de rackets du même genre. Cependant les contacts de la pègre avec les criminels de toute catégorie favorisent le passage d'une spécialité à l'autre. Quelquefois les voleurs se prennent au jeu du nouveau racket et abandonnent l'ancien. Le plus souvent ils n'aiment pas changer. Hapgood raconte que son voleur qui était primitivement pickpocket participa ensuite à des cambriolages, mais n'aima jamais ce genre de crime, il resta toujours au fond du cœur pickpocket. C'est lui qui écrivait : « Le cambriolage est un jeu trop dangereux, les arrestations sont trop certaines, on dépend trop des nerfs des complices, les peines sont trop longues, et il est très difficile d'arranger les choses. » ³²²

Il est assez difficile de dire si l'on va vers la spécialisation ou non. Cooper affirme que non et que de moins en moins on se spécialise du fait de la guerre, de la prohibition et de la récession. « Des escrocs, affirme-t-il, qui, il y a 20 ans, auraient eu honte de s'engager dans un travail en dehors de leur spécialité, n'hésitent plus maintenant à se

³²¹ De temps à autre, on raconte qu'il y a des écoles de pickpockets, d'escrocs et d'autres voleurs professionnels. Si des écoles de ce genre ont existé, elles ont été assez éphémères.

³²² H. HAPGOOD, *op. cit.*, p. 107.

lancer dans [310] le banditisme, le kidnapping et autres crimes. » Il raconte qu'au cours d'une conférence tenue par des escrocs à Chicago ils essayèrent de formuler un code interdisant de changer de racket. Dans son histoire des criminels de profession, Byrnes, en 1886, indiquait déjà que de nombreux voleurs participaient à des opérations criminelles, pour un temps variable, en dehors de leur spécialité. ³²³

La corporation des voleurs

Le voleur professionnel, comme tout homme appartenant à une profession, a un statut qui définit l'homme d'après son habileté technique, son standing financier, ses relations, son comportement, ses reconnaissances acquises au cours de sa vie pérégrine. Son rang social est déterminé par l'attitude des autres criminels à son égard, des policiers, du tribunal et des journaux. Le terme « voleur » est considéré comme honorifique, et sans adjectif il se réfère au voleur professionnel. En voici la définition relevée dans un dictionnaire d'argot : « Membre du milieu qui vole souvent et avec succès. Ce terme n'est réservé qu'aux criminels habituels, il est utilisé dans un sens élogieux » ³²⁴. Les criminels professionnels méprisent les amateurs et ont toutes sortes d'épithètes péjoratives pour les désigner. Ils utilisent des méthodes hardies lorsqu'ils sont protégés, mais ils ont honte de tels procédés, et ne s'en consolent qu'avec la certitude qu'ils savent faire le travail de façon plus artistique lorsque c'est nécessaire. Ils ne veulent pas avoir de [311] rapport avec les voleurs qui n'utilisent pas les méthodes correctes de la profession.

Les professionnels sont en désaccord sur divers échelons à l'intérieur de la profession. Il en est qui divisent les voleurs en deux catégories : grand racket ou petit racket, selon le temps de préparation

³²³ Thomas BYRNES, *Professional Criminals of America*, New York, 1886. GRASSBERGER, *op. cit.*, emploie plusieurs méthodes ingénieuses pour apprécier le degré de spécialisation des bandits. Ses conclusions s'appliquent aux criminels habituels plutôt qu'aux professionnels, et justement ils ont moins tendance à se spécialiser

³²⁴ Noël ERSINE, *Underworld and Prison Slang*, Upland, Indiana, 1935.

qu'ils y mettent et les relations qu'ils ont. Voici ce qu'un escroc de grande envergure pense d'un voleur à l'étalage :

Quoiqu'il soit voleur de profession, j'aurais eu honte, il y a quelques années (avant qu'il n'aille en prison), qu'on me rencontre dans la rue avec lui. Je ne dis pas cela par snobisme, mais parce que cela pourrait me faire tort du point de vue social auprès de mes collègues si l'on me voyait avec un voleur à l'étalage.

Le même individu qui écrit les lignes ci-dessus prétend cependant que les différences ne sont pas essentielles à l'intérieur de la profession :

Je n'ai jamais mis une étiquette quelconque sur un voleur, qu'il soit de petite, de moyenne ou de grande envergure, de l'Est ou des Rocheuses. La distinction est sur un autre plan, tout dépend du lieu et de la façon dont on opère. A ce propos je me souviens d'un vol effectué à 10 heures du matin qui rapporta 21 dollars à ses auteurs. Les mêmes, trois heures après, dans le même lieu, ramassèrent 6 500 dollars. Peut-on dire de ces hommes qu'ils étaient de catégorie inférieure le matin et supérieure le soir ? Les escrocs qui font le racket des jeux et de la bourse espèrent gagner de grosses sommes (à l'aide d'officines jouant le rôle de clubs de jeu ou de bureaux d'agents de change). Mais il y a des échanges constants entre les bandes, chacune jouant tantôt le gros jeu, tantôt les petits rackets et se connaissant toutes entre elles.

Les hommes diffèrent par leur valeur personnelle dans la profession de voleur comme dans celle de médecin ou d'avocat ; le sentiment de l'honneur y joue un rôle prépondérant. La réaction de Roger Benton, faussaire, est caractéristique à ce sujet. Un épicier lui donna un chèque en blanc qu'il devait remplir de la somme désirée, Benton l'annula et le renvoya. Il dit pourquoi : « J'avais trop d'amour-propre professionnel [312] pour l'utiliser ; après tout j'étais un faussaire qui a toujours su prendre de l'argent habilement au banquier, et non un voleur qui voulait tromper un honnête épicier ³²⁵ ».

³²⁵ *Where Do I Go from Here ?* (N.Y. : Lee Furman, Inc., 1936, p. 62, avec autorisation).

Esprit d'équipe chez les voleurs

La profession de voleur suppose un ensemble de sentiments partagés et d'expériences communes. Les pickpockets ont des réactions similaires devant les futures victimes et devant les circonstances particulières dans lesquelles ils les trouvent. Cette similitude de réactions est due au fond d'expériences communes et aux gestes accomplis dans les mêmes situations ; réactions que l'on peut assimiler au diagnostic clinique d'un médecin devant son malade ou à l'examen rapide que fait l'avocat d'un cas spécifique. En vertu de ces attitudes et réactions similaires les voleurs peuvent travailler ensemble sans dommage ni heurt.

Cet esprit de corps se prolonge dans toutes les activités et même dans la vie des voleurs ; il se manifeste au maximum dans la lutte contre l'ennemi commun, la loi. De cet esprit d'équipe découle un ensemble de règles, d'habitudes d'entraide et de solidarité, communes à toute la pègre.

La ponctualité sur laquelle les voleurs insistent tellement est une illustration de cet esprit de corps si puissant chez eux :

C'est un principe essentiel parmi les associés du crime que d'être exact au rendez-vous. Quand on a un « rancart », il faut être là à l'heure tapante, il n'est pas question que votre complice vous attende. C'est facile à comprendre, à cause du danger constant d'être arrêté. Si un homme est arrêté, le second est menacé du même fait. La seule excuse valable pour être en retard c'est l'arrestation. En ce cas le [313] complice a intérêt à se sortir de là le plus vite possible pour sauver sa peau ³²⁶.

L'une des offenses les plus graves qu'un voleur puisse faire à un autre c'est de le « donner » ou de le dénoncer ³²⁷. Cette loi est respectée presque unanimement. Les voleurs professionnels la violent moins que les autres criminels parce qu'ils sont moins sujets aux pressions qui obligent les délinquants à moucharder. La plupart des voleurs, du reste, subiront les pires traitements plutôt que de livrer leurs camarades. Il y

³²⁶ *Ibid.*, p. 269, avec autorisation.

³²⁷ « Casser sur quelqu'un » : dénoncer en argot. (N.d.T.)

a deux raisons à cette façon d'agir. La première : celui qui agit de la sorte perd son prestige, il ne trouvera plus de complices et sera sujet aux représailles ; deuxièmement, par loyauté et esprit de solidarité. La réaction spontanée des bandits envers leurs délateurs est la mise en quarantaine, expression de leur dégoût, de leur peur et de leur haine ³²⁸. À la base de ces deux réactions contre les délateurs se trouve l'esprit d'équipe des voleurs fondé sur leurs expériences communes.

Cet esprit d'équipe suppose une échelle des valeurs et un esprit de corps qui encadrent le voleur dans sa carrière criminelle. La détresse d'un voleur solitaire qui ne fait pas partie de la société des criminels est parfaitement décrite dans ces lignes de Roger Benton, lignes écrites alors qu'il était faussaire, mais non professionnel :

Je n'avais ni foyer ni lieu où je pouvais revenir comme à un sanctuaire, pas un seul ami au monde à qui je puisse me confier. J'étais un homme seul, mon visage détourné de ceux des autres humains. Mais je n'en souffrais pas, tout au moins je pensais ne pas en souffrir. Un peu plus tard, je me mis à fréquenter le bar Nero qui était le rendez-vous des gens de théâtre. J'aimais Nero, j'aimais la foule qui venait en ce lieu, et j'aurais aimé continuer à y passer de bonnes soirées. Je découvris que j'avais faim de contacts humains bien plus que je ne le pensais. Là je les ai trouvés. Ce fut un charmant intermède et j'en ai joui [314] pleinement. J'en négligeais mon travail (de faussaire) tant je profitais de l'amitié honnête, simple et franche de ces enfants du théâtre. (Encore plus tard) Je ne pouvais me débarrasser de ce besoin criant du sentiment de sécurité qu'offrent les contacts humains et l'approbation sociale du groupe. J'étais solitaire et j'avais peur ; j'aurais voulu me retrouver avec quelqu'un qui m'avait connu avant que je ne fusse devenu un hors-la-loi ³²⁹.

Aux Indes, l'individu qui fait partie des tribus criminelles est plongé dans un contexte cohérent, aussi n'a-t-il aucun remords à attaquer quelqu'un qui n'est pas de son groupe parce que socialement son action

³²⁸ Philip S. VAN CISE, *Fighting the Underworld*, Boston, 1936, p. 321 ; Josiah Flynt WILLARD, *Tramping with Tramps*, N.Y., 1899, pp. 23-24, et *My Life*, N.Y., 1908, pp. 331-340.

³²⁹ *Op. cit.*, pp. 62, 66-67, 80-81, avec autorisation.

ne lui cause aucun préjudice. Il n'y a pas un seul bandit en Amérique dont l'immersion totale dans un groupe ne l'oppose à la majorité de la société. Même lorsque Roger Benton devint membre de la pègre comme faussaire professionnel, il se sentait seul et mal à l'aise : « J'en avais assez de ce travail de voleur, de cette nécessité d'être un fugitif parmi mes concitoyens, de l'impossibilité de m'installer et d'avoir ma maison, ainsi que de la peur de la prison ³³⁰ ».

Le voleur professionnel en Amérique se sent un hors-la-loi ; c'est surtout vrai pour les voleurs qui viennent de la classe moyenne, et ils sont nombreux. Quand ils passent dans les gangs du « milieu », ils se sentent des renégats. Chic Conwell raconte que le voleur cherche des arguments pour libérer sa conscience : il écarte de sa pensée l'idée des conséquences de ses crimes, ainsi que toute réflexion concernant la fin de sa vie. Quand il est seul en prison, il ne peut s'empêcher de réfléchir à tous ces problèmes et il frémit rien qu'à l'idée de reprendre ses activités criminelles. De retour dans son groupe, il reprend cet esprit de bravade commun à tous les voleurs, ses craintes s'évanouissent et tout semble aller très bien. Sous la pression des circonstances il ne peut développer toutes ses qualités personnelles, mais son isolement est moindre, sa solitude réduite, et sa vie professionnelle est rendue possible parce qu'il fait partie [315] d'un groupe dans lequel il a une vie sociale de voleur, comportant une culture et des valeurs reconnues par l'ensemble des voleurs. Dans ce sens aussi le vol professionnel est une profession de groupe ³³¹.

³³⁰ *Ibid.*, p. 242, avec autorisation.

³³¹ Remarquez la différence de ton entre les premiers chapitres et le dernier. Au début, le voleur est idéalisé, présenté sous un jour avantageux, le ton est assuré. Dans le dernier chapitre, le voleur a le sentiment de frustration, il se considère comme la principale victime, le ton est plus relâché et inconsistant. Le voleur est sûr de lui lorsqu'il parle des techniques de la profession, des relations entre les membres d'un gang ; tout se décolore lorsqu'il envisage les rapports de la profession avec le reste de la société.

La profession de voleur opposée aux autres groupes

Le voleur professionnel fait partie du monde de la pègre ; il est en quelque sorte séparé du reste de la société. Il réside le plus souvent dans les bas-fonds ou dans les quartiers des distractions faciles. Même lorsqu'il habite un hôtel du centre ou une maison de banlieue, il doit garder une certaine réserve envers ses voisins, rester davantage à l'écart que s'il n'avait rien à cacher de ses occupations.

Les barrières qui délimitent le groupe des voleurs sont d'ordre fonctionnel plutôt que géographique ; elles sont édifiées par les voleurs eux-mêmes, basées sur la communauté de leurs intérêts dont le premier est la sécurité ou la sauvegarde des personnes. Du fait que les autres groupes ont, eux aussi, leurs barrières dressées en particulier contre les voleurs connus, les voleurs sont de ce fait confinés sur leur propre terrain. D'autre part, il est très difficile de pénétrer dans leurs groupes. Un étranger qui entre dans un repaire de bandits est appelé « une mauvaise herbe dans le jardin » ; dès qu'il entre les conversations cessent, ou sont aiguillées sur des sujets anodins ³³².

[316]

Certains hommes d'affaires qui s'engagent dans des activités malhonnêtes devraient être assimilés à des voleurs professionnels. En fait, celui qui trompe la veuve et l'orphelin ne se considère pas comme un voleur professionnel et n'est pas considéré comme tel par les voleurs. Ces deux catégories n'ont que du mépris l'une pour l'autre. Si elles se rencontrent et elles n'en ont guère l'occasion, elles n'auraient rien à se dire : elles ne font pas partie du même groupe.

La définition complète du voleur de profession se trouve à l'intérieur même du groupe restreint. Celui qui est reçu et reconnu par le groupe comme voleur professionnel est consacré voleur professionnel. Celui qui n'est ni reçu ni reconnu ne l'est pas, quelles que soient ses méthodes de travail.

Bien que le voleur professionnel soit déjà défini par l'association à laquelle il appartient, il fait néanmoins partie de l'ordre social en

³³² « On fait la coupure ». Dict. argot. (N.d.T.)

général. Ce serait une erreur de penser que les voleurs professionnels vivent complètement séparés du reste de la société ; ils ont des contacts avec elle, ne serait-ce que pour la dépouiller. Le pickpocket n'a que des contacts extérieurs avec les vêtements et les portefeuilles de ses victimes, mais l'escroc doit entrer en rapports plus intimes avec elle. Cependant, il doit toujours rester maître de lui et des effets qu'il produit, comme l'acteur sur scène. On peut aussi le comparer à un vendeur qui essaie de pénétrer suffisamment son client pour vaincre sa résistance, et obtenir ainsi la commande.

Il a aussi des amis personnels de toute moralité et respectueux des lois, qui savent qu'il est un voleur. Leur amitié et les services qu'ils se rendent réciproquement ne sont en rien entachés de malhonnêteté.

Enfin, il reçoit l'aide de personnes ou d'organismes qui sont considérés comme légaux, protecteurs officiels de la société légale ; il trouve chez ces gens ou ces organismes un banditisme ³³³ qui ressemble fort au sien. Le mécanisme [317] politique qui régit la vie politique de nombreuses villes américaines comme de nombreux districts de province est généralement soumis à un contrôle vénal. Le voleur professionnel et le politicien étant liés par l'intérêt qu'ils trouvent dans ce contrôle abusif travaillent ensemble pour leur avantage réciproque. La coopération de la police et du tribunal est nécessaire dans la mesure où ces organismes sont sous le contrôle de l'administration. Donc, le voleur, loin d'être séparé de cette partie de la société, reste en rapports étroits, et intimes avec elle, non seulement dans sa vie professionnelle, mais également dans sa quête d'une vie sociale. Il trouve ces relations dans les clubs de jeu, cabarets et maisons de passe, où ces messieurs se divertissent dans leurs moments de liberté.

En quatrième lieu, le voleur professionnel dépend des valeurs fondamentales de l'ordre social dans lequel il vit. Il est sensible aux événements comme tout le monde : il lit les journaux, écoute la radio, va au cinéma, assiste aux matches de base-ball, et s'intéresse aux nouvelles modes. Il est sensible aux réclames de dentifrices, de cigarettes et de voitures. Il aime l'argent et les objets que l'argent peut lui procurer ; ses efforts dans ce sens coïncident fort bien avec le mode

³³³ J'ai emprunté ce terme de « *prédation contrat* » à mon collègue, le Dr A.B. Hollingshead. Il définit bien le vendeur cité plus haut, le voleur, de nombreux politiciens et bien d'autres encore.

de vie moderne. S'il possède l'esprit d'équipe dans son groupe, pour tout ce qui est professionnel, il reste lié à une société élargie pour toutes les valeurs qu'elle représente.

Organisation de la profession de voleur

Le vol organisé, c'est le crime organisé ; non dans le sens où l'entendent les journaux, car il n'y a ni dictateur ni direction centrale qui supervise le travail de ses membres. C'est plutôt un système basé à la fois sur une hiérarchie et sur l'esprit de solidarité. Le *Rapport du Comité de la Ville de Chicago contre le Crime* le définit en ces termes :

[318]

Alors que ce groupe de criminels n'a aucune structure organique, il possède tous les caractères d'une organisation. Il a son langage propre, ses lois, son histoire, ses traditions et ses coutumes, ses méthodes, sa technique très spécialisée pour attaquer les personnes et surtout les biens, et un puissant système de défense. Ces réseaux de criminels de profession ont des ramifications dans toutes les villes, les États et même les continents.

Plus précisément l'organisation des voleurs professionnels repose essentiellement sur les relations des membres dont chacun apporte sa contribution au patrimoine commun. Chaque voleur est un bureau d'informations. Ainsi chaque voleur professionnel est connu personnellement de presque tous les autres par suite de leurs habitudes itinérantes. Quand ils se rencontrent dans leurs repaires habituels, voici les expressions qui les désignent : « Il est épatant », « Pas fameux », « Jamais entendu parler de lui » ; appréciations définitives lorsqu'ils demandent à entrer dans une bande, ou de l'aide pour éviter la prison.

La connaissance des méthodes et des lieux est aussi la propriété de toute la profession. « Toledo est une bonne ville ». « L'heure du déjeuner est la meilleure pour travailler dans cet endroit », « Faites attention à la vendeuse rousse, elle est dangereuse », « Si vous êtes coincé à Chicago, allez voir Skid », « Ne jamais voler sur le chemin du retour ». De tels ordres et mandements se transmettent de l'un à l'autre jusqu'à ce que tout le monde soit averti. Les discussions dans les

repaires ont pour but de mettre à jour tous ces renseignements et de les adapter aux situations nouvelles. Ils organisent de la même façon leurs services sociaux dans la clandestinité. Dans une situation périlleuse un voleur aidera un camarade en difficulté, soit en l'avertissant, soit au contraire en s'effaçant pour écarter la suspicion. Dans les repaires ou ailleurs, on fera des quêtes pour aider un voleur ou la femme d'un voleur qui se trouvent en prison. La réciprocité est de règle, il est tacitement entendu que chacun remboursera dès qu'il le pourra.

Il découle de ce qui précède que pour être voleur professionnel il faut être reconnu et reçu par les autres voleurs professionnels. Le vol est une vie de groupe, dans laquelle on ne peut entrer et rester que par le consentement du groupe. [319] Pour être adopté de façon définitive, la formule absolue, nécessaire et universelle est d'être reconnu par ses pairs d'une part, et d'autre part, d'avoir accepté l'ensemble des statuts de la profession et les lois du groupe.

Les étapes indispensables pour accéder à cette promotion sont le choix et le parrainage, facteurs essentiels dans la genèse de la profession de voleur, mais il y a peu d'élus sur le nombre des appelés.

Les aspirants voleurs sont en contact permanent avec les voleurs professionnels : confiance réciproque, appréciation des qualités, situation difficile à surmonter suffisent à déterminer une carrière. Dans ce long apprentissage le néophyte devient professionnel, mais bien peu de ceux qui ont entrepris le travail parviennent au stade définitif de professionnel. La carrière peut du reste être interrompue par l'une ou l'autre partie à n'importe quel moment.

Tout d'abord le choix est le résultat d'une sympathie réciproque qui naît au premier contact entre voleurs professionnels et souteneurs, voleurs amateurs, cambrioleurs, ou gens occupant des situations légales comme employés d'hôtels ou de magasins. Les contacts peuvent s'établir en prison, dans les lieux où les voleurs travaillent ou passent leurs loisirs. Il n'est pas difficile d'être attiré par les voleurs professionnels, car ils sont pour la plupart très séduisants, ils ont l'expérience de la vie, connaissent bien la nature humaine, sont de beaux parleurs, dépensent l'argent sans compter et ont une autorité naturelle. Le fait que certains ne sont pas attirés par toutes ces qualités constitue déjà une première sélection.

C'est le voleur professionnel qui fait le choix plutôt que le voleur en puissance. Une inclination au vol n'est pas une raison suffisante pour la naissance d'une vocation de voleur. Il y a un voleur au fond de chacun de nous ; cette tendance à voler s'exprime plus ou moins souvent, avec plus ou moins de retenue. C'est le voleur professionnel qui apprécie le sujet qu'il va prendre dans ses filets ; il doit avoir intelligence et courage, facilité de parole, honnêteté, sérieux, contrôle de soi et détermination. De toutes ces qualités qui ont chacune leur importance, l'honnêteté est la première, plus essentielle [320] même que l'intelligence : il s'agit bien sûr d'honnêteté vis-à-vis de son groupe.

C'est une occasion fortuite qui sera à l'origine d'une prise en charge par le professionnel. Un garçon perd son emploi, est ramassé dans un coup de filet de voleurs amateurs ou a besoin d'argent. Si une amitié se noue entre cet individu et le voleur professionnel il peut lui demander de se joindre à sa bande pour une participation minime. S'il accepte, on lui donnera des instructions verbales sur la théorie du racket et le rôle spécial qu'il doit jouer. Dans ce premier travail il sera sans doute aidé par des professionnels, alors qu'un ancien serait indigné d'être assisté. S'il accomplit cette première tâche de façon satisfaisante on lui en confiera d'autres plus importantes par la suite. Pendant cette période probatoire le néophyte se pénétrera du code de la profession, se documentera sur la moralité, la propriété, l'étiquette, et il acquerra le « sens du vol ». Il faut qu'il apprenne également comment écouler la marchandise volée et se défendre auprès des tribunaux. Il se fait des relations personnelles parmi les voleurs, les avocats et les conseillers. Ce n'est pas sous forme de leçons que se fait cette éducation, mais sous forme d'imprégnation du milieu. S'il n'est pas réceptif à cette culture ou si certains détails techniques lui sont inassimilables, il sera rejeté.

Pendant cette période d'apprentissage il s'initie à la technique du métier et à l'esprit d'équipe. Petit à petit, il est admis au sein du groupe où on le considère provisoirement comme professionnel ; s'il donne satisfaction, il est intégré dans le milieu, on lui décerne alors le titre de voleur professionnel définitif.

Un homme qui voudrait entrer dans le métier pourrait s'instruire par la lecture des journaux, magazines ou livres sur le sujet. Seul ou avec des comparses le novice pourrait essayer d'utiliser ces techniques et deviendrait ainsi un voleur professionnel autodidacte. Evidemment,

cette forme d'apprentissage est purement livresque et théorique ; il ne pourra jamais avoir cette pratique, cette habileté et ce sens du vol indispensable pour faire carrière. Il n'aura pas non plus les relations personnelles ni la confiance des intermédiaires, policiers et autres, si nécessaire pour la sécurité du [321] métier. Un tel homme si peu préparé finirait vite en prison, où il aurait d'ailleurs une meilleure occasion d'apprendre à voler.

Un voleur peut cesser d'exercer son art, ce qui arrive généralement quand il a violé les règles de la profession, ou bien que l'âge, la peur, la drogue ou l'alcool l'ont rendu inapte. À cause de l'une ou l'autre de ces disgrâces, il ne trouvera bientôt plus de compagnons de travail, n'aura plus la confiance du conseiller ni des policiers, et sera incapable de faire lever les condamnations. Il ne sera plus reconnu comme voleur professionnel ; donc en fait il ne le sera plus. Par contre, s'il interrompt de lui-même ses activités et conserve toutes ses capacités il sera toujours considéré comme un professionnel, de même qu'un médecin garderait son titre même s'il n'exerçait plus. Le voleur professionnel qui a écrit la première partie de cet ouvrage n'a pas employé une méthode de comparaison des professions entre elles pour prouver que le vol en était bien une. Il a simplement posé en axiome que c'en était une, et employé le mot « profession » selon l'habitude traditionnelle de son groupe. Cependant il serait intéressant d'examiner pourquoi il s'agit réellement là d'une profession.

Carr-Saunders et Wilson dans leur livre des *Professions* ont énuméré les caractéristiques des métiers professionnels : habileté technique, association reconnue comme les syndicats de médecins ou d'avocats, règlement officiel des conditions d'admission par examens ou autorisations ainsi que des règles morales qui limitent le point de vue intéressé de l'argent et renforcent le sens social ³³⁴.

La profession de voleur possède la plupart de ces caractéristiques, mais sous une forme moins rigide, car le voleur professionnel n'a ni constitutions écrites ni règlements qu'on puisse afficher aux murs. Il y a toutes sortes d'équivalents qui se transmettent par la tradition.

Parmi les caractères énumérés par Carr-Saunders, celui qui fait défaut chez les voleurs est le point de vue moral qui atténue le sens de

³³⁴ A.W. CARR-SAUNDERS et P.A. WILSON, *The Professions*, Oxford, 1933.

l'intérêt pécuniaire ; un voleur professionnel [322] à qui l'on montra ce document en convint, mais il ajouta que si cette clause constituait vraiment une condition d'admission, les médecins et les avocats seraient bien peu nombreux.

Les professions intellectuelles ont un gros bagage de connaissances à acquérir, puis une longue période de formation pratique. La profession de voleur a évidemment un fonds moins important de connaissances écrites, mais par la tradition orale se transmettent les principes plusieurs fois centenaires qui régissent les différents rackets. C'est pourquoi bien que le vol ne soit pas une profession savante, il en est une au même titre que l'athlétisme professionnel par exemple.

La profession de voleur a pour but essentiel de se procurer de l'argent avec le maximum de sécurité possible. Par ce côté on peut l'assimiler aux autres professions et aux autres groupes permanents. Argent et sécurité sont les valeurs inhérentes à la civilisation occidentale et les méthodes employées pour les obtenir sont adaptées à la culture générale.

Pour trois raisons le voleur est relativement à l'abri. Tout d'abord il choisit des rackets offrant un minimum de risques. Le chantage au proxénétisme ou autres violations de la loi est sans danger, car les victimes étant elles-mêmes en contravention n'iront pas se plaindre à la police. L'escroquerie pour la même raison est sans risques, les victimes travaillant de connivence avec les voleurs pour tromper d'autres gens après quoi ce sont elles qui sont dépouillées. Le vol à l'étalage est relativement sûr parce que les magasins n'aiment guère accuser des clients probables. Il est fort difficile aussi de convaincre un pickpocket d'un méfait, il évite les types de vol qui présentent un grand danger, ou qui donnent lieu à une grande publicité. C'est ainsi qu'ils ne volent jamais les grands chefs-d'œuvre connus : le scandale provoqué par leur rapt en empêcherait certainement l'écoulement. Il est à propos de faire remarquer que les deux vols retentissants du siècle dernier — *La Duchesse de Devonshire* de Gainsborough et *La Joconde* de Léonard de Vinci — ne furent pas perpétrés dans un but lucratif.

Deuxième raison, par l'entraînement et l'expérience le voleur acquiert une maîtrise qui lui permet de contrôler les [323] situations les plus dangereuses. Il doit savoir, grâce à ses qualités de bon acteur,

manipuler les gens et arriver à ses fins. Dernière raison, grâce aux relations il sait que quoi qu'il fasse il peut s'en tirer.

Pour le voleur il s'agit de sortir de toutes les situations ; soit en restituant le bien volé moyennant que la victime cesse toutes poursuites judiciaires, soit en s'assurant la complaisance de la justice par l'argent ou les appuis politiques ou les deux à la fois.

Dans la plupart des cas la victime est prête à accepter la restitution de son bien et à abandonner la procédure ; cela est vrai des particuliers comme des compagnies d'assurances qui iront jusqu'à offrir une prime pour la restitution des objets volés, faisant ainsi office de receleurs. Les procès sont si longs que les victimes ont intérêt à s'arranger à l'amiable, chaque parti essayant de gagner ce qu'il peut, mais ne se souciant nullement du bien commun.

C'est par la corruption des services publics que tant de criminels réussissent à prospérer. Les partis politiques sont de véritables agences de concussion. Ces organismes contrôlent la vénalité à tous les échelons des rouages administratifs et politiques ; des reporters ont du reste mis à jour au début du siècle les moyens de corruption utilisés dans toutes les grandes villes³³⁵. Les Commissions d'épuration Hofstadter et Seabury à New York et Merriam à Chicago montrent qu'il n'y a rien de changé depuis cinquante ans³³⁶. On trouvera des détails complémentaires dans les autobiographies de fonctionnaires qui ont essayé de travailler pour le bien public³³⁷, et dans celles de certains qui, tout en remplissant [324] leur charge, se livraient à des actions

³³⁵ Voir spécialement, Lincoln STEFFENS, *Autobiography*, New York 1931.

³³⁶ Samuel SEABURY, *Final Report in the Matter of the Investigation of the Magistrates' Courts*, New York, 1932 ; W.B. NORTHRUP et J.B. NORTHRUP, *Insolence of Office : The Story of the Seabury Investigation*, New York, 1932 ; Charles E. MERRIAM, *Chicago*, New York, 1929, pp. 24-69.

³³⁷ Voir, par exemple. Carter H. HARRISON, *Stormy Years : Autobiography of Carter H. Harrison*, Indianapolis, Bobbs-Merrill ! Co., 1935. Harrison déclare qu'à la fin du siècle dernier les affaires publiques à Chicago étaient l'apanage d'un gang de gens médiocres, à l'esprit étroit, à l'intelligence bornée, ne recherchant que l'argent. Harrison dénonça, à la Convention Nationale Démocratique de Baltimore, en 1912, qu'un poste important était tenu par le propriétaire d'un tripot de Chicago, repaire de pickpockets, tenu par Roger Sullivan, chef de la faction rivale du parti en Illinois.

subversives. ³³⁸ Les réactions du petit peuple sont admirablement révélées dans le livre de Caroline F. Ware décrivant le village de Greenwich dans la ville de New York ³³⁹.

Grâce à ce système de corruption bien organisé tous les actes de la vie publique sont contrôlés : vote des lois, adjudications, octrois de licences, dépôts de fonds en banques, nominations aux différents postes. Il y a souvent connivence entre fonctionnaires et gens de l'extérieur qui forment un bloc maléfique troublant l'ordre social.

La protection accordée aux criminels fait partie du système général de conclusion contrôlée, dont la protection accordée aux voleurs professionnels n'est qu'une branche. Un détective à la retraite fit la déclaration suivante : « Tout malfaiteur qui vient d'être arrêté met tout en œuvre pour être relâché. La réussite de l'entreprise dépend beaucoup plus des gens à qui il a affaire que de sa propre moralité. »

Les infractions au code de la route sont le sujet d'un énorme trafic d'influences, puisque d'après un juge de Chicago 90% des gens assignés pour contravention essaient de se dérober à la loi. Les journaux de Chicago rapportent que pour le premier trimestre de 1934, 1 personne sur 1 000 a été condamnée ferme ; il en est de même dans toutes les grandes villes de l'Amérique.

Mais c'est sur une grande échelle et avec une organisation puissante que s'opère la protection de ceux qui violent les lois sur le jeu, la prostitution et l'alcool. John C. Weston, substitut du procureur de la Woman's Court de New York, attesta devant la Commission Hofstadter en 1931 qu'il avait reçu 20 000 dollars de pot-de-vin de la part d'avocats, policiers, conseillers et autres agents pour acquitter six cents inculpées (prostitution) ; il ajouta que vingt et un avocats faisaient partie du réseau ainsi que deux détectives de la [325] police des mœurs. Dans la plupart des grandes villes comme dans les petites la situation morale est aussi désastreuse.

En cas de crimes violents, les bandits ont aussi recours à la concussion, quoique plus rarement. Sile Doty, voleur de chevaux et cambrioleur de grande classe à New York, dans le Michigan et l'Indiana de 1820 à 1850, déclarait : « Si j'étais arrêté, j'avais les

³³⁸ *C.H. WOODY, The Case of Frank L. Smith, Chicago, 1931.*

³³⁹ *Greenwich Village, Boston, 1935, pp. 267-291.*

moyens d'acheter n'importe quel fonctionnaire du plus petit au plus grand pour recouvrer ma liberté ³⁴⁰ ». Langdon W. Moore, voleur de banques professionnel dans la dernière moitié du siècle dernier, relatait qu'il pouvait obtenir de fonctionnaires véreux l'immunité pour toute condamnation encourue pour vol de banques ³⁴¹. George M. White, autre voleur de banques de la même période, racontait que les policiers de la ville de New York coopéraient avec les voleurs, l'association était connue sous le nom de « cercle des banques », qu'ils recevaient 10% du butin sur tous les vols commis par les bandits protégés, et qui plus est, donnaient des informations sur les endroits les plus faciles à dévaliser ; deux membres de ce gang devinrent par la suite préfets de police de la ville de New York ³⁴². Pat Crowe, kidnapper et cambrioleur à la fois, expliquait que la plupart de ses grands crimes furent étouffés par des avocats célèbres dont deux sénateurs et un gouverneur de l'État de Iowa ³⁴³. Dans les colonnes de l'Associated Press du 18 juillet 1936, on lisait que sur les 100 000 dollars de rançon versés pour l'affaire de kidnapping Hamm, il y en eut 25 000 pour Thomas Brown, ancien chef de la police de St. Paul, qui fut à cette époque nommé chef du service du kidnapping pour avoir dévoilé aux kidnappeurs les plans de la police concernant leur arrestation.

Dans cet état de déliquescence morale le criminel peut naviguer à son aise. Ce climat pourrait s'appeler d'un mot [326] « la désorganisation sociale », dans laquelle non seulement personne ne travaille à supprimer le crime, mais où les fonctionnaires eux-mêmes coopèrent avec les bandits pour qu'ils agissent en toute sécurité. La victime qui de son côté interrompt la procédure en échange de son bien retrouvé est égoïste et ne voit que son intérêt personnel, l'intérêt général ne signifiant pas grand-chose dans son esprit. Mais le citoyen moyen qui a une telle conception de l'ordre social fait le lit des voleurs, des fonctionnaires corrompus et des magistrats complaisants. Cette absence

³⁴⁰ J.G.W. COLBURN, *The Life of Sile Doty*, Toledo, 1880, p. 137.

³⁴¹ Langdon W. MOORE, *His Own Story of His Eventful Life*, Boston, 1893.

³⁴² George M. WHITE, *From Boniface to Bank Burglar*, N.Y., 1907, pp. 278-380, 440-480.

³⁴³ Patrick T. CROWE, *Spreading Evil : Autobiography, as Told to Thomas Regan*, N.Y., 1927.

d unité pour faire régner l'ordre et le bien-être général s'appelle la désorganisation sociale.

La profession de voleur avec toutes ses caractéristiques et ses implications sociales semble avoir pris naissance après la désintégration du système féodal et avec la facilité des déplacements de populations qui s'ensuivit. Les débuts de l'histoire de cette profession sont admirablement décrits par Avé-Lallemant, en ce qui concerne l'Allemagne ³⁴⁴, et Aydelotte pour l'Angleterre ³⁴⁵. Du jour où les services rendus furent payés en argent et non plus en nature, le serf eut le droit de changer de lieu pour trouver un meilleur salaire, et l'employeur put congédier son domestique quand il n'avait plus besoin de lui. Les serfs ont bénéficié de cette révolution, au début surtout, lorsque, après la Grande Peste, les offres d'emplois furent plus nombreuses que les demandes. Plus tard, quand la situation se fut régularisée et que l'agriculture céda le pas à l'élevage, les offres d'emploi, ne suffirent plus à occuper tout le monde.

Les serfs sans emploi et sans domicile se mirent à errer sur les routes, soit en quête de travail, soit comme mendiants ou voleurs. Ces hommes et ces femmes déplacés [327] entrèrent en contact avec les groupes parias de l'époque — juifs, romanichels, joueurs, prostituées et trafiquants d'alcools. Ils vivaient dans les quartiers réservés des villes où ils étaient perdus dans l'anonymat des êtres de rebut. Les bandits de l'époque avaient déjà mis au point des jeux de cartes frauduleux et des tours de passe-passe, qui sont à l'origine de toute la profession des voleurs et des escrocs. Les techniques employées au XVI^e siècle pour aborder la victime ressemblent fort à celles utilisées de nos jours ³⁴⁶. Dans la littérature du temps on découvre que les pickpockets s'associaient pour les territoires à écumer, qu'ils avaient une caisse de

³⁴⁴ Friedrich Christian Benedict Avé-Lallemant. *Das deutsch Gaunertum in seiner sozial-politischen literarischen, und linguistischen Ausbildung zu seinen hentigen Bestande*, Leipzig, 1858-1861. Pour un excellent résumé de la thèse de Avé-Lallemant, voir Alfred R. Lindessmith et Yale Levin, « The Lombrosian Muylth in Criminology », *American Journal of Sociology*, XLII, mars 1937, pp. 653-671.

³⁴⁵ Franck AYDELOTTE, *Elizabethan Rogues and Vagabonds*, Oxford, 1913 ; voir aussi A.V. JUDGES, *The Elizabethan Underworld*, London, 1930 ; Frank W. CHANDLER, *The Literature of Roguery*, Boston, 1907.

³⁴⁶ AYDELOTTE, *op. cit.*, pp. 86-87.

secours et une école pour former les recrues. Ils louaient les services de comparses, chanteurs de ballades, grimpeur de clochers, camelots ou n'importe quel acrobate pour attirer la foule au milieu de laquelle ils pouvaient opérer à leur aise. Ils avaient des méthodes hardies et intelligentes, par exemple ce pickpocket qui se précipite sur une femme, la reconnaît comme sa parente, se jette à son cou, l'embrasse tout en lui subtilisant son porte-monnaie.

Les lois de répression frappaient plus durement les pauvres que les voleurs ; ces derniers étaient plus intelligents, amélioraient leurs techniques et tenaient leurs activités cachées du public. Il n'y avait pas de force de police organisée ni de système d'empreintes ou d'identifications digitales. Mais Aydelotte conclut que si les bandits de l'époque n'étaient pas inquiétés par les forces de l'ordre c'était avant tout parce qu'ils s'assuraient des protections en haut lieu. Leurs amis les plus importants se recrutaient parmi les joueurs, leurs comparses chez les aubergistes et les receleurs. Il y avait de bonnes et de mauvaises années, mais dans l'ensemble le métier fut vraiment fructueux jusqu'à la fin du XIXe siècle. Voici une description du quartier des voleurs à Londres en 1860 :

En pénétrant dans les dédales du quartier des voleurs on avait l'impression de rentrer dans un monde étrange, ayant sa vie et son organisation tout à fait propres, où l'étranger [328] ne peut pas s'immiscer. Ils ont leurs cafés, leurs boutiques, leurs commerçants, leurs maisons, leurs règlements particuliers, une classe supérieure et une classe inférieure — en bref, c'est un Etat dans l'Etat ; ce qui leur permet d'exercer leurs pratiques malhonnêtes dans le plus grand secret, avec une sécurité complète et un succès assuré. La plupart du temps ils sont bons les uns pour les autres. Un homme qui sort de prison est immédiatement pris en charge par la communauté : maison, nourriture et compagnons lui sont prodigués. Ils soignent leurs malades, ils enterrent leurs morts, ils s'occupent des orphelins...

L'organisation telle qu'elle existe favorise la perpétuation du crime. Hommes et femmes sont tellement liés les uns aux autres qu'il leur est impossible de retrouver une vie professionnelle honnête. Aides mutuelles, crimes en commun, amitiés nouées dans le danger, la souffrance, la sensualité et le crime sont autant de liens difficiles à rompre. Le quartier des voleurs permet au bandit d'échapper à la police, car les membres d'un clan font tout pour sauver un des leurs ; cette

fraternité a des ramifications dans toutes les villes importantes de l'Angleterre, repaires où la police ne s'aventure guère. Quand un jeune se met à voler il ne reste pas longtemps seul, il trouve bientôt un refuge dans le quartier des voleurs où son courage parfois défaillant sera stimulé et son inexpérience corrigée ³⁴⁷.

La transformation de la société est donc à l'origine de la profession du vol. Les autorités ne se sont guère préoccupées de cette désorganisation sociale pour réprimer le vol professionnel et c'est sans doute pourquoi leurs efforts restèrent sans résultat. Les mesures de répression ont pris trois formes ; tout d'abord on a développé les moyens de protection des commerçants tels que banquiers, hôteliers, bijoutiers en employant des détectives privés et en augmentant les mesures de précaution. Cette méthode n'a pas résolu le problème pour la bonne raison que les détectives ne sont pas plus honnêtes que les voleurs. Les agences de détectives voulant établir des records sur l'efficacité de leur système [329] font augmenter le nombre des crimes, de connivence avec les voleurs, au lieu de les faire diminuer. Van Cise met à jour ce procédé en expliquant les rapports du président de l'une des plus grandes agences de détectives avec Blonger, le conseiller juridique des voleurs professionnels de Denver :

Ils correspondaient régulièrement et se rencontraient tous les ans à Hot Springs dans l'Arkansas pour parler de la situation du crime : le président demandait à Blonger et à ses amis les noms de ceux qui avaient attaqué ses clients, maisons de gros, hôtels ou entrepreneurs ; Blonger en retour obtenait du détective des renseignements sur les activités de la police. C'était un échange au profit mutuel du chef détective et grand escroc. ³⁴⁸

Cette collusion entre bandits et police est la preuve évidente de la décadence de la société qui favorise le banditisme. Arrivé à ce point de déliquescence l'intérêt individuel se trouve en conflit avec l'intérêt général. Même si le détective identifie le voleur, celui-ci reste relativement protégé par la carence de la police qui ne remplit pas son rôle de sauvegarde des honnêtes gens.

³⁴⁷ « Thieves and Thieving », *Cornhill*, II, 1860, pp. 327, 331.

³⁴⁸ *Op. cit.*, p. 97, avec autorisation.

La répression peut encore s'opérer par des rafles importantes, mesures ordonnées par le commissaire de police ou le procureur, ces deux autorités neutralisant leurs efforts mutuels, car il n'existe pas de cohésion entre leurs services. C'est ainsi que le procureur Van Cise voulant épurer Denver se trouva en butte aux policiers de la ville. Il résulte de ces rafles que les voleurs amateurs arrêtés sont punis bien plus sévèrement, tandis que les professionnels continuent leurs méfaits dans l'impunité relative. Si la rafle est sérieuse les professionnels changent de lieu et rentrent une fois le calme revenu. C'est la conclusion du rapport de Van Cise : une fois l'épuration terminée à Denver les escrocs retournèrent y poursuivre leur travail.

Un troisième effort pour la répression de la filouterie consiste à former un personnel plus honnête dans la police et la magistrature. Ce programme comporte pour les éléments [330] choisis une formation, une sélection, un contrôle et un sens moral très profond.

Il faut reconnaître que depuis soixante-quinze ans il y a une nette amélioration, mais seulement dans le secteur restreint de l'administration alors que dans de nombreux services publics, le système des « protections » fausse les données du problème. Pour récompenser les supporters d'un parti on les case dans l'administration, de même on punira un partisan récalcitrant en lui supprimant son privilège, enfin on favorisera les agents électoraux en leur donnant des postes.

En général, ces efforts de répression tendent à éliminer le voleur professionnel, mais laissent tout l'appareil en place. Même les efforts pour améliorer le personnel restent confinés aux zones gouvernementales. Pour être valable toute modification de l'organisation sociale en ce qui concerne la répression du crime doit être basée sur le respect de l'intérêt général et du bien-être social ; ces mesures ne seront efficaces que lorsqu'on réduira en même temps toutes les autres zones de pourriture morale.

Le Voleur professionnel, Paris, Spes, 1963, pp. 141-162.

[331]

La violation des codes déontologiques, des lois et des règlements économiques sont les formes fréquentes, mais peu réprimées et peu blâmées, de la criminalité des classes supérieures.

[332]

Déviance et criminalité.**“Les «déviation en affaire»
et les «crimes de col blanc».”**

par

André NORMANDEAU**Historique**[Retour à la table des matières](#)

Dès 1872, au Congrès international sur la prévention et la répression du crime, tenu à Londres, E.C. Hill reconnaissait l'importance grandissante du *crime dans le domaine des affaires* par la coopération des agents d'immeubles, des agents de placement, des manufacturiers... et d'autres personnes « honnêtes ». Le professeur Morris, en 1935, reprenait le thème afin de parler, selon son expression même, des « criminels de la haute ». Identifier ces « criminels » serait difficile, écrivait-il, car « nos notions d'éthique, en général, sont fortement ébranlées par l'universalité, tout compte fait, des pratiques malhonnêtes, sinon illégales, du monde des affaires ». Il n'en demeure pas moins vrai que ces « criminels de la haute » existent concrètement. Morris ajoutait également avec justesse :

« Contrairement aux criminels de la pègre, les criminels de la haute n'ont jamais, en tant que groupe, été stigmatisés, et la désapprobation du public ne s'est jamais portée sur eux. La police les a rarement malmenés ou mis en prison en tant que tels, de sorte qu'ils n'ont jamais pu être examinés, étudiés uniformément, et identifiés [333] comme un

type spécial d'êtres humains. Au contraire, ils ont toujours été dispersés parmi nous, comme amis et membres des mêmes associations professionnelles et religieuses. Ils ont même donné des fonds pour l'étude et le traitement des délinquants juvéniles, et ils ont fait passer des lois pour contrecarrer les méfaits du crime. La seule différence entre eux et ceux qui sont honnêtes parmi les gens de leur classe, est une question de moindre sensibilité éthique sur certains points, due, c'est possible, à leur nature et à leurs relations étroites avec le modèle criminel qui est le leur. *Il est douteux qu'ils se considèrent comme criminels.* Leur attitude n'est pas autocritique, et ils acceptent assez naïvement la « bonne opinion » que les autres manifestent à leur égard ». ³⁴⁹

Le grand mouvement de départ de la recherche scientifique sur les « criminels de la haute » devait venir, cependant, durant la période de 1940-1950, des États-Unis. Sutherland, à l'occasion de son allocution présidentielle devant la Société américaine de sociologie, en 1939, employa alors l'expression « *crime en col blanc* » pour désigner *l'activité illégale des personnes de niveau socio-économique supérieur, en relation avec les pratiques normales de leurs affaires.* Si un courtier tue l'amant de sa femme, ce n'est pas un crime en col blanc, car cette conduite n'est pas directement reliée aux activités professionnelles du violeur ; mais s'il viole une loi et qu'il est condamné dans ses rapports d'affaires, ce courtier est un criminel en col blanc ³⁵⁰

L'étiquette de Sutherland fit sensation, les uns criant à la découverte, les autres critiquant l'aspect non scientifique et moralisateur du concept. Mais l'esprit des chercheurs avait été stimulé d'une façon ou d'une autre, une série d'études et de recherches devait en résulter, et la connaissance criminologique s'enrichir de nouvelles données pertinentes. C'était là, d'ailleurs, le but de Sutherland, qui maintenait que les explications causales de la criminalité [334] concentrées sur la pauvreté, les taudis, et la désorganisation familiale — entre autres — dormaient une fausse image de la réalité, car elles reflétaient des conclusions fondées exclusivement sur des études dans les classes inférieures de la population, alors que des conclusions valables ne

³⁴⁹ MORRIS, A., *Criminology* (N.Y., Longmans, 1935), pp. 153-158.

³⁵⁰ SUTHERLAND, E. H., « White Collar Criminality », 5, *American Sociological Review*, p. 1-12 (1940).

pouvaient se baser que sur une étude globale de l'ensemble des criminels, quelle que soit leur classe sociale. « Ses études, disait-il, ne prétendaient qu'à combler cette lacune en concentrant l'attention du chercheur sur le crime en col blanc ».

Un point précis à retenir avant toute discussion des recherches de Sutherland et d'autres auteurs, porte sur sa définition du « crime ». Cette définition est plus extensible que le strict point de vue légal, mais elle est toutefois très logiquement conforme à l'esprit des lois. La thèse de Sutherland est la suivante : étant donné que les délinquants en col blanc font partie de la classe supérieure de la société, et qu'ils sont très respectés dans leurs communautés, ils ont toujours réussi, au cours des années, à influencer le modèle des législations qui sont forgées pour réglementer le champ sans cesse croissant du monde économique, industriel et commercial. C'est ainsi que les procédures légales et judiciaires élaborées pour des fins de contrôle du monde des affaires ne sont tombées que rarement sous la juridiction des cours de justice criminelle. Ce qui remplace les poursuites pénales se résume à des auditions devant des commissions régulatrices, à des poursuites civiles pour dommages, et à diverses autres procédures en dehors du contrôle d'une poursuite en cour criminelle et d'une condamnation. Les sanctions civiles imposées pour ce genre de « crime » vont des amendes aux mises en demeure de cesser telles ou telles activités, des injonctions aux arrangements. De telles violations civiles, selon Sutherland, sont pourtant, en fait, des « crimes », car : a) la loi reconnaît ces violations comme *dommageables au bien public* ; b) des *sanctions légales*, appropriées, sont *prescrites* pour de telles violations ; et c) la conduite des infracteurs est habituellement « volontaire » et « intentionnelle », en ce sens qu'elle n'est nullement accidentelle [335] et qu'elle s'exerce « en pleine connaissance de cause »³⁵¹ L'emploi du terme « crime en col blanc » devient alors justifié du point de vue de la recherche scientifique³⁵², mais demeure si ambigu, si incertain et prête tellement à controverse d'un point de vue « social », puisqu'il n'y a

³⁵¹ SUTHERLAND, E. H., « Crime and Business », 217, *The Annals*, p. 112-118 (1941) ; aussi : « Is White Collar Crime Crime ? », 10, *American Sociological Review*, p. 132-139 (1945) ; *White Collar Crime* (N.Y., Dryden Press, 1949).

³⁵² HARTUNG, F., « White Collar Crime : Its Significance for Theory and Practice », 17, *Federal Probation*, p. 30-36 (1953) ; aussi : D. J. NEWMAN, « White Collar Crime », 23, *Law and Contemporary Problems*, pP. 735-753.

jamais eu de définition officielle ou légale, que certains chercheurs ne l'acceptent qu'en rapport avec des violations du code criminel ³⁵³. Afin d'éviter cette ambiguïté, les études récentes se sont orientées vers une étude des « déviations professionnelles » (*Occupational Deviant*) ³⁵⁴ où les infractions contre le code criminel, contre le code civil, et même celles qui ne sont pas illégales, mais qui sont des violations allant à l'encontre du code éthique reconnu comme légitime par les membres d'une profession, sont analysées séparément, mais dans un cadre analytique global qui s'efforce de trouver les différentes causes de certains groupes de violations. Nous avons nous-même tenté ailleurs d'établir une typologie analytique afin de concilier les différentes approches du problème, et de faire un pas en avant, si possible dans la recherche ³⁵⁵. Il nous semble cependant préférable, dans le cadre de cet article, de ne pas reprendre cette discussion, et d'employer le terme « *crime en col blanc* » — qui est mieux connu que tout autre — mais [336] dans une perspective recouvrant les *trois champs mentionnés*, soit : 1) les violations criminelles ; 2) les violations civiles, et 3) les déviations éthiques. Nous ne voulons également pas entrer ici dans des discussions théoriques, mais rapporter pour le lecteur qui ne les connaîtrait pas le résultat de certaines recherches dans ce domaine. Nous examinerons successivement les violations en regard des lois antitrust, une étude de Sutherland sur les multiples violations de 70 corporations, parmi les plus étendues, la publicité frauduleuse, les assurances, les détournements de fonds, la corruption et le patronage, le non-paiement des taxes, la profession médicale, la profession légale et, finalement, les crimes en col bleu. Nous nous inspirons évidemment des études américaines car aucune étude n'a été faite encore en Europe dans ce domaine.

³⁵³ CALDWELL, R. G., « A Reexamination of the Concept of White Collar Crime », 22, *Federal Probation*, p. 30-36 (1958) ; P. W. TAPPEN, « Who is the Criminal », 12, *American Sociological Review*, p. 96-102 (1947) ; G. Geis, « Toward a Delineation of White Collar Offenses », 32, *Sociological Inquiry*, p. 160-171 (1962).

³⁵⁴ QUINNEY, E. R., « The Study of White Collar Crime ; toward a Reorientation in Theory and Practice », 55, *J. Crim. Law, C. and P. S.*, pP. 208-214 (1964).

³⁵⁵ NORMANDEAU, A., « A Prospects and Problems of Occupational Deviant Behavior Typology : A Redefinition and an Extension of the Concept of White Collar Crime » (rapport miméographié, Université de Pennsylvanie, 1965).

Lois antitrust

Un des cas les plus récents, en même temps que des plus significatifs impliqua en 1961, devant un jury de Philadelphie, 29 compagnies d'équipement et d'accessoires électriques parmi les plus importantes, dont la General Electric et la Westinghouse. Quarante-cinq membres de leur exécutif furent légalement jugés. Le crime dont ils étaient accusés consistait en une « conspiration et violation des statuts juridiques fédéraux concernant les trusts et la fixation des prix et des productions d'équipement ». Ces administrateurs furent accusés d'illégalités concernant des ventes d'équipement électrique dont le montant dépassait 1 750 000 000 dollars chaque année. En pratique, cela signifie que le gouvernement et les acheteurs privés ont été trompés au sujet du jeu normal de l'offre et de la demande ont dû payer des sommes d'argent indues. Tout compte fait, évidemment, puisque le gouvernement est un acheteur important, le fardeau retombe sur les payeurs de taxes. Aussi, faisant [337] suite aux poursuites criminelles contre ces compagnies, divers corps publics fédéraux, provinciaux et locaux intentèrent contre elles des poursuites civiles se chiffrant par des millions de dollars.

Des amendes du montant de 1 924 000 \$ furent prononcées par la Cour fédérale, dont 437 000 \$ contre General Electric et 372 000 \$ contre Westinghouse. Sept membres se trouvant aux postes de commande et aux responsabilités dans les échelons professionnels des compagnies furent condamnés à 30 jours de prison, et vingt-quatre autres subirent des condamnations à la prison avec sursis.

Les salaires de ces condamnés allaient de 25 000 \$ à 135 000 \$ par année.

Les sentences de prison frappant ces membres des conseils « de la haute », et la sévérité des amendes constituèrent des précédents dans la petite histoire répressive des crimes en col blanc. En prononçant les sentences, le juge Ganey releva : « C'est une inculpation de choc dans un vaste secteur de notre économie, car l'enjeu de la partie est la survivance d'un type d'économie qui a conduit notre pays vers les plus hauts sommets, et qui s'appelle le système d'entreprise privée ». Le

juge notait que la Cour n'avait pas encore suffisamment de preuves pour condamner les « échelons supérieurs » des compagnies de produits électriques, mais il ajoutait : « Nous serions naïfs... de croire que ces violations... ayant duré si longtemps et ayant affecté une si large couche de l'industrie, impliquant des millions et des millions de dollars, aient été inconnues des principaux responsables de la marche des compagnies ». ³⁵⁶

Les réflexions recueillies au procès démontrent clairement toutefois que, même si le gouvernement a clairement établi que la violation des lois antitrust est un crime et non seulement une erreur de jugement, les « criminels de la haute » ne se considèrent nullement comme criminels. Ils ne cessèrent de répéter, l'un après l'autre : [338] « Mais, qu'est-ce que j'ai fait ? Nous ne faisons rien de mal — nous tentions seulement d'éviter les prix coûteux. *Après tout, les affaires sont les affaires.* Il faut bien vivre. Nous ne sommes pas des saints. »

Étude de 70 corporations ou sociétés

Une recherche originale faite par Sutherland ³⁵⁷ au sujet des violations de la loi par 70 des plus grosses corporations minières, manufacturières et commerciales, au cours d'une période de 40 ans, dévoila les pratiques économiques illégales suivantes : restriction du commerce ; publicité trompeuse ; violations de brevets, de marques de fabrique, et de droits d'auteur ; pratiques injustifiables relatives au droit des travailleurs, tels qu'ils sont définis par la *National Labor Relations Law* et d'autres lois ; rabais non autorisés ; fraude financière et violation d'un trust ; violations de certaines réglementations durant la guerre, et d'autres activités répréhensibles. L'étude des dossiers révéla que chaque corporation, sans exception, avait violé une ou plusieurs lois, la moyenne étant de 13 décisions juridiques contraires par corporation, avec une marge allant de 1 à 50 décisions par corporation. 307 de ces décisions avaient trait à des charges au sujet de la restriction

³⁵⁶ Rapporté dans R.A. SMITH, « The Incredible Electrical Conspiracy » in *The Sociology of Crime and Delinquency*, Wolfgang et al, (eds), (N.Y., Wiley, 1962), pp. 357-372.

³⁵⁷ Sutherland, 1940, *op. cit.*, p. 2.

du commerce, 222 au sujet des lois relatives à la publicité et 196 au sujet d'autres lois. Il ne fait donc aucun doute que les corporations violent les lois sur le commerce à un rythme considérable. Les lois au sujet du « criminel d'habitude », dans certains États, imposent des sanctions sévères aux criminels condamnés une troisième ou une quatrième fois. Si ce crime devait être employé ici, 90 pour cent environ des grosses corporations étudiées par Sutherland seraient des [339] « *criminels d'habitude en col blanc* ». Et ces chiffres ne représentent évidemment que les violations découvertes. Le « *chiffre noir* » des violations non découvertes est certainement énorme, étant donné la nature « cachée » de telles violations.

Publicité frauduleuse

La publicité truquée, fausse et trompeuse est souvent considérée, à juste titre, comme de la publicité frauduleuse. La seule protection du public aux États-Unis réside dans la Commission fédérale sur le commerce, qui ne peut toutefois manifestement pas poursuivre ou même dépister toutes les indications malhonnêtes, injustes, et techniquement illégales faites dans les annonces publicitaires de toute espèce. Non seulement un tel mode de faire trompe le public, mais il contribue à un jeu inégal et injuste de la compétition.

Il est évident que le critère « d'injuste » n'est pas facile à appliquer en pratique. Nombre d'annonces publicitaires fortement exagérées ne sont souvent pas assez évidentes objectivement (quoique très parlantes subjectivement), de sorte qu'elles échappent à l'attention des inspecteurs.

Les manufacturiers de *cigarettes*, par exemple, furent semoncés par un Comité gouvernemental en 1958, pour avoir trompé le public américain au sujet de leur publicité des cigarettes à bout-filtre, en prétendant particulièrement que le bout-filtre contrecarrait les causes du cancer et des maladies du cœur. Des recherches officielles, en effet, avaient prouvé qu'autant, sinon plus, de nicotine et de goudron pénétraient dans les poumons en utilisant le bout-filtre par rapport à son contraire.

L'Association dentaire américaine s'éleva également, en 1958, contre la publicité frauduleuse des fabricants de pâtes dentifrices. La raison en était : le danger couru pour leur santé par des millions de personnes. L'Association déclara [340] que les compagnies annonçaient exclusivement que la pâte dentifrice supprimait les mauvaises haleines, et que cela constituait la même fausse réclame que si un office public de la santé affirmait la nécessité d'employer du parfum alors qu'on aurait besoin d'un bain. L'Association analysa plusieurs des prétendues qualités thérapeutiques de diverses pâtes, pour trouver qu'un grand nombre n'avait aucune valeur de cette nature. L'Association, enfin, dénonça la pratique publicitaire consistant à baser la valeur du produit sur le « motto » pseudo-scientifique du « test après test par des dentistes expérimentés ». En effet, pouvait-elle observer, de telles déclarations étaient fausses, car l'association contrôlait pratiquement tous les dentistes des États-Unis et elle n'avait pu trouver un seul dentiste ayant fait un test ou émis une opinion scientifique au sujet d'une marque particulière de pâte dentifrice.

L'analyse des documents de la Commission fédérale sur le commerce montre également chaque année des milliers d'annonces frauduleuses dans les domaines de la nourriture, des médicaments et des produits cosmétiques. De 8 à 15 pour cent de la nourriture consommée aux États-Unis, chaque année, est frelatée ou contaminée.

Assurances

Une partie importante des pratiques frauduleuses de « la haute » est accomplie par les compagnies d'assurances. Leur politique assise sur le principe que « les affaires sont les affaires » et que les sentiments doivent être éliminés des affaires, les conduit à régler chaque cas au prix le plus bas possible selon « leurs » critères, et non à un prix raisonnable selon la nature de la perte. Pour y arriver, les agents chargés des réclamations en cas de sinistre, les avocats et les médecins qui travaillent pour la compagnie n'hésitent pas à recourir fréquemment à dénaturer systématiquement [341] les faits et la vérité. Les médecins de la compagnie, par exemple, vont minimiser la gravité des blessures en

pensant que les médecins qui représentent l'autre partie vont les exagérer.

Détournement de fonds

Une espèce de crime en col blanc, beaucoup plus répandue qu'il est possible de le croire à première vue, consiste dans les multiples formes des détournements de fonds dans l'exercice d'une profession ou d'une occupation. En 1951, par exemple, selon le rapport du *Federal Deposit Insurance Corporation*, un bureau qui assure plusieurs banques, 608 cas officiels de détournements lui furent signalés. Ces détournements impliquèrent 759 personnes, dont 217 haut placées dans la hiérarchie des banques, 412 employés et 130 autres personnes. L'analyse de ces irrégularités dévoila toute une gamme d'infractions possibles, telles les manipulations de monnaie courante, les manipulations des dépôts, et les manipulations relatives aux prêts. Une enquête publiée dans le *Reader's Digest* en 1941, montrait que 20 pour cent des employés de certaines banques de Chicago avaient pris de l'argent ou s'étaient approprié certains biens matériels appartenant aux banques. Si l'on pense au cas d'un supérieur d'une compagnie d'alimentation pour magasins « à chaîne », par exemple, qui détourna 600 000 dollars en une seule année, un chiffre six fois plus élevé que les pertes totales annuelles subies par les magasins de cette chaîne dues aux cambriolages et aux vols à main armée, le rapport de la gravité de la violation de ce fonctionnaire par rapport aux cambrioleurs et aux voleurs semble accablant. Pourtant, la société est loin de le considérer ainsi. Il est un exemple récent où le même juge, le même jour, jugeant le cas d'un homme reconnu coupable d'un vol de 40 cents au magasin du coin, et celui de quatre auteurs de détournements [342] d'un fonds de compensation d'assurance-chômage pour une somme de 868 dollars, condamna le premier à 90 jours de prison, et mit les autres au bénéfice de la probation.

Corruption et patronage

Quotidiennement, des cas de corruption gouvernementale nous sont rapportés. Ils fournissent un éloquent témoignage de ce que C. W. Mills a appelé « l'immoralité structurelle » de nos sociétés démocratiques. Il parlait, toutefois, plus particulièrement de la société américaine. La corruption des officiers publics implique deux personnages : celui qui « graisse la patte » comme celui qui est « graissé ». La pression et l'influence exercées sur des personnes individuelles par la machine et l'organisation politiques, grâce à toutes sortes de cadeaux, de « dons » d'argent, ou de services, entrent dans le même genre d'immoralité commise par des gens « respectables ». Dans la plupart des villes et des États, la majeure partie du « partage du gâteau en col blanc » se rapporte aux achats d'équipement, à la signature des contrats, à la mise en force de certaines réglementations et ordonnances législatives, etc. La liste est sans fin. Les « pots-de-vin » contribuent à élever le niveau socio-économique de nombre d'officiers publics.

Il ne faudrait pas se leurrer surtout, et croire que la corruption professionnelle n'existe qu'en relation avec les corps publics, car il est évident que cette corruption, sous une forme ou une autre, existe aussi largement dans l'entreprise privée.

[343]

Voler le gouvernement »

Les dictons tels que « voler ou frauder le gouvernement en ne payant pas complètement ses taxes ou impôts, n'est pas voler, car le gouvernement c'est nous », ou « après tout, tout le monde fait la même chose » sont encore des inspireurs d'actions malhonnêtes. Les déclarations frauduleuses au sujet de sa fortune et de ses revenus fournies au gouvernement et au département des finances et des taxes, sont monnaie courante. Celui qui avoue faire une déclaration honnête est considéré comme un phénomène rare, car la seule façon, dit-on, de ne pas payer proportionnellement plus d'impôts que son voisin, est d'accepter cette « immoralité universelle » : « tout le monde triche ».

Les méthodes de « frauder le gouvernement » sont innombrables dans ce domaine, autant au niveau de la « tricherie » des compagnies, des maisons de commerce, ou autres établissements commerciaux, qu'à celui de la « tricherie individuelle », en même temps qu'elles sont souvent très difficiles à dépister pour le gouvernement. L'art de tricher est devenu un passe-temps national. Un ancien directeur de l'*United States International Office* affirmait au sujet de son pays que « nous devenons une nation de menteurs et de tricheurs ». En 1951, incidemment, un autre directeur de ce bureau était reconnu coupable d'une fraude de taxes se montant à 91 000 dollars et était condamné à cinq ans de prison. Une estimation des pertes que subit ainsi chaque année le Gouvernement américain va dans les 5 billions de dollars, 26,5 billions n'étant pas déclarés par les payeurs de taxes américains.

La profession médicale

Sutherland, dans ses études sur les crimes en col blanc, parle aussi des professions médicales et légales — non directement reliées aux « affaires » — qui tombent sous le coup de sa définition, car les « crimes » qu'il leur attribue sont reliés à l'exercice de leur profession.

[344]

La profession médicale peut ainsi contribuer aux ventes illégales d'alcool et de narcotiques, aux cas d'avortement, aux services illégaux rendus aux criminels de la pègre, aux rapports et aux témoignages frauduleux en relation avec des cas d'accidents, aux pratiques abusives où des traitements inutiles sont prescrits et exécutés, aux cas de pseudospécialistes, aux restrictions imposées à la concurrence et au « partage d'honoraires » constituent des violations du code civil dans 23 États américains, et une violation des conditions d'admission à la pratique de la médecine. Le médecin qui pratique un tel mode de faire s'efforce d'envoyer ses patients à un chirurgien qui lui remettra une partie des frais de l'opération, plutôt qu'à un chirurgien reconnu pour sa qualité en tant que chirurgien. Deux tiers des chirurgiens à New York, selon une enquête, pratiquent ce genre de « division du travail », et la moitié des médecins interviewés dans une ville du centre-ouest américain favorisaient cette pratique. Dans le domaine des pratiques

« contraires à l'éthique », un autre exemple est celui des médecins qui ont accepté de l'argent de la part des compagnies de fabrication de cigarettes pour endosser « au nom de la science » les fausses allégations qu'une telle marque n'irritait pas la gorge par rapport à d'autres.

Les pharmaciens ont souvent été trouvés coupables de violations criminelles de prescriptions par le passé³⁵⁸. Dans les cas d'avortements, il n'est pas rare de trouver des *pharmaciens* qui fournissent certains médicaments provoquant la mort et l'expulsion du fœtus. Des découvertes de cliniques d'avortements tenues par des *infirmières* ont eu lieu aussi à diverses reprises aux États-Unis depuis des années.

[345]

La profession légale

Le vieux préjugé populaire qui veut que « les avocats sont des voleurs » n'est évidemment vrai qu'en partie, mais cette partie existe, car quelques avocats emploient leur profession pour frauder le public d'une façon ou d'une autre. Le sentiment populaire laisse entendre qu'un avocat ne peut réussir s'il est complètement honnête, et qu'un bureau d'avocats accepte pratiquement tous les cas possibles dans le cadre de sa spécialisation, quel que soit le degré de malhonnêteté nécessaire pour servir les intérêts du client. Une dose d'exagération existe évidemment dans cette croyance populaire, car les fonctions juridiques se sont considérablement « professionnalisées » depuis quelques années. Le barreau a contribué à ce phénomène en organisant un cadre d'éthique plus ferme et vigilant.

Mais une partie de « la déviation professionnelle » dans le domaine des « hommes de loi » existe sans aucun doute.³⁵⁹ Certains avocats — souvent membres réputés du barreau — se spécialisent dans la loi des associations et corporations et dans la loi constitutionnelle, de telle sorte qu'ils peuvent suggérer ou guider les activités criminelles ou quasi

³⁵⁸ QUINNEY, E. R., « Occupational Structure and Criminal Behaviour : Prescription Violation in Retail Pharmacists », 11, *Social Problems*, pp. 179-187 (1963).

³⁵⁹ AUBERT, V., « White Collar Crime and Social Structure », *American Journal of Sociology*, p. 263-271 (1952).

criminelles des corporations et des compagnies que nous avons déjà mentionnées.

D'autres avocats se spécialisent dans les « demandes fausses et truquées » des assurés qui réclament des indemnités pour des accidents d'automobiles qui ne se sont jamais produits.

Certains avocats, également, sont engagés pour défendre les droits des membres de la pègre. Ces avocats connaissent fort bien ce qui se brasse dans le monde criminel, car leurs relations avec les chefs de ce « petit monde » sont étroites. Ces avocats mènent toutefois une vie « respectable » [346] au sein de leur communauté et de la société.

Enfin, les avocats figurant sur la liste de paie des officiers publics qui participent au « marché de la corruption », se distinguent bien peu des précédents. « Des « contacts » leur permettent quelquefois d'accéder à un poste supérieur comme celui de juge. Le juge fédéral de New York, M. T. Manton, fut trouvé coupable d'avoir accepté des pots-de-vin d'une valeur de 64 000 \$ en 1940.

Crimes en col bleu

Certaines enquêtes, portant non plus sur la couche socio-économique supérieure de la société, mais surtout sur la couche des travailleurs (col bleu), mais *toujours en relation avec des violations commises dans l'exercice de leur occupation* ou de leur métier, furent conduites en 1941 par le magazine *Reader's Digest* sur une base nationale, aux États-Unis. Les enquêteurs portèrent leur attention sur trois champs d'activités ³⁶⁰ :

³⁶⁰ Tel que résumé dans H. A. BLOCH et G. GEIS, *Man, Crime and Society* (N. Y. Random House, 1962), p. 393.

1. Les garages d'automobiles :

Les enquêteurs du magazine dévissèrent une petite bobine dans une automobile, un défaut facile à détecter, et allèrent avec cette automobile dans 347 garages, de 48 États, en recommençant toujours le même jeu. De ces 347 diagnostics, 129 trouvèrent immédiatement ce qui n'allait pas, et ne demandèrent rien ou très peu de chose pour le travail. Les autres — représentant 63 pour cent des garages — « chargèrent » du supplémentaire, firent de l'ouvrage absolument inutile, portèrent en compte de l'ouvrage non accompli, ou pour des fournitures dont il n'y avait aucun besoin, ou perpétrèrent d'autres fraudes de ce genre.

2. Les ateliers de réparations de radio :

Une radio en excellente condition fut apportée aux ateliers de réparations de radio après que l'on eut dévissé [347] l'un des tubes. Sur 340 ateliers visités, 109 identifièrent le défaut honnêtement, mais la majorité — les deux tiers — trompèrent délibérément la personne qui apportait ainsi sa radio à l'atelier.

3. Les ateliers de réparations de montres :

Les enquêteurs dévissèrent une fois de plus une petite vis qui rattachait le rouage mécanique au boîtier de la montre, et demandèrent à un certain nombre d'ateliers de la réparer. Les horlogers furent relativement plus honnêtes que les deux autres groupes, mais près de la moitié d'entre eux trompèrent le client, en établissant une note pour de l'ouvrage de nettoyage non accompli, et pour des parties qui n'étaient pas nécessaires ou n'avaient tout simplement pas été changées.

Ceci conclut notre description des déviations professionnelles ou « crime en col blanc ». D'autres domaines, comme les violations de prescriptions, en temps de guerre, de plusieurs lois « nécessaires au bien public » (marché noir, par exemple), les violations des divers financiers et agents qui s'occupent de la Bourse, les violations individuelles d'un

trust, les faillites frauduleuses, etc., pourraient aussi être mentionnées, et de bonnes études empiriques existent dans ce domaine ³⁶¹.

Une théorie explicative

La théorie criminologique la plus souvent employée pour expliquer ces « crimes en col blanc » est celle qui fut développée par Sutherland, sous le nom « d'association différentielle. » Cette théorie, strictement psycho-sociologique, rejette les explications psychiatriques du comportement [348] criminel ou « déviant » ainsi que les explications qui se fondent sur des données ne couvrant qu'une classe sociale particulière.

L'association différentielle repose sur des postulats d'initiation ou d'apprentissage quant au comportement et à la conduite humaine. La proposition déterministe qui la soutient est la suivante : la conduite criminelle, comme n'importe quel autre comportement, est « *apprise* » au cours de l'*interaction* journalière avec d'autres personnes. Si la conduite criminelle est apprise il ne fait aucun doute, selon Sutherland, qu'elle peut l'être à *tous les niveaux* de la société, et non seulement aux niveaux inférieurs, tel que nous imaginons traditionnellement le phénomène criminel.

L'homme d'affaires apprend à tourner les lois sur les monopoles parce qu'il entre en contact chaque jour avec d'autres personnes qui ont déjà appris le « jeu ». Le crime en col blanc est donc un cercle vicieux dont la société n'est pas prête à se débarrasser, car les maillons de la chaîne ressemblent aux globules rouges du sang. Si l'on en extrait quelques centaines, cela ne contribue que davantage à l'accroissement accéléré des globules qui demeurent.

³⁶¹ Clinard, M., « Criminological Theories of Violations of Wartime Regulations », 11, *American Sociological Review*, pp. 258-270 (1946) ; aussi son livre *Black Market* (N. Y., Rinehart, 1952) ; également F. HARTUNG, « White Collar Offenses in the Wholesale Meat Industry in Detroit », 56, *American Journal of Sociology*, pp. 25-32 (1950) ; D. R. Cressey, « The Criminal Violation of Financial Trust », 15, *American Sociological Review*, pp. 738-743 (1950), et son livre *Other People's Money* (N. Y., Free Press, 1954).

Et Sutherland de remarquer que s'il n'y a aucune raison de penser que General Motors souffre d'un « complexe d'infériorité », la U.S. Steel du « complexe d'Œdipe » ou les Dupont d'un « désir de mort », lorsqu'ils commettent des violations à la loi ; s'il est absurde de penser que les directeurs administratifs et les hommes d'affaires qui deviennent des criminels en col blanc souffrent d'une quelconque distorsion pathologique, il est également absurde d'essayer d'expliquer les crimes commis par des gens de la classe ouvrière de cette façon ³⁶². La majeure partie des crimes sont accomplis par des gens « normaux ».

Sutherland énonce alors sa théorie explicative de la majorité des crimes, quelle que soit la classe sociale de ceux qui les commettent, en neuf points ³⁶³.

[349]

- 1° La conduite criminelle est *apprise*
- 2° La conduite criminelle est apprise en interaction avec d'autres personnes dans un processus de *communication*.
- 3° La majeure partie de l'apprentissage de la conduite criminelle s'accomplit au sein de *groupes personnels intimes*.
- 4° Lorsque la conduite criminelle est apprise, *l'apprentissage* comprend : a) les techniques pour commettre le crime, qui sont quelquefois très compliquées, d'autres fois très simples ; b) la direction spécifique des motifs, des besoins, des rationalisations et des attitudes.
- 5° La *direction spécifique* des motifs et des besoins est apprise selon les définitions des codes légaux comme favorables ou non favorables, ces définitions changeant selon le milieu de vie et de travail.
- 6° Une personne devient « déviante » lorsqu'un *excès de définitions favorables* aux violations de la loi existe par rapport aux

³⁶² SUTHERLAND, 1941, *op. cit.*, p. 96.

³⁶³ SUTHERLAND, E. H., et D. R. CRESSEY, *Principles of Criminology* (Philadelphia, Lippincott, 1960), pp. 77-79.

définitions non favorables aux violations de la loi (ceci est le principe direct de l'association différentielle).

- 7° Les associations différentielles *peuvent varier* en fréquence, en durée, en priorité et en intensité.
- 8° Le *processus d'apprentissage* de la conduite criminelle par association avec des modèles criminels et anticriminels implique tous les mécanismes reconnus dans l'apprentissage de tout autre comportement.
- 9° Alors que la conduite criminelle est une expression de *besoins et de valeurs généraux*, elle n'est pas *expliquée* par ces besoins et ces valeurs généraux puisque la conduite non criminelle est également une expression des mêmes besoins et valeurs.

En effet, au regard de ce dernier point, les criminels en col blanc et les criminels de la classe inférieure, de même que les non-criminels vivent dans une même société où une économie compétitive et une philosophie qui « adore le succès » sont centrées exclusivement sur l'argent et la consommation matérielle. *Les besoins et les valeurs sont [350] donc les mêmes* pour les criminels comme pour les non-criminels. L'association différentielle explique cependant le *processus de différenciation* entre les *moyens* que les deux groupes choisissent pour atteindre les mêmes buts et les mêmes fins.

Conclusion

La description des « crimes en col blanc » que nous venons de tracer peut sembler très sombre. Le problème est « aigu », et il ne faut pas se le cacher. L'autruche sociale a déjà fait assez de ravages.

Cependant, il faut reconnaître que, de même qu'une minorité seulement de la couche socio-économique inférieure devient criminelle au sens traditionnel du terme, de même une minorité seulement de la couche « de la haute » devient « déviante » et criminelle. Les crimes en col blanc n'impliquent qu'une partie des classes sociales supérieures. Chaque profession, chaque occupation contribue au tableau de ces crimes, et chacune est responsable de son « mouton noir ».

Le but de cet article a été de signaler au lecteur comment une couche importante de la société, celle qui influence profondément les définitions des lois et du comportement social éthique, est elle-même « criminelle » d'une façon réelle. Cette classe supérieure, « la haute », n'a évidemment jamais défini criminellement ses comportements non éthiques, et nous nous sommes trouvés amenés à juger du phénomène criminel, de ses causes et de la réhabilitation des criminels, en regard d'une seule classe de gens, soit la classe sociale défavorisée.

Notre perspective a été de rétablir la juste proportion des faits. Un pourcentage constant de criminalité existe dans toutes les classes sociales et dans toutes les occupations, quelque minoritaire qu'il soit.

Le devoir des chercheurs est de tenir compte de tous ces facteurs dans la recherche criminologique. Le devoir [351] immédiat des maisons d'éducation, des cours de justice, des législateurs, et du public en général, est d'extirper les racines criminelles et déviantes dans tous les domaines de la vie sociale.

Et si notre description s'est construite à partir du contexte américain, il n'est pas téméraire, à notre avis, de la généraliser un tant soit peu au contexte européen, particulièrement dans cette ère de développement économique rapide qui caractérise aujourd'hui l'Europe. Peut-être même sera-t-elle un utile avertissement.

« Les Déviations en affaire et le crime en col blanc », in *Revue internationale de criminologie et de police technique*, n° 4, 1965, pp. 247-258.

[352]

[353]

Les statistiques administratives sont, pour le criminologue, une source d'informations de première importance, c'est pourquoi il convient d'en examiner les limites et la portée.

[354]

Déviance et criminalité.

“Statistiques criminelles descriptives.”

par

André DAVIDONITCH

Les niveaux de réalités
du phénomène criminel et les modalités
de leur expression statistique

NIVEAU DE RÉALITÉ DE LA CRIMINALITÉ :

[Retour à la table des matières](#)

Une tradition, déjà fort ancienne, veut que l'on distingue trois niveaux de réalité du phénomène criminel. Ce sont :

- la criminalité réelle ;
- la criminalité apparente ;
- la criminalité légale.

Il va de soi que les documents statistiques ne peuvent apporter aucune information relative au premier niveau. Par définition il échappe à toute description, à toute analyse, puisque la criminalité qui s'y situe est inconnue des autorités. Là-dessus se greffent toutes sortes de discussions. Est-il légitime de prétendre que nous puissions avoir une connaissance valable du phénomène criminel dans ses différentes manifestations alors que ce domaine nous échappe ? Evidemment, il

serait difficile de dire que nous connaissions justement ce que par définition nous considérons comme de l'inconnu. Alors on peut raisonner au conditionnel, et on n'a pas manqué de le faire. On s'était demandé, en particulier, si la criminalité réelle, dans l'hypothèse [355] où nous pourrions la connaître, nous fournirait éventuellement, par nature d'infraction, par type d'auteur, les mêmes distributions que la criminalité apparente ou la criminalité légale. La question n'est pas d'ordre purement spéculatif. S'il s'avérait, en effet, que la partie inconnue de la criminalité est semblable à sa partie connue, les lois déduites de celles-ci seraient valables pour celles-là. Autrement dit, la criminologie, dont les raisonnements, les hypothèses, les observations, sont élaborés, en partie, sur la base des données fournies par la criminalité apparente, en partie sur celles fournies par la criminalité légale, et encore plus spécifiquement sur l'étude systématique des populations pénitentiaires (sans parler des comparaisons avec des groupes de contrôle), conduirait, en tout état de cause, à une exacte connaissance des lois, du phénomène criminel dans son ensemble.

Des auteurs très importants, et notamment Quételet, dans son mémoire de 1818 (et dans de nombreux autres écrits), ont envisagé ce problème.

Quételet en traite en ces termes à l'occasion de l'énumération des divers obstacles qui semblent gêner la constitution de la statistique morale, dont la statistique criminelle fait partie, et à propos du penchant au crime, aux différents âges de la vie :

« J'ai fait voir... qu'aussi longtemps que la marche de la justice et que la répression restent les mêmes, il s'établit des rapports constants entre ces trois choses : 1° les crimes commis ; 2° les crimes commis et dénoncés à la justice ; 3° les crimes commis, dénoncés à la justice et poursuivis devant les tribunaux. Ce sont ces derniers seulement que l'on constate dans la statistique des tribunaux. Pendant quelques années la Belgique a fait connaître les seconds, et l'on a pu juger alors que mes conjectures ont été effectivement justifiées.

« Quand on s'en tient donc à des rapports et qu'on ne cherche pas à avoir des valeurs absolues, on peut substituer ces trois classes de faits l'une à l'autre. Ainsi, en comparant deux catégories d'hommes d'âges différents, on peut substituer au nombre des criminels qu'elles renferment [356] respectivement celui des accusés qu'elles donnent aux

tribunaux, si l'on a lieu de croire que la justice n'est pas plus favorable à l'une qu'à l'autre ; on peut prendre encore le nombre des condamnés ou bien celui des acquittés, s'il est prouvé que la répression est exactement la même des deux parts »³⁶⁴ Mais déjà avant sa grande et décisive tentative de mise en ordre méthodologique que nous venons de rappeler, Quételet a abordé la même question dans son grand ouvrage intitulé : *Sur l'homme et sur le développement de ses facultés, ou essai sur la physique sociale*.

Il formule la même règle que précédemment : « il existe un rapport à peu près invariable entre les délits connus et jugés et la somme totale inconnue des délits commis. »

« ... Le rapport dont nous parlons varie nécessairement selon la nature et la gravité des crimes dans une société bien organisée, où la police est active et où la justice est bien administrée, ce rapport, pour les meurtres et les assassinats sera à peu près égal à l'unité ; c'est-à-dire qu'un individu ne disparaîtra point de la société par le meurtre ou l'assassinat, sans qu'on n'en ait connaissance ».

Pour les vols et les délits de moindre importance, le rapport pourra être plus faible. La grandeur de ce rapport dépendra surtout de l'activité de la justice et de la police, étant bien entendu que « ... si toutes les causes qui influent sur la grandeur du rapport restent les mêmes, on pourra dire aussi que les effets resteront invariables ».

Et d'en venir à un de ses thèmes majeurs : « Ce résultat se confirme d'une manière curieuse par l'induction, et en observant la constance étonnante avec laquelle se reproduisent annuellement les nombres qui se rapportent à la statistique des crimes, constance qui sans doute se [357] reproduirait encore dans les nombres dont il nous est impossible d'obtenir la connaissance ».³⁶⁵

³⁶⁴ Adolphe QUÉTELET, « Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base », in *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome XXI (n° 7), Bruxelles, 1848, 68 p., in 4°, p. 13.

³⁶⁵ Adolphe Quételet, *Sur l'homme et sur le développement de ses facultés ou essai de physique sociale*, 2 vol., in-8, 327 p., tome II, p. 162- 163 et suiv. Paris, Bachelier, 1835.

Pour bien saisir la pensée de Quételet, il ne faut pas perdre de vue, comme cela est arrivé quelquefois ³⁶⁶ que ce n'est pas la constance du nombre des crimes de chaque espèce qui est affirmée ici, mais celle « ... *des nombres qui se rapportent à la statistique des crimes* », ce qui est très différent. En réalité, ce sont les distributions qui caractérisent la structure de la criminalité, c'est-à-dire les rapports quantitatifs que soutiennent entre eux les différents éléments qui définissent une structure de criminalité, qui sont constants, ou relativement « invariables ». Quételet ne perd jamais de vue cette relativité qui tient compte des effets d'un changement suffisamment lent à l'échelle d'une période historique étendue, peut-être même à l'échelle de la croissance d'une nation, pour que dans une période pas très longue — disons 15-20 ans — si aucune intervention extérieure ne vient troubler l'équilibre du système, le changement apparaisse encore comme permanence. Le principe ainsi exposé est fécond et peut trouver des applications pratiques, lorsque par exemple pour des raisons contingentes telles que :

- modification de l'unité de compte de la statistique, intervenue dans le cours des temps ;
- disparités entre les unités de compte d'une statistique pénale à une autre (généralement entre la criminelle et celle de l'administration de la justice) ;
- disparités entre les unités de compte de certains tableaux de connexion à l'intérieur de la même statistique.

On est obligé de convertir une unité de compte dans l'autre, par l'application d'un coefficient de majoration [358] ou de minoration

³⁶⁶ Voir au sujet des critiques adressées à Quételet : Constant, « À propos de l'Ecole franco-belge du milieu social au xix^e siècle, dans la responsabilité pénale », *Travaux du colloque de philosophie pénale* (12-21 janv. 1959), *Annales de la Faculté de Droit de Strasbourg*, Paris, Dalloz, 1961, pp. 303-326, en particulier pp. 308-309.

(que l'on peut calculer), afin de ne pas renoncer à saisir les variations d'un phénomène au cours d'une longue période ³⁶⁷.

Ceci dit, nous retrouvons à nouveau la question, à première vue purement théorique, de la possibilité d'induire à partir de la criminalité légale et apparente, les caractères de la criminalité réelle. Quételet postule la constance des rapports.

Or, nous suggérons à l'instant, qu'en réalité il ne fait qu'énoncer des lois de structure : *horizontalement*, à chaque niveau, il y a constance, ou relative constance, dans la répartition des caractères ; *verticalement*, c'est-à-dire entre *niveaux*, il y a un rapport « à peu près invariable ». Mais ce sont là des axiomes scientifiques qui ne débouchent sur aucune réalité quantifiée. Sauf sur certains points peut-être.

On peut, en effet, considérer comme relativement démontré, que le rapport numérique entre la criminalité jugée et la criminalité punie (légale) est à peu près constant. La relative stabilité des taux d'acquiescement par exemple témoigne dans ce sens. Par ailleurs, à chacun de ces niveaux des structures se définissent, à peine dissemblables, dont la configuration est fonction des taux spécifiques d'acquiescement.

Passé ce stade, c'est le concept de criminalité apparente qui devrait être creusé et la criminalité apparente qui devrait être analysée.

La relative parenté que l'on constate entre la criminalité apparente jugée et la criminalité légale (qu'il s'agisse de la distribution des caractéristiques des auteurs ou des actes) ne doit pas nous étonner.

À ce niveau, nous avons affaire à une population doublement sélectionnée par les polices, par les parquets et les juridictions d'instruction. Quant à la comparabilité des structures de la criminalité jugée avec celle qui apparaît [359] au niveau des organes de poursuite, on ne saurait la postuler que partielle, imparfaite et sous bénéfique d'inventaire. Inventaire, au demeurant, non impossible à dresser.

³⁶⁷ Voir : R. VOUIN et J. LÉAUTÉ, *Droit pénal et criminologie*, Paris, P.U.F., 1956, 629 p., pp. 45-49 : sur les mouvements de la criminalité à long et à moyen terme.

En descendant d'un degré encore pour atteindre le palier de la criminalité non seulement cachée, mais aussi celui de la criminalité que divers auteurs désignent tantôt sous le vocable de *criminalité latente*³⁶⁸, tel Bosco, tantôt celui de *criminalité impunissable*, tel Tarde et, plus récemment M. Stanciu³⁶⁹, aucune concordance ne saurait être induite de manière justifiée entre les faits qui se situent à ce niveau et ceux qui apparaissent aux paliers précédents, ni en ce qui concerne la typologie des actes, ni en ce qui concerne celle des auteurs.

M. Th. Sellin, en particulier, considère que l'opinion des premiers statisticiens suivant laquelle la criminalité enregistrée constitue un échantillon valable, représentatif de la criminalité totale, serait entachée d'erreur³⁷⁰.

Les tentatives d'évaluation de la criminalité réelle ne manquent pas. On interroge par exemple une série de sujets pour leur demander s'ils ont commis des délits qui seraient restés impunis et dans quel nombre. Les résultats [360] obtenus sont souvent discutables. Il n'est pas toujours certain qu'enquêteurs et enquêtés parlent le même langage³⁷¹. D'autres fois les estimations sont basées sur les témoignages des administrations sans vocation criminologique particulière. Les

³⁶⁸ Auguste Bosco, « Législation et statistique comparée de quelques infractions à la loi pénale (homicide, lésion personnelle, viol et attentat à la pudeur, vol, rapine et extorsion) », in *Bulletin de l'Institut international de la statistique*, Tome XI, 1899, 2e partie, pp. 52-266, p. 66.

³⁶⁹ Gabriel TARDE, « Les transformations de l'impunité », *Archives d'Anthropologie criminelle*, XIII, 1898, pp. 615-631, p. 615, et encore : « Les délits impoursuivis », dans *Essais et mélanges sociologiques*, pp. 211-222 Lyon-Paris,

V.-V STANCIU, « Psycho-sociologie criminelle et prophylaxie », dans *Etudes internationales de psycho-sociologie criminelle*, no 1, juillet-septembre 1956, pp. 37-47, en particulier, p. 44, dans la même revue, du même auteur

Nota : Dans le même ordre d'idées, on retiendra les importantes études ci-après dans *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, 1963-1 : p. 56. Storck-Masson, 1895.

- BEKAERT, « L'impunité », pp. 133-160.

- A. RACINE, « Quelques aspects psycho-sociologiques du phénomène de la délinquance cachée », pp. 161-176.

³⁷⁰ Th. SELLIN, « The Significance of Records of Crime », dans *The Sociology of crime and delinquency*, Wolfgang, Savitz, Johnston, éd. Wiley, New York London, 1962, 423 p., pp. 59-68.

³⁷¹ PINATEL, *op. cit.*, p. 83.

hôpitaux, les cliniques, fournissent ainsi des informations sur les avortements. Les ordres de grandeur oscillent selon les auteurs et les époques, mais entre des extrêmes surprenants : de 400 000 à 1 000 000 d'avortements annuels en France ³⁷². Le nombre des vols commis dans les grands magasins qui ne donnent pas lieu à poursuites nous est mieux connu. Mais peut-on encore parler, dans ce cas, de criminalité cachée ? Il s'agit au contraire d'une criminalité révélée, traitée parfois par des polices privées, et qui, normalement devrait être comptée dans la criminalité apparente ³⁷³.

Il arrive cependant que l'on obtienne des évaluations précises à partir de sources différentes, également authentiques, qui permettent de chiffrer les écarts entre le niveau de réalité effective d'un phénomène criminel et son expression statistique.

Dans un travail sur *Le Suicide*, M. J.-C. Oeonomo ³⁷⁴ s'était employé à comparer dans la statistique civile des causes de décès établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques, les chiffres de la rubrique se rapportant au suicide à ceux contenus dans le Compte criminel concernant le même phénomène. On notera que la première statistique est basée sur le certificat du médecin de l'état civil — souvent le médecin de la famille, — et la seconde sur des documents d'origine policière. En cas de suicide ou tentative, le médecin est tenu d'aviser l'autorité policière. Normalement, il ne devrait pas y avoir d'écarts entre la statistique judiciaire. De fait, [361] il ressort d'une minutieuse analyse que pour les modes de suicide dont le coefficient d'efficacité est élevé (pendaison, armes à feu), il n'y a pas d'écart appréciable entre les deux statistiques. Le suicide réussi par certains moyens, ne peut pas être camouflé en mort naturelle par un médecin charitable, soucieux de la réputation des familles. Au contraire, cet écart va en grandissant pour les modes d'exécution caractérisés par un coefficient d'efficacité faible (ce coefficient est calculé sur la base du rapport entre les suicides réussis et les tentatives ayant échoué, par mode de suicide).

³⁷² Anne-Marie DOURLÉN-ROLLIER, *La Vérité sur l'avortement*, Paris, Maloine 1963, 246 p., p. 71.

³⁷³ BEKAERT, *op. cit.*, pp. 154 et suiv..

³⁷⁴ J.-C. OECONOMO, « Le comportement suicide et le problème de la tentative », *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal comparé*, 1959, pp. 805-828.

Sans doute Oeonomo n'a-t-il pas réussi à chiffrer le nombre réel des suicides camouflés en mort naturelle, ce qui constituerait ici un équivalent de criminalité cachée, mais il a montré, ce qui était déjà dans l'esprit des statisticiens du début du XIX^e siècle, que l'écart entre la criminalité apparente et réelle pourrait être très faible pour certains actes d'extrême gravité.

Nous n'envisageons pas ici le problème de leur solution policière, qui est d'un autre ordre.

Si nous voulons donc faire des hypothèses sur les cas où la criminalité connue constituerait le meilleur échantillon de la criminalité réelle, on dirait en élargissant la portée de l'exemple ci-dessus : toutes les fois où les chances de l'acte de franchir le seuil du privé sont plus grandes, où par conséquent les victimes n'éprouvent pas de réticence à se plaindre ³⁷⁵.

À notre sens cet ensemble de problèmes pourrait être abordé utilement, de trois façons différentes :

- 1° Par une meilleure exploitation des documents relatifs à la délinquance constatée et qui ne paraît pas dans les statistiques. Nous pensons essentiellement à toute la criminalité dont la connaissance ne franchit pas les seuils des services de police ;
- 2° Par une meilleure exploitation des documents judiciaires relatifs aux poursuites abandonnées ;

[362]

- 3° Par des enquêtes par sondages, sur échantillons stratifiés, les enquêtés étant interrogés non pas sur les délits qu'ils ont pu commettre et qui seraient restés impunis, mais sur ceux dont ils ont été victimes et qu'ils n'auraient pas dénoncés aux autorités compétentes. Même dans ce cas il resterait le grand inconnu des délits constituant des manœuvres interdites accomplies par les auteurs éventuels sur eux-mêmes ou encore les délits ignorés par ceux qui en sont les victimes (des vols, des abus de confiance, etc.).

³⁷⁵ Voir dans ce sens : RACINE, étude citée.

Composante du phénomène criminel :

Une autre distinction porte sur ce que nous appellerons volontiers les composantes ou éléments du phénomène criminel. Ce sont le crime, le criminel, et la réaction sociale (quelle que soit la modalité du traitement pénal).

Au regard de ce que nous offrent les sources les plus courantes, cette distinction paraît, elle aussi, n'avoir qu'une portée toute relative. Les statistiques criminelles les plus importantes, nous l'avons vu, sont d'origine judiciaire. Le crime, le criminel et la peine sont comptabilisés sur la même ligne. Cette confusion peut fausser quelque peu la valeur des statistiques, en tant qu'expression exacte, soit, du nombre des affaires, des prévenus, des condamnés, des modalités de la sanction pénale.

On conclura que la portée réelle de certaines distinctions théoriques s'atténue — tout en gardant leur signification de précepte méthodologique — devant l'agencement des statistiques dont nous disposons. Celles-ci cumulent, en effet, nous l'avons vu, le double office de rendre compte des conditions de fonctionnement, du niveau d'activité — on dirait aujourd'hui du rendement — des services de la justice, au même titre que le ferait n'importe quel autre service public, en même temps que de l'état et de l'évolution — par la comparaison des bilans périodiques successifs — des différentes manifestations du phénomène criminel. Il s'ensuit que dans les statistiques judiciaires le délinquant, le délit apparaissent le plus souvent comme des éléments indétachables du fonctionnement de l'institution. Le justiciable se trouve englobé dans le syncrétisme [363] des services de la justice. Il faut l'en dégager par l'analyse. La criminalité totale se trouve, elle, dispersée, disloquée entre une multitude de juridictions ; il faut la reconstituer, à partir de leurs activités. Ce n'est pas là une situation particulière à la statistique criminelle. Il est néanmoins bon de la signaler, car elle pose des problèmes. Les services responsables de la mise en œuvre des statistiques criminelles en sont généralement conscients. Des solutions ont été mises en pratique pour éliminer certains des inconvénients signalés. Ces solutions sont plus ou moins réussies. Nous les envisagerons dans le système belge et dans le

ystème français. Dans les deux cas on a, au moins, cherché à fonder la statistique criminelle sur une *unité de compte* qui fasse disparaître un défaut majeur de toutes les statistiques, basées généralement sur l'*unité de jugement*, qui font apparaître un *nombre de délinquants* — il s'agit de délinquants au sens juridique — supérieur à leur nombre réel et un nombre d'infractions inférieur à celui de la quantité des délits mis à la charge des prévenus.

Disons de suite que les *distorsions* qui résultent de cet état de choses rentrent, dans une large mesure, dans *la catégorie des erreurs constantes* dont les statisticiens savent éliminer les conséquences et que l'existence de telles erreurs n'a pas empêché la sociologie criminelle, ni les autres branches de la criminologie, d'aboutir à des analyses parfaitement valables, en ce qui concerne aussi bien l'évolution des facteurs de la criminalité que les caractéristiques des différentes catégories de criminels.

Il n'empêche que le désir d'aboutir à un bilan exact au moins du nombre des criminels et des délinquants jugés a été suffisamment grand, pour conduire à des réformes de structure dans l'organisation de la statistique criminelle. Nous envisagerons l'exemple des statistiques belges et françaises. Cela nous donnera aussi l'occasion de voir de plus près la structure de ces documents et de nous interroger sur leur aptitude à décrire les caractéristiques les plus importantes des populations criminelles suivant des critères qui en permettent la comparaison avec la population totale environnante.

[364]

Réflexions sur les limites d'emploi des statistiques criminelles d'origine administrative

Après ces longs développements, où bien des choses ont été davantage suggérées qu'explicitement formulées, il faut, en guise de conclusion, préciser nettement ce que les statistiques de type administratif sont susceptibles de nous apporter et ce qu'il serait raisonnable d'en attendre.

1° Ces statistiques — on l'a vu — sont le reflet de l'activité des services dont elles constituent le compte rendu. Il s'ensuit que l'on ne sait jamais très bien ce qu'elles mesurent. Est-ce le niveau de rendement des services ou le niveau du phénomène criminel ? A coup sûr le second à travers le premier. C'est là, un des aspects du problème de la criminalité apparente. Il n'y a pas lieu d'y revenir. Trois conséquences de cet état de choses sont à rappeler :

- a) les chiffres de ces statistiques ne représentent à aucun titre des absolus ;
- b) leur caractère « fonctionnel » — ce terme étant entendu au pied de la lettre, avec son sens d'adapté aux besoins du service — fait qu'elles portent la marque des limitations imposées par les cloisonnements institutionnels et les fictions juridiques qui les commandent ;
- c) leur valeur relative, en tant que base d'analyse des variations de la structure de la criminalité générale, est fonction de l'orientation, qui peut être sélective, de l'activité des services et des fluctuations de leur capacité d'intervention. Il est bon, chaque fois qu'il s'agit d'interpréter les statistiques criminelles, d'isoler ces facteurs et d'en mesurer les incidences. Mais, il faut l'avouer, c'est plus facile à dire qu'à faire.

2° Il faut rappeler, en outre, que ces statistiques, pas plus que n'importe quelle autre, n'atteignent pas l'*individu*.

[365]

Elles concernent des groupes, des collections d'individus qui possèdent en commun certains caractères.

Suivant le nombre des variables personnelles de la criminalité qu'elles enregistrent, ces statistiques permettent de cerner de plus ou moins près, les états dangereux et les situations criminogènes. Elles permettent de localiser les zones de dangerosité, mais sans plus. Ce sont des instruments grossiers de typologie criminelle. Pour ajuster de façon plus complète les hommes et les situations, il faut recourir aux

statistiques scientifiques, aux études cliniques ; ces dernières à leur tour deviennent source de statistiques.

Il serait inopportun d'accentuer la coupure entre les statistiques administratives et scientifiques. Grâce à la mécanographie et au calcul automatique, l'heure est au rapprochement. Jusqu'où doit-on aller dans cette voie ? Il serait sage, croyons-nous, de demander à l'administration de la Justice et de la police d'enregistrer les principales données qui figurent dans les actes et les procédures qu'elles diligentent. Le reste devrait être laissé aux services de recherche scientifique.

La grande valeur du document administratif réside en ce qu'il constitue un instrument permanent d'enquête. Il a pour lui la durée et la régularité. Il n'est pas nécessairement synonyme de pauvreté. Il suffit d'ouvrir un vieux compte criminel français du milieu du XIX^e siècle, par exemple, pour s'en convaincre. On y trouvera même des données d'ordre purement qualificatif concernant les motivations des criminels (Tableaux relatifs aux causes apparentes des crimes, causes générales et motifs particuliers qui paraissent avoir porté à les commettre).

Pour faire des progrès dans ce domaine, il suffirait quelquefois de renouer avec certaines traditions et de les faire valoir avec nos moyens actuels. Dans une certaine mesure, c'est d'ailleurs ce qui est advenu lorsque, en 1953, on a réformé la statistique criminelle française. On a, en fait, commencé à donner pour les délits et les délinquants la plupart des informations qui auparavant n'étaient données [366] que pour les criminels proprement dits (statistiques des cours d'assises).

Telles qu'elles sont, ces statistiques permettent de calculer les taux de criminalité de chaque catégorie démographique et d'en suivre, désormais, l'évolution (et quelquefois même de procéder à des reconstitutions historiques). De même, elles permettent de distinguer entre eux, suivant un certain nombre de critères : sexe, âge, état civil, récidive, etc., les différents groupes de délinquants.

Nous ne saurions envisager ici le détail des règles que l'on doit suivre pour le calcul des taux généraux et spéciaux de criminalité ou pour la construction des indices de leurs variations. L'essentiel, c'est de ne pas oublier qu'aucun de ces chiffres n'a de signification précise — encore est-il difficile de la déterminer — sinon rapporté à un

contexte social, c'est-à-dire par référence à une structure sociable ³⁷⁶. Il est cependant certain que toute modification notable d'un taux de criminalité, qu'il soit général ou spécial, révèle que des changements se sont produits ^{Hans} la structure de la criminalité et dans celle de la société, les deux étant d'ailleurs corrélatives. Aussi avons-nous suggéré, jadis, à la suite de Jean Daric qui préconisait d'utiliser le « taux d'activité de la femme » comme indice socio-économique, d'utiliser les taux de criminalité féminine comme indice « socio-criminologique » ³⁷⁷.

3° Compte tenu de ces remarques, on peut, semble-t-il, formuler quelques exigences en matière de statistiques criminelles de type administratif, à savoir :

- les informations doivent être complètes sur la base choisie ;
- la population statistique doit être homogène ;

[367]

- les critères du dénombrement (unité de compte) doivent être connus et clairement indiqués en tête de chaque statistique ; il est souhaitable de recevoir le maximum possible d'informations sur le mode d'établissement de la statistique (documents de base utilisés, services responsables, etc.) ;
- les rubriques de base (nomenclature des infractions) doivent avoir une extension connue par la référence clairement rapportée aux textes répressifs utilisés ; les nomenclatures ne doivent pas être changées arbitrairement par la suppression ou la contraction de rubriques ;
- la comparabilité avec les autres statistiques sociales (démographiques, économiques, etc.) doit être assurée ;

³⁷⁶ Pour l'analyse des éléments de la structure sociale intéressant le plus directement le criminologue, voir : Denis SZABO, *Crimes et villes*, Paris, Cujas, 1960, 246 p., pp. 77 et suiv. ; voir aussi, sur quelques indices possibles : Marcel LE Clère, « L'indice criminel de la France », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1957, 1, pp. 65-72.

³⁷⁷ A. DAVIDOVITCH, « L'Escroquerie et l'émission de chèques sans provision à Paris et dans le département de la Seine », in *l'Année sociologique*, 1955-56, Paris, P.U.F. 1957, 130 p, p. 31.

- il faut s'attacher à créer un instrument de dénombrement qui compte les crimes et les criminels, indépendamment des cadres juridiques et sociaux créés pour le traitement, de manière à aboutir à l'évaluation exacte de leur volume brut ;
- lorsque la population criminelle se trouve relever de la compétence de plusieurs services de justice, les autorités pourraient s'efforcer de faire connaître, dans un tableau unique, au minimum, le nombre des individus, des affaires (ou infractions) comprises dans les poursuites.

« Les statistiques criminelles descriptives », in : *Actes du XIVe Cours International de Criminologie*, Paris, Masson, pp. 236-245, pp. 260-263.

[368]

[369]

Un grand nombre de sciences participent à l'explication des causes du crime, et la criminologie ne peut être qu'une discipline de synthèse

[370]

Déviance et criminalité.

“La criminologie, discipline de synthèse.”

par

Thorsten SELLIN

[Retour à la table des matières](#)

La conduite criminelle est étudiée de beaucoup de points de vue différents, comme facteur social et comme conduite individuelle. De même que l’océan paraît différent, selon que vous êtes l’hôte d’un bathyscaphe, un aquaplaneur ou le pilote d’un « jet », le problème du crime présente des aspects différents selon la discipline scientifique à laquelle vous vous consacrez — et cependant, c’est le même océan et c’est le même problème criminel.

Je sais que le mot science a plus d’une signification. On l’emploie souvent comme synonyme de connaissance, surtout pour la connaissance acquise ou poursuivie par une forme quelconque de recherche savante. Dans certains pays cependant, ce terme tend à prendre une signification plus restreinte et désigne cette forme de connaissance acquise par des recherches qui visent à découvrir des constantes dans les rapports entre les divers phénomènes et qui ont pour résultat l’expression de lois générales ou scientifiques, celles-ci à leur tour permettant des prédictions de l’une ou l’autre espèce. La science, dans ce sens, est le mieux représentée par les sciences physiques. Celles-ci et les sciences similaires nous ont donné d’une façon croissante la possibilité de contrôler le monde naturel et nous ont

amenés à penser qu'en appliquant à l'étude du [371] comportement humain la même logique et l'usage des techniques de l'observation et de l'expérimentation inspirées de celles dont on se sert en sciences naturelles et physiques, nous pourrions, en fin de compte, découvrir les lois scientifiques qui régissent ce comportement.

L'histoire de la science depuis la Renaissance révèle une spécialisation progressive de la recherche. L'accumulation des connaissances, la complexité infinie de la nature qu'elle a mise en évidence, l'extension des besoins de la société pour les produits de la science, l'augmentation du nombre de personnes engagées dans la recherche scientifique et l'accroissement énorme des publications à ce sujet, constituent quelques-unes des raisons de cette spécialisation. Ce mouvement a été poussé si loin que, dans chaque science, on constate une tendance à la segmentation, conduisant au développement de subdivisions de sciences.

Un auteur écrivait récemment :

Il y a aujourd'hui peu d'érudits qui peuvent s'appeler mathématiciens, ou physiciens, ou biologistes, sans aucune restriction. Un homme sera un topologiste, un acousticien ou un coléoptériste. Il n'ignorera rien du jargon de sa spécialité et connaîtra toutes les publications qui s'y rapportent et toutes ses ramifications. Mais, le plus souvent, il considérera le sujet connexe comme appartenant à celui de ses collègues qui travaille trois portes plus loin et estimera qu'une manifestation quelconque d'intérêt de sa part à ce sujet constituerait une violation injustifiée de l'intimité de son collègue ³⁷⁸ ».

La même caractéristique se remarque dans les « Geisteswissenschaften ». Au sujet de l'histoire, un autre auteur a dit :

...pour le profane, la recherche médiévale est en elle-même un domaine spécialisé. Cependant, nous qui cherchons à apporter une contribution définitive aux connaissances, ne pouvons-nous pas espérer atteindre notre but si nous prenons l'ensemble de la vie médiévale comme sujet. Le point de vue est trop vaste, le [372] terrain à couvrir énorme en vérité. Nous sommes donc obligés de pousser plus loin la spécialisation, à l'intérieur de

³⁷⁸ WIENER, N., *Cybernetics, or Control and Communication in the Animal and the Machine*, New York, Wiley, 1948, p. 8.

notre sujet particulier. Et plus nous fouillons notre propre parcelle spéciale de connaissances, plus nous nous y absorbons complètement et plus nous devenons indifférents aux travaux des chercheurs dans les domaines voisins. A la longue, chaque spécialiste tend à ériger autour de lui une haie épaisse d'indifférence qui écarte ses compagnons de travail de son champ visuel. Il est inutile de se plaindre de ce processus. C'est une condition préalable à l'avancement de la science. Mais c'est néanmoins une chose néfaste, car la connaissance n'est pas réellement divisée en compartiments étanches. Nous ne pouvons apprécier convenablement notre propre travail que si nous le mettons en rapport avec le travail de ceux qui étudient des domaines qui y sont étroitement liés... Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons atteindre à une synthèse générale qui puisse donner à notre connaissance un caractère complet ³⁷⁹.

Le même phénomène peut être remarqué dans les sciences qui étudient le comportement humain et l'aspect de ce comportement que nous appelons conduite criminelle. Il existe de nombreuses disciplines scientifiques dans lesquelles des personnes formées de diverses façons, se servant de différentes techniques de recherches et d'instruments variés, partant d'hypothèses entièrement différentes, s'efforcent de jeter un peu de lumière sur tel ou tel aspect de la conduite criminelle. Un génétiste qui étudie l'hérédité et contrôle une hypothèse par l'examen de jumeaux identiques et non identiques, peut incidemment se demander dans quelle mesure les premiers, plus que les seconds, se ressemblent sur le plan de la conduite criminelle. Un neurologue, qui étudie les fonctions de l'hypothalamus ou le diencéphale et les effets d'anomalies ou de blessures sur ces fonctions, peut faire des hypothèses sur les rapports entre ces blessures et la conduite criminelle. Un psychiatre peut étudier les diverses espèces de comportement présentées par des personnes qui souffrent de tel ou tel dérangement mental et la mesure relative dans laquelle ces [373] désordres aboutissent à une conduite anormale ou même criminelle. Un psychologue peut faire une enquête sur les effets, sur le comportement qu'ont divers degrés d'intelligence innée ou autres fonctions ou attributs de l'esprit. Un sociologue peut étudier la structure et la

³⁷⁹ TOUT, Thomas Frederick, « Literature and Learning in the English Civil Service in the Fourteenth Century », *Speculum* 4, pp. 365-389, p. 365.

fonction de la famille dans différentes classes sociales, ainsi que les différences corrélatives de comportement des membres de ces familles, en y comprenant la délinquance. Ceci ne sont que quelques exemples pour montrer qu'une grande partie de la recherche sur le problème criminel est accessoire au travail des spécialistes, dont les intérêts principaux sont bien plus étendus. A la suite de circonstances particulières, telles que leur nomination comme membre du personnel d'un tribunal ou d'une institution pénitentiaire, certains spécialistes ont pu évidemment concentrer leurs recherches scientifiques sur le problème du crime. En présence du grand nombre de sciences qui, avec leurs subdivisions, participent à l'explication des causes du crime, il est évident que les hypothèses et les théories seront nombreuses, souvent contradictoires et toujours difficiles à concilier entre elles. Au total, elles n'appartiennent pas à une seule science, si l'on emploie ce terme dans le sens limité que nous lui avons donné ici.

Si l'analyse qui précède est exacte, ce que l'on appelle aujourd'hui la criminologie n'est pas *une* science dans le sens limité du mot. Il est possible qu'elle ne puisse jamais devenir une telle science. Et cependant ce terme de criminologie doit subsister, soit pour couvrir simplement les diverses recherches plus ou moins connexes qui n'ont qu'un aspect commun, celui de s'intéresser aux crimes et aux criminels, soit pour désigner une discipline qui s'assigne comme fonction essentielle l'intégration et la synthèse des conclusions fournies par les recherches mentionnées ci-dessus.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les recherches fondamentales seront faites par les diverses disciplines qui possèdent le personnel qualifié, les techniques et les instruments pour les faire. Il y a dix ans, cet état de choses m'a poussé à dire que le criminologue était une sorte de roi [374] sans royaume, aucune science n'étant entièrement et complètement la sienne propre. Ceci a tellement irrité mon ami, le professeur Van Bemmelen, qu'il a consacré une conférence, qui devint ensuite le premier chapitre d'une édition de son manuel de criminologie, pour démontrer que j'avais tort. Je suis maintenant disposé à donner le titre royal à celui qui fait l'intégration et la synthèse des conclusions des chercheurs dans les diverses sciences biologiques, mentales et sociales. Ceci, après tout, est la fonction véritable du bon auteur de manuels.

Un des problèmes qu'il rencontre est que le terme « crime » — et donc celui de criminel — sont des termes juridiques, créés par la volonté du législateur. Un axiome scientifique veut que le chercheur définisse les termes dont il se sert. Nous savons tous à quel point les définitions de la loi attribuent la même étiquette à des conduites qui, de l'un ou l'autre point de vue, sont essentiellement différentes. Par exemple, le terme délinquance juvénile, aux États-Unis, est, du point de vue de la recherche, complètement dénué de sens. Il a été créé par un législateur simplement pour permettre aux tribunaux de traiter les délinquants en dessous d'un certain âge selon une procédure différente de celle que l'on appliquait aux adultes. Voilà pourquoi les sociologues s'intéressent, ou devraient s'intéresser davantage, au concept des normes de conduite.

Ceci est également prouvé par l'attention croissante que, aux États-Unis, les sociologues accordent à ce qu'ils appellent conduite « déviée », ce qui n'exclut pas le crime et la délinquance, mais qui comprend d'autres formes de déviation de la conduite. Les recherches sur le crime et les criminels conserveront évidemment la plus grande importance pour certains sociologues, mais elles devraient recevoir une autre orientation pour être plus fructueuses du point de vue scientifique. Elles devraient, en quelque sorte, être montées dans un cadre plus vaste, qui ne comprendrait pas seulement les normes légales, en tant que normes de conduite d'un groupe social, mais aussi les normes d'autres groupes sociaux. Nous devons aussi trouver quelque moyen de définir et de classer des normes qui permettrait [375] l'emploi scientifique de renseignements qui chevauchent sur plusieurs cultures. Je suis pleinement conscient des difficultés théoriques et méthodologiques que soulève cette suggestion, mais aussi longtemps que nous ne les résoudrons pas, le sociologue n'aura pas grand-chose de neuf à offrir — sauf de nouvelles terminologies — à ce savant chargé de la synthèse et de l'intégration auquel je n'ai accordé qu'à contrecœur le sceptre de la royauté : le criminologue.

Revue de Droit Pénal et de Criminologie, 40, juillet 1960, pp. 890-896.

[376]